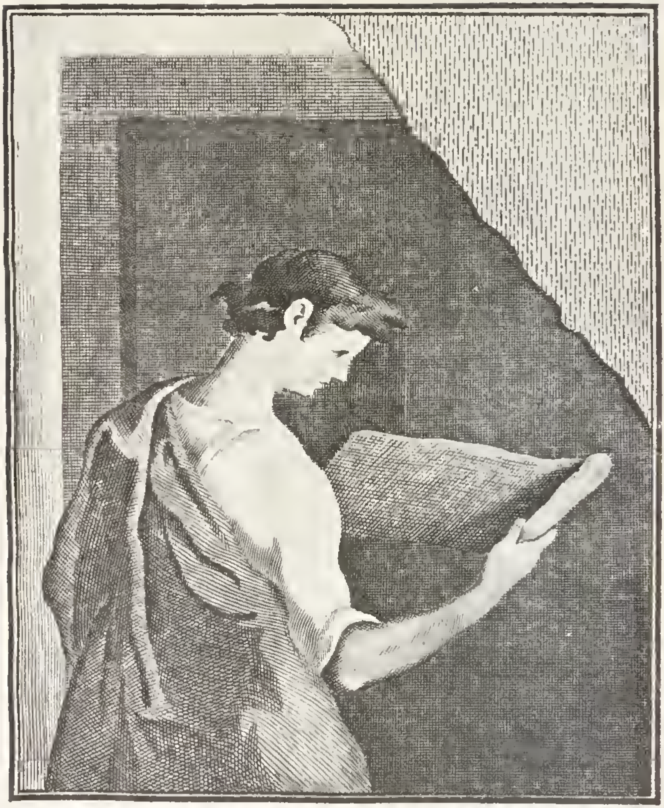

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1725unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1725. /2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	4. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Avril 1725.

ARTICLE XXIX.

MEMOIRE DE MONSIEUR Doiſon, Medecin de Tournay, pour expliquer l'introduction extraordinaire des corps étrangers au travers des vaiſſeaux & autres conduits du corps humain.

PEndant le mois de Novembre de l'année 1724. il ſe répandit un bruit dans cette ville de Tournay, que l'on avoit tiré vingt ou vingt-deux épingles de la peau d'une Religieuſe de Saint Dominique, tant des jam-

bes que de quelques autres parties de ſon corps. Et comme le public murmuroit & parloit differemment de ce fait, diſant generalement, qu'il y avoit du malefice & du ſortilege; j'allai viſiter cette Religieuſe le 24. dudit mois; elle gardoit le lit, & l'ayant examinée de fort près, je lui trouvai bon & ſerain viſage, beaux yeux, la bouche ſaine, la langue, le palais juſqu'au fond des amigdales bien conditionnez & ſans tache. Elle me dit cependant que depuis pluſieurs mois elle s'étoit trouvée fort abbatuë & accablée de tout le corps, ſans courage & avec des douleurs piquantes; ce qu'ayant communiqué aux Chirurgiens & Medecins ordinaires de la Communauté, ces Meſſieurs remarquerent des taches livides en pluſieurs endroits de ſon corps, & notamment aux jambes & ſur la poitrine, ce qui leur fit juger que c'étoit des taches ſcorbutiques, à quel effet ils lui preſcrivirent les remedes à ce convenables. Mais les douleurs & l'inquietude s'emparant de l'eſprit de la pauvre malade & des aſſiſtantes, elles firent

chercher un Chirurgien étranger, lequel avec un garçon Chirurgien de la ville l'examina de près, & touchant ces taches noires attentivement & plûs profondément, ils y sentirent quelque resistance & quelque dureté, comme de quelque corps étranger : ils prirent la resolution de faire une incision sur le corps d'une de ces taches, qui ne consistoit qu'à ouvrir la peau, sous laquelle ils trouverent une épingle qu'ils tirerent avec la pincette, & faisant de pareilles ouvertures à plusieurs de ces taches, ils trouverent jusques à vingt ou vingt-deux épingles. Quelques jours après, ladite Religieuse se plaignant d'une douleur fort aiguë derriere l'oreille droite, le garçon Chirurgien en tira encore une de cette partie & la malade fut soulagée dans ces endroits. Dans le tems que je la voyois, elle se plaignoit d'un peu de mal sous la gorge, à l'endroit de la trach-artere, lors principalement qu'elle avaloit la salive ou quelque autre liqueur, & prenant l'endroit douloureux entre mon pouce & l'index, j'y ai senti un bout de

corps étranger, mais trop profond pour le faire tirer ſur l'heure. Ladite Religieuſe me dit qu'elle en ſentoit encore à la jambe, ce qu'ayant encore entendu & conſideré; & me reſſouvenant d'autres exemples bien plus extraordinaires & plus ſurprenans que j'avois lû dans Sekenkius & dans Monſieur Verduc, & que moi-même avois encore été témoin de cheveux ſortis par l'urethre, je lui demandai ſi elle ne ſe ſouvenoit pas qu'étant enfant elle avoit avalé des épingles, & ſans heſiter. Elle me dit qu'elle en avoit avalé pluſieurs fois & beaucoup, même qu'il lui avoit été habituel d'en tenir toûjours dans la bouche, & même quelque fois pluſieurs à la fois, & qu'elle ſe reſſouvenoit parfaitement bien d'en avoir avalé pluſieurs. Ce qu'ayant entendu de la malade même, je decidai d'abord qu'il n'y avoit là rien de ſurnaturel, encore moins de malefice ou ſortilege, & que je tacherois bien de donner l'explication de ce phœnomene tout extraordinaire, & tout rare qu'il paroit: voici comment je l'explique.

Il faut convenir, 1°. Que notre corps n'eſt qu'un tiſſu & un arrangement de tuyaux, vaiſſeaux & conduits creux, juſques-là qu'on nomme les petits vaiſſeaux, vaiſſeaux capillaires, tant ils ſont petits, & vont juſqu'à ſe rendre imperceptibles à nos yeux, 2°. Que ces vaiſſeaux ont des fibres motrices, qui dans l'état naturel & de ſanté ſont toûjours en mouvement, 3°. Que ces mouvemens ſont directs, & que les fibres droites ſe meuvent toûjours du centre vers la circonference, & cela pour y pouſſer & conduire le ſang avec les matieres propres à nourrir, reparer & augmenter les parties les plus éloignées juſqu'à la ſurpeau même, 4°. Que ces conduits & ces tuyaux ont chacun leur bouche ou entrée de differente configuration pour y laiſſer entrer les liqueurs qui doivent ſervir à differens uſages, même les corps ſolides ſelon leur differente configuration, comme les ſables, graviers, pierres, vers, cheveux & autres corps étrangers. Ces principes étant certains, il eſt aiſé de concevoir que des petits corps que nous avallons, ſoit

avec les alimens, soit séparément; comme des poils, des petits noyaux ou pepins, de la limaille, des aiguilles, des épingles & autres choses pareilles, peuvent couler & être conduites jusqu'aux extremitez des tuyaux & vaisseaux les plus imperceptibles, c'est-à-dire, jusqu'à leurs extremitez & leurs fins, qui est la peau de l'épiderme ou surpeau : même des corps de plus gros volume que ne sont les tuyaux par où ils doivent passer, parce que ces tuyaux sont composez de membranes propres à se prêter & à s'élargir à la conformité du corps étranger, qui se presente pour y passer. Voici comme j'esplique la chose. Tel que ce soit de ces corps étrangers, étant avalé & descendu dans l'estomac, en sort avec les alimens ou *chimus* par le pilore, ce qui arrive, tant par le mouvement de tout le corps de l'estomac, que de celui de ses fibres longitudinales & circulaires, lesquelles étant entrainées & poussées dans les intestins, rien n'empêche que ce corps ne roule & ne suive le cours du chile, & qu'enfin il ne se trouve insensiblement dans les vais-

ſeaux qui portent le ſang & la matiere nourriciere juſqu'aux extremitez, & par toute la circonference du corps; & où ne trouvant plus la même direction , il s'y arrête & y demeure auſſi long-tems qu'il puiſſe émincer la peau pour la percer ou y cauſer un abcez. Les années que la nature a employées pour pouſſer ces épingles juſques à la peau de certaine partie du corps de cette fille , ont ſervi à polir, diminuer & émincer ces épingles qui ſont fort liſſes, polies & diminuées de groſſeur & de longueur, étant preſque pointuës des deux bouts, & c'eſt ce qui en a dégagé les têtes qui roulent peut-être encore dans les vaiſſeaux de cette perſonne ; outre qu'il eſt aiſé de comprendre que ces épingles ayant été charriées depuis tant d'années en differens tuyaux & dans des liqueurs differentes, elles doivent être uſées par l'attrition & contact des fibres motrices de ces tuyaux & du chocq continuel des parties & des liqueurs y contenuës qui ſe meuvent & coulent ſans ceſſe ſelon le proverbe, *Gutta cavat lapidem non vi ſed ſæpè cadendo.* Outre

qu'il ſe trouve des ſels lexiviaux dans le ſang & dans les humeurs, qui émincent & rident la peau de ceux qui mettent ſouvent les mains dans le ſang, comme il arrive dans les leſſives. Pour prouver encore que ces ſortes de cas ne ſont pas nouveaux & inconnus, Jekenkius rapporte des faits bien plus extraordinaires, & Monſieur Verduc Medecin de Paris en rapporte auſſi trois ou quatre qui ſeroient incroyables & inconcevables, ſi l'on ne connoiſſoit l'admirable ſtructure du corps humain, & la ſage induſtrie de la nature, comme d'avoir vû des couteaux, des affiloirs de charcutiers & autres corps ſolides que certains hommes avoient avalez, ſortir & être tirez par les flancs. Moi même j'ai vû tirer un cheveu très-long de luréthre de Mr... Mar... de Fr... lequel ſans contredit devoit avoir paſſé par les émulgentes, par les baſſins d'un des reins, par l'urethre & la veſſie, avant que d'être entré dans l'urethre.

De tout ce que deſſus il eſt aiſé de comprendre & d'inferer que dans le

cas present, il n'y a rien de surnaturel, point de malefice ni de sortilege.

Ainsi déliberé à Tournay, le 26. desdits mois & ans. DOISON.

ARTICLE XXX.

VERITEZ SATIRIQUES en Dialogues. A Paris, chez Jacques Etienne, ruë Saint Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu, 1725. *avec Approbation & Privilege du Roi, in* 12. *pages* 441.

IL paroît qu'on a eu raison d'intituler ce Livre, *Veritez Satiriques*, puisqu'en effet il renferme une satire très-ingenieuse de la maniere dont pensent la plûpart des gens qui se conduisent par passion ; & que cette satire n'a des objets que trop réels & trop certains.

Ces veritez Satiriques sont exposées en forme de Dialogues qu'on donne ici au nombre de cinquante, où l'on fait entrer des interlocuteurs de toute espece.

Avril 1725.

Le but de ces Dialogues, comme l'a fort bien remarqué l'Approbateur du Livre, est de faire voir que ceux qui s'écartent de la raison & du bon sens, ne pourroient, sans faire rire, parler comme ils pensent. En effet, ceux qu'on y introduit, sont des gens qui, pour ainsi dire, pensent tout haut, & qui s'expliquent sans déguisement sur les veritables motifs qui les font agir.

L'Auteur a bien prévû qu'on pourroit l'accuser d'y pecher contre la vrai-semblance, en ce qu'il y a peu de gens qui parlent comme il les fait parler, & qui soient assez sinceres ou assez simples, pour mettre eux-mêmes au jour leur ridicule & leurs défauts; mais il répond à cela, qu'il s'est proposé de representer, non la maniere dont les hommes parlent, mais celle dont ils pensent; & de peindre, non leurs discours, mais leurs inclinations & leurs mœurs; d'où il s'ensuit, conclut-il, qu'on ne peut pas dire que des Dialogues de cette nature soient contre la vrai-semblance, dès qu'on n'y fait dire aux interlocuteurs que ce qu'ils di-

roient en effet, s'ils vouloient parler comme ils pensent. Ce Tour est d'autant plus heureux, qu'il est plus simple & plus naturel, & que jamais le ridicule n'est plus sensible, comme dit l'Auteur, que quand il se developpe de lui-même. Ce caractere de Dialogues est neuf & d'une méthode beaucoup plus instructive que celle qu'on suit dans les Dialogues ordinaires. En effet, comme la plûpart des hommes parlent plûtôt selon ce qu'ils devroient penser par rapport à la bien-seance de leur profession & de leur état, que selon ce qu'ils pensent effectivement par rapport à leurs passions & à leurs foiblesses ; il faut faire de grands détours, & battre long-tems la campagne, pour tirer des Dialogues ordinaires, où l'on ne fait dire aux gens que ce qu'il leur convient de dire, une instruction bien sensible, & qui porte coup; mais dans des Dialogues tels que ceux des *Veritez Satiriques*, c'est-à-dire, où l'on fait parler les gens comme ils pensent, on va directement au but, en ce que de l'opposition visible qu'il y a entre le caractere de celui qui

parle, & la maniere dont on le fait parler conformément à ses veritables sentimens, il resulte un ridicule palpable, & dont il n'y a personne qui ne soit frappé.

Ces Dialogues sont d'une étenduë raisonnable, comme d'environ huit ou dix pages; & tout ce qu'y disent les Interlocuteurs, aboutit à une verité morale, qui quelquefois tournée ironiquement, en fait la conclusion.

Par exemple, dans le troisiéme Dialogue qui se fait entre un Pere de famille qui veut marier son fils, & un des amis du Pere; le Pere dit à son ami, qu'on lui offre trois partis pour son fils, & qu'il ne sçait lequel prendre. Qu'en dit Monsieur votre fils, répond l'Ami? Bon, dit le Pere, il ne sçait pas seulement que je songe à le marier, & il ne verra son Epouse que quand il faudra aller à l'Eglise: c'est bien pour lui, ajoute-t'il, que je veux faire cette affaire, c'est pour moi, j'ai besoin d'appui & de mettre dans ma maison le plus d'argent que je pourrai. Pourquoi voulez-vous que mon fils le sçache? Cela ne le regarde pas. L'Ami lui represente sur

cela qu'il faut le marier, de maniere qu'il puisse bien vivre avec sa femme, ce qui ne se peut s'il ne l'aime & s'il n'en est aimé, & qu'ainsi il est à propos qu'ils se connoissent avant que de s'engager. Oh! dit le Pere, il est bien question de l'aimer pour bien vivre ensemble, &c. Après plusieurs autres discours de cette nature, *Pardonnez-moi*, dit l'Ami en finissant, *j'avois crû jusqu'à present qu'il falloit se connoître avant que de se marier.*

Dans le Dialogue suivant qui se passe entre un fils, dont le Pere vient de mourir dans le moment, & un ami de ce fils qui vient le surprendre, on voit un fils qui n'a été occupé pendant la maladie de son Pere, qu'à prendre des mesures par rapport à la succession prochaine, & qui depuis sa mort ne s'occupe encore d'autre chose, tandis que chacun se croit abîmé dans la plus profonde douleur, sur quoi l'Ami dit en s'en allant. *Oh! que ceux qui perdent des parens dont ils heritent, ont raison de ne voir personne; ce n'est qu'en se cachant, qu'ils peuvent faire croire qu'ils sont affligez.*

Voilà à peu près quel eſt le caracre des Dialogues contenus dans ce Livre ; on y trouve une Morale très-ingenieuſe & très-ſaine, & une Satire d'autant plus innocente qu'elle eſt plus generale, & qu'elle ne renferme rien, dont la vertu la plus ſcrupuleuſe, puiſſe prendre le moindre ombrage.

ARTICLE XXXI.

METHODE PRATIQUE Pour converſer avec Dieu. Troiſiéme Edition, augmentée de pluſieurs ſortes d'aſpirations tirées de l'Ecriture & miſes en forme d'Entretien; par un Pere de la Compagnie de JESUS. A Lyon, chez les freres Bruizet, ruë Merciere, au Soleil, 1724. *In 12. pages* 405.

DEs trois Editions qu'on a déja faites de cette Méthode, voici la premiere qui nous tombe entre les mains. L'Ouvrage renferme des inſtructions ſi ſolides, le ſtile en paroît ſi coulant, le tour ſi aiſé, les penſées ſi naturelles, les affections ſi touchantes, l'Ecriture Sainte y eſt par tout employée & placée ſi heureuſement, que pour peu que la connoiſſance s'en répande au-delà du Lyonnois & des Provinces voiſines, on en peut regarder le débit & le fruit comme également aſſûré. Ce n'eſt pas que le tître & le ſujet d'un tel Livre ne ſoient ſeuls capables d'effa-

toucher bien des gens : pluſieurs apparemment le renvoyeront ſans autre examen à ce petit nombre de perſonnes iſolées dans les Cloîtres, & autres lieux de retraite, qui n'y ont d'occupation que celle de vacquer à Dieu. Choſe étrange que la ſechereſſe & la froideur à laquelle une fauſſe delicateſſe voudroit reduire la dévotion des Fidelles !

L'Auteur dans ſa Préface commence par diſſiper l'illuſion où l'on eſt, ſi l'on penſe que la pratique de converſer avec Dieu ne convienne que dans certaines ſituations, ou dans certaines profeſſions de la vie. Elle eſt, ſelon lui, neceſſaire à tous : Prêtres & Solitaires, Religieux & Seculiers, Parfaits & Imparfaits, Juſtes & Pecheurs ; tous doivent s'y appliquer ; tous ayant des obligations & des beſoins qui les tiennent dans la dépendance de Dieu, leur premier principe & leur derniere fin ; & qui les lui doivent attacher bien plus étroitement qu'ils ne ſont attachez aux hommes, par les raiſons de ſocieté & par les rapports reciproques, qui les engagent à converſer avec eux.

La difficulté de remplir un devoir si important, lâchement alleguée par quelques-uns pour s'en dispenser, ne lui paroît pas moins chimerique : ames timides à qui l'on ne demande qu'un peu de resolution & de contrainte,& qui éprouveroient bientôt que le Royaume de Dieu est au milieu d'elles ; qu'elles peuvent, si elles le veulent, en recueillir les richesses en tout lieu & en tout tems : & qu'avec quelque attention sur soi-même, il n'y a point d'occupation plus libre, plus commode, plus douce que celle-là.

Il passe ensuite à une troisiéme sorte de prétexte : c'est de se representer la méthode de converser avec Dieu comme une science abstraite, reservée à des Genies superieurs, ou à des personnes d'une capacité profonde ; quoique les plus simples & les plus grossieres y fassent souvent des progrès admirables, qui vont jusqu'à picquer d'une sainte émulation ceux même qu'elles ont choisis pour leurs guides dans les voyes du salut.

Ces considerations animent le zele de l'Auteur contre la dureté & l'in-

justice des hommes, qui n'ont point encore eu de plus agreable lien, ni de plaisir plus ordinaire que celui de la conversation ; & à qui il en coûte presque toûjours, pour élever pendant quelques momens, leur cœur au Seigneur. Il lui paroît même étonnant qu'il ne se soit encore trouvé qu'un seul Ecrivain qui ait entrepris de les tirer de cette monstrueuse indifference, en traitant expressément le sujet qu'il embrasse. C'est le Pere Boutaud Jesuite ; le même qui a composé le Livre des *Conseils de la Sagesse*, recherché & publié si longtems comme le précieux fruit de la pénitence de Monsieur Fouquet, le Surintendant des Finances. Comparez cette disette avec tout ce qu'on a écrit pour former & perfectionner le talent de la conversation dans les compagnies mondaines, quelle disproportion ! Quelque estime au reste que merite l'Ouvrage du Pere Boutauld, sur tout par beaucoup d'onction & beaucoup de netteté, on le juge trop concis. Le Pere Franc (c'est l'Auteur dont nous parlons) donne plus d'étenduë au sien. Il l'a divisé en trois

parties. La premiere, qui eſt de neuf Entretiens, comprend les motifs qui nous engagent à converſer avec Dieu: la ſeconde, qui eſt de quatorze Entretiens, expoſe les moyens qu'il faut employer & les modéles qu'il faut ſuivre pour s'avancer dans crt exercice: la troiſiéme eſt un recuëil de differentes ſortes d'aſpirations touchant les principales vertus & les pratiques les plus importantes de la vie chrétienne.

A l'égard de la premiere partie; c'eſt toute la grandeur & toute la magnificence du Souverain Être, que l'Auteur dévelope à nos yeux. Il y trouve pour nous les raiſons les plus intereſſantes d'entrer avec Dieu dans une ſainte communication; ſource aſſûrée de lumiéres, de conſolations, & de douceurs & de mille autres avantages. Mais ils ſent trop, combien un pareil langage eſt un langage critique au Tribunal des hommes charnels, pour en demeurer à des idées generales. Il a ſur chaque point en particulier ſes autoritez & ſes garens, qu'il produit à propos, & qu'il nous met habilement dans la neceſſité de

ne pouvoir recuſer. Qui oſera dire que Moïſe, que David, que Saint Paul, que Saint Auguſtin ſe flattaſſent d'un bonheur qu'ils ne goûtoient pas veritablement ; & qu'en ſe récriant ſur l'abondance des delices dont ils étoient comblez, ils priſſent pour une impreſſion ſurnaturelle l'effet pur d'une imagination dominée par ſon objet ? Avec des témoignages de cette force, l'Auteur n'apprehende pas qu'on le contrediſe, dès qu'on ſe donnera la peine de ſuivre & de penetrer le détail de ſes preuves : tout y coûle des premiers principes de la Religion : il ne faut que la ſçavoir & la reſpecter ; il ne faut qu'un eſprit & un cœur Chrétien, pour reflechir, raiſonner & conclurre comme lui. Le parallele qu'il fait entre la converſation de Dieu & celle des hommes, a des traits fort remarquables. « Qu'elle difference », s'écrie-t'il ! « La même qu'entre Dieu » & l'homme, c'eſt-à-dire, une dif» ference infinie ». La converſation de Dieu eſt toûjours ſainte, toûjours utile, toûjours conſolante, toûjours aiſée ; on y découvre de plus en plus
 ſes

ſes perfections ; on y éprouve de plus en plus ſes bontez ; & par là plus elle ſera longue & fréquente, plus l'eſtime & l'amour qu'on a pour lui ſe fortifieront & prendront de nouveaux accroiſſemens. Au contraire la converſation des hommes eſt ſouvent criminelle ; on en ſort avec de nouvelles playes dans l'ame ; on y perd au moins d'ordinaire le tems, le recuëillement, le repos de la conſcience. Elle a ſes agrémens, il eſt vrai, mais les a-t'elle conſtamment ? Et dans le choix le plus ſage qu'on puiſſe faire des perſonnes avec qui on lie, n'exige-t'elle pas des égards & des ménagemens pénibles ? Ne faut-il jamais y ſouffrir ou des manieres qui dégoûtent, ou des importunitez qui rebuttent, ou des Auteurs qui écrivent ; en un mot, quelques-uns de ces défauts inſeparables de l'humanité, qui refroidiſſent au moins l'inclination & font dévorer en ſecret des chagrins qu'on eſt aſſez prudent, ou aſſez poli pour empêcher d'éclater. Chacun ſçait là-deſſus ce que ſon experience perſonnelle lui fournit.

Le fidéle touché des motifs qu'on

vient de rapporter , a beſoin d'un Maître qui lui ſuggere les moyens qu'il doit employer pour converſer avec Dieu. L'Auteur y procede d'une maniere extrémement ſimple : il veut qu'on ſe preſente devant Dieu avec une candeur d'enfant , & que là , ſans ſe tourmenter à examiner ce qu'on doit dire , ſans chercher à ſe répandre en longs diſcours , ſans effort , ſans étude, on laiſſe parler le cœur avec liberté , & prendre nûment pour matiére de ſa converſation ce qui ſe preſente naturellement à l'eſprit. Cette liberté ſuppoſe à la verité quelques diſpoſitions qui ne ſont pas l'ouvrage d'un moment ni d'un jour : mais ce ſont les mêmes, la plûpart, que tout homme qui voudra ſerieuſement ſon ſalut , doit s'éforcer d'acquerir,une conſcience nette de peché , un cœur qui ſe dégage peu-à-peu des objets terreſtres , des paſſions ſouples , des inclinations mortifiées , des retours frequens ſur ſon interieur , une habitude conſtante de regarder Dieu preſent & agiſſant en toute choſe , un ſoin exact de ſouſtraire l'eſprit & les ſens à tout

ce qui peut les jetter dans l'inutilité & dans la dissipation. Ce plan de vie nous effraye du premier coup d'œil; nous le jugeons incompatible avec l'embarras & la varieté des emplois. L'Auteur nous fait voir que nous nous allarmons sans sujet. Il donne à ses leçons un air de facilité, qui ne laisse presque plus rien de rude ni d'amer aux maximes qu'elles contiennent. On est obligé d'en convenir en les lisant; on soupire, on s'attendrit, on s'indigne contre soi-même de se voir encore arrêté, lorsqu'il semble qu'il n'y ait point d'obstacle ni de repugnance qui ne doive ceder aux impressions d'une lecture si insinuante & si persuasive. Voilà, avec quelques exemples, propres à confirmer la doctrine énoncée, ce qui remplit la seconde Partie.

La troisiéme sera toûjours d'un très-grand usage pour ceux même qui craignent de s'astreindre à une méthode reglée de converser avec Dieu. Les aspirations ou élevations de cœur que l'Auteur y propose, peuvent coupper saintement la journée, & interrompre de tems en tems le

cours des occupations. Ce ſont de vrayes prieres, les unes tournées en actes de vertu, comme des actes de foi, de remerciment, d'humilité, de confiance, &c. Les autres appliquées aux diverſes actions & aux diverſes ſituations qui partagent le plus communément la vie d'un Chrétien: le travail, le repos, les viſites, les divertiſſemens, la proſperité, l'affliction, la maladie, & en particulier les œuvres & les exercices de Religion. Nous gemiſſons ſi ſouvent ſur nos infidélitez & nos negligences: pleins de bons deſirs, nous ne comptons malgré cela que des jours vuides de merites. D'où vient cette contradiction? N'eſt-ce pas que dans les occaſions, nous n'avons pas ſoin de nous exciter par quelque penſée ou quelque affection ſalutaire? Nous agiſſons par coûtume, par humeur, ſuivant précipitamment & aveuglément le penchant de la nature; & de là quelles pertes juſques dans les actions les plus capables par elles-mêmes de nous ſanctifier. Nous éviterons ce déſordre, dès que nous voudrons profiter d'un Livre com-

me celui-ci. L'interêt là-dessus est general; il ne touche pas moins les personnes de Lettres que les autres.

On dit que l'Auteur, privé de l'usage des yeux, dans le tems même qu'il a composé cet Ouvrage, montre parfaitement par son exemple la sagesse & le prix de ses instructions. Donner en cet état un Livre au Public, sans autre secours que celui du recueïllement & de la meditation, c'est retracer en quelque chose la merveille du fameux Didyme, Docteur de l'Eglise d'Alexandrie, que Saint Jerôme appelloit son *Voyant*. Mais la verité du Dogme n'est pas toûjours exactement ménagée dans les Ecrits de Didyme; & il n'y a pas ici une proposition dont elle ne fait le fondement & la regle.

ARTICLE XXXII.

REFLEXIONES MILITARES del Vizconde de Puerto, &c. C'eſt-à-dire; *Reflexions Militaires de Dom Alvaro Navia Oſſorio, Vicomte de Puerto, &c. Maréchal de Camp. Premiere Partie, dediée à Sa Majeſté Catholique Philippe V. Tome I. pp.* 540. *in* 4°. A Turin, 1724.

IL n'eſt peut-être pas moins difficile de donner des regles pour conduire une armée que de la commander, dit le Vicomte de Puerto dans ſa Preface. Il faut pour l'un & pour l'autre de grands talens. Mais quoiqu'il en ſoit, il eſt toûjours très-ſûr qu'il n'appartient qu'à un homme de guerre de propoſer au public ſes reflexions touchant l'Art Militaire. Auſſi, l'Auteur a-t'il fait un long apprentiſſage du métier, avant que d'entreprendre de l'enſeigner aux autres. Au reſte nous ne chercherons point à relever cet extrait par un étalage d'érudition, en compa-

rant les maximes de l'Auteur avec celles de Puffendorf ou de Grotius. Le Vicomte de Puerto ne manque point de citer les ſources où il a puiſé : il avouë même, avec modeſtie, qu'il n'y a de lui dans cet Ouvrage que la forme qu'il y a donnée, & le choix des reflexions & des exemples propres à les appuyer. L'Ouvrage entier eſt diviſé en vingt Livres, dont les trois premiers compoſent ce premier volume, duquel nous allons faire l'extrait. Le premier Livre traite des vertus Morales, Politiques & Militaires d'un General, d'un Commandant d'armée. Le ſecond traite des motifs de la paix & de la guerre, & des précautions qu'il eſt neceſſaire de prendre dans les alliances. Le troiſiéme Livre expoſe les preparatifs pour la guerre. Parcourons pluſieurs differens Chapitres de ces trois Livres : il n'y a pas d'autre moyen de donner une idée d'un Ouvrage de cette nature. Et à l'égard de ces Chapitres mêmes, on ne s'aſſervira point à les extraire toûjours de ſuite; on le feroit néanmoins, ſi le Lecteur pouvoit être plus au fait par

cette éxactitude, toute génante qu'elle ſeroit pour nous.

PREMIER LIVRE.

CHAPITRE PREMIER,

Où l'on inſinuë en paſſant, quelques qualitez qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'eût un General.

MOnſieur de Langeay, dans *ſa Diſcipline Militaire*, veut qu'un General ne ſoit ni très-vieux ni très-jeune; parcequ'il n'a pas moins beſoin de ſageſſe & d'experience pour le projet, que de vigueur pour l'éxécution. Il ſouhaite encore qu'il ne ſoit point trop riche; de peur qu'à force de largeſſe, il ne ſe puiſſe mettre en état de faire un parti contre ſon Prince en certaines occaſions de troubles & de diviſions. Monſieur de la Valliere dans ſa *Pratique de la guerre*, deſire dans un General un grand air qui lui attire le reſpect des troupes qui ſervent ſous lui. Dom Diegue d'Alba dans ſon *parfait Ca-*

pitaine le veut heureux : l'Empereur Leon dans ses *Instructions pour la guerre*, demande qu'il ait de la naissance, & prétend que les Officiers n'obéïssent qu'à regret à un Chef qui en manque. Cependant il n'appuye pas sur ce point en telle sorte qu'il soit absolument necessaire, quand on a d'ailleurs toutes les vertus Militaires.

Quoique les qualitez dont on parle, conviennent à un General, on ne s'arrête à aucune en particulier. Car il ne dépend pas de nous d'avoir un grand air, d'être d'un moyen âge, d'avoir de la naissance, du bonheur, des richesses, &c. Ainsi l'on doit s'en tenir aux qualitez qui peuvent s'acquerir par l'industrie, par les soins, par les reflexions, par l'experience. Tout cela rend enfin un Capitaine habile. Quant à la valeur, il suffit de dire avec Marius, qu'il ne craint rien que la réputation de lâche; ou avec Alcibiades : J'aimerois mieux ne pas vivre que d'être timide; ou avec Strada : Un General ne doit rien craindre davantage que de paroître craindre.

CHAPITRE II.

Des passions dont un Général doit sur tout se deffendre.

TRois passions capitales, qui sont la volupté, le plaisir de la table & la colere. On laisse aux Directeurs, & aux Prédicateurs la fonction de faire voir quels ravages ces passions causent en nos ames; & on se borne à montrer par des exemples, quel préjudice elles apportent à un Commandant d'armée. Alexandre fit d'abord l'objet de l'adoration des siens, & l'admiration des étrangers: mais il devint l'horreur des uns & des autres, pour avoir fait brûler à l'instigation de l'intime Thaïs, la Ville superbe de Persepolis.

L'action de Dom Rodrigue qui deshonora la fille du Comte Julien, & qui causa la ruïne de l'Espagne; la violence que fit Monuza à la sœur de Dom Pelago, & qui donna lieu au rétablissement de ce même Royaume, sont de funestes évenemens,

presque aussi connus que l'outrage fait à Lucrece, lequel coûta le Trône aux Tarquins. Nous lisons au contraire, que la continence de Scipion l'Afriquain envers Sophonisbe sa prisonniere, lui facilita beaucoup ses conquêtes en Espagne.

A quel point Marc-Antoine ne degenéra-t'il pas de sa valeur dans ses coupables amours pour Cleopatre ? Il est facile d'en juger par la bataille d'Actium. Ce grand Capitaine qui avoit tant de fois vaincu, ne rend pas même de combat contre l'armée d'Auguste : à l'exemple d'une femme, de Cleopatre qui prend la fuite, Antoine fuit aussi pour la suivre, oubliant toute sa gloire passée, & la flétrissant par cette action la plus honteuse.

Suites étranges de la passion du vin. Clitus à qui Alexandre devoit la vie, pour recompense de ce bienfait insigne, en reçoit indignement la mort ; parce que ce Prince étoit alors enseveli dans le vin comme le plus miserable des hommes. Dans la derniere guerre d'Espagne, un Commandant s'avisa d'envoyer des Sol-

dats à l'aſſaut d'une Ville, qui n'avoit d'autre breche que celle que ſon yvreſſe y avoit faite.

Pour ce qui regarde la colere; comme cette paſſion naît avec nous, ou plus foible, ou plus forte; ſi l'on ne s'en eſt pas encore rendu le maître; du moins, que l'on ſe garde bien de rien entreprendre dans ſa chaleur & dans ſon feu. En laiſſant paſſer ſes premieres ſaillies, le parti que nous prendrons après cela, deviendra le fruit naturel de notre intelligence: au lieu qu'il eût été l'effet monſtreux de notre emportement. Une Loi de l'Empereur Theodoſe, portée à la ſollicitation de Saint Ambroiſe, deffend de mettre à execution aucune Sentence de mort, avant trente jours écoulez, depuis la ſignature de la Sentence; afin que la raiſon ait le loiſir de la reformer, ſi la colere y avoit eû part. Un eſclave ayant fait quelque choſe qui déplut fort à Platon, celui-ci lui dit: Tu es heureux que je ſois très-fâché, je te jure que ſans cela je te châtierois comme tu le merites.

CHAPITRE III.

Les inconveniens du mauvais exemple dans le General.

IL y a du ridicule à vouloir punir en autrui ce que l'on ſe permet publiquement à ſoi-même. Si vous vivez dans le deſordre, votre exemple eſt comme une permiſſion que vous donnez au Soldat d'y vivre auſſi : & dequoi ne ſont pas capables des troupes, dont le débordement des mœurs eſt autoriſé par leur chef? Eſt-il en droit, ſera-t'il même en pouvoir de les retenir, & de les châtier? L'Empereur Claude, remarque Tacite, excita la riſée de Rome, lorſqu'on le vit ſévir contre Junia Calvina, accuſée d'un commerce inceſtueux, avec ſon frere Silanus; tandis que Claude lui-même étoit tombé dans un pareil crime, avec ſa mere Agrippine. Tite-Live rapporte que l'armée d'Antiochus, Roi de Syrie, au grand préjudice de la diſcipline militaire, imita les dereglemens de

ce Prince, lequel durant un hiver entier ſe livra à toutes ſortes de debauches. Telle fut au contraire la conduite de Venceſlas XV. Duc de Bohême, ſçachant, dit Foreſti, que les Sujets ſont d'ordinaire ce qu'eſt leur Souverain, il reſolut de les gouverner, plus par ſes exemples que par ſes ordonnances, &c.

CHAPITRE V.

Le Général eſt plus obligé que le Soldat de s'accoutumer aux veilles & à la fatigue.

UN Soldat en marche n'eſt attentif qu'à ſa perſonne; & ne penſe qu'à lui non plus, dans un poſte où on l'a placé, & où il eſt même relevé par d'autres. Mais le Général, loin de n'être occupé que de ſoi, ou d'un poſte en particulier, doit étendre ſes ſoins à des milliers d'hommes; & à des lieuës entieres de païs que ſon Armée occupe, ou dans un camp, ou dans une marche. Seneque dit d'un Prince, que ſa vi-

gilance aſſûroit le ſommeil de tous, ſon travail, le loiſir de tous, ſon induſtrie, le plaiſir de tous, ſon occupation, le bonheur de tous. Que ne doit donc pas faire un Général, &c? Philippe Bonini penſe ſur ce point, comme Seneque. Si les lauriers, dit-il, ſont plus pour le Chef que pour le Soldat, n'eſt-il pas convenable que le premier ait plus de part aux fatigues, aux peines, aux veilles, aux ſueurs que coûtent ces lauriers? Voilà l'obligation d'un Général; & quelle en eſt ſouvent la pratique. Nous abandonnons aux Lecteurs ce fonds fertile en reflexions, reſolus de ne traduire & de n'extraire que notre Auteur; ſans citer aucun exemple de nos jours. Continuons.

Tite-Live, parlant d'Annibal, dit: Nulle fatigue ne laſſe jamais ni le corps ni l'eſprit de ce grand Capitaine. Il ſupportoit également le froid & le chaud: dans le repas, le beſoin & non le plaiſir étoit ſa meſure. Falloit-il veiller ou dormir? Il ne mettoit point de difference entre le jour & la nuit: le tems que lui laiſſoient les affaires, étoit le ſeul qu'il accordât

au repos : il le prenoit, ce repos, toûjours leger, ſans égard, ni à la dureté du lit, ni à l'incommodité du lieu ; on le vit pluſieurs fois couché au milieu de ſes Gardes, couvert d'une eſpece de ſimple capote, &c.

CHAPITRE IX.

L'avantage de ſçavoir pluſieurs langues, & ſur tout celle de l'Ennemi.

IL vous ſeroit très-avantageux de ſçavoir pluſieurs langues, pour parler aux Troupes de differentes Nations, qui ſont dans votre armée, ou aux Païſans de differens peuples, à qui vous avez à faire ; pour examiner vous-même les priſonniers, les deſerteurs ennemis ; pour lire les lettres interceptées par ceux de votre parti, ou écrites du païs ennemi par vos affidez. Quand on a recours à un interprete, le ſecret eſt toûjours moins en ſûreté, & l'interpretation eſt rarement très-conforme à l'original.

Tite-Live dit que quand les Ro-

mains étoient en guerre avec les Toscans, on enseignoit leur langue à la jeunesse Romaine. Solis croit que sans le secours de Dona Marina & de Jerôme d'Aquilar qui servoient d'interpretes à Fernand Cortès, celui-ci n'auroit jamais pû conquerir tant de vastes Regions, & qu'il en soumit la meilleure partie par l'artifice de la parole, sans être obligé d'employer la force des armes. Aussi le même Cortès laissa un de ses pages à Zemposala pour apprendre la langue des autres Provinces, où il méditoit de porter la guerre. Suarès rapporte du Grand Vizir Ibrahim, Generalissime des Armées de Soliman II. qu'il possedoit plusieurs langues, dont il se servit utilement en bien des occasions. Mithridate, Roi de Pont, parloit les vingt-deux langues des differentes Nations qui lui étoient soumises. Le continuateur de Foresti écrit de Jean III. Roi de Suede, que sçachant plusieurs langues, il étoit en état de repondre aux divers Ambassadeurs des Princes, sans l'aide d'un interprete. Le Roi Philippe V. notre Seigneur, outre sa

langue naturelle, ſçait parler l'Eſpagnol, l'Italien & le Latin. Avec ces avantages que produit la connoiſſance de ces langues, on retire encore celui de pouvoir lire les bons Auteurs dans leurs propres ſources. Ces Auteurs perdent toûjours beaucoup de leur force & de leur beauté dans les traductions, ſans parler de la verité qui en ſouffre auſſi aſſez ſouvent. Me voilà comme inſenſiblement tombé ſur la neceſſité, ou pour le moins ſur l'utilité de la lecture. Cette matiere eſt traitée dans les Chapitres ſuivans. Il faut en recuëillir quelques endroits.

CHAPITRE X.

La neceſſité de la lecture.

ALexandre appelloit les Œuvres d'Homere qu'il portoit toûjours avec lui : *Viaticum militiæ ſuæ & inſtitutionem bellicæ virtutis.* Il importe principalement de lire les vies des fameux Capitaines : on apprend en aſſez peu de tems par leurs ac-

tions, ce que l'experience n'apprendroit qu'en beaucoup d'années : il faut pour acquerir cette experience, s'être vû en cent occasions dignes de reflexion. Dans les Livres on trouve aisément mille choses, qui par les évenemens heureux ou malheureux, par les bonnes ou les mauvaises situations, & par le jugement qu'en ont porté les hommes sages, montrent le parti qu'en pareilles occurrences, on doit prendre ou laisser, &c. Lucius Lucullus le vainqueur de Mithridate & de Tygranés son gendre, n'avoit nulle teinture de la science Militaire, lorsqu'il fut chargé de ce commandement : mais il apprit à faire la guerre en lisant les histoires pendant son voyage de Rome en Asie. Charles V. de Lorraine n'eut pas moins d'application à l'histoire que de reputation par ses hauts faits guerriers. Plutarque parlant de Marcus Brutus dit : Quand il n'étoit pas occupé par les soins de son armée, il passoit dans son camp les jours entiers sur les Livres. Foresti écrit de Philippe IV. de France & de Spitinius II. de Bohême, qu'ils s'atta-

choient fort à la lecture; & son continuateur rapporte la même chose d'Alfrede, Roi d'Angleterre & de Suenon III. Roi de Dannemarck. Le Marquis Suarès rend aussi ce témoignage aux Ottomans Mahomet II. Soliman II. & Selim I. qui donnerent tant d'exercice à leurs ennemis, &c.

Un autre avantage de la lecture est d'animer à la gloire par la peinture des actions heroïques, & des recompenses d'honneur, accordées aux grands Capitaines. On commence en quelque sorte, à triompher, dit Solis, lorsqu'on se represente à l'esprit un glorieux triomphe. Le Roi des Parthes Tamerlan, sur le point d'en venir à un grand combat avec Bajazet, ordonna à son Historiographe de lui lire quelques faits illustres de ses predecesseurs, pour s'animer davantage à la victoire: le succès de ses armes fut tel qu'il fit Bajazet prisonnier. Boleslas III. Roi de Pologne portoit toûjours au coû une medaille où étoit empreinte la representation de son pere qu'il avoit pris pour modelle. Miltiade ayant gagné la bataille de Marathon, Themisto-

cle fut jaloux de n'avoir pas remporté cette victoire : & comme un de ses amis lui demandoit la cause de son chagrin qui ne l'abandonnoit point, il répondit : *Trophæa Miltiadis dormire me non sinunt.* Le Grand Gustave Adolfe de Suede aimoit si passionnément l'histoire, qu'il deroboit des nuits entieres à son repos, pour mediter la gloire des anciens conquerans ; la consideration de leur valeur & de leurs autres vertus militaires, l'enflammoit d'une ardeur noble de les imiter. Il disoit souvent : bien que la difference des armes à feu, & la nouvelle maniere de fortifier ayent un peu changé l'ancien art de la guerre, on trouve toûjours dans la lecture des histoires antiques, l'avantage d'être excité aux grandes choses, par l'exemple des Heros des siecles passez, &c. Trois ou quatre Chapitres sont encore employez à montrer les avantages qu'un Général retire de la lecture : nous les laissons, tout instructifs qu'ils sont, & nous passons à quelques autres qui renferment des sujets differens.

CHAPITRE XV.

Les avantages de l'éloquence dans un Général.

L'Eloquence (j'entens une certaine éloquence naturelle, un talent de perſuaſion, ſert infiniment à un Capitaine) pour inſpirer aux Soldats le deſir de combattre, pour appaiſer leurs murmures, & arrêter leurs ſoulevemens, pour leur relever le courage abbatu par quelque mauvais ſuccès, pour mille autres occaſions, dont on parlera dans la ſuite de cet ouvrage. *Imperator qui eloquentiam cum prudentiâ conjunxerit, quid in exercitu præſtare non poteſt?* Que ne peut pas dans une armée un Empereur qui joindra l'éloquence à la prudence? Paroles de l'Empereur Leon. On me permettra bien d'uſer d'une comparaiſon familiere pour expliquer la penſée d'un Ancien ſur ce ſujet. L'éloquence eſt aux oreilles, ce qu'eſt aux yeux une lunette d'approche, qui d'un côté di-

minuë les objets, & de l'autre les augmente. C'eſt pour cela qu'Iſocrate enſeigne que l'Art de l'éloquence eſt de rendre les petites choſes grandes; & les grandes petites: *De parvis magna & de magnis parva facere.*

Foreſti louë dans Timothée, Capitaine Athenien, la qualité de bon Orateur: & il écrit de Demetrius Falerée que, bien qu'il ne fût ſignalé en rien lorſqu'il commandoit les armées, on ne laiſſa pas de lui ériger trois cent Statuës. Ces honneurs extraordinaires lui furent decernez; parce qu'il avoit trouvé dans ſon éloquence dequoi ſe juſtifier de ce qu'il n'avoit pas fait, & dequoi exalter le peu qu'il avoit fait. Cependant, ce n'eſt pas là tout-à-fait l'uſage de l'éloquence; à moins que de puiſſantes raiſons ne forcent de l'employer ainſi pour le bien public, &c. Carneades ayant très-éloquemment harangué à Rome ſur les affaires d'Athenes ſa Patrie, Monſieur Caton avertit les Senateurs de ſe précautionner contre un tel homme, capable d'obtenir des Romains par

ſon éloquence tout ce qu'il pretendoit. Et Pyrrhus diſoit qu'il étoit peut-être moins redevable de ſes conquêtes *à l'épée de ſes Soldats qu'à la langue de ſon Ambaſſadeur Cyneas.*

Au reſte, le talent de la parole, & de la perſuaſion n'eſt pas tellement un don de la nature qu'on ne puiſſe y parvenir, quoique quelques-uns penſent autrement : il s'acquiert avec l'application & les ſoins qu'on s'y donne : *Orator fit, poeta naſcitur.* Plutarque rapporte de Demoſthéne, qu'il ne ſe rendit le premier modelle de l'éloquence qu'à force de travaux & de veilles. Un empêchement qui lui lioit la langue, & une baſſeſſe d'expreſſion qui lui étoit comme naturelle, ſembloient être comme des obſtacles invincibles à la profeſſion qu'il embraſſoit. Mais ces efforts opiniâtres, vainquirent enfin deux ſi grands défauts ; & ſon éloquence fit répandre plus de ſang aux Macedoniens ennemis d'Athenes, qu'une grande partie de la Grece, &c. En un mot, il y a un certain caractere de perſuation qui rend tout poſſible

à un Général dans lequel il se rencontre.

CHAPITRE XVI.

Il est plus utile à un Général de se faire aimer que de se faire craindre.

LOrsqu'un Commandant est aimé des Troupes, c'est l'ordinaire qu'il en soit bien servi : au contraire, si elles le haïssent, elles ne lui obéïssent qu'avec repugnance ; & cette mauvaise disposition n'annonce pas d'heureux succès. Une des raisons pour lesquelles Annibal declare Pyrrhus, le second Capitaine du monde, c'est que celui-ci excelloit dans l'art de se concilier les esprits & les cœurs. Les Sabins & les Eques vainquirent les Romains ; parce que les derniers n'aimant pas leurs Decemvirs qui les commandoient, lâcherent le pied, & voulurent bien être vaincus. Lucius Papirius Dictateur Romain, s'étant apperçû dans un combat contre les Samnîtes, que ses gens s'embarrassoient peu de la

victoire, parce qu'ils le haïſſoient pour ſa trop grande ſeverité, comprit alors combien l'affection des Soldats lui étoit neceſſaire. Auſſi, changea-t'il en telle façon, qu'il alloit dans les Tentes viſiter les bleſſez, pourvoir à leurs beſoins, les encourager, & que ſa popularité lui regagna l'affection de ſes Troupes. Ce changement lui valut après cela dans une ſeconde action, la défaite entiere des mêmes Ennemis, &c.

Il y a des Auteurs qui pretendent que l'obéïſſance dépend comme neceſſairement de la crainte, qui ſe ſoucient peu de l'amour des Soldats, & qui adoptent cette mauvaiſe maxime : *Qu'ils me haïſſent pourvû qu'ils me craignent.* Je repons à cette maxime : *Timor eſt debile fundamentum. Nam qui timore ſubduntur, ſi occurrat occaſio quâ poſſunt impunitatem ſperare, contra Præſides inſurgunt eò ardentiùs, quò magis contra voluntatem ex ſolo timore cohibentur.* Ce paſſage eſt de Saint Thomas : & c'eſt dans le même ſens que Solis dit à l'occaſion d'un Prince haï & craint

de ſes Sujets : Communément la crainte eſt ſuivie de la haine, &c.

Je paſſe au Livre II. L'Auteur après avoir parlé des biens que procure la paix, & des maux que cauſe la guerre ; entre plus en matiere au Chapitre VII. Il diviſe la guerre en celle qui eſt neceſſaire, qui eſt juſte & qui eſt utile : non point que toute guerre, ainſi qu'il l'obſerve, n'ait jamais qu'une de ces trois qualitez ; car il arrive ſouvent qu'une guerre ſoit à la fois, & neceſſaire & juſte & utile.

Toute guerre deffenſive porte avec elle un caractere de juſtice & de neceſſité, d'où s'enſuit la juſtice des conquêtes faites dans une guerre ſoutenuë pour ſa deffenſe : alors les conquêtes ſont eſpece de dédommagement, à quoi la raiſon même condamne l'aggreſſeur injuſte. Ainſi Jacob diſpoſa-t'il en faveur de Joſeph, de ce qu'il avoit conquis ſur les Amorrhéens. Ainſi Abraham victorieux dans la guerre qu'il avoit entrepriſe pour la deffenſe de Loth, partage avec ceux qui ont contribué à ſa victoire, les dépoüilles de ſes

Ennemis. Le Roi des Ammonites demandant aux Iſraëlites qu'ils lui reſtituaſſent les Terres qu'ils avoient conquiſes ſur lui, Joſeph lui répondit que ces terres appartenoient aux Iſraëlites par droit de conquête: *Quæ autem Dominus Deus noſter victor obtinuit, in noſtram cedent poſſeſſionem.* Or, on ne ſçauroit taxer Jephté d'ambition, vû que l'Ecriture dit de lui, qu'il étoit aſſiſté de l'Eſprit de Dieu.

La guerre eſt encore juſte, lorſqu'on l'entreprend pour ravoir un Païs uſurpé. Antiochus redemandoit aux Iſraëlites les Terres qu'ils lui avoient enlevées: Simon Machabée répondit à ce Prince, que ces Terres leur appartenoient, que c'étoit l'heritage de leurs peres, qu'Antiochus leur avoit injuſtement retenu, & que les Iſraëlites ayant trouvé une occaſion favorable de le recouvrer, ils l'avoient fait.

Lorſqu'il eſt certain qu'un Prince fait des preparatifs pour entrer à main armée dans les Etats d'un de ſes voiſins, ce dernier peut le prevenir, & porter la guerre chez l'autre. C'eſt

le conſeil que donna au Peuple de Dieu, Jonathas, lorſqu'il ſçût que Demetrius vouloit l'attaquer avec une nombreuſe armée.

Perſonne n'ignore, continuë l'Auteur, que la guerre que l'on entreprend pour deffendre ou pour étendre la Religion, ne ſoit non ſeulement juſte, mais infiniment glorieuſe : ſans s'arrêter donc à prouver cette maxime, il vient d'abord aux exemples des Princes, à qui l'interêt de la Religion a été l'unique motif d'entreprendre une guerre. Il cite Charlemagne qui paſſa en Italie pour venger le Saint Siege de l'oppreſſion des Lombards : Loüis VI. Roi de France, lequel pour avoir ſecouru les Papes Gelaſe, Calixte, Innocent II. contre les Antipapes, merita les glorieux tîtres de protecteur des opprimez, & de deffenſeur de l'Egliſe Romaine : le pieux Godefroy de Boüillon qui vendit ſon Château de ce nom, à l'Evêque de Liege, dans les guerres de la Terre-Sainte.

Enfin le troiſiéme Livre qui traite des preparatifs pour la guerre, donne ſur tout ces avertiſſemens à un

Général : qu'il visite les Places des frontieres, qu'il fasse les revûës des Troupes avec les Inspecteurs, qu'il demande aux Colonels une liste exacte des Soldats qui sont en état de servir, & qu'ils ajoûtent une autre liste exacte de ceux qui sont malades dans les Hôpitaux ; afin qu'on ne le trompe point dans une matiere aussi importante, &c.

C'est assez de ces échantillons pour juger que l'Ouvrage est d'un homme pratique, d'un homme du métier, d'un homme de condition ; & non point d'un speculatif, d'un sçavant par état, qui bâtit des raisonnemens en l'air, qu'il tâche d'étayer par des autoritez entassées les unes sur les autres.

On a vû bien de critiques fortes du Livre de Monſieur l'Abbé Houteville : en voici une douce, & plûtôt un éloge, à quoi les Theologiens ne s'attendent pas.

ARTICLE XXXIII.

OBSERVATIONS GENERALES par Monſieur l'Abbé de Saint Pierre, ſur le Livre intitulé, la Verité de la Religion Chrétienne, prouvée par les faits.

J'Ai lû avec beaucoup de plaiſir le Livre de Monſieur l'Abbé Houteville ſur les preuves de notre Religion ; le deſſein eſt beau & il m'a paru bien executé : cependant comme je ſuis perſuadé, que l'on peut toûjours porter les Ouvrages humains vers une plus grande perfection, j'ai fait quelques Obſervations, ſur leſquelles l'Auteur fera telle attention qu'il jugera à propos, pour la plus grande utilité publique. Il me ſemble, que de pareils Ouvrages meritent d'être perfectionnez par une critique honnête, & que de pareils

Auteurs doivent être encouragez par les loüanges qui leur sont dûës.

De là on peut juger, que la bonne critique doit s'attacher particulierement aux bons Ouvrages, & qu'elle doit toûjours être mêlée de loüange pour les bons Auteurs ; mais si le critique veut sçavoir jusqu'à quel point il doit loüer ce qui est loüable & blamer ce qui est blamable, s'il veut s'assûrer si sa critique est par tout assez honnête, assez polie, si les expressions en sont assez mesurées, s'il veut se promettre, que non seulement les Lecteurs, mais encore l'Auteur lui-même, prendront une idée avantageuse de son caractere moderé, équitable & distingué par ses manieres pleines d'honnêteté, il y a une regle certaine, la voici : *Critiquez comme vous voudriez être critiqué.*

Cette Regle n'est pas longue, cependant elle comprend tout, & si les Critiques l'observent exactement, ils auront la reputation d'être des critiques polis, délicats, judicieux, ils encourageront les esprits excellens à faire à l'envi de grands efforts pour

procurer le plaisir & l'utilité de leurs Concitoyens, & contribueront ainsi autant par leurs loüanges que par leurs critiques, à perfectionner la raison humaine.

OBSERVATION I.

Sur le tître du Livre.

Celui, qui a fait imprimer ce que Monsieur Pascal avoit écrit sur la Religion, a donné sagement à l'Ouvrage le tître modeste de *Pensées* sur la Religion; il pouvoit prendre le tître de *Preuves* de la Religion: car effectivement il y a de fortes preuves. Il a évité ce tître, parce qu'il connoissoit la disposition des hommes à se roidir & à se tenir en garde contre celui, qui ose pretendre leur faire voir quelque chose qu'il pretend mieux voir qu'eux; & qui veut les assujettir à son sentiment; mais en donnant les preuves de feu Monsieur Pascal, comme de simples *Pensées*, comme de simples *Fragmens*, sur tout lorsque l'on trouve dans ces fragmens les plus fortes preuves jet-

tées çà & là d'un air negligé, le Lecteur s'intereſſe lui-même à les faire valoir au-delà de ce qu'elles valent, au lieu que ſi l'Editeur les avoit données ſous le nom de preuves ou de demonſtrations, le Lecteur ſe ſeroit trouvé intereſſé par amour propre à les contredire.

Sous le tître de penſées & de fragmens, le Lecteur ne peut jamais dire, *Eſt-ce donc là toutes les preuves? N'y a-t'il donc que cela?* Il s'imagine, que Monſieur Paſcal eût rapporté de nouvelles preuves beaucoup plus fortes & les eût miſes dans un beaucoup plus beau jour: ainſi les Lecteurs font en faveur de Monſieur Paſcal plus que lui même n'eût jamais pû executer: tel eſt l'avantage des tîtres modeſtes, & ſur tout des écrits que l'on donne comme *Fragmens*, comme *Penſées*, comme *Obſervations*. Les Lecteurs ne ſe roidiſſent point contre le tître d'*Obſervations*, mais ils commencent à ſe mettre en garde contre celui qui paroit ſe vanter d'avoir trouvé des demonſtrations qui leur ſont inconnuës.

On paſſe ſans peine à un Auteur

Auteur qu'il a fait d'excellentes Obſervations ; mais la plûpart lui diſputeront toûjours l'honneur de la demonſtration : ainſi qu'il promette moins & qu'il tienne plus. C'eſt pour cela que le tître modeſte *de reflexions ſur la verité de la Religion*, dont s'eſt ſervi feu Monſieur Abadie, plait à tout le monde, au lieu que le tître faſtueux de *demonſtratio Evangelica* de feu Monſieur Huet, a revolté bien des gens. Je demande ſur tout que l'Auteur en diſant ce qu'il a de plus fort, laiſſe toûjours penſer, *qu'il n'a pas tout dit, & qu'il reſte beaucoup plus à dire par de plus habiles que lui.*

Cela me fait penſer, que l'Auteur auroit peut-être mieux fait de prendre celui d'Obſervations, *ſur la divinité de la Religion Chrétienne*, de dire dans la Préface qu'il n'embraſſe pas toutes les preuves de la divinité de la Religion, mais ſeulement celles, qui ſont tirées des miracles, & de donner en abregé les preuves tirées des Propheties, qui ſont un genre de miracles ; mais à dire vrai, mon Obſervation ne peut ſervir qu'à

ceux qui voudront traiter le même sujet.

J'aime mieux en titre le terme d'*observation*, que le terme de *preuve*, par les raisons que je viens de dire; j'aime mieux le terme de *Divinité*, que celui de *verité*; c'est que le terme de *Divinité*, enferme *revelation divine*, & par consequent *verité*; au lieu que le terme de *verité*, n'enferme pas *revelation*. J'aime mieux le terme de *miracles*, que le terme de *faits*, parce que des *faits*, à moins qu'ils ne soient *miraculeux*, ne prouvent point la *divinité* de la Religion, & si le terme de *faits*, signifie *témoignages*, il faut que ces témoignages soient toûjours sur des faits miraculeux, tels que sont les revelations de Lazare & de Notre Seigneur : il en faut donc toûjours revenir aux miracles.

OBSERVATION II.

Sur le stile du livre.

Quelques-uns trouvent le stile du livre trop figuré, mais comme le

plus souvent ces figures sont nobles, justes & convenables au sujet, je suis bien éloigné de penser comme eux. D'autres reprochent à l'Auteur toutes ses expressions nouvelles; comme si tout ce qui est nouveau en fait d'expression, étoit toûjours blamable. Je n'adopte pas toutes les expressions nouvelles de l'Auteur, mais j'en adopte plusieurs & j'excuse ce que je n'approuve pas; c'est que lorsqu'il est question de s'élever à la plus haute éloquence, il est à propos de se livrer à une sorte d'audace & d'entousiasme; or est-il possible de contenir toûjours si étroitement cette noble audace dans les bornes de la justesse & de la raison, qu'elle ne passe jamais dans un excès vicieux? L'homme sage est plus touché du beau, qu'il n'est offensé du défectueux. Et après tout ne doit-on pas excuser volontiers les petits défauts, lorsqu'ils viennent de la même source que les grandes beautez & que l'on ne peut avoir les unes sans les autres?

Il me paroît, que la matiére grande, magnifique, interessante, demande aussi un stile proportionné

& qui ſoit orné de figures capables d'exciter notre admiration ; or je ne ſçai ſi le ſtile ſimple, uni, commun, quoique noble, eût ſuffi pour traiter dignement un ſujet ſi majeſtueux.

Je crois comme Monſieur Paſcal, qu'il vaut beaucoup mieux s'attacher à faire ſentir aux hommes la beauté & la majeſté de la Religion, qu'à leur en démontrer ſechement la verité : le ſtile figuré, qui eſt proprement le ſtile du ſentiment & de l'imagination, eſt, ce me ſemble, en cette occaſion, de beaucoup préferable au ſtile ſimple, denué d'images, de figures & d'ornemens.

Le ſtile qui remuë vivement l'imagination, eſt bien plus propre à exciter les ſentimens de crainte, d'eſpérance, de reſpect, d'admiration, vrais ſentimens de Religion, que n'eſt le ſtile ſec de la démonſtration ; & même la perſuaſion, qui vient par ſentiment eſt la plus forte des perſuaſions, parcequ'elle eſt plus proportionnée à notre maniere de penſer, & plus propre à remuër la plus puiſſante des facultez de l'eſprit, qui eſt l'imagination ; & en effet les

Lecteurs ne se soucient guéres que des veritez, qui les font ou craindre ou esperer vivement, parce qu'après les soins de la vie presente, ce dont ils se soucient le plus, c'est d'augmenter leurs esperances & de diminuër leurs craintes pour la vie future.

Ce n'est pas que je pretende pour cela, que le seul beau stile suffise pour persuader ; mais je pretens, que si à la force de la preuve & de la demonstration on sçait joindre l'agrément, ou si vous voulez la force des tours & des images, on fait une impression beaucoup plus grande sur l'esprit des Lecteurs ; c'est que l'homme, cet animal raisonnable, cet animal sur lequel peuvent tant & la longue habitude & les nombreux exemples, est un composé d'intelligence & d'imagination. Il faut d'un côté que l'intelligence, qui est une faculté assez foible dans le gros des Lecteurs, soit fortement convaincuë ; & de l'autre, il est à propos que l'imagination qui est chez eux une faculté très-puissante, soit vivement remuée ; & voilà ce qui forme la per-

ſuaſion complette, autant qu'elle peut être formée par une ſimple lecture.

L'habitude de juger depuis longtems & ſouvent de la même maniere, & les exemples nombreux, uniformes & journaliers des jugemens de tous ceux qui nous environnent, forment en nous une certitude & une perſuaſion beaucoup plus grande que celle que nous tenons de l'évidence; que nous avons ſentie dans une ſimple lecture; mais quand on peut joindre la certitude, qui vient de la longue habitude & des exemples journaliers, à la certitude, qui nous vient & de l'évidence de la démonſtration & de la vivacité des images, c'eſt le plus haut point de perſuaſion; & j'avouë qu'en pareille matiere, je n'avois point encore vû le ſtile figuré ſi heureuſement lié avec la force du raiſonnement.

OBSERVATION III.

Déplacer la preuve de la Resurrection.

Je n'ai vû nulle part la preuve de la Resurrection de Notre Seigneur dans un si beau jour, mais je me range à l'avis de ceux qui voudroient la voir placée à la fin de la preuve des autres Miracles, & non point à la suite des Propheties, qui sont des Miracles d'un autre genre ; il suffira à l'Auteur, dans l'Article des Phophéties, d'y montrer que cette Resurrection arrivée, avoit été predite, ce qui ne peut jamais avoir été prévû que de Dieu, ni revelé aux hommes que d'une maniére Divine & miraculeuse.

OBSERVATION IV.

Abreger la preuve des Prophéties.

Quant à la preuve des Prophéties, il y a deux maniéres de la traiter, l'une dogmatique, avec la Critique des

Hiſtoires Anciennes, avec la Critique des differentes Chronologies, & avec la Critique de la Grammaire des langues mortes, toutes choſes difficiles, qui montrent à la verité la grande érudition de l'Auteur, & qui peuvent faire preuve entiere pour un petit nombre de Lecteurs ſçavans, qui ſont capables d'entrer profondément dans tous les détails de ces diſcuſſions; mais comme de mille Lecteurs, à peine y en a-t'il un qui puiſſe y entrer, & que cependant l'Auteur écrit principalement pour les neuf cent quatre-vingt dix-neuf, il paroît, qu'il devroit dans ſon Ouvrage laiſſer à d'autres Sçavans, comme à feu Monſieur Huet, cette méthode d'une diſcuſſion ſi difficile & ſi peu utile.

La ſeconde méthode, eſt celle qu'a ſuivie feu Monſieur Paſcal, qui eſt à la portée de ceux qui ignorent ces Hiſtoires, ces Chronologies & ces langues; la premiére méthode eſt longue, ſeche, pleine de difficultez & de chicanes; l'autre eſt courte, ſuſceptible, d'un ſtile figuré, & même le Lecteur y ſent toutes les forces de

la preuve rassemblées comme en un point, & n'a tout au plus pour se convaincre entierement, qu'à verifier lui-même quelques citations de l'Ecriture faites à la marge : encore ne s'y croira-t'il pas obligé en songeant qu'un Auteur, s'il n'est entierement insensé, n'a garde de citer faux en pareil cas.

Je ne voudrois donc sur les Prophéties que quelques Chapitres à peu-près comme ceux des Monsieur Pascal, mais encore un peu mieux digerez ; l'Auteur y rapporteroit les Prophéties & les évenemens, & traiteroit la chose historiquement, mais toûjours avec éloquence ; car il faut exciter dans l'esprit ; du grand, du merveilleux, & ce sentiment de respect dû aux vrais Oracles, qui sont de vrais miracles.

La preuve des prophéties est beaucoup trop courte pour cinq ou six Sçavans de profession, qui veulent tout verifier, & beaucoup trop longue pour trois ou quatre mille Lecteurs, qui ne veulent ni ne peuvent verifier les passages necessaires pour former une démonstration complet-

te ; il faut renvoyer ce petit nombre de Sçavans aux Ouvrages faits exprès en Latin, & donner cependant aux autres Lecteurs, qui ſont en mille fois plus grand nombre, une idée de la force de cette eſpece de preuve.

Il me ſemble, que le principal but de l'Auteur doit être de confirmer les Chrétiens dans leur Religion, & de leur fournir les moyens de rendre raiſon de leur Foi à quelques libertins qui n'ont rien approfondi : car pour ſept ou huit malheureux Déiſtes chicaneurs, tous les efforts humains ſeroient inutiles pour les convertir : il n'y a proprement qu'une grace ſemblable à celle de Saint Paul, qui puiſſe les terraſſer.

OBSERVATION V.

Diviſer les objections.

On ſe plaint de ce que l'Auteur a raſſemblé les objections toutes enſemble, & qu'il n'y repond pas auſſi ſolidement qu'il ſeroit à deſirer ; pour moi je n'ai point vû ailleurs ces objections ſi ſolidement refutées ; auſſi

je n'ai point été offensé de les voir réünies. L'Auteur en a usé comme un homme qui connoît ses forces & la foiblesse de ses ennemis, & n'a rien voulu devoir ni à la ruse, ni au déguisement.

Ce qui me feroit douter de la bonne foi des Critiques; c'est qu'aucun d'eux, que je sçache, ne lui a fourni de nouvelles raisons pour fortifier ses réponses; cependant pour ne point faire de peine à personne, & pour marquer de la docilité, si j'étois à la place de l'Auteur, je diviserois les objections, & les distribuerois même en differens endroits dans le corps de l'Ouvrage; je crois même qu'il doit dans ses réponses repeter les raisons qu'il a déjà apportées dans ses preuves directes: la repetition necessaire sur tout en matiére importante, n'est jamais une repetition vicieuse.

OBSERVATION VI.

Sainteté de la Morale entiére.

On peut, ce me ſemble, dans la ſainteté des regles de Morale de la Religion, troùver une ſorte de preuve de ſa divinité; ainſi il me paroît, que l'Auteur devroit nous donner une peinture des mœurs des premiers Chrétiens : les belles peintures & les beaux exemples ont plus de force que l'on ne s'imagine pour faire aimer la Religion & la Doctrine des Saints, & par conſequent pour la perſuader ; & heureuſement, ce ſujet eſt très-ſuſceptible de la grande éloquence de l'Auteur.

On pourroit peut-être en faire la derniére partie de l'Ouvrage, & marquer dans la Préface que l'effet naturel des preuves des Miracles & des Propheties jointes à la pureté de la Morale, devroit être de former une ſocieté d'hommes extraordinaires, doux, patiens, laborieux, obéïſſans, temperans, juſtes, & ſur tout charitables & bienfaiſans. Monſieur

l'Abbé Fleuri a déjà traité le même ſujet avec ſuccès : mais on peut le traiter de maniére que la lecture faſſe encore plus d'impreſſion : il faut ſeulement avertir dans la Préface, que le plus grand fruit des livres ſur la divinité de la Religion, doit être d'inſpirer plus de deſir de la pratique des vertus chrétiennes, & que c'eſt ce qui a déterminé l'Auteur à donner une peinture de la vie des premiers Chrétiens.

OBSERVATION VII.

Preſenter plus ſouvent à l'eſprit les images du Paradis & de l'Enfer.

Il y a un Article, qui fait le fondement non ſeulement de la Religion divine, mais encore des autres Religions purement humaines ; c'eſt la crainte d'une punition effroyable & éternelle pour les injuſtes, & l'eſperance d'une récompenſe immenſe & éternelle pour les bienfaiſans. L'Auteur n'a pas, ce me ſemble, aſſez appuyé ſur ce point fondamental, il n'a pas aſſez ſouvent excité

cette crainte & fortifié cette eſperance dans l'eſprit de ſes Lecteurs.

J'ai obſervé avec étonnement, qu'il n'y a preſque pas une ſeule page dans l'Alcoran, qui ne repreſente ou le Paradis ou l'enfer, ou qui n'en rappelle le ſouvenir ; or ceux qui ont fait des reflexions ſur la nature des hommes, ſçavent combien ces images, ſur tout quand elles ſont vives, font d'impreſſions ſur les imaginations, & particuliérement ſur les perſonnes d'un temperament ſenſible, dont l'imagination eſt vive à proportion qu'elles ſont ſenſibles ; & il faut remarquer que plus le mal repreſenté eſt grand & ſa peinture vive, plus les imaginations vives donnent de force aux preuves des maux futurs ; elles ſont ſi ſuſceptibles de la crainte, que ſouvent les ſeules images des grands maux dont on les menace, ſont pour elles des preuves ſuffiſantes. Faire craindre, c'eſt faire croire, car on ne croit point ce que l'on ne voit point ; or les images vives des douleurs extrêmes & d'une durée infinie dont les Mahometans ſont menacez, ſuffiſent dans l'ordre

 natu-

naturel pour les faire craindre, dont les images ſont une ſorte de preuve de ſentiment, & ſuffiſent ſouvent pour faire croire.

Les imaginations de l'Arabie, patrie de Mahomet, ſont plus vives & plus ſenſibles que dans les païs froids; ainſi il n'eſt pas étonnant que ces peintures vives, & ces frequentes promeſſes de biens immenſes & éternels, & particulierement ces menaces continuelles de maux extrêmes & éternels, ſi ſouvent repetées dans le livre de Religion des Mahometans, faſſent naturellement ſur eux une ſi grande impreſſion, que nous les voyons communément plus penetrez & plus perſuadez de leur Religion, quoique fauſſe & purement humaine, que pluſieurs d'entre nous ne ſont penetrez de la nôtre, quoique veritable, quoique divine, & quoique nous ayons pour nous non ſeulement une grande quantité de grands miracles bien averez, mais encore la grace de la Foi, & les autres graces que n'ont point les Mahometans.

Tout le monde ſçait qu'il n'y a

que deux ressorts pour faire agir l'homme, soit pour cette vie, soit pour la vie future; maux à souffrir, biens à goûter; punition pour les injustes & malfaisans, recompense pour les charitables & bienfaisans. Or si l'on veut faire de plus en plus croire & respecter notre Religion, pourquoi negliger de mettre bien en œuvre ces deux ressorts naturels de toutes les actions humaines; pourquoi ne pas s'appliquer au contraire à augmenter les forces naturelles de ces deux ressorts; pourquoi ne pas suivre d'un côté le cours de la nature, c'est-à-dire, le cours de la Providence ordinaire, en laissant agir de l'autre les forces de la Grace, selon le cours de la Providence extraordinaire? Or n'est-ce pas augmenter les forces des ressorts naturels de la Providence ordinaire, que de remettre souvent devant les yeux des Lecteurs, par des peintures vives & diversifiées, les deux plus puissans motifs des hommes?

Je propose donc à l'Auteur de mettre dans la Préface de son Ouvrage quelques observations sur la gran-

deur de l'homme, du côté de ſon immortalité. J'ai vû dans *La connoiſſance de ſoi-même*, par Abadie, un beau Chapitre ſur ce ſujet, & Monſieur l'Abbé Houteville peut nous le donner encore perfectionné; il peut donc commencer à faire agir dans ſa Préface les deux grands reſſorts humains, pour mieux faire ſentir aux Lecteurs l'extrême importance de la matiére; je voudrois qu'il continuât, dans les diverſes parties de ſon Ouvrage, d'employer avec habileté la force de ces grands motifs.

On ſçait combien les promeſſes & les menaces de l'Ecriture, & combien les peintures vives, ſoit de ce qui eſt affreux, ſoit de ce qui eſt délicieux, font d'impreſſion ſur l'imagination, lorſqu'on les trouve même dans certains Sermons, où elles ſont deſtituées de preuves de la divinité des Ecritures; or quelle impreſſion ne feront-elles pas dans un livre rempli de preuves miſes dans leur plus beau jour?

L'Auteur aura encore une place bien naturelle pour ces peintures,

dans le Chapitre de la Sainteté de la Morale Chrétienne, & dans la peinture des mœurs des premiers Chrétiens.

Les personnes qui n'ont pas refléchi sur la force des preuves de sentiment, tirées de la vivacité des images, & qui n'ont pas une idée assez juste des deux facultez de l'homme, l'imagination & l'intelligence, & combien l'imagination a pour nous déterminer dans nos actions, de superiorité sur l'intelligence, voudroient que l'Auteur s'en tînt uniquement aux preuves d'intelligence tirées des raisonnemens liez & suivis, comme s'il n'étoit pas raisonnable de faire marcher ensemble les deux sortes de preuves proportionnées aux deux principales facultez de l'homme.

Nous voyons que les Mahometans, remuez par la seule force de preuves de sentiment, & de la vivacité des images de maux à craindre & de biens à désirer, ont une forte persuasion de la verité de leur Religion ; ils n'ont nulles preuves d'intelligence, nuls raisonnemens liez &

ſuivis ; or pourquoi à la force de nos preuves de raiſonnemens liez & ſuivis, l'Auteur n'ajoûteroit-il pas encore la force des preuves de ſentiment ; s'il a une fois reconnu que dans la plûpart des hommes , elle eſt beaucoup plus propre ou à les retenir, ou à les faire agir , que les preuves d'intelligence ?

L'Auteur ne viſe-t'il qu'à une perſuaſion ſterile ? Ne viſe-t'il pas au contraire à une ſorte de perſuaſion , de deux préceptes , *abſtine à malo , & fac bonum ; Ne faites aucun mal à perſonne , & faites tout le bien que vous pouvez aux autres* : or n'eſt-il pas évident qu'entre les deux moyens humains qu'il peut mettre en œuvre pour perſuader , c'eſt la perſuaſion produite par les preuves de ſentiment , qui porte les hommes avec plus de force à cette obſervation.

Je n'ai point l'heureux talent de l'éloquence , je n'ai point la fecondité dans l'imagination , ni vivacité dans mes peintures , je ne ſçai que raiſonner; & heureuſement pour moi, les matiéres que je traite dans mes Ouvrages , ne demandent ordinai-

rement que de la clarté dans les idées, de la justesse dans les raisonnemens, & de l'ordre pour bien arranger ces raisonnemens ; je ne sçai attaquer qu'avec des preuves d'intelligence : mais je ne laisse pas d'être fort sensible à la grande éloquence des autres, sur tout dans les sujets qui sont aussi importans : c'est apparemment la raison, qui m'a fait trouver l'Ouvrage de Monsieur l'Abbé Houteville si beau, & qui me fait souhaitter que dans une seconde Edition il se rende encore plus proportionné à l'imagination & au goût du plus grand nombre de ses Lecteurs, & sur tout à faire pratiquer la justice & la bienfaisance, principal but de la veritable Religion.

ARTICLE XXXIV.

DE DISSIDIO INTER S. Stephanum & S. Cyprianum ſuper Baptiſmate Hæreticorum exorto, Diſſertatio Dogmatica: C'eſt-à dire, *Diſſertation Dogmatique ſur le differend de S. Cyprien avec le Pape S. Etienne, touchant le Baptême des Heretiques.* Pariſiis, apud viduam Raymundi Mazieres, & Joannem Baptiſtam Garnier, viâ Jacobæâ, ſub Signo Providentiæ, 1724. *In* 12. *pp.* 243.

CE n'eſt point pour rehauſſer la gloire de S. Cyprien, que l'on a rendu ce démêlé ſi celebre dans les Livres & dans les Ecoles. Le Saint Evêque y paroît en Deffenſeur de l'erreur; & l'on ne ſçauroit ne pas regarder cet endroit de ſa vie comme une tache, qui demandoit pour l'effacer toute la ferveur de ſa charité, & peut-être l'effuſion de tout ſon ſang. Mais entre les Sçavans des derniers ſiécles, qui ont le plus travaillé à nous remettre ſous les yeux les

grands traits de l'Antiquité Ecclesiastique, tous ne s'y sont pas portez avec des vûës également saines. Les uns n'ont eu d'autre fin que d'edifier & d'instruire; les autres ont cherché à justifier, & à autoriser leurs preventions, leurs passions, leurs égaremens; & voilà plus qu'aucune autre raison, par où la memoire de S. Cyprien est encore si precieuse à tout ce qu'il y a de personnes prevenuës de mauvais principes, ou peu favorablement disposées à l'égard du Saint Siege. On veut se persuader que la liberté qu'on se donne de resserrer & d'affoiblir la puissance spirituelle des Papes; que même une resistance ouverte à leurs décisions & à leurs ordres, n'est point inalliable avec la sainteté de la doctrine, & des mœurs: c'est ce qu'on croit voir hautement demontré dans l'exemple de Saint Cyprien: est il étonnant qu'on le fasse valoir? Et de là quelle suite de consequence?

Un abus si dangereux des monumens de l'Histoire, appuyé néanmoins sur des apparences assez importantes, a touché le Théologien,

Auteur de cette Dissertation. Plein de respect pour Saint Cyprien, plein de déference pour le Saint Siege ; il s'attache particuliérement aux voyes de conciliation, qui lui paroissent les plus propres à ménager l'un, sans prejudicier à l'autre. En quoi il n'y a point de Lecteur raisonnable qui ne doive lui sçavoir gré du plan qu'il embrasse, le seul qu'un Ecrivain sage & reservé se doive proposer. On trouvera donc ici tout ce qu'il convient de sçavoir sur une des plus interessantes questions que l'Histoire de l'Eglise nous fournisse, dès qu'en l'étudiant, on aura la moderation de se renfermer dans les bornes d'une érudition mesurée, & d'une sobre critique. On y trouvera même beaucoup plus que ce qu'il y a d'essentiel au fait de Saint Cyprien. Quantité d'autres points qui y tiennent par quelque rapport, ont ici leur place. L'Auteur les examine & les éclaircit avec beaucoup de penetration & de capacité, & à tout cela il joint par forme de corollaires, des applications très-justes & très-utiles pour l'état present des affaires de la Religion.

Comme ſon but capital n'eſt point le recit hiſtorique & ſuivi de la diſpute touchant le Baptême des Héretiques, mais la reſolution des difficultez qui s'y rencontrent, il ſe contente de nous donner d'abord très-ſuccintement la Vie du Pape S. Etienne, celle de Saint Cyprien, celle de Firmilien, avec les principales circonſtances de la diſpute même qui troubla de leur tems les Egliſes d'Afrique & d'Aſie. Il reduit enſuite tout le fond de l'Ouvrage à cinq Chefs :

1°. Que Saint Cyprien n'a jamais regardé la queſtion controverſée entre le Pape S. Etienne & lui, que comme une queſtion de pure diſcipline.

2°. Que le Pape S. Etienne n'en eſt point venu juſqu'à porter réellement contre lui la ſentence d'excommunication.

3°. Qu'on ne ſçauroit déterminer s'il a jamais changé de ſentiment.

4° Que Saint Etienne n'a point donné dans l'extremité oppoſée à l'erreur de S. Cyprien.

5°. Que le même Pape n'a point rompu le lien de la Communion Eccleſiaſtique.

Avril 1725.

On ſent l'importance du premier Article, en le rapprochant des intentions de l'Auteur; car s'il eſt conſtant que Saint Cyprien n'ait refuſé de plier ſous l'autorité Pontificale qu'au ſujet d'une déciſion, qu'il ne croyoit pas intereſſer eſſentiellement la Foi; ſon exemple n'eſt plus d'aucun poids dans tout autre differend où la queſtion rouleroit ſur le Dogme, & où le Pape porteroit une déciſion veritablement dogmatique. Ainſi voilà déja une partie nombreuſe, & ſans doute la plus nombreuſe de ceux, qui s'en prevalent, déchûë de ſes pretentions. Il faut un cas de même eſpece que celui de Saint Cyprien: ſinon quiconque oſeroit l'alleguer pour ſa défenſe, n'en feroit qu'une citation de parade; appui fragile, que l'adverſaire le plus mince renverſeroit au premier choc, à l'aide d'une petite diſtinction. Mais quelle preuve l'Auteur produit-il de ce qu'il avance? Les écrits mêmes & le procedé de Saint Cyprien, interpretes naturels de ſa penſée. Le Saint Evêque, écrivant à Jubaïen, déclare qu'il ne veut aſtreindre perſon-

ne à la pratique qu'il ſoûtient ; qu'il laiſſe chacun dans la liberté de ſes uſages ; & que la diverſité des opinions ne le fera jamais ſe dementir d'une charitable tolerance, ni de la reſolution où il eſt de maintenir dans ſon integrité l'honneur de l'Epiſcopat, & l'union du Sacerdoce. Il avouë au même, que cette pratique ſur laquelle Jubaïen le conſultoit, eſt particuliére à l'Afrique, & à quelques autres Ecrivains ; qu'elle n'a pas même dans ſon Egliſe une tradition Apoſtolique ; & qu'elle n'y eſt pas plus ancienne que l'Epiſcopat d'Agrippin. Parlant à la tête du Concile de Carthage, il recommende de nouveau la paix & l'unité ; il ne condamne dans ſes adverſaires, que la hauteur & la ſeverité avec laquelle ils le condamnoient lui-même : il témoigne ne vouloir en cette affaire, que Jeſus-Chriſt ſeul pour juge de ſes démarches. Tel eſt le langage de Saint Cyprien dans tout le cours de la conteſtation. Ce langage fut-il jamaís celui d'un Evêque éclairé & inſtruit, lorſqu'il croit le dogme attaqué ? A-t'il été celui de Saint Cyprien, même

à l'égard de Novatien, dès qu'il apperçût les premieres étincelles de son heresie ? Marque évidente que la question du Baptême ne passoit point dans son esprit pour une question qui appartînt à la Foi. Le sentiment qui dominoit en Affrique lui paroissant par erreur le mieux fondé, il le soûtenoit avec chaleur, mais sans noter le sentiment contraire; persuadé par consequent que de l'une & de l'autre part, le depôt de la doctrine étoit également en sûreté ; & qu'il n'y avoit de difference réelle que dans la pratique.

D'habiles gens ont pris beaucoup de peine à montrer que la question étoit mi-partie ; travail assez inutile après la definition du fameux Concile, dont parle Saint Augustin. Mais que la question en elle-même touche, ou ne touche point la Foi, ce n'est pas dequoi il s'agit. Saint Cyprien l'a jugée de pure discipline; cela suffit. Les textes ne manquent pas, il est vrai, pour faire au moins douter, s'il n'y a pas reconnu quelque liaison avec le dogme. L'Auteur les met dans un si beau jour, qu'on

ne lui reprochera aſſûrément pas de les avoir enervez. Il n'en fait pas moins voir ſur chacun de ces paſſages, que ce ſont de foibles argumens contre la verité qu'il établit.

Cette verité même donne cependant lieu à un inconvenient, qu'il n'a pas crû devoir diſſimuler : c'eſt qu'il ſemble par là que dans le cas d'une déciſion dogmatique, rien ne ſera plus facile que d'éluder la ſoumiſſion par une diſpoſition d'eſprit auſſi excuſable que celle de Saint Cyprien. Il ne faut que tourner ſon imagination, & ajuſter ſes raiſonnemens de telle maniére, que la queſtion de dogme y change de nature, & ſoit cenſée une queſtion de pure diſcipline, ou de pur fait. Mais ce tour d'imagination pour l'ordinaire n'eſt pas ſi aiſé à prendre, qu'on pourroit s'en flatter, ſans que la conſcience ſe ſouleve & crie à la fourberie ; ſur tout en des circonſtances où l'on ſeroit bien-tôt accablé d'une multitude de témoignages, leſquels rappelleroient au vrai point de la queſtion qu'on auroit la malignité de defigurer. L'Auteur s'énonce là-deſſus fort au long,

& passe au second Article, où il prétend faire voir que jamais Saint Cyprien n'a été excommunié par le Pape Saint Etienne.

Ses principales preuves sont celles qu'il tire de Saint Augustin, & de Saint Denis d'Alexandrie; qui en plusieurs endroits font mention des menaces du Pape; & qui ne marquent nulle part qu'il en soit venu à l'execution. Ce silence de Saint Augustin en particulier lui paroît convaincant; à bien considerer les dispositions du Saint Docteur à l'égard des Donatistes, opiniâtrément retrenchez sur l'autorité de Saint Cyprien. Est-il à presumer que pendant qu'il n'omet rien pour decrediter leur cause, & leur en faire sentir la foiblesse, il eût negligé de produire contr'eux un évenement d'aussi grand éclat? L'Auteur n'a guéres ici de difficultez à resoudre, que les expressions un peu fortes de Firmilien, tant repetées depuis par tous ceux qui ont cherché à s'enhardir & à s'armer contre les foudres du Vatican. Firmilien, Evêque de Cesarée en Cappadoce, avoit, comme on sçait, les

mêmes interêts que Saint Cyprien. Dans une lettre qu'il lui écrit avec beaucoup de feu, il adresse la parole au Pape même ; & lui reproche hautement que c'est lui, qui en se separant d'un si grand nombre d'Eglises, s'étoit veritablement excommunié, & étoit tombé dans les crimes du schisme, & de l'apostasie. Cette activité de stile n'étonne point, pour le peu qu'on connoisse les Orientaux, quand ils se trouvoient malheureusement engagez à la défense d'une mauvaise cause. Mais laissant à part ce que les termes ont de dur ; on demande si ceux-ci ne supposent pas une sentence d'excommunication réellement portée contre Firmilien, Saint Cyprien, & les autres Evêques leurs adherans. Non, répond l'Auteur. Firmilien, dans toute sa lettre, se montre si peu maître de lui-même ; le dépit qui la lui dicte, le fait recourir à des hyperboles & autres figures d'éloquence si éloignées du sujet qu'on y découvre manifestement un Ecrivain irrité, qui se forme des monstres pour les combattre, & se croit déja atterré par le

glaive qu'on tient encore ſuſpendu ſur ſa tête. Le même Firmilien a beau confirmer ce qu'il avance, par le recit d'un fait qu'il ſeroit ſingulier d'attribuer aux viſions d'une bîle allumée : c'eſt la maniére injurieuſe dont les Députez d'Affrique furent reçûs à Rome ; où Etienne refuſa, dit-il, de les entendre, & deffendit même aux Fidéles de les admettre chez eux. Cette nouvelle objection ne peine pas plus l'Auteur que la premiére. Il convient de la choſe, quelque droit qu'il eût de la placer au nombre de tous ces faux bruits, dont l'on a coûtume de repaître la credulité des Partis en des tems de trouble ; parce qu'enfin Firmilien eſt le ſeul qui en ait parlé. Mais il aime mieux repreſenter la conduite du Pape, comme une ſimple ſouſtraction des marques exterieures de communion, fort differente d'une rupture entiére, ou d'une excommunication réelle, qui n'eſt pas même une cenſure, ſuivant l'explication qu'on en peut voir dans Vaneſpen. Ce qu'il ajoûte ſur le genre de faute dans lequel eſt tombé Saint Cyprien, n'eſt point pour s'é-

riger en juge des conſciences. Quoique ce grand homme n'ait pas été refractaire en un point reconnu dans ſon Egliſe pour un point de Foi ; quoiqu'il ait employé pour la deffenſe de ſa doctrine, la même plume d'où il eſt ſorti tant d'oracles pour l'honneur & le maintien de la verité; quoique par la beauté de ſon genie, il ait preſque fait paſſer en maximes de diſcipline, les raiſons dont il appuyoit ſon oppoſition au jugement du Saint Siege ; quoique ſon oppoſition n'ait point été juſqu'à lui attirer l'anathême ; Saint Auguſtin, malgré tout cela ne l'a pas crû innocent. L'Auteur borne ſes diſcuſſions à recueillir & mettre en évidence les témoignages ordinaires qu'on en allégue. Les termes *d'imperfection , de faute , de peché à expier*, qui y ſont exprès, lui ſervent de commentaire à la penſée du même Saint Docteur, lorſqu'il ſemble excuſer Saint Cyprien par la diſpoſition où il étoit, de ſe rendre à l'autorité d'un Concile univerſel : ce n'eſt pas que cette diſpoſition le diſculpât. Saint Auguſtin s'en prevaut, pour montrer

aux Donatiſtes, combien ils avoient tort de demeurer toûjours attachez à l'erreur de Saint Cyprien, après la déciſion d'un pareil Concile, le dernier Tribunal, où il eût ſouffert que l'on diſcutât la queſtion du Baptême; & non pas pour le juſtifier, ſuppoſé même qu'il eût refuſé de déferer à toute autre autorité, qu'à celle de l'Egliſe réünie en corps: car les paroles de Saint Auguſtin n'en diſent pas tant.

Quelques Theologiens, qui ont eu leurs raiſons, ou leurs interêts, pour ne pas convenir que Saint Etienne en ſoit demeuré aux menaces, imaginent un milieu. Ils veulent que ce Pontife ait perſonnellement rompu avec les Rebaptizans; mais qu'un grand nombre d'Evêques n'ayant pas ceſſé pour cela de communiquer avec eux, ils leur ont ſervi comme de nœud pour demeurer toûjours attachez & unis au Saint Siege, au moins par les liens d'une Communion *Mediate*, quoique tout rapport d'une Communion *Immediate* leur fût interdit: & qu'ainſi ils ne doivent point paſſer pour avoir été re-

trenchez du corps des Fidéles. Si ces Theologiens n'entendoient par là que la voye de soustraction, dont l'Auteur a déja parlé; ils s'expliqueroient mal; puisqu'elle n'étoit qu'une peine économique, qui ne dépoüilloit point des droits de la Communion *Immediate*. S'ils ont prétendu qu'un Evêque nommément & juridiquement separé de la Communion du Pape, puisse cependant passer pour communiquer avec lui en vertu de l'union qu'il sçauroit conserver avec plusieurs de ses confreres, de qui le Pape ne se seroit point separé : c'est une doctrine illusoire qui renverse tous les principes de la Communion Ecclesiastique, & que l'Auteur fait très-bien voir n'être nullement fondée dans les fameux exemples d'Accace de Constantinople, de Melece d'Antioche, & autres que les Partisans de cette vaine subtilité ont coutume de produire.

Le troisiéme article ne nous offre rien qui merite de nous arrêter. C'est sagement fait à l'Auteur de ne s'y être pas arrêté lui-même, & de n'avoir pas cherché à nous en appren-

dre davantage ſur le changement de Saint Cyprien, que Saint Auguſtin n'en a ſçû. Or perſonne n'ignore qu'il laiſſe la choſe indeciſe.

Le quatriéme nous conduiroit loin, ſi Euſebe, Saint Auguſtin, Vincent de Lerins, Facundus d'Hermiane ne fixoient la creance du Pape Etienne à un point ſi précis, qu'on ne puiſſe plus l'accuſer d'avoir excedé, ſans en accuſer l'Egliſe même. Ce n'eſt pas lui ſeulement qui donne ſa définition pour une *tradition venuë des Apôtres. Etienne*, dit Euſebe, *repouſſa l'innovation de Cyprien par la poſſeſſion ſubſiſtante de la plus ancienne tradition.* Saint Auguſtin en pluſieurs endroits parle conſtamment du celebre Concile, qui termina la diſpute, comme n'ayant fait *qu'embraſſer la pratique de l'Egliſe, ſoûtenuë & enſeignée par Etienne, & par ſes Collegues. Lorſque la reſiſtance d'Etienne fit triompher l'antiquité de la nouveauté*, dit Vincent de Lerins, *l'ancienne Doctrine ne l'avoit pas ſeul pour défenſeur : tout l'Epiſcopat reclamoit & reſiſtoit avec lui. L'Egliſe*, dit Facundus, *s'en tient au ſenti-*

ment d'Etienne, plûtôt qu'à celui de Cyprien. Nous rapportons ces paſſages, afin que l'on voye ſur quel fond l'Auteur a travaillé.

L'Autorité & la raiſon vont de pair dans les concluſions qu'il en tire, & que tout lecteur, bon critique, en tirera certainement, ſans ſe laiſſer éblouir par les chicannes grammaticales & les argumens forcez qu'on y oppoſe.

Ce n'eſt pas que ces chicannes & ces argumens n'ayent auſſi leurs difficultez; mais peu conſiderables en elles-mêmes, & comme englouties dans le nombre des preuves qui les combattent.

Après ce que l'Auteur a établi juſqu'ici, rien ce ſemble ne l'obligeoit à donner un cinquiéme article, où il montrât que le Pape Saint Etienne n'a point rompu le lien de Communion Eccleſiaſtique. On y verra qu'en ſuppoſant même qu'il eût excommunié les Rebaptizans, il ſeroit encore à couvert de ce reproche, parce qu'on ne peut lui en diſputer le droit; quoique peut-être de juſtes ménagemens de charité & de pru-

dence ne lui permiſſent pas d'en uſer.

Le reſte de la diſſertation eſt fort mêlé, & neanmoins toûjours ſçavamment & abondamment fourni d'inſtructions ſolides. Entr'autres inconveniens qui reſultent des objections propoſées par Monſieur de Launoy & Monſieur du Pin contre la pureté de la foi du Pape S. Etienne, c'en ſeroit un très facheux de dire que toute l'Egliſe ſuivoit alors l'une, ou l'autre des deux erreurs oppoſées. Monſieur de Tillemont en a été effrayé; mais on a trouvé un moyen de lever là-deſſus le ſcrupule: c'eſt d'exiger des Actes autentiques de même datte que le Pontificat d'Etienne, par où il fût certain que tous les autres Evêques qui n'étoient pas Rebaptizans, ont penſé comme lui. Faute de ces Actes, on veut ne voir dans l'Egliſe de ce tems-là qu'un profond ſilence, lequel ne determine point ſi elle en adoptoit, ou ſi elle en rejettoit la déciſion. Cette defaite attaque trop directement l'autorité de l'Egliſe diſperſée, & la ſuffiſance du conſentement tacite pour ne deman-

der pas une refutation complette. L'Auteur en ſaiſit l'occaſion & dreſſe là-deſſus ſon plan de Doctrine dans un ordre géometrique, attentif cependant à ne pas s'écarter de la queſtion du Baptême, à laquelle il rapporte tout. La ſuite des propoſitions qui compoſent ſa demonſtration, a pour premier principe, que l'Egliſe en tant qu'elle eſt une ſocieté ſainte & dépoſitaire de la verité, une ſocieté eſſentiellement viſible, ne peut garder le ſilence ſur l'erreur; & que ſi elle étoit capable d'une pareille diſſimulation, elle ſeroit cenſée l'approuver, l'autoriſer, la repandre: conſequence horrible, qui de l'Epouſe de Jesus-Christ, en fait une ennemie ſecrette, plus fatale à la Religion que l'Hereſie, ou l'infidelité déclarée.

Bien d'autres que l'Auteur ont déja donné leurs conjectures, touchant le nom & le lieu du Concile, appellé par Saint Auguſtin *Plenarium*. Il ne goûte pas volontiers l'opinion commune qui le confond avec le Concile d'Arles, tenu en l'année 314. Une aſſemblée où l'on ne comp-

te que les ſouſcriptions de quarante-quatre Evêques, lui paroit fort au-deſſous de la majeſté d'un Concile, que Saint Auguſtin dit avoir été de toute l'Egliſe, un Concile du monde entier, *Eccleſiæ univerſæ, totius orbis*; ce ſont ſes termes. Etoit-ce là dequoi accabler les Donatiſtes, ſous le poids d'une autorité ſuperieure à toutes les autres; ce qui eſt le but du raiſonnement de Saint Auguſtin; eux qui avec les anciens Conciles d'Aſie & d'Afrique pouvoient lui oppoſer l'unanimité de trois cent dix Evêques de leur faction, dans le Concile de Bragaïa? De plus, Saint Auguſtin parle ſouvent du Concile d'Arles, & ne le deſigne nulle autre part ſous le tître de Concile univerſel, quelque beſoin qu'il eût d'en relever l'autorité. Il ne le nomme par tout que le *Jugement d'Arles*, le *Jugement des Evêques*. Le même Saint dit que le Monde Catholique n'eſt point entré en connoiſſance de la cauſe de Cécilien. Or ce fut au Concile d'Arles que la cauſe de Cécilien fut portée: ce Concile n'avoit donc pas, ſelon S. Auguſtin, le caractere d'œcu-

menicité qu'on lui attribuë. On le reconnoit au contraire inconteſtablement dans le Concile de Nicée, *anterieur à la naiſſance de Saint Augûſtin, & convoqué au-delà des Mers*, auſſi-bien que le Concile d'Arles; renommé d'ailleurs, comme l'écrit Saint Athanaſe, pour *avoir generalement condamné toutes les Hereſies*; & que l'on ſçait en particulier avoir au moins prononcé ſur la validité du Baptême de quelques Heretiques. Toutes ces raiſons qui ne demeurent pas ſans reponſe dans une diſpute reglée, déterminent l'Auteur à ſe declarer pour le Concile de Nicée.

Nous laiſſons pluſieurs autres points, ſur leſquels il coule plus legerement; celui-ci, par exemple: Si la déciſion du Pape Saint Etienne doit paſſer pour un vrai decret, revétu de toutes les formalitez d'une Sentence définitive. Il ne le penſé pas; & en effet, à la prendre en elle-même, détachée de toutes les gloſes que le chagrin de Saint Cyprien & de Firmilien leur y a fait ajoûter, elle ne paroit qu'une ſimple reſolution de cas de conſcience: un pur

exposé de la pratique de l'Eglise, dont le Saint Pontife recommende l'observation aux Evêques d'Afrique, qui ne lui avoient demandé là-dessus, que son sentiment. Il donna à la verité un peu plus qu'on ne lui demandoit, en s'élevant avec zele contre ceux qui s'écartoient de la tradition reçûë, & en déclarant qu'il croyoit les devoir separer de sa communion, s'ils persistoient dans leur innovation. Mais nous n'apercevons en cela, ni decret, ni définition formelle. Ce qui montre de plus en plus aux personnes mal intentionnées, combien il s'en faut qu'elles trouvent dans la resistance de Saint Cyprien le voile de justice à la solidité des pretextes qu'elles y cherchent.

L'Auteur finit par un enchaînement de maximes claires & bien appuyées, touchant l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques. La methode qu'il a suivie en cet Ouvrage, est celle de l'Ecole. Le stile neanmoins en est plus châtié, & plus fleuri que ne l'est d'ordinaire le stile Scholastique. La vivacité qu'il veut donner à ses ima-

ges, & le choix des expreſſions fortes, le rendent quelquefois un peu gêné & moins coulant. C'eſt peu de choſe. Un Lecteur ſcrupuleux ſur les délicateſſes de la langue Latine, eſt trop heureux dans une compoſition de cette nature, lorſqu'il en eſt quitte pour des défauts tels que ceux-là.

ARTICLE XXXV.

EL HEROË DE DON GRACIAN : *Le Heros traduit de l'Eſpagnol de Baltaſar Gracien.*

MOnſieur l'Abbé D. F. chargé des Nouvelles Litteraires pour le Journal des Sçavans, a déjà annoncé deux fois la traduction de cet Ouvrage. Voici comme il en parle dans le mois d'Avril 1724, le P. de
» Courbeville « qui a donné nouvel-
» lement la traduction d'*El Diſcreto*
» de Baltaſar Gracien, ſous le tître
» de *l'Homme Univerſel*, va faire im-
» primer inceſſamment la traduction
» de *l'Homme de Cour* du même Au-
» teur : ce Livre ſera intitulé le *Heros.*

M. D. F. corrige cette annonce dans “
le mois de Mai ſuivant, où il ſe “
juſtifie de ſa mépriſe que nous “
avions bonnement traitée de faute “
d'impreſſion. Comme le P. de Cour- “
beville, dit-il, a intitulé *El Diſ-* “
creto de Baltaſar Gracien, l'Hom- “
me Univerſel, on a crû que *l'Hom-* “
me de Cour qu'il a traduit, ſeroit in- “
titulé le *Heros.* Ce changement de “
tître n'avoit plus rien de ſurpre- “
nant. Cependant, on avoit été mal “
informé. L'Homme de Cour, & le “
Heros qui n'eſt pas fort connu, “
ſont deux Ouvrages differens, que “
le traducteur donnera ſucceſſive- “
ment. » “

Mais ſur quel principe M. D. F. a-t'il confondu l'Homme de Cour avec le Heros? C'eſt, dit-il, ſur ce que le *Diſcreto* avoit bien été intitulé l'Homme Univerſel. Ce raiſonnement n'eſt pas juſte, ne lui en deplaiſe. Car ſous quelqu'autre tître qu'eût paru *El Diſcreto*; ce tître ne pouvoit donner à conclurre que le Heros & l'Homme de Cour ſont la même choſe : & pour apprendre la difference de l'un avec l'autre, M.

D. F. n'avoit pas besoin de recourir aux lumieres d'autrui, comme il fait de son propre aveu : il semble que le bon sens & quelque leger usage des choses apprennent assez qu'un Courtisan & un Heros sont deux caracteres très-differens, & par consequent la matiere aussi de deux Ouvrages très-differens. Les changemens de portraits & de personnages se souffrent dans un Roman ; mais un Livre serieux, un Livre instructif rejette ces fictions & ces licences : on n'y fait point un Courtisan d'un Heros, ni d'un Heros un Courtisan.

Après tout, est-ce donc un crime de s'être mépris dans l'annonce d'un Livre ? Non sans doute : & c'est pour cela même qu'il ne falloit que faire un simple aveu de sa méprise, sans en vouloir attribuer injustement la cause à un autre, sans chercher à se disculper aux dépens de Gracien, dont on dit avec dedain, *le Heros n'est pas fort connu :* comme si c'étoit l'obscurité de cet Ouvrage, qui l'eût fait confondre avec l'Homme de Cour. Cependant, il ne tiendra qu'à M. D. F. de ne plus ignorer que le Heros

n'eſt point un Ouvrage obſcur & inconnu ; il le connoîtra, s'il veut, dans l'eſſai que nous en offrons au public, ainſi que nous en avons uſé par rapport à la traduction *d'El Diſcreto.*

Le Heros eſt le premier de tous les Ouvrages de Gracien ; c'eſt-à dire, & de ceux que nous avons de lui, & de ceux qui nous manquent ; ces derniers ſont en plus grand nombre qu'on ne l'a peut-être crû juſqu'ici. Amelot n'a point appris au public ces pertes conſiderables ; bien que dans ſa Préface de l'Homme de Cour, il pretende donner une liſte complette de toutes les Œuvres de ſon Auteur. Il n'en compte que trois que nous n'ayons point, & qui ſont ; *Aviſos al Vaſon Atento, Galante, Arte para bien marir* : neanmoins il s'en trouve douze dans la Préface *d'El Diſcreto* qu'il cite, & dont il oublie ces paroles : *Muchos faltan, haſta doze.* Il eſt vrai que Laſtanoſa ne nomme point ces douze Traitez ; mais il étoit pourtant de l'exactitude d'un traducteur zelé & de la juſtice dûë à ſon Auteur, que l'un fiſt con-

noître tous les ſoins & toutes les veilles de l'autre pour le ſervice du public.

Quoiqu'il en ſoit, Laſtanoſa parle ainſi du Heros dans ſa Préface *d'El Diſcreto*, qu'il appelle en un autre endroit, l'Emulateur du premier: » *Emulo es de Heroe* ". La plus gran-» de gloire du Heros, dit-il, ce n'eſt » pas d'avoir été tant de fois imprimé » & traduit en differentes langues; » ce n'eſt pas d'avoir été applaudi » des Nations les plus polies & les » plus éclairées; ce n'eſt pas d'avoir » été aſſez eſtimé de quelques célé-» bres Ecrivains, pour qu'ils en ayent » inſeré des Chapitres entiers dans » leurs Ouvrages, comme on le voit » dans le *Privado Chriſtiano*; j'ajoû-» te, dans nos meilleurs Auteurs, » & ſur tout dans Monſieur de Saint » Evremont: la veritable gloire du » Heros, c'eſt le jugement qu'en » porta Philippe IV. après l'avoir lû » avec beaucoup d'attention: *Ce pe-» tit Volume eſt très agréable, & je » vous aſſûre qu'il contient de grandes » choſes* ».

La haute idée qu'en conçût ce Mo-

narque à la premiere lecture qu'il en fit, augmenta dans la ſuite, bien loin de diminuer; & ſe changea en admiration : il le plaça dans un Cabinet parmi certains Livres choiſis qu'il goûtoit davantage & qu'il liſoit plus ſouvent : *El Heroe ſe admirò en la mayor Esfera del ſelecto Muſeo Real.* Auſſi Gracien dès ce premier eſſai de ſon genie ſuperieur, ſe propoſe de former un Prince, un Grand homme : ſemblable à un jeune aigle, dont le premier vol s'éleve juſqu'au Soleil, dit un Auteur Eſpagnol : *Diò las primeras luzes de ſu idea, a la enſeñança de un Principe en el Heroe*, &c. Eſt-ce là cet Ouvrage, *qui n'eſt pas fort connu*, ainſi que le Nouvelliſte a jugé à propos de le qualifier?

Au reſte, Gracien ne ſe borne pas aux qualitez propres d'un Heros guerrier; il s'étend encore à celles qui font les Heros en tout genre. En un mot, ſon but eſt de porter les hommes à l'Heroïſme, dans les conditions diſtinguées de la vie, auſquelles les autres dont elles ſont la gloire & l'appui, ſe reduiſent. Il appelle *Heros* tous les Perſonnages il-

lustres ; les grands hommes de guerre, les grands esprits pour la Politique, les grands hommes dans la Magistrature, les genies extraordinaires pour les Lettres, &c. En effet, on peut bien dire que tous les grands hommes se ressemblent en un sens; & c'est que la nature les a comme marquez à un même coin. Quelques differens que puissent être les talens qui les distinguent, la superiorité de leur merite met entr'eux un rapport commun.

Tel est le dessein général du *Heros*, dont la traduction est actuellement sous presse. On y a ajouté des *Remarques* considerables, ce que l'on n'avoit point fait pour *l'Homme Universel*, & que l'on a souhaité pour celui-là. Ces remarques sont mises à la fin de chaque Chapitre, pour laisser plus la liberté d'en omettre la lecture, ou le loisir de s'y arrêter sans partage d'attention avec le Texte. Les unes sont historiques, les autres morales; les unes sont des éloges, mais sans affection & sans flaterie ; les autres sont des critiques, mais sans aigreur & sans partialité;

Gracien lui-même n'y eſt point épargné ; les unes ſervent d'éclairciſſemens à quelques Lecteurs qui pourroient en avoir beſoin ; les autres ſont comme des amuſemens , mais toûjours inſtructifs , & conformes à l'eſprit de l'original , où l'on en trouve de tems en tems.

A l'égard des ſources dans leſquelles on a puiſé ces remarques , elles ſont connuës de preſque tout le monde ; & cependant elles auront peut-être l'avantage de la nouveauté : car perſonne que je ſçache, n'avoit encore employé à cet uſage les ſeuls Auteurs dont je me ſers. C'eſt la Hoguette , Saint-Evremont , le Chevalier de Meré , l'Auteur des Reflexions Morales, la Bruyere, &c. Enfin , excepté un illuſtre Ecrivain (1) Anglois , dont j'ai traduit quelques endroits que je rapporte ; j'emprunte tout de nos premiers Auteurs, qui ont traité des ſujets ſemblables à ceux que traite Gracien. Ces citations pourroient bien révéler quantité de larcins litteraires , dont les coupables ont été juſqu'à preſent in-

(1) *M. Collier Evêque Anglican.*

connus ; ou pour le moins representer quantité de copies trop fidelles à Gracien leur original.

Venons maintenant à l'essai de notre traduction : c'est le premier Chapitre qui le fournira.

Se rendre impénétrable sur l'étenduë de sa capacité.

Le premier trait d'habileté dans un grand homme, est de bien connoître son propre fonds, afin d'en ménager l'usage avec une sorte d'œconomie. Cette connoissance préliminaire est la seule regle certaine sur laquelle il peut, & il doit après cela mesurer l'exercice de son merite. C'est un art insigne, & de sçavoir saisir d'abord l'estime des hommes, & de ne se montrer jamais à eux tout entier. Il faut entretenir toûjours leur attente avantageuse, & ne la point épuiser, pour le dire ainsi ; qu'une haute entreprise, une action éclatante, une chose enfin distinguée dans son genre, en promette encore d'autres ; & que celles-ci nourrissent successivement l'esperance d'en voir toûjours de nouvelles.

Avril 1725.

En effet, si l'on veut se conserver l'admiration publique ; il n'est point d'autre moyen pour y réüssir que de se rendre impénétrable sur l'étenduë de sa capacité. Un Fleuve n'inspire de la frayeur qu'autant de tems que l'on n'en connoît point le gué : & un habile homme ne s'attire de la vénération qu'autant de tems que l'on ne trouve point de bornes à son habileté. La profondeur ignorée & présumée de son merite, le maintient dans une éternelle possession d'estime & de préeminence.

Au reste, la Politique établit ici un axiome très-judicieux ; sçavoir, que se laisser pénétrer par autrui, & ceder le droit d'en être absolument gouverné, c'est à peu près la même chose. Cette pénétration bien mise en œuvre, est une voye presque sûre, pour changer en quelque sorte la face des conditions dans le monde ; pour qu'un superieur quel qu'il soit, n'en ait plus que le fantôme & le nom ; & que l'inferieur se substituë à toute l'autorité. Mais, si l'homme qui en a compris un autre, est en état de le dominer ; l'homme aussi

que perſonne ne peut approfondir, reſte toûjours comme dans une region inacceſſible à la dépendance.

Que votre attention ſe reveille donc, pour fruſtrer celle de certaines gens qui cherchent à découvrir juſqu'où va préciſément votre ſuffiſance. Il faut ſe comporter comme les grands Maîtres dans un Art, leſquels ſe gardent bien de developper en un jour à leurs Eleves tout ce qu'ils ſçavent; & ne s'expliquent à eux que peu à peu & par degrez. A l'égard de ce qui fait proprement le fonds de leur métier, c'eſt un miſtere auquel nul autre n'eſt initié; c'eſt un ſecret qu'ils ſe reſervent pour ſe ſoutenir dans la reputation d'être les premiers Maîtres, & d'avoir une capacité illimitée.

Certainement, c'eſt avoir la gloire de reſſembler plus que le commun des hommes, au Souverain Être; que d'aſpirer ainſi à une ſorte d'infinité. Un ſi noble deſſein eſt le premier fondement de l'Heroïſme & de la grandeur: en le ſuivant, ce deſſein, il eſt vrai que l'on ne devient pas inépuiſable en merites; mais on par-

vient du moins à le paroître : & ce n'eſt point là l'ouvrage d'un genie vulgaire. Quiconque au reſte entre bien dans cette maxime délicate, il ne ſera point étonné des loüanges données à ce Paradoxe, apparemment ſi étrange, du ſage de Mitiléne : *La moitié vaut mieux que le tout.* Car, c'eſt-à-dire, que la moitié du fonds miſe en reſerve, tandis que l'autre partie eſt miſe en évidence, vaut mieux que le tout de même eſpece, prodigué ſans ménagement.

Ce fut en cet Art de fournir toûjours à l'attente publique, qu'excella le premier Roi du nouveau monde, le dernier Roi d'Aragon, & le Monarque le plus accompli de tous ſes predeceſſeurs, Ferdinand le Catholique. Il occupa ſans ceſſe l'admiration de l'Europe, & il l'occupa bien plus par le prudent emploi de ſes rares qualitez, dont les effets glorieux ſe ſuccedoient les uns aux autres, que par tant de lauriers qui ceignoient ſon front. Sa politique ſuperieure à celle des Princes ſes rivaux, le fut encore plus en ce point, qu'il en ſçût dérober les reſſorts aux

yeux de tout le monde, aux yeux de ceux qui l'approchoient, qui le touchoient même de plus près : la Reine Iſabelle ſon illuſtre Compagne les ignora, quoique paſſionnément aimée de Ferdinand : les Courtiſans de ce Monarque les ignorerent, quoique toûjours appliquez à les épier, à les demêler, à les deviner. Tous les ſoins de ces Politiques curieux ne furent que des coups en l'air : le Prince ne leur fut jamais connu que par les évenemens ſucceſſifs, dont le nouvel éclat les ſurprenoit de plus en plus.

Jeune Heros, pour qui la gloire a des charmes, vous qui pretendez à la vraye grandeur, efforcez-vous d'acquerir la perfection dont je parle. Que tous vous connoiſſent, pour être eſtimé de tous ; mais, que perſonne ne vous pénétre : avec cette conduite, un fonds mediocre paroît grand, & un grand fonds paroît comme infini, &c.

Gracien eſt toûjours le même, comme l'on voit, quelque foible qu'en ſoit la traduction : c'eſt toûjours ce genie profond, ſublime, extraordinaire. Ceux qui ont lû ſon *Homme Univerſel*, avoüeront que l'on ne

ſurfait point ici ſon *Heros*. On n'oſe pas mettre celui-ci au-deſſus du premier ; mais on ne le mettra pas non plus au-deſſous : c'eſt au public qu'il appartient de décider ſur cette préference ; il nous a été trop favorable pour n'en pas attendre tranquillement la déciſion quelle qu'elle ſoit. Mais il eſt permis de dire que le *Heros* dans ſon petit volume eſt ſi plein de choſes, que des *Remarques* ſont comme neceſſaires pour le developper & pour le mieux entendre ; ſans compter les autres avantages qu'elles peuvent apporter. Montrons un eſſai de ces remarques dans les differens genres que nous les avons promiſes : elles regardent le Chapitre même que nous venons de propoſer pour échantillon du *Heros*.

REMARQUES.

Se rendre (1) *impénétrable, &c.*

Gracien reduit ailleurs ce Chapitre en deux courtes Maximes, qui rentrent aſſez l'une dans l'autre, &

(1) *Orac. M.*

» que je ne fais qu'extraire. « Bien » loin qu'un habile homme étale lui- » même tout ce qu'il vaut, il a grand » ſoin d'empêcher que qui que ce » ſoit ne le developpe. Avec la mê- » me œconomie que les gens ſages » uſent de leurs biens, on doit faire » uſage de ſon merite. Le merite » s'uſe, à moins qu'on ne le ména- » ge, & que l'on n'en regle, pour » ainſi dire, la dépenſe ſur le fonds. » Vous venez de faire tout l'étalage » de votre politique, de votre induſ- » trie, de votre doctrine : que vous » reſte-t'il pour ſoûtenir demain l'eſ- » time des hommes ? Vous voilà » épuiſé ».

Je ne ſçais, dit la Bruyere, lequel eſt le plus à plaindre, ou de celui qui ne ſçait pas ménager ſon bien, ou de celui qui ne ſçait pas ménager ſon eſprit & ſon ſçavoir : il y a une profuſion à craindre pour les uns comme pour les autres. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir de grandes qualitez, ajoûte l'Auteur des Reflexions Morales, il en faut avoir l'œconomie.

La moitié miſe en reſerve, tandis que l'autre partie eſt miſe en éviden-

ce, vaut mieux que le tout de même espece prodigué sans ménagement. Philippe II. Roi d'Espagne ne comprenoit pas encore tout le sens de cet axiome; lorsqu'il alla à la Diéte d'Ausbourg, dans l'esperance d'être élû Roi des Romains. Charles-Quint son pere avoit pris de sages mesures pour faire réüssir ce grand dessein; mais le fils, dit un Auteur Espagnol, déconcerta ces mesures en affectant trop d'habileté par une vaine indiscretion de jeunesse; & l'affaire manqua. Quoiqu'il en soit; Philippe ne retomba pas dans cette intemperance de capacité : il se corrigea si bien sur cet article que toute sa conduite ne fut plus qu'une sorte de mistere qui inspiroit je ne sçais quelle admiration respectueuse pour sa personne : il se montroit rarement à son Conseil, de peur de paroître inferieur à ses Ministres habiles; bien qu'il fût sans doute un grand Prince; & lorsqu'il étoit obligé de parler, il le faisoit en des termes si concis, qu'il falloit presque le deviner.

A ceux qui nous regissent & commandent, dit Montagne, qui tien-

nent le monde en leur main, ce n'eſt pas aſſez d'avoir entendement commun, & de pouvoir ce que nous pouvons : ils ſont bien loin au-deſſous de nous, s'ils ne ſont bien loin au-deſſus. Et partant, leur ſilence eſt non ſeulement contenance de reſpect & de gravité, mais encore de profit & de ménage.

Qu'une haute entrepriſe en promette d'autres, &c. Cette maxime fut obſervée d'une maniere bien noble & bien délicate par l'un des Officiers Généraux des Romains. Agricola commandé pour faire la guerre aux Anglois, remporta ſur eux une victoire ſignalée. Il écrivit ſimplement à l'Empereur que ſes armes avoient eu l'avantage ; ſans envelopper ſa lettre de laurier ſelon la coûtume, ſans donner à cette glorieuſe action le nom de victoire, ſans l'appeller même une expedition militaire. Mais la gloire d'Agricola s'accrut alors d'autant plus, dit Tacite, que ce Général y paroiſſoit moins ſenſible ; & l'on eſpera tout à l'avenir d'un homme qui ſembloit ne compter pour rien une ſi grande matiere de triomphe.

Avril 1725.

Avec cette conduite, un petit fonds paroît grand & un grand fonds paroît comme infini. La Cour, dit la Bruyere, n'eſt jamais denuée d'un certain nombre de gens; en qui l'uſage du monde, la politeſſe ou la fortune tiennent lieu d'eſprit & ſuppléent au merite: ils ſçavent entrer & ſortir, ils ſe tirent de la converſation en ne s'y mêlant point, ils plaiſent à force de ſe taire, & ſe rendent importans par un ſilence long-tems ſoutenu, ou tout au plus par quelques Monoſſyllabes: ils payent de mines, d'une inflexion de voix, d'un geſte & d'un ſourire; ils n'ont pas, ſi je l'oſe dire, deux pouces de profondeur; ſi vous les enfoncez, vous rencontrez le tuff. Mais après tout, ils réüſſiſſent à valoir aux yeux des hommes le double, au moins de ce qu'ils valent en réalité.

A l'égard *d'un grand fonds que l'induſtrie peut faire paroître comme infini*, Annibal en eſt un exemple. Ce Général des Cartaginois ne fit rien de trop en ſe plaçant après Alexandre & Pyrrus pour la ſcience de la guerre. Quelle étenduë de lumieres! quelle

adresse à les employer ! Sçavoir réünir plusieurs Nations ensemble & s'en faire obéïr, pénétrer le caractere des Généraux qu'on lui met en tête, & varier sa conduite suivant leur genie ; multiplier ses victoires dans un manquement presque continuel d'argent & de vivres ; c'est trouver dans sa bravoure & dans sa dexterité des ressources peu connuës aux grands Heros.

C'est un art insigne de saisir d'abord l'estime des hommes, &c. Marc-Antoine dans sa premiere jeunesse va servir en Syrie, sous le Gouverneur de la Province, qui lui donne le commandement de la Cavalerie. Antoine se signale d'abord contre Aristobule, Roi des Juifs, qu'il prend lui-même prisonnier, après avoir gagné la bataille par sa seule valeur. On entre avec gloire dans le monde, dit l'Abbé de Saint Real, quand on commence ainsi par une victoire, & par la prise d'un Roi. L'honneur acquis est caution de celui que l'on doit acquerir, dit l'Auteur des Reflexions Morales sur le même sujet.

La politique de Ferdinand, superieu-

ve à celle des Princes ses rivaux, l'étoit encore plus en ce point, &c. Loüis XII. Roi de France, étoit un de ces rivaux que Gracien ne nomme point, non plus que les autres. Quant à Loüis, je conviens qu'il étoit fort inferieur à Ferdinand sur le Chapitre de la politique, telle que l'avoit celui-ci. En effet, le premier s'étant plaint aux Ambassadeurs du Roi de Castille, du peu de sincerité de leur Maître; le Secretaire Quintana le rapporta à Ferdinand, auquel il ajouta que Loüis l'accusoit de l'avoir trompé deux fois: *Deux fois*, reprit Ferdinand; *Pardieu*, (1) *il a bien menti, l'yvrogne; je l'ai trompé plus de dix.* Il est aisé de se rendre impénétrable sur l'étenduë de sa capacité, lorsqu'on en a une de cette espece; & que l'on traite avec un Prince qui ne sçait point separer la droiture & la bonne foi, de sa politique.

Jeune Heros qui pretendez à la vraye grandeur, &c. M. de Saint-Evremont employe heureusement tout ce Chapitre de Gracien, dans sa

(1) *Histoire de France du P. Daniel.*

Réponse au Comte de Saint-Albans, lequel lui demandoit *en peu de mots tout ce qui est necessaire à un jeune homme de grande esperance pour entrer avec avantage dans le monde, & s'y soûtenir avec honneur.*

„ Il y a beaucoup d'adresse à se „ saisir d'abord de l'estime publique, „ & à faire éclater si à propos ses ta- „ lens, que jamais le monde ne s'en „ rassasie. Le moyen de conserver sa „ reputation, c'est de produire toû- „ jours des choses de plus en plus „ excellentes, & de fournir une nour- „ riture suffisante à l'admiration gé- „ nérale. Les grandes actions que „ nous avons faites, en ont promis „ encore de plus grandes; & le bon „ doit être suivi du meilleur. Un „ grand homme ne doit pas laisser „ sonder le fonds de sa capacité, s'il „ veut être toûjours admiré du vul- „ gaire. Il faut au contraire qu'il se „ conduise de telle sorte qu'il ne „ montre jamais tout ce qu'il sçait, „ & que personne ne puisse jamais „ se vanter de pouvoir assigner les „ bornes de sa doctrine. Car, quel- „ que sçavant que soit un homme, l'opinion

l'opinion qu'on a de ſon merite, «
lorſqu'on ne le connoît qu'à demi, «
va toûjours plus loin que l'idée «
qu'on s'en forme, quand on le con- «
noît tout entier. Qu'on ſe garde «
donc bien de faire voir tout d'un «
coup toutes ſes forces. Il faut ſe «
ménager des reſſources, & avoir «
un corps de reſerve, duquel on «
puiſſe tirer des ſecours dans le be- «
ſoin... Le grand Art conſiſte à ne «
pas étaler tout ſon ſçavoir en une «
ſeule fois; mais à le developper, «
pour ainſi dire, par pieces. C'eſt «
préciſément dans ces vûës que les «
grands Maîtres ne découvrent ja- «
mais le fin de leur Art dans les le- «
çons qu'ils en font à leurs diſci- «
ples. Par-là ils demeurent toûjours «
les premiers Maîtres & conſervent «
toûjours dequoi entretenir leur re- «
putation, &c. »

Au même endroit, on trouve comme en racourci toutes les regles, tous les preceptes, toutes les maximes de conduite qui ſe voyent dans *l'Homme Univerſel* de notre Auteur Eſpagnol. Mais au reſte, je n'accuſe point ici d'ingratitude Monſieur de

Saint-Evremont ; quoiqu'il n'ait pas cité même le nom de ſon bien-facteur : je ne pretens qu'honorer encore davantage le merite de Gracien, par l'approbation autentique de l'un de nos plus judicieux & de nos plus forts Ecrivains.

Cet eſſai ſuffit pour preuve de ce que nous avons dit de la nature de nos Remarques ; leſquelles ajoûteront au texte de Gracien une varieté inſtructive & amuſante. On s'aperçoit dès ce premier Chapitre que ces Remarques ſont dans tous les genres differens que nous avons énoncez.

ARTICLE XXXVI.

Lettre ſur la Politique adreſſée à Monſieur l'Abbé de Saint Pierre, par le P. Caſtel Jeſuite. A Paris ce huitiéme de Février 1725.

MONSIEUR,

Pour vous prouver l'attention que je fais à toutes vos obſervations ſur mon ſiſtême, ſoufrez que j'aye l'hon-

neur de vous dire ma pensée sur la Politique à laquelle vous m'invitez, comme à une chose fort relevée au dessus de la Physique, & fort éloignée de mes Principes. Je veux croire que la Politique est plus utile à un Etat que ne l'est la Physique. Mais je vous prie de remarquer que la Physique a bien aussi son utilité réelle. Car outre que la splendeur des Etats dépend beaucoup de la perfection, à laquelle toutes sortes de sciences sont portées, la perfection des Arts utiles & necessaires dépend en particulier de celle de la Physique. La Nature ne peut se développer impunément, & sans que les Arts se perfectionnent comme à l'envi de ce grand modéle. La Physique n'est desormais qu'une science mécanique: or c'est la Mécanique qui enfante les Arts.

Tout le monde d'ailleurs n'est point né pour la Politique, & il est bon même que les talens soient divers. La Politique en particulier, demande une vocation speciale: tel s'y croit appellé du Ciel, qui ne l'est point de ceux qui gouvernent la ter-

re. Il est vrai qu'il y a une Politique generale & speculative, sur laquelle chacun peut assez à son gré perdre de l'encre & du papier : c'est plûtôt Morale que Politique. Les Reflexions de Tacite, de Tite-Live, de Strada, & de tous les grands Historiens; le *Cortegiano di Castiglione*, le *Politico D. Fernando*, & presque tous les Ouvrages de Balthazar Gracien, sont de ce genre.

Mais je ne conviens pas que ma maniere de traiter la Physique, soit fort éloignée de ce genre de Politique morale & speculative. Elle en est si peu éloignée que je pourrois vous citer des personnes que vous connoissez, qui tandis que vous me reprochez d'être plus Physicien que Politique, me reprochent d'être plus Politique que Physicien. Je croyois avoir prevenu tous ces reproches en declarant dès mon Epitre dédicatoire, que j'avois plus d'une chose en vûë; qu'il n'y a qu'un sistême dans la nature des choses; & que la Physique est une science primitive qui releve à toutes les autres leur modéle, & même souvent leur objet. Mais

il faut que j'aye l'honneur d'exposer à vos yeux tout le nœud & comme la clef de la nouvelle Physique que j'ai proposée.

Vous serez surpris, Monsieur, si je vous dis que j'ai plus appris de Physique dans les Livres d'histoire, de Morale & de Politique, & sur tout dans l'étude du cœur humain, que dans les Livres de Physique, & dans la contemplation de cet Univers corporel & sensible. Cela est pourtant vrai, & je ne crois pas qu'on puisse desormais s'y méprendre en lisant un peu de près mon Ouvrage de la Pesanteur. Est-il de Phenomene de Physique que je n'accompagne par tout de Phenomenes de Morale & de Politique ? Cela paroit hors d'œuvre à ceux qui ne sont que Physiciens, ou plûtôt qui ne sont que Mécaniciens : mais ceux qui entrent un peu dans l'esprit de la chose, voyent bien que les Phénomenes du cœur & de l'esprit appartiennent autant que ceux des Corps, à un sistême mi-parti de materialisme & de spiritualisme. La liberté est le grand mobile de la Morale & de la Politique:

or vous ſçavez, Monſieur, que ſelon moi, & ſelon même votre propre idée, la liberté eſt le grand mobile de la nature & de la Phyſique.

Juſqu'ici les Phyſiciens, je dis les Modernes, ne parlent que de corps & de mouvemens corporels; & encore n'eſt ce que d'une matiére ſubtile & inſenſible, globuleuſe ou canelée; & de mouvemens inſenſibles qu'ils imaginent dans cette matiére. Tout cela eſt, je l'avouë, fort ſpeculatif & fort éloigné des Arts & des Sciences d'uſage. La nature qui ſert de modéle aux Arts, n'eſt point cette nature inviſible & inconnuë, mais celle-là même que tout le monde a devant les yeux, & dont tous nos ſens nous rendent à chaque inſtant de bons témoignages. Or c'eſt uniquement celle-là que j'ai tâché de bien peindre juſqu'ici dans mon Ouvrage.

Que les Phyſiciens, qui ne ſont que Mecaniciens, me reprochent, s'ils veulent, de ne m'être pas élevé juſqu'à cette nature inconnuë autant pour eux que pour moi: je me repoſerai ſur leurs reproches mêmes du ſoin de mon Apologie. Mais un re-

proche dont je me ferai toûjours un point d'honneur de me justifier, c'est d'avoir donné dans une Physique vague, speculative & éloignée des Arts necessaires & des Sciences utiles; parce qu'en effet ma maniére de philosopher n'est qu'une conciliation de tous les systêmes non seulement de Philosophie, mais si je puis ainsi parler; de science & d'humanité en general; & de morale & de Politique en particulier. Outre les preuves qu'on en trouve à chaque pas dans mes Ouvrages, en voici de plus précises.

On dit à tous momens qu'il n'y a point de droiture dans le monde; sçavez-vous, Monsieur, que c'est à ce principe de Morale, que je dois la découverte d'un systême entier de Physique. Oüi, un jour que je lisois le Mizantrope de Moliere & le Timon de Lucien, avec quelques Ouvrages de Gracien, ce peu de droiture, & de *rectitude* Morale qui y est si bien representée, me fit tout-à-coup jetter une certaine vûë reflechie sur la nature, où il me sembla ne voir par tout que des lignes courbes.

Je creuſai cette premiere vûë ; & je fus tout étonné de trouver que tout, juſqu'aux plus petits rayons de lumiére, s'éloignoit conſtamment de la ligne droite, pour ſuivre des lignes courbes. C'eſt ce que je dois démontrer dans la ſeconde Partie de mon Traité de la Peſanteur.

Or telle eſt l'Analogie entre le ſyſtême des corps & celui des cœurs, que la raiſon préciſe qui rend courbes les mouvemens des corps, rend detournez & tortueux les mouvemens des cœurs. Un mouvement courbe, diſent les Mécaniciens, eſt un mouvement empêché dans tous ſes points : or il faut bien que les Politiques adoptent preciſément cette définition. Qu'eſt-ce qui bannit du Monde moral & politique la droiture ? On viſe à un but ; mais les prétendans, les concurrens, les envieux, les ennemis, les interêts contraires forment à chaque pas, des obſtacles & des empêchemens qui vous jettent par des détours & comme à la Bouline à un autre but. Auſſi Gracien, le plus Phyſicien & peut-être auſſi le plus éclairé de tous les Politiques,

nous dit ici, *mirez un but pour tirer à un autre : on tuë aiſément l'oiſeau qui vole en ligne droite* : & ce n'eſt pas pour rien que le ſerpent avec ſes replis & ſa marche envelopée, nous eſt donné par Jeſus-Chriſt-même, comme le ſymbole de la prudence.

Et remarquez, Monſieur, la préciſion de mon Analogie, & ſi j'oſois le dire d'après un Sçavant, la *mêmeté* des deux ſyſtêmes. Tout corps qui ſe meut, tend à chaque inſtant à la ligne droite. Notre cœur tend auſſi à la droiture, & iroit tout de ſuite à ſon but par la ligne la plus courte, s'il pouvoit arriver par là, & que la ligne la plus courte fût en Morale & en Politique plus qu'en Géometrie & en Phyſique, le chemin le plus court. Je pourrois pouſſer cette comparaiſon bien plus loin, ſi je parlois à une perſonne qui pour tout entendre eût beſoin qu'on lui dît tout.

On a déjà traité bien des queſtions de Morale & de Politique, par le calcul de l'algebre : il n'y en a pas une qu'on ne puiſſe traiter par les figures de la Geometrie. Par exemple, vous ſçavez, Monſieur, qu'il y a des lignes

qui approchent sans cesse les unes des autres, sans jamais se toucher. Un homme attend sa fortune du Protecteur puissant auquel il s'est devoüé; cette fortune & ce protecteur de Cour marchent sur ces deux lignes: jamais d'un client on ne veut faire un égal, dit Gracien; on l'avance toûjours pour entretenir la confiance, mais on l'avance par des progrès mesurez pour entretenir la dépendance. Quand on a pressé l'orange, dit le même politique Physicien, on la jette à terre; quand on a bû à la fontaine, on lui tourne le dos; ainsi plûtôt que de laisser arriver un client au but complet de ses desirs, on mêle dans ses progrès de secrétes semences de ruïne: les lignes dont je parle, se tournent souvent le dos, même en s'approchant, lorsqu'elles commencent à être trop près.

Mais où l'utilité de la Physique se fait bien sentir par rapport à la Politique, c'est dans la comparaison que j'ai faite en bien des endroits, de l'Equilibre & des Balancemens des Astres avec ceux des Empires. Personne ne sçait mieux que vous, Monsieur,

qu'il est bien autant question d'Equilibre & de Balancement de puissances dans la Politique que dans la Physique, & on a raison : les idées de l'une sont les idées précises de l'autre. Or pour vous faire voir que la Physique peut élever la Politique à de nouvelles vûës, & à des especes de découvertes,

Je vous prie de remarquer que quoiqu'on vise & qu'on doive même viser sans cesse à l'Equilibre le plus parfait des puissances politiques, il n'est ni possible, ni même expedient, que cet Equilibre regne jamais. On se prévient de mille fausses idées qu'on erige même en axiomes. Tous les corps de l'univers sont en Equilibre, vous diront froidement les Physiciens speculatifs, & c'est sur ce modéle que les Politiques speculatifs voudront introduire un Equilibre parfait dans les Etats. Mais un petit Principe fort ordinaire renverse toutes ces belles speculations. Dès que les corps sont en Equilibre, ils sont en repos : or tout l'Univers est en mouvement : où est donc l'Equilibre ? On parleroit plus juste, si on disoit que

tous les corps tendent ſans ceſſe à l'Equilibre, & qu'ils ſe balancent ſans ceſſe les uns les autres ſans pouvoir jamais ſe fixer. Dieu y a mis bon ordre ; & c'eſt là le nœud de toutes les merveilles de la nature, & ce qui fait tout ſon jeu. C'eſt des balancemens des aſtres que naît la lumiere & le mouvement. Le flux & reflux des Mers n'eſt qu'un balancement : le cours des fleuves qui ſortent de terre pour y rentrer, n'eſt qu'un balancement. Les battemens de notre cœur, de nos poulmons, de nos arteres, le principe de vie en un mot qui ranime toute la nature, n'eſt qu'un balancement, un élancement, une heureuſe ſaillie, qui bannit l'Equilibre, l'engourdiſſement & la mort.

Faites regner l'Equilibre entre les Empires, & s'il ſe peut, entre les Provinces, les villes, les maiſons, & les ſimples particuliers, & vous allez en faire autant de ſtatuës inanimées, tout à-fait ſemblables à celles qu'on a trouvées, dit-on, dans quelques villes d'Afrique. Dès-lors plus de commerce, plus d'Arts, plus de Sciences, parce que dès-lors vous ôtez l'é-

mulation, & une certaine pointe, une certaine saillie, & en quelque sorte l'esprit qui vivifie les Etats.

D'où pensez-vous, Monsieur, que vienne la splendeur de la France? Le Soleil placé au centre ou plûtôt au foyer des planetes, en soûtient toute la pression, toute la pesanteur, & en quelque sorte toutes les attaques: c'est du sein de ces pressions & de ces choses que naît la lumiere & l'éclat qui rejaillit jusques sur ces planetes. La France est au foyer du tourbillon de l'Europe. La jalousie ou l'émulation des Empires voisins, la propre vivacité, tout reveille l'ambition réciproque. De là la défiance, la vigilance, l'activité qui se répandent dans tout ce grand corps, en font réjaillir la splendeur jusques au fond de l'Europe. Nos Ouvriers font fleurir les Arts en Espagne, & jusques dans la Moscovie. Nos vins, nos denrées & bien d'autres choses enrichissent l'Angleterre; nos bons Auteurs donnent un air de science à la Hollande. Notre langue, nos habits, nos modes, notre goût se repandent par tout.

Mais dites-moi, je vous prie, croyez-

vous inutiles les negociations & les traitez qu'on renouvelle sans cesse par de nouvelles clauses, par de nouvelles conditions, par de nouvelles explications ? Les Ambassades extraordinaires, les mouvemens continuels des troupes, je dis, même en tems de paix ? Tout cela se fait, me dira-t'on, pour assûrer la paix & l'Equilibre. Mais outre que cela marque que cet Equilibre n'est & ne peut être jamais parfait, pour moi je crois tout cela necessaire pour bannir l'oisiveté, faire fleurir les Arts & les Sciences, & donner de la splendeur à la France. Un petit air de guerre & de mouvement politique est un merveilleux esprit de vie dans le sein de la plus profonde paix. Le chef-d'œuvre d'un grand Politique à la tête des affaires, est de ranimer toutes les parties d'un Etat, assez pour briller, trop peu pour éclater en guerres & en seditions. Il faut rompre l'Equilibre, mais n'on l'ôter ; il faut le suspendre, mais non le rompre. Je parle d'après la nature, en Physicien : tout consiste à balancer toutes choses tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans

leur permettre de trop exceder d'aucun côté ; ni de se fixer dans l'entre-deux. Quand nous voulons fertiliser la terre ; nous ne la dispersons pas dans l'air ; seulement nous la soulevons un peu avec la charruë, ensuite la pesanteur l'affaisse, & nous la soulevons de nouveau : tous les Astres s'éloignent de leur centre & puis s'en rapprochent : le flux & le reflux soulevent & abaissent les Mers tour à tour : la respiration soûleve & abaisse nos poûmons : c'est ce qui fait la vie & la beauté des choses ; c'est la nature.

Or c'est de ces simples Balancemens que naît la circulation, ce principe fécond de toutes les merveilles de la nature, & , s'il m'est permis d'élever jusques-là mes speculations, ce chef-d'œuvre de la plus haute Politique. Avoüez, Monsieur, que nos connoissances étoient bien imparfaites avant qu'Harvée, Frapaolo, ou Fabri eussent découvert la circulation qui regne dans nos corps & dans tous les corps animez. Pour moi c'est là uniquement que je fixe l'époque d'une certaine lumiére Philosophi-

que qui s'est répanduë dans le monde. Qu'étoit-ce que nos corps avant cette découverte ? Un vil morceau de bouë qui n'avoit de beau qu'une figure exterieure & superficielle, un cahos informe, un entassement grossier de parties mal assorties & sans usage. Mais dès que nous voyons la circulation regner dans ces corps; dès-lors notre esprit s'éleve à la plus sublime contemplation de ce chef-d'œuvre du très-Haut; dès-lors nous sentons un soufle divin, un rayon d'intelligence, un esprit de vie qui le penetre, & se répand dans toute son étenduë : l'entassement des parties se change en un assortiment régulier de membres liez, enchainez l'un à l'autre avec un Art divin superieur à tous les Arts, en un mot en une organisation pleine de discernement & de sagesse. Est-il vrai que jusqu'au dernier siécle on ait ignoré tant de belles choses ? Est-il vrai que même après la découverte, on ait encore long-tems balancé à s'y rendre ?

La verité a enfin triomphé de l'ignorance ou de l'envie : on a même atteint depuis assez long-tems jus-

qu'à la circulation & à l'organiſation des plantes & des vegetaux. Mais vous trouvez, Monſieur, que c'eſt pouſſer trop loin que d'introduire cette organiſation & cette circulation dans tout le mecaniſme, & dans l'interieur de tous les corps réguliers : je ferai plus ; & ſuivant toûjours mon idée, qu'il n'y a qu'un ſyſtême dans la nature des choſes, j'introduirai l'organiſation & la circulation dans le ſyſtême libre des eſprits, dans la Morale, dans la Politique, dans les Sciences, dans les Arts, & peut-être avec le tems dans le ſurnaturel de la Foi, de la grace, de la Religion. Vous en riez, j'y conſens, mais je ſuppoſe que vous diſtinguez entre une idée riſible, & une idée riante : enfin rien n'empêche de dire en riant les plus profondes veritez.

Que ſeroit-ce qu'un Empire ſans la circulation, ſans le commerce & la correſpondance reciproque entre toutes ſes parties, & même entre lui & les autres Empires de l'Univers ? Tous les grands Politiques ont reconnu la neceſſité & l'importance de cette circulation, & ont mis tout leur

Art à la procurer & à l'augmenter. Un Etat est un corps inanimé dès qu'elle ne regne pas dans son total; & chaque partie en détail est inanimée dès qu'elle ne participe pas à la circulation generale. Dans nos corps il n'y a pas une seule partie hors d'œuvre, parce qu'il n'y en a pas une seule qui ne soit le vehicule & l'agent de cette circulation. Tout circule à travers chaque partie de nos corps, & chaque partie circule elle-même à travers chaque autre partie. Toute partie qu'une obstruction insurmontable exempte pour son malheur, de cette double loi de circulation, est morte : il faut la détacher si elle ne se détache elle-même. Tout est animé dans un corps animé. Tout est animé dans le grand corps de la terre. Les terres y sont fermes, les pierres y sont vives, les eaux y sont coulantes, rien n'y croupit, une douce chaleur penetre toutes ses parties, les Mers ont leur mouvement peristaltique, les mineraux s'y engendrent, tout ce que nous connoissons de son interieur, est percé, organisé. Concevez-vous bien, Monsieur, que ce

mouvement, cette chaleur, cette vie, cette vertu de generation puissent convenir à un corps mort & inanimé, à un vil entassement, à un cahos indigeste de bouë & de matiéres simplement appesanties l'une sur l'autre.

Tel seroit un Empire où toutes choses ne seroient pas en une action continuelle de circuler; je dis toutes choses; les denrées, l'argent, les étofes, les Arts, les inventions, les Sciences, les découvertes, & jusqu'aux modes & aux maniéres, les habits, le langage, la politesse, & même les personnes, & beaucoup plus les cœurs & les esprits. Car il importe à ceux qui gouvernent, que dans un Etat tous les membres qui le composent, prennent un certain tour d'esprit & de maniéres, comme d'habits & de langage qui les porte à se regarder comme faits les uns pour les autres, & en effet comme membres d'un même corps, comme parties d'un même tout.

La plûpart des Politiques se bornent aux choses sensibles & exterieures, aux étofes, aux denrées, à l'ar-

gent, & à semblables effets mécaniques. Il faut que tout cela circule dans un Etat : mais il est peut-être encore plus essentiel que les Sciences, les Arts, les modes, les manieres, & tout ce qui va à donner une certaine communication d'idées & de sentimens, circule aussi. En vain réüni-t'on les corps par des Loix & des machines exterieures ; le principal est de réünir les cœurs & les esprits : car outre qu'on ne sçauroit trop multiplier les liens, ceux-ci sont les plus forts, & les seuls qui ayent lieu dans certaines conjonctures critiques & decisives. Dans un corps sain & bien constitué, toutes les humeurs, toutes les parties, outre leur liaison intime, ont une certaine constitution, une certaine temperature, une certaine qualité essentielle & rélative qui les caracterise toutes pour être les parties du même corps & du même individu. Dans un animal tout est animal, dans un vegetal tout est vegetal, & effectivement les diverses parties ne pourroient se lier ensemble sans cette homogeneïté, sans ce caractere commun. Or c'est la cir-

culation generale qui influë dans tout un corps cette ressemblance de nature, & qui rapproche les parties les plus diverses par des liaisons nuancées & adoucies, d'où depend l'unité indivisible d'un tout : la fermeté souple des tendons lie la fermeté des os à la souplesse des autres parties.

Mais c'est l'organisation d'un Empire que j'appelle le chef-d'œuvre de la Physique par rapport à la Politique. *Un état organisé*, dites-vous d'abord, quelle expression ! Vous qui trouvez qu'une *terre organisée* sort des expressions de la saine Physique. Tout ce qu'il vous plaira ; mais qu'importe, pourvû qu'on m'entende ; & que mon expression porte une idée juste de la chose ? Il y a plus, & les expressions ne sont pas indifferentes pour presenter les choses dans des points de vûë nouveaux, vifs & saisissans, simples & étendus ; il y a telle expression qui dans son énergie offre en raccourci à notre esprit tout l'esprit & bien-tôt tout le détail d'une vaste science : celles qu'on tire de la Physique, ont cet avantage, & si vous y prenez garde, Tacite & Gra-

cien n'excellent que par là ; c'eſt la nature même qui caracteriſe les portraits Politiques qu'*enfante*, comme Gracien le dit de Tacite, *la ſueur précieuſe de leur rigoureux genie.* Enfin c'eſt à moi de m'expliquer.

Ce qu'il y a d'heureux ici, c'eſt que mon expreſſion loin d'être dure & outrée, n'eſt pas même metaphorique & figurée ; mais convient à la choſe dans toute la proprieté, dans toute la naïveté des tems : & il faut bien que cela ſoit ainſi. S'il y a une circulation réelle dans un Etat, il faut bien qu'il y ait une réelle organiſation, c'eſt-à dire, des organes, des vehicules, des inſtrumens, des moyens reguliers de cette circulation. La nature a prevenu encore ici l'Art & la Politique ; & les modéles qu'elle nous donne, ſont en effet la premiére ébauche de la choſe.

Les Mers, les Lacs & les Rivieres qui ſont les organes Phyſiques de la circulation Phyſique qui regne dans le grand corps de la terre, ſont auſſi les propres organes Phyſiques de la circulation phyſico-politique qui doit regner & qui regne même naturelle-

ment dans les Empires. Auſſi les hommes à qui la circulation eſt non ſeulement utile, mais même neceſſaire à cauſe de l'imperfection de chaque individu en particulier, ſe logent-ils naturellement au bord des Lacs, des Mers & des Rivieres : les Sauvages de l'Amerique rangent toûjours les Côtes & les Rivages dans leurs habitations autant que dans leurs navigations, & dans tous les païs policez les grandes villes ne s'élevent & ne ſe ſoûtiennent guéres ailleurs : témoins Conſtantinople, Veniſe, Rome, Londres, & en France, Paris, Roüen, Orleans, Toulouſe, Lion, Bordeaux.

La nature a pourtant laiſſé beaucoup à faire à notre induſtrie, & à l'Art de la Politique, ſe contentant de nous mettre ici ſur les voyes, & nous propoſant ailleurs de bons modéles : car les grandes voyes, les grandes arteres, les grandes veines ne ſont pas les ſeules qui entretiennent la circulation dans nos corps. Or nous ſommes forcez d'habiter l'interieur des terres, ſoit parce que notre nombre s'eſt accrû, ſoit parcequ'il

faut cultiver ces terres. Ce ſont ces terres qu'il faut organiſer par notre Art, que la nature n'a pas laiſſé de prevenir par une infinité de petits ruiſſeaux & de torrents qui les penetrent à tous momens. Ces ruiſſeaux ſont des ébauches & comme des ſemences des canaux que nous pouvons former en les recueïllant, en les perfectionnant : ces torrents laiſſent auſſi des ébauches & des ſemences des grands chemins qu'il ne tient non plus qu'à notre Art de perfectionner, & de multiplier. Car voilà, je penſe, les deux ſortes d'organes & de moyens de circulation Politique que doivent ſe propoſer & que ſe propoſent même aſſez ſouvent ceux qui gouvernent les Etats.

Le canal & les grands chemins de Languedoc ſuffiroient pour immortaliſer Loüis le Grand. Quand les Eſpagnols ſortent de leur païs, & qu'ils traverſent cette Province que l'Art & la nature ont également embellie, ils ſont tout étonnez de voir ces chemins Royaux le plus ſouvent élevez ſur des ponts à perte de vûë, & ce canal non moins merveilleux; de les voir

 dis je,

dis-je, auſſi frequentez par les paſſans que les ruës de leurs Villes : car c'eſt dans ces termes qu'ils en parlent. Perſonne n'eſt meilleur Juge que les Eſpagnols, de la difference qu'il y a entre un Empire inanimé, & un Empire où tout circule : il ſeroit à ſouhaiter que les Eſpagnols en fuſſent les ſeuls Juges, & que les Peuples des autres Provinces du Royaume, ne trouvaſſent rien de nouveau à admirer en ce genre dans le Languedoc. Il y a tout lieu d'eſperer, que ſous les auſpices du grand Prince qui eſt à la tête du miniſtere, la Bourgogne n'enviera pas longtems au Languedoc ſon Canal, & que bien d'autres Provinces pourront pretendre à la même faveur.

Je ſçais bien que toutes ces grandes entrepriſes ſont pleines de difficultez : mais j'oſe bien avancer que la plus grande difficulté n'eſt pas tant dans l'execution que dans l'entrepriſe & dans le commencement même. Les difficultez ne ſont rien dès qu'on peut les évaluer & en prevoir la fin. Quelque canal qu'on propoſe en France, il ne ſçauroit avoir

plus de difficultez à surmonter qu'en a eües celui du Languedoc, dont l'entreprise avoit été si long-tems abandonnée, & si souvent rejettée; & dont l'execution fut traversée par tant d'incidens réels & beaucoup plus par les imaginaires : il falloit un Monsieur de Riquet pour en assûrer le succès, mais il falloit un Monsieur de Colbert pour le prevoir, chose peut-être encore plus difficile. La difficulté ne sçauroit être desormais si grande, il n'est presque question que d'imiter, & d'ajoûter à une découverte. La possibilité du moins est demontrée.

Quel païs fut jamais moins propre à la circulation, & à l'organisation dont je parle, que la Moscovie ? Cependant la voilà qui commence à se dégourdir & à donner de bons signes de vie, & cela parce que le grand Prince qui y gouverne, a d'abord commencé par joindre quatre mers par divers grands canaux, & qu'il continuë à developper de jour en jour le sistême de circulation, dont la France lui a donné l'exemple. Un trait singulier en ce genre, est la ma-

niere dont on a réduit les Fanatiques des Cevennes : que d'armées, que de dépenses n'a-t'il pas fallu pour les exterminer? Mais en les exterminant on ne les réduisoit pas. Un seul expedient proposé par feu Monsieur de Basville à qui le Languedoc, la France, la Religion doivent des statuës, fut décisif pour terminer à jamais une guerre funeste à l'Etat, même dans ses plus belles victoires : c'est que le remede alloit à la source du mal. Les Cevennes étoient comme une Citadelle imprenable, où chaque forêt, chaque pointe de rocher presentoit un nouveau Fort, inaccessible aux Troupes. On perça ce païs d'outre en outre & comme à jour par des chemins Royaux, à l'aide desquels les Carrosses mêmes, les Canons, & toute sorte de voitures & de machines, peuvent rouler par tout, sur la pointe même des montagnes, jusques-là inaccessibles aux gens de pied. Les Romains regardoient les grands chemins comme un des principaux nœuds de leur politique.

On ne sçauroit trop les multiplier non plus que les Canaux. Tout est

veine ou artere dans nos corps, & dans tous les corps animez; aussi tout y est-il sang ou suc nourricier. Une importante reflexion à faire, quoique d'abord cela ne semble rien, c'est qu'il y a plus de mouvement & d'action sur les Rivieres & les Canaux, dans les Ports, dans les grands Chemins, dans les ruës des Villes, que par tout ailleurs. C'est là proprement qu'on sent qu'un Etat, qu'une Province, qu'une Ville est animée, parce que c'est là qu'on sent la circulation comme dans les veines, ou dans les arteres.

Qu'on ouvre, s'il est possible, dans nos corps de nouvelles routes, de nouvelles veines, aussi-tôt le sang va s'y jetter, & la nature en fournira bien-tôt un nouveau pour remplir ces nouveaux organes. Plus il y a d'organes dans un corps, plus il y a de sang, de suc, de substance, de mouvement, de circulation, d'animation, de vie. Tout est sang, tout est substance, tout est vie dans un corps organisé. Percez un Etat en tous sens, de canaux & de grands chemins; dès ce moment, sans pres-

que qu'on s'en mêle ; tout va s'animer dans ces grandes voyes, & dans tout ce qui y aboutit.

Croyez-vous, Monſieur, ce que je vais avoir l'honneur de vous dire ? Il n'eſt pas poſſible qu'un païs ſoit long-tems en friche, lorſqu'il eſt coupé de grands chemins. Il y a bien des terres inutiles dans le Royaume, uniquement, parce que perſonne ne s'apperçoit qu'elles y ſoient, & qu'elles ſont inconnuës preſqu'autant que les terres auſtrales. Un grand chemin qui traverſe un païs, eſt un rayon de lumiere qui l'éclaire dans toute ſon étenduë ; on n'y paſſera pas long-tems impunément, & ſans que quelqu'un s'apperçoive efficacement qu'il y a là des terres hors d'œuvre. On dit que l'œil du maître engraiſſe le cheval. Pour moi je n'attribuë l'extrême fertilité de la Chine & des Chinois, qu'au grand nombre des grands chemins & des grands canaux que la Politique y a ſçû introduire. Le nombre de grandes Villes & la richeſſe de la Flandre, & ſur tout le grand & opulent commerce de la Hollande, marquent une organiſation &

une circulation abondante ſur la terre comme dans les corps des habitans.

Il y a tant de *hors-d'œuvres* en France, tant de terres, tant de talens, tant de beaux projets inutiles, faute d'une certaine ouvertune pour circuler. Tous nos maux viennent uniquement d'obſtruction, tant dans la Politique que dans la Phyſique. Naturellement les François ſe portent au mouvement & à l'action pour peu qu'ils trouvent de facilité à contenter leur curioſité, leur cupidité, leur vanité, ou leur ambition : il y a mille entrepriſes, mille voyages qu'on feroit, ſi on en avoit une certaine commodité ; les difficultez qu'on prevoit, font avorter la plûpart des bonnes penſées que chacun roule ſans ceſſe pour ſa propre perfection, pour ſa fortune, pour ſon agrandiſſement ; or la perfection, le bien des particuliers eſt celui de l'Etat : mille projets qu'on traite de chimeriques, & qui le deviennent en effet, ſe réaliſeroient s'ils pouvoient ſeulement commencer d'éclore. L'eau ne demande qu'à couler, mais il faut qu'elle trou-

ve une pente. Le François ne demande qu'à imaginer, à inventer, à perfectionner, à travailler, à croitre. Par quel endroit les grands Ministres sont-ils grands ? Parce qu'ils donnent lieu aux grands hommes de le devenir : ils ôtent les obstacles, ils font la pente, & l'eau coule, & le ressort se debande, & les talens se déployent, & le genie éclate.

Mais en voilà peut-être trop pour un speculatif, & qui pis est, pour un speculatif Physicien. Je ne vous dirai donc rien, Monsieur, sur la maniere dont je conçois que se fait, où peut se faire la circulation le plus avantageusement pour un Etat. Car il est vrai que dès qu'un corps, soit Physique, soit Politique, est organisé, tout s'anime, & il se fait une circulation ; mais il est vrai aussi qu'il y faut une régle ; il faut même ranimer à propos les esprits, & avoir soin qu'il se fasse une juste réparation des forces, & que la Machine soit toûjours montée, ou du moins remontée à tems. Je ne dis rien non plus des entrepots qu'il faut pratiquer d'espace en espace, pour que le mou-

vement de la circulation ne se relâche pas par trop d'étenduë, & qu'au contraire il y prenne de nouvelles forces. Les veines des animaux & des plantes se replient d'espace en espace en glandes, ou en nœuds. Les Villes & même les Villages sont les entrepots naturels de la circulation politique; c'est là qu'elle se replie en quelque sorte en societez, Academies, Universitez, Colleges, Bureaux, Manufactures, &c. qui sont comme autant de points fixes ou de centres, d'où la circulation part de nouveau, après y avoir pris de nouvelles élaborations, & une nouvelle force. On ne sçauroit trop multiplier ces centres, mais l'essentiel est qu'il y ait une parfaite correspondance, & une exacte subordination entre les centres particuliers & les centres principaux, qui sont naturellement dans les Capitales des Païs & des Provinces, & entre ceux-ci & le centre Primitif, qui est dans la Capitale de l'Empire, & dans la propre personne de celui qui est à la tête de tout.

Vous m'avez fait l'honneur de me

dire, Monſieur, que la Politique étoit ſuſceptible d'un ſiſtême, & je ne pretends par tout ceci vous prouver autre choſe, ſi ce n'eſt combien j'en ſuis perſuadé moi-même ; & les ſentimens de reſpect & d'eſtime avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.
CASTELGIS.

ARTICLE XXXVII.

SUITE DU QUATRIÉME Volume des Mémoires de Litterature, tirez des Registres de l'Academie Royale des Inscriptions & belles Lettres.

COmme il n'est pas possible de donner un extrait exact de ces Mémoires qui contiennent une infinité de dissertations sur des sujets tout differens, il semble que nous devrions nous contenter de les annoncer, sans entrer dans le détail des matieres qui y sont traitées. Mais ne seroit-ce pas priver le Lecteur d'un plaisir qu'il a droit d'attendre de nous, si nous nous contentions de faire passer sous ses yeux tant de richesses, sans lui en faire remarquer du moins les principales parties ? On auroit un juste reproche à nous faire, si nous laissions passer par nos mains, tant de pieces curieuses sans en recueïllir quelques beautez, pour en enrichir nos Mémoires. C'est dans cette vûë, que quoique nous ayons

déjà parlé dans la premiere partie de cet extrait de quelques-unes des Dissertations contenuës dans ce quatriéme Volume, nous allons donner encore ici le détail de quelques autres qui ne paroitront pas moins curieuses, ni moins interessantes que les premieres.

Question Academique : sçavoir, pourquoi on fait des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

„ Est-ce religion, est-ce superstition, demande Monsieur Morin, „ Auteur de cette Dissertation, est-„ ce sur des raisons de Morale ou de „ Physique qu'est fondé cet usage si „ ancien & si general, cette coûtu-„ me unique dans son espece? Les „ autres changent suivant les saisons, „ suivant les climats, suivant les ca-„ prices des Princes ou des Peuples; „ suivant les differens principes de „ gouvernement, de religion ou de „ police. Celle-ci a toûjours été uni-„ forme & universelle; observée de „ tout tems par toutes les Nations de „ la terre „. Comme ce début sup-

poſe l'antiquité & l'univerſalité de cette coûtume, deux points qui meritent d'être prouvez, Monſieur Morin entreprend de le faire, avant que de répondre à la queſtion propoſée.

Il en trouve la premiere preuve dans la fable. Promethée, dit-il, après Famien Strada, ayant formé ſa figure d'Argile, monta ſous la conduite de Minerve juſqu'au Soleil, dont il déroba ſubtilement quelques rayons, qu'il inſinua dans ſa ſtatuë par le canal de la reſpiration. L'effet de ce feu celeſte fut d'animer en un moment l'homme d'argile, & le premier ſigne de vie que ce nouvel homme donna, fut un éternuëment. Promethée charmé du ſuccès de ſa machine, fit des vœux pour elle. Sa creature s'en ſouvint toûjours depuis, & communiqua cet uſage à toute ſa poſterité dans de ſemblables occaſions.

Mais comme ce recit n'eſt qu'une fiction ingenieuſe, Monſieur Morin cherche dans la tradition quelque preuve plus ſolide; mais par malheur la tradition ſur ce point eſt auſſi fabuleuſe que la fable même. Les Rab-

bins racontent qu'après la creation du monde, Dieu fit une Loi generale, qui portoit que tout homme n'éternuëroit jamais qu'une fois, & que dans le même instant, il mourroit sans aucune indisposition préliminaire. Cette Loi dura jusqu'au Patriarche Jacob, lequel ayant fait de sérieuses reflexions sur cette maniere brusque de sortir du monde, lutta une seconde fois avec le Seigneur pour obtenir la revocation de cette Loi generale“. Il fut exaucé. Il “ éternua, & ne mourut point. Gran- “ de merveille ! C'étoit alors comme “ qui diroit aujourd'hui, qu'il expi- “ ra sans rendre l'ame. Autre sujet “ d'étonnement : au lieu de mourir, “ il tomba malade, ce que l'on n'a- “ voit jamais vû ; car on ne connois- “ soit point alors d'autre maladie que “ l'éternuëment qui tuoit son hom- “ me tout d'un coup...... Tous les “ Princes de la terre furent infor- “ mez du fait », & ayant appris que Dieu avoit converti ce signe de mort en signe de vie, ils ordonnerent qu'à l'avenir les éternuëmens seroient accompagnez de vœux & d'actions de

graces. Des Auteurs Chrétiens n'ont pas fait difficulté, comme remarque Monsieur Morin, d'emprunter des Juifs le fond de cette fable ridicule, en disant que du tems de Saint Gregoire le Grand, il regna une maladie contagieuse, qui faisoit mourir en éternuant; ce qui donna lieu à ce Saint Pontife d'ordonner des prieres pour détourner l'effet dangereux de cette contagion: fable d'autant plus ridicule qu'elle passe par-dessus toutes les régles de la vrai-semblance, en rapportant au sixiéme siecle l'établissement d'une coûtume qui subsistoit constamment plus de mille ans auparavant dans toutes les parties du monde connu.

Cette coûtume est en effet si ancienne, qu'Aristote en ignoroit l'origine, & en recherche les raisons dans ses Problemes. On sçait que la formule de compliment, dont les Grecs se servoient en cette occasion, étoit celle de *ζῆθι, Vivez*, ce qui revient au חיים, des Juifs, & au *Salve* des Latins, ou à celle de *ζεῦ σῶσον*, *Ju-
» piter vous conserve* ". Ceux qui ont
» succedé aux Grecs & aux Romains

» dans les trois parties du monde, » soit qu'ils ayent reçû cette politesse » d'eux ou de leurs Ancêtres, l'ont » gardée religieusement jusqu'à ce » jour, sans aucune exception, à la » réserve peut être de quelques Ana- » baptistes, ou Trembleurs d'Angle- » terre, qui ont étendu leur réforme » chagrine, jusques sur cet acte de » civilité, comme sur un reste de » superstition Payenne ». Mais pour mieux prouver l'universalité de cet usage; Monsieur Morin cherche des témoins jusques dans l'extremité de l'Afrique & du nouveau Monde.

» Les relations du Monomotapa, » dit-il, nous assûrent que quand le » Roi du Païs éternuë, tous ceux qui » se trouvent dans le lieu de sa rési- » dence & aux environs, en sont in- » formez dans le même instant, ou » par certains signaux, ou par cer- » taines formules de prieres qui se » font tout haut en sa faveur, & qui » passent successivement de la Cour » à la Ville, & de la Ville dans les » Faux-bourgs, de maniere qu'on » n'entend retentir de tous côtez que » des vœux solennels pour la santé

„ du Prince, & des eſpeces de *Vive*
„ *le Roi*, qu'ils ſont tous obligez de
„ dire hautement, chacun dans leur
„ langage. Mais ce qui paroît plus
„ étonnant, c'eſt que les Eſpagnols
„ ont trouvé cette politeſſe établie
„ dans le nouveau Monde, s'il en
„ faut croire l'hiſtoire de la Conquê-
„ te de la Floride; dont l'Auteur
„ nous aſſûre que le Cacique de Gua-
„ choïa, ayant éternué en preſence
„ de Soto, les Indiens de ſa ſuite s'in-
„ clinerent auſſi-tôt devant lui, éten-
„ dirent leurs bras, & lui donne-
„ rent à leur maniere les marques
„ ordinaires de leurs reſpects, priant
„ le Soleil de le défendre, de l'éclai-
„ rer & d'être toûjours avec lui. Ces
„ exemples, ajoûte Monſieur Morin,
„ en diſent beaucoup, & nous mar-
„ quent aſſez intelligiblement d'où
„ cet uſage peut venir: que ce n'eſt,
„ ni un effet de l'éducation, ni de
„ l'imitation, ni de la tradition: qu'il
„ naît pour ainſi dire avec nous &
„ qu'il ſort du ſein de la nature. C'eſt
„ ce qui reſte à examiner. „

Les Anciens, à compter depuis Ariſtote, prétendoient trouver dans

la Religion les causes de cet usage. Ils regardoient leur tête comme quelque chose de sacré, & ils juroient par elle. Ils respectoient sur tout leur cervelle, dont ils n'osoient pas même prononcer le nom; de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'ils n'ayent étendu leur respect jusques sur l'éternuëment, qui est une de ses plus sensibles operations. La superstition ajoûta beaucoup à cette opinion. L'éternuëment fut regardé comme un avertissement du Ciel sur le parti qu'on devoit prendre, sur le bien & le mal qui devoit arriver. Un Soldat de Xenophon ayant éternué, ce General saisit cette occasion pour engager son armée dans une entreprise perilleuse. Telemaque éternuë avec tant d'éclat, que toute la maison en est ébranlée: Penelope aussi-tôt s'abandonne à la joye, & tout son Conseil ne doute plus du retour d'Ulysse. De là vint encore la distinction des bons & des mauvais éternuëmens. « Quand la Lune étoit dans les signes « du Taureau, du Lion, de la Ba- « lance, du Capricorne, ou des Poiss- « sons, c'étoit un bon augure: dans

» les autres, mauvais. Le matin de-
» puis minuit jusqu'à midi, fâcheux
» pronostique; favorable au contrai-
» re, depuis midi, jusqu'à minuit;
» pernicieux en sortant du lit, ou de
» la table, &c. »

Mais ce n'étoit-là qu'un abus populaire, dont les gens sensez ne faisoient que rire, comme on le peut voir dans Ciceron, dans Seneque & même dans les Auteurs Comiques; & par consequent cette opinion des Anciens ne conclud rien sur la question. Faut-il en attribuer la cause à la morale, & aux devoirs de la politesse, comme a fait Montagne, qui dit: *Que nous faisons cet honnête accueil à cette espece de vent, parce qu'il vient de la tête, & qu'il est sans blame.* Mais cette moralité est si fausse, que cette operation du cerveau, loin d'être loüable & sans blame, est regardée, selon la remarque de Clement Alexandrin, comme une marque d'intemperance & de mollesse; ce qui fait qu'encore ajourd'hui nous avons l'attention d'en dérober la cōnnoissance aux personnes à qui nous devons du respect.

C'est donc dans la Physique qu'il faut chercher la veritable cause de cette coûtume. L'éternuëment procure, ou est lui-même procuré par une évacuation du cerveau qui a toûjours „ été regardée " comme une marque „ de sa chaleur, de sa vigueur, & de „ sa bonne constitution. C'est uni-„ quement en cette qualité qu'il at-„ tire nos complimens „. De sorte que le salut qu'on fait à celui qui éternuë, ne veut dire autre chose, sinon qu'on le felicite de sa bonne santé, & qu'on prie Dieu de la lui conserver. Il est vrai que quelques Medecins prétendent que cet effort du cerveau est violent & dangereux; mais que ne prétendent pas les Medecins? Il n'en est pas moins certain que cette évacuation a toûjours passé pour favorable, pour desirable, pour amie de la nature, qu'elle nous réjoüit & nous soulage dans le moment d'une maniere sensible. C'est ce qui a fondé l'espece de proverbe, qui dit, que quand un malade éternuë, on le met hors de l'Hôpital. Il faut donc conclurre avec Monsieur Morin & aprés Aristote, que le compliment

qu'on fait à ceux qui éternuënt, n'eſt qu'un compliment de felicitation, & une priere qu'on fait à Dieu pour la conſervation de la bonne ſanté, dont cette operation de cerveau eſt une marque.

Diſſertation au ſujet de nos derniers Rois de la premiere race, auſquels un grand nombre d'Hiſtoriens ont donné injuſtement le titre odieux de fainéans & d'inſenſez.

Monſieur l'Abbé de Vertot, attaque dans cette Diſſertation une opinion, qui depuis près de mille ans a paſſé juſqu'à nous de ſiecle en ſiecle, fondée ſur des témoignages d'Auteurs preſque contemporains, & adoptée par preſque tous les Ecrivains qui ſont venus après eux. Il croit avec raiſon qu'une foule d'Ecrivains qui ſe copient les uns les autres, ne peuvent pas donner à un fait plus d'autorité qu'il n'en tire du ſeul Auteur original, qui l'a debité le premier. Ainſi pour en découvrir la verité, il faut ſans s'arrêter à tous les Copiſtes ſerviles, remonter juſ-

qu'aux premiers Auteurs qui l'ont raconté. C'est ce que fait Monsieur l'Abbé de Vertot pour discuter un fait qui interesse la gloire de quelques-uns de nos Rois de la premiere race.

Clovis II. second fils de Dagobert, & qui lui succeda aux Royaumes de Neustrie & de Bourgogne, est le premier de nos Rois, a qui on ait donné le titre honteux de *Fainéant*, en le taxant de démence. Mais il se trouve que cette fable n'a pour premier Auteur que le Moine de S. Denis, lequel raconte que ce Prince par une devotion indiscrete " , ayant emporté un os du bras de S. Denis, " dans le moment d'épaisses tenebres " remplirent toute l'Eglise: que le Roi " devint aussi-tôt insensé : que pour " recouvrer la santé de son esprit, il " donna quelques terres à l'Eglise du " Saint : qu'il renvoya même la Relique en question, après l'avoir fait " enchasser dans un Reliquaire d'or, " couvert de pierreries : qu'à la verité " ces donations adoucirent le Saint, " & que ce Prince eut quelques bons " intervalles ; mais qu'il ne recouvra "

» jamais depuis toute sa raison, &
» qu'il mourut deux ans après.

» Mais pour developper le fond de
» cette merveilleuse histoire, il suffit
» d'apprendre d'Aimoin que dans une
» famine affreuse qui desoloit la
» France, ce Prince religieux fit ven-
» dre la couverture de la Châsse de
» S. Denis qui étoit d'or, & quoique
» par son ordre on en eût remis le
» prix à Aigulphe Abbé de S. Denis,
» pour le distribuer aux pauvres; ce-
» pendant les Moines de cette mai-
» son ne pûrent pardonner à ce Prin-
» ce une charité qu'il exerçoit à leurs
» dépens, & qui pouvoit tirer à con-
» sequence.

» Certainement, dit du Tillet, si
» pour subvenir aux pauvres & indi-
» gens, il a ce fait, il a sagement fait,
» & en homme de bien, nonobstant
» qu'ils ayent mis en avant qu'il étoit
» fol, craignant que par-ci aprés les
» Princes ne prissent cet exemple
» pour eux, quand ils auroient be-
» soin de prendre les biens de l'Egli-
» se pour aider aux pauvres, & non
» seulement pour les pauvres; mais
» aussi pour eux-mêmes ». Il est donc

vraiſemblable, ajoûte M. l'Abbé de Vertot, que les Moines qui étoient preſque les ſeuls Hiſtoriens de ces tems-là, & à qui les miracles ne coûtoient rien dans ces ſiecles d'ignorance, voulurent épouvanter les ſucceſſeurs de Clovis, par l'oſtentation d'un châtiment ſi redoutable. C'eſt ainſi que les Evêques de France écrivirent à Loüis Roi de Germanie en 858. qu'Eucher Evêque d'Orleans, avoit eu revelation que Charles Martel étoit damné, pour avoir pris les biens de l'Egliſe, & que ſon tombeau ayant été ouvert, on n'y avoit trouvé qu'un Dragon affreux, qui s'étoit envolé dans un tourbillon de fumée. Ce qu'il y a de plus ridicule dans cette derniere fable, c'eſt que Charles Martel ſurvécut pluſieurs années à Eucher.

Cependant l'Auteur de la Diſſertation peu content de ces preuves, en cherche encore de plus poſitives dans la vie de Clovis II. il fait voir que ce Prince depuis ſa prétenduë démence fit des actions de vigueur & d'autorité qui démentent le titre injurieux qu'on lui a donné. Enfin, il

trouve que plusieurs Historiens Contemporains en font un portrait très-avantageux.

M. l'Abbé de Vertot veut qu'on pense la même chose des derniers Rois de la premiere race, dont quelques anciens Historiens ont osé décrier la mémoire. Ces Historiens sont sur tout le Moine d'Angoulême & Eginard. Or il fait voir qu'Eginard a moins songé à écrire une histoire, qu'à faire un éloge de Charlemagne son Heros, & qu'il s'est sur tout attaché à élever la Maison Carlovingienne aux dépens de la posterité de Clovis. Selon cet Auteur tous ces Princes étoient sans courage & sans force : les Maires du Palais souffroient seulement qu'ils portassent de longs cheveux & une grande barbe, qu'ils donnassent audience aux Ambassadeurs, & qu'ils leur répondissent ce que les Maires leur avoient dicté, & qu'ils se rendissent aux Assemblées generales, montez sur un chariot attelé de quatre bœufs qui, comme dit Boileau, sans avoir assez examiné la chose :

D'un

D'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le Monarque indolent.

Le Moine d'Angoulême n'a point eu honte de dire de ſon côté pour faire ſa cour à la Maiſon dominante, que les derniers Rois du Sang de Clovis étoient tous fols & inſenſez, peres, enfans, couſins. La démence, à en croire cet Hiſtorien paſſionné, étoit également hereditaire dans la ligne directe & dans la collaterale; & les Hiſtoriens Grecs trompez par ces faux Croniqueurs, n'ont pas manqué de rencherir ſelon leur coûtume ſur ces fables extravagantes, en diſant que tous nos Rois avoient l'épine du dos couverte & heriſſée de poil de Sanglier.

Mais quand on examine tous ces faits de plus près, on ne peut s'empêcher d'être indigné contre ces Ecrivains flatteurs & intereſſez. Comment Eginard peut-il nous inſtruire des particularitez des regnes des Rois qui ont precedé Charlemagne, tandis qu'il nous declare qu'il n'a pû

trouver perſonne qui l'inſtruisît des premieres années de Charlemagne, même ſous lequel il a vécu? Si nos Rois ſe ſont ſervis de ces chars que Boileau rend ridicules, c'étoit peut-être la ſeule voiture en uſage dans ce tems-là, & qu'on appelloit communément Baſterne; M. l'Abbé de Vertot met même la choſe hors de doute par les ſçavantes remarques qu'il fait ſur cela & qu'il tire de differens Auteurs. Comment Eginard aſſure-t'il encore de Clovis, qu'il portoit une longue barbe, tandis que tous les Hiſtoriens nous apprennent que ce Prince eſt mort à l'âge de 21. ans; Clotaire III. ſon fils n'en a vécu que 17. ou 18. Childeric II. ſon frere fut tué à l'âge de 23. ans. Clovis III. leur neveu mourut âgé de 14. Childebert II. ſon frere ne paſſa pas ſa vingt-huitiéme année. Le jeune Dagobert II. ſon fils ne vécut que 16. ans. Thierri de Chelles ſon fils 23. Childeric III. que Pepin detrôna, n'en pouvoit guéres avoir que 19. « Après cela, ajoûte l'Auteur de la » Diſſertation, je ne crois pas qu'on » doive ajoûter beaucoup de foi à

tout ce que ces Ecrivains de la se- «
conde race nous disent de cette pe- «
tite maison & de cette terre où «
l'on veut que nos Rois étoient ren- «
fermez par leurs Maires, & ensé- «
velis dans l'obscurité, ou gardez «
comme des prisonniers d'Etat ». En «
effet, il prouve par des actes autentiques que cette Maison de plaisance qu'ils nomment *Mamacas*, n'étoit pas une demeure tellement affectée à ces Rois, qu'ils ne fissent souvent leur sejour dans d'autres Maisons, comme celles de Clichi, de Lusarches, de Compiegne & plusieurs autres. Enfin il n'y a qu'à lire notre Histoire pour y trouver la fausseté de cette accusation, puisqu'au lieu de cette vie oisive & indolente qu'on reproche à ces Princes, on les voit par tout occupez du soin de rendre la justice, ou du gouvernement; tantôt formant des ligues avec leurs voisins, tantôt poussant la guerre avec succès contre leurs Ennemis, & gagnant des batailles. Il est vrai que les Historiens attribuent la plûpart de ces succès à la sagesse & à la valeur des Maires du Palais. Mais n'est-ce pas

plûtôt l'Histoire qui a manqué en cela à ces Princes pour flatter l'ambition de la Maison Regnante, que ces Princes n'ont manqué à l'Histoire ? C'est une pensée que M. l'Abbé de Vertot rend très-vraisemblable dans cette dissertation.

Dissertation sur l'origine du Royaume d'Yvetot.

Robert Gaguin, Historien du seiziéme Siecle, est le premier qui ait parlé du prétendu Royaume d'Yvetot, & il s'en fait même une espece de merite. Il rapporte que Gaultier, Seigneur d'Yvetot, dans le Païs de Caux en Normandie, Chambrier du Roi Clotaire Premier, ayant perdu les bonnes graces de son Maître, se retira de la Cour, passa dans les Païs étrangers, où pendant dix ans il fit la guerre aux Infidéles : qu'au bout de ce terme ayant repris le chemin de France ; il passa par Rome, où le Pape Agapet lui donna des lettres de recommendation, pour le Roi qui étoit alors à Soissons, l'an 536. Le Seigneur d'Yvetot s'y rendit, & ayant appris que Clotaire étoit à l'Eglise un

jour de Vendredi Saint, il fut l'y trouver, & se jetta à ses pieds pour obtenir sa grace. Mais Clotaire, Prince farouche & cruel, l'ayant reconnu, lui passa son épée au travers du corps. Le Pape, ajoûte Gaguin, ayant appris une action si indigne, menaça le Roi des foudres de l'Eglise, s'il ne reparoit sa faute; de sorte que Clotaire justement intimidé, érigea la Seigneurie d'Yvetot en Royaume, en faveur des heritiers & des successeurs de Gaultier; en consequence dequoi, les Seigneurs d'Yvetot portent depuis ce tems-là le titre de Rois.

Il est certain que la Seigneurie d'Yvetot, scituée dans le Païs de Caux, joüit aujourd'hui de tous les privileges des Francs-Aleus Nobles, & que le vulgaire donne communément à cette Seigneurie le nom de Royaume, ainsi que s'exprime un de nos anciens Poëtes:

Au noble Païs de Caux
Y a quatre Abbayes Royaux,
Six Prieurez Conventuaux;
Et six Barons de grand arroy,
Quatre Comtes, trois Ducs, un Roi.

Il est encore vrai que les Seigneurs

d'Yvetot ſe trouvent revêtus du titre de Rois, en 1392. Que Charles VI. par ſes Lettres de 1401. défend à ſes Officiers d'inquieter les Seigneurs d'Yvetot & leurs Vaſſaux dans la joüiſſance de leurs droits. Que Charles VII. en 1450. décharge les Habitans d'Yvetot des condannations que les Elûs de Caudebec avoient prononcées contr'eux. Que Loüis XI. en 1464. confirme l'indépendance de la Terre d'Yvetot, & tous ſes Privilèges, comme de ne devoir aucun hommage, d'avoir une Juriſdiction de Hauts-jours, & la franchiſe generale de toutes Impoſitions. Que dans les comptes de Jean l'Allemand, Receveur General des Finances, ſous le Regne de Charles VIII. & dans les années 1498. & 1499. Jean Beaucher eſt qualifié Roi d'Yvetot, & que dans un Rôlle fait en 1506. pour la Vicomté de Caudebec, il eſt porté que Perrot Chenû, Ecuyer, poſſede le Fief & Seigneurie d'Yvetot, & qu'en cette qualité, il eſt exempt de ſervice & d'hommage au Roi, ſuivant les Chartres. On trouve encore en 1525. la qualité de Roi attribuée

dans les Rôlles aux Seigneurs d'Yvetot, & en 1543. François I. donne à la Dame d'Yvetot, la qualité de Reine. Il est cependant vrai que Henry II. dans ses Lettres de Confirmation des Privileges d'Yvetot, en excepte nommément la Souveraineté en dernier ressort. Enfin depuis ces tems-là jusqu'à nos jours, les Seigneurs d'Yvetot ont été constamment maintenus dans tous leurs anciens Privileges, & les Habitans dans l'exemption de Tailles, des droits de Subsistence pour les gens de guerre & autres impositions.

Mais que faut-il penser de cette espece de petit Royaume, & de l'Histoire de Gaguin ? C'est ce que Monsieur l'Abbé de Vertot examine dans cette dissertation, dont il est encore l'Auteur. Or il trouve que Gregoire de Tours, Frederic, Aimoin & tous les Auteurs de nos Annales gardent un profond silence sur cette avanture. Le Bibliothequaire Anastase qui a recuëilli avec tant de soin tout ce qui concerne le Pape Agapet, n'en dit pas un seul mot; de sorte qu'il s'étonne avec raison qu'un Historien du

seiziéme siecle prétende être mieux instruit que ceux du sixiéme, de ce
» qui s'est passé de leur tems ". D'ail-
» leurs est-il bien vraisemblable
» qu'un Prince qui eut bien de la
» peine à souffrir les Rois ses freres
» dans leurs partages, qui travailla
» toute sa vie à réünir toutes les
» Gaules sous sa Monarchie, qui pour
» satisfaire sa cruelle ambition poi-
» gnarda de sa propre main les en-
» fans du Roi Clodomir son frere,
» qui fit depuis brûler Chramne son
» fils, Prince impatient de regner,
» & trop habile à succeder; est-il
» vraisemblable qu'un Roi de ce ca-
» ractere eût souffert qu'on eût arra-
» ché de sa Couronne le moindre
» fleuron, & qu'au milieu des Pro-
» vinces de son Empire, on eût érigé
» une Souveraineté qui en eût été in-
» dépendante? »

Mais M. l'Abbé de Vertot prouve non seulement que la chose n'est pas vraisemblable, mais qu'elle est absolument fausse. 1°. Gaguin suppose faussement que Clotaire regnoit dans cette partie de la Neustrie; car cette Province faisoit partie des Etats de

Childebert, Roi de Paris; comme il est prouvé par plusieurs témoignages incontestables. *Les Etats de ce Prince* (Clotaire Roi de Soissons) *se trouvoient*, dit le P. Daniel, *resserrez par le Païs, appellé depuis du nom de Normandie, qui appartenoit au Roi de Paris, &c.* de quel droit Clotaire pouvoit-il ériger une Souveraineté indépendante au milieu des Etats du Roi son frere? 2°. Sur quel fondement suppose-t'on que dans le sixiéme siecle il y avoit en France des noms, des fiefs & des Seigneuries hereditaires? 3°. Pourquoi le Pape auroit-il menacé Clotaire de l'excommunier pour avoir tué un de ses sujets? Ne sçait-on pas qu'au commencement de la premiere race les Rois exerçoient une justice toute militaire, pour ne pas dire feroce & barbare, comme on en lit un exemple bien marqué dans l'Histoire de Clovis? Le Pape auroit bien plûtôt dû menacer Clotaire de l'excommunier pour avoir poignardé de sa main de jeunes Princes ses neveux, dont il vouloit envahir les Etats. Cependant on n'entendit parler, ni d'excommunication,

ni de restitution. 4°. Mais comment le Pape auroit-il pû menacer Clotaire de l'excommunier pour un fait qu'on suppose arrivé le jour du Vendredi Saint, l'an 536, c'est à-dire, le 21. de Mars, tandis qu'il est prouvé que le Pape Agapet mourut cette année-là-même à Constantinople, le 22. d'Avril? 5°. Le faussaire qui a dresse l'Acte de l'érection de la Terre d'Yvetot en Royaume, s'est encore étrangement mépris en le datant de l'an de Grace 536. Car sous la premiere race de nos Rois, les Actes & les Chartres ne se datoient que des années de leur regne. 6°. Gaguin occupe le Seigneur d'Yvetot dans les Païs étrangers à faire la guerre aux Infidéles, ce qui est encore une méprise grossiere. Car qui étoient ces Infidéles? La Secte impie de Mahomet n'est que du commencement du septiéme Siecle, & ce ne fut que long-tems après qu'on porta la guerre en Asie contre les Arabes, les Sarrasins & les Turcs. Enfin depuis l'an 1313. on trouve souvent les Seigneurs d'Yvetot, tantôt parmi les Chevaliers qui devoient rendre leurs servi-

ces Militaires ; tantôt parmi les Seigneurs Féodaux & Vassaux, ou des Ducs de Normandie, ou des Rois de France, & l'année 1392. est la premiere Epoque, où la Terre d'Yvetot se trouve décorée du titre de Royaume.

Il est donc faux que cette Seigneurie ait été érigée en Royaume par Clotaire, & tout ce qu'en rapporte Gaguin, n'est qu'un conte fait à plaisir. Mais il est en même tems vraisemblable, comme dit M. l'Abbé de Vertot, que cette Seigneurie fut érigée en Principauté à la fin du quatorziéme Siecle, & affranchie de tous les devoirs Féodaux, quoiqu'on ignore précisément l'année & les motifs de cette érection. C'étoit peut-être originairement un Fief qui avoit Justice, Censive & Mouvance ; & quelqu'un de nos Rois de la troisiéme race l'aura érigé en Franc-Aleu noble, c'est-à-dire, qui n'est sujet à aucuns droits, si ce n'est à celui de Jurisdiction superieure, & aux appels en dernier ressort devant la Cour Souveraine. Nous ajoûterons à la conjecture de M. l'Abbé de Vertot,

que la singularité de cette Concession & de ces Privileges aura fait donner abusivement le nom de Royaume à cette Seigneurie ; & un nom qui n'étoit peut-être dans son origine qu'une plaisanterie, sera devenu dans la suite un titre ou un nom réel; comme on voit aujourd'hui la plûpart des familles porter des noms qui n'ont été dans leur origine que des sobriquets.

Sur les Horloges des Anciens.

La question que M. l'Abbé Sallier propose dans cette Dissertation, se reduira à sçavoir, si les Anciens connoissoient comme nous, l'usage des heures & des Horloges pour diviser le jour en differentes parties. *Je soûtiens*, dit-il, *que les Grecs pour compter les heures du jour, ne se servoient point de ces termes, ὥρα πρώτη, ὥρα δευτέρη: L'expression n'étoit pas consacrée, & c'est sans preuve qu'Allatius assûre le contraire. Il ne peut produire aucun Auteur avant le Siecle du troisiéme Ptolomée, où ce mot propre soit en usa-*
» *ge.* "..... Ils ont appellé Horloges
» des instrumens de Mathematique,

qu'on peut bien assûrer avoir servi « à partager le jour en differentes « parties, mais non à marquer les « heures, en comptant par la pre- « miere, la deuxiéme & la troisiéme, « &c. parce que les Auteurs ne four- « nissent aucun endroit où cette ex- « pression soit employée. Que les « Grecs néanmoins ayent connu la « division du jour en douze parties: « qu'ils l'ayent suivie, qu'ils ayent eu « ce qu'on a dans la suite appellé « *Horloge*, c'est ce que je crois pou- « voir prouver contre Saumaise. Mais « ces parties étoient-elles des heures? « Je n'oserois l'assûrer, n'y ayant pas « d'Auteurs qui les ayent ainsi nom- « mées. » «

Ceux qui liront la Dissertation de M. l'Abbé Sallier, auront de la peine à comprendre pourquoi, avoüant, comme il fait, *Que les Grecs divisoient le jour en douze parties*, & avoient ce que nous appellons Horloge, il n'ose cependant assûrer que ces parties fussent des heures. Car qu'étoit-ce que ces douze parties du jour, si ce n'étoient des heures?

Il y a ici deux questions à exami-

ner, l'une de fait, & l'autre de nom. Celle de fait consiste à sçavoir si les Grecs ont eu des Horloges comme nous, & s'ils ont divisé le jour en differentes parties. Celle de nom qui est purement Grammaticale, se reduit à sçavoir quel nom les Grecs donnoient à ces parties du jour. La question de fait est toute décidée, puisque de l'aveu de M. l'Abbé Sallier, les Grecs divisoient le jour en douze parties, & avoient ce que nous appellons des Horloges. En effet, Herodote dit positivement que les Grecs avoient appris des Babyloniens l'usage du Pole, *πόλον*, (ce qui selon Scaliger & Saumaise signifie la même chose que *ὡρολόγιον*) du stile *γνώμονα*, & la division du jour en douze parties, *τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλονίων*. Voilà nos Cadrans, nos Horloges, & nos douze heures du jour. Il reste donc seulement à examiner si les Grecs appelloient ces parties du jour *ὥρας*, *heures*, ou non. Franchement la question n'en vaut pas la peine; mais puisque M. l'Abbé Sallier n'a pas dédaigné d'exercer son érudition sur ce point, nous allons le

ſuivre dans l'examen de cette queſtion. Faut-il après tout aller bien loin pour en trouver la déciſion ? M. l'Abbé Sallier convient *que les Grecs diviſoient le jour en douze parties ; mais il n'oſeroit aſſûrer que ces parties du jour fuſſent des heures.* N'y a-t'il point trop de délicateſſe dans cette réſerve ? Ces parties du jour que les Anciens appelloient, l'heure du lever, l'heure du ſenat, l'heure du dîner &c. ne repondoient-elles pas à ce que nous appellons aujourd'hui les heures de la journée ? Dans toutes ces expreſſions le mot ὥρα ne conſerve-t'il pas toûjours la même ſignification que le mot *d'heure* a parmi nous ? Les Romains après la diviſion du jour en douze heures, continuerent à marquer également ces douze heures par les actions differentes qu'ils faiſoient à chaque heure : témoin l'Epigramme de Martial, L. 4.

Prima ſalutantes atque altera detinet hora,
Exercet raucos tertia Cauſidicos, &c.

C'eſt donc, ce ſemble, ſans fonde-

ment que M. l'Abbé Sallier abandonne l'explication que Madame Dacier donne à ces paroles d'Anacreon *μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις*, qu'elle prend comme M. de Longepierre a fait après elle, pour la douziéme partie du jour. Car puisque les Grecs partageoient le jour en douze parties, & qu'on trouve dans leurs Auteurs des heures de nuit *μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις*, dit Anacreon, & des heures du jour *μεσαμβριναὶ δ' ἔσαν ὧραι*, dit Callimaque, pourquoi ne veut-on pas que ces expressions ayent signifié chez les Grecs ce qu'elles signifieroient parmi nous?

Mais, dit M. l'Abbé Sallier, les Auteurs ne nous fournissent aucun exemple où le mot d'*ὥρα* soit employé, pour signifier ce que nous appellons une heure. On peut lui répondre en premier lieu, que c'est dequoi il s'agit; car si Anacreon & Callimaque s'en sont servis en ce sens, la question est décidée; or il est fort vraisemblable qu'ils l'ont fait. Cherchons en second lieu, puisque M. l'Abbé Sallier le veut ainsi, *Un Auteur où ce mot propre soit en usage*

avant le siecle du troisiéme Ptolemée. En voici un indiqué par M. de Longepierre, & que nous citerons plus au long, parce qu'il paroît plus décisif. C'est Xenophon *Memor. L. 4. p. 800. Edit. Francofurt. A. Wechelii.* ὁ μὲν ἥλιος φωτεινὸς ὢν τάς τε ὥρας τῆς ἡμέρας ἡμῖν καὶ τ᾽ ἄλλα πάντα σαφηνίζει ἡ δὲ νὺξ διὰ τὸ σκοτεινὴ εἶναι ἀσαφεστέρα ἐστὶν, ἄστρα ἐν τῇ νυκτὶ ἀνέφηναν, ἃ ἡμῖν τὰς ὥρας τῆς νυκτὸς ἐμφανίζει. C'est-à-dire, selon la traduction de Leunclavius : *Quia verò sol Lucidus est, ac nobis horas diei aliaque clarè demonstrat, nox autem propter tenebras est obscurior, astrorum lucem noctu protulerunt quæ noctis horas nobis indicarent.* Voilà les parties du jour & de la nuit que nous appellons *Heures*, manifestement exprimées par le mot ὥρα; & si on étoit tenté d'entendre autre chose par ce mot que les parties du jour & de la nuit, que nous appellons heures, on n'a qu'à lire les paroles suivantes de Xenophon : ἀλλὰ μὴν ἥγε σελήνη οὐ μόνον τῆς νυκτὸς, ἀλλὰ μηνὸς τὰ μέρη φανερὰ ἡμῖν ποιεῖ. *Car la Lune nous manifeste non seulement les parties de la nuit, mais aussi*

celles du mois. Il est évident que ce que Xenophon appelle ici les parties de la nuit, est la même chose que ce qu'il a appellé auparavant les heures de la nuit. Il est donc constant que les Grecs ont eu l'usage des Horloges, qu'ils divisoient le jour en douze parties, & que ces parties s'appelloient chez eux comme chez nous, du nom d'*Heures*. Ceux qui voudront examiner la matiere plus à fond, n'ont qu'à consulter sur tout Allatius.

Au lieu de donner ici, comme nous avions dessein, un extrait de la Dissertation que M Burette a faite sur la Symphonie des Anciens, laquelle se trouve aussi dans ce Volume, nous donnerons le mois prochain une Dissertation du P. Bougeant sur la même matiere, où ce Pere paroît refuter solidement le sentiment de M. Burette, & où il propose de nouvelles conjectures sur la Musique des Grecs & des Latins.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTICLE XXXVIII.

D'ALLEMAGNE. D'OSNABRUG.

LE Livre de M. Bernerus, *Exercitatio de applicatione Mechanismi ad Medicinam*, semble promettre une Medecine suivant les principes de la Mechanique. L'Auteur n'a pas eu des vûës si amples, il s'est borné & n'a guéres dit que des choses cent fois imprimées ; si ce n'est dans sa Dissertation sur l'Apoplexie, & dans celle sur les Araignées. Dans toutes les deux, il y a des Observations nouvelles & utiles. C'est Furhman Libraire d'Osnabrug, qui a fait imprimer ce Livre en Hollande.

D'AUSBOURG.

La Bibliotheque des Ecrivains de la Congregation de S. Maur, composée par le fameux P. Pez, est plus remplie d'éloges que celle qu'à imprimée Henry Desbordes. Celle-ci est d'un homme qui a de la Critique, & qui n'a voulu flatter personne, pas même son General.

D'ITALIE. DE MILAN.

Le septiéme Tome des *Scriptores*

rerum Italicarum, que la très-Noble Societé Palatine fait imprimer, paroit : & les 20. Tomes *in fol.* que cette Collection doit avoir, sera achevée d'imprimer au milieu de l'an prochain. Les soins de Messieurs Muratori, & Argelati nous le font esperer. Il seroit à souhaiter que dans les autres Etats, il y eût des ames aussi nobles & aussi zelées pour la gloire de chaque Païs, avec des Directeurs aussi éclairez & aussi agissans. Bientôt on auroit le moyen de purger les Histoires de chaque Nation, des fables dont le mélange les gâte.

DE ROME.

On imprime ici, les Œuvres Theologiques du Cardinal Orsini, Archevêque de Benevent, maintenant Benoît Pape XIII. Ce n'est pas le premier Pape de son Ordre, dont les Œuvres Theologiques ayent été imprimées. Innocent V. l'a précédé dans une si noble carriere.

Vous avez crû peut-être que c'étoit quelque Benedictin Italien, heritier de l'esprit de l'Abbé Cajetan qui a voulu enlever aux PP. Dominicains S. Thomas d'Aquin, cette brillante

lumiere de leur Ordre. Changez de ſentiment. On croit ici, mais ſans le moindre doute, que c'eſt le R. P. Serry, qui eſt l'Auteur du Livret *de Monachatu Benedictino S. Thomæ Aquinatis*. Eſt-ce amour de la Verité & de la Juſtice ? Eſt-ce bizarrerie ? Eſt-ce faute de Critique & de diſcernement ? Quoique ce ſoit, l'Auteur de la Reponſe le ménage extrémement.

DE GENEVE.

Les *Scriptores rerum Italicarum*, ſe trouvent ici chez Fabri & Barillot, à qui ceux qui n'ont pas de commerce avec Milan, peuvent s'adreſſer comme à de ſûrs & fidéles Correſpondans de la Societé Palatine.

Ils ont depuis peu rimprimé le Traité de l'Eſprit de l'Homme, ſuivant les Principes de M. Deſcartes, par feu M. de la Forge. On n'y a rien changé que ce qui étoit de ſuranné & de peu intelligible dans le langage, à peine y a-t'il 60. ans que ce Livre eſt fait ; il eſt étonnant que la Langue ait ſi-tôt changé, qu'il ait fallu reformer des expreſſions Philoſophiques, qui doivent être les dernieres expoſées à variations.

Avril 1725.

Ils ont mis ſous preſſe les Ouvrages de feu Mr de Launoy: voici le titre du Recueïl, *Joannis Launoii Doctoris Theologi Pariſienſis e Regia Societate Navarrica opera omnia, in ordinem diſpoſita Notis Dogmaticis, Hiſtoricis, Criticis, auctoris vitâ, variiſque Monimentis tum ad perſonam ipſius tum ad ſcripta pertinentibus, aucta & illuſtrata*, 5. Volumes *in fol.* On vous en enverra inceſſamment le *Proſpectus.*

DE HOLLANDE.

Les Annales de Hollande que Mr de Vicquefort avoit commencées ſous les yeux du Penſionnaire Witt, & continuées avec les ſecours qu'il lui avoit fournis, qu'une faction qui gouvernoit avoit pendant long-tems ſupprimées, paroîtront munies de leurs preuves & accompagnées de quantité de pieces très-autentiques juſqu'à preſent ſecrettes. Le premier Tome qui a déjà paru, fait deſirer les ſuivans qui ſont tous prêts & ne tarderont pas. Le ſtile n'en ſera pas peutêtre ſi leger ni ſi étudié que celui des deux derniers Hiſtoriens de Hollande: mais ceux qui ont vû quelque

Ouvrage de M. de Vicquefort, sçavent quelle connoissance profonde un si habile Ministre avoit des affaires du monde, & qu'il appartient à des gens comme lui, d'en parler.

L'Histoire des Traitez de Paix, depuis celle de Vervins, paroit & fait plaisir aux Lecteurs. C'est chez les Freres Vaillant qu'elle est imprimée.

DE FRANCE. DE ROUEN.

On a imprimé ici le Negoce d'Amsterdam, Livre curieux, non seulement pour les gens du métier, mais pour tous ceux qui aiment à entendre tout ce dont on parle dans le monde.

Viret a imprimé la Bibliotheque des Philosophes Chimistes : quoique les Chimistes s'attribuent sans façon le grand & respectable nom de Philosophe, cependant on peut dire sans crainte qu'il y en a peu qui ne le deshonorent. Feu M. le Pelletier de cette Ville, l'auroit pû prendre avec raison : esprit ferme, esprit penetrant, il avoit acquis par un travail reglé une prodigieuse varieté de connoissances utiles.

DE PARIS.

La Traduction de l'Histoire d'Espagne, composée par Mariana, paroit. Le Traducteur y a joint des Notes Historiques, Geographiques & Critiques, quatre Cartes de l'Espagne qui marquent differentes divisions d'un si grand Païs sous les Romains, les Goths, les Maures, & depuis leur expulsion : nous en parlerons au plûtôt. Le Traducteur qui est le P. Nicolas Charenton, l'a dédiée au Roi Philippe V. Elle se trouve chez Philippe Augustin le Mercier & sa Societé. Elle a cinq Tomes *in quarto*.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1725.

ART. XXIX. M*Emoire de Monſieur Doiſon, &c.* page 581

ART. XXX. *Veritez Satiriques en Dialogues, &c.* p. 589

ART. XXXI. *Methode Pratique pour converſer avec Dieu, &c.* p. 595

ART. XXXII. Reflexiones Militares del Vizconde de Puerto, &c. p. 606.

ART. XXXIII. *Obſervations generales, &c.* p. 631

ART. XXXIV. De Diſſidio inter S. Stephanum, &c. p. 655

ART. XXXV. El Heroë de Don Gracian, &c. p. 676

ART. XXXVI. *Lettre ſur la Politique adreſſée à Monſieur l'Abbé, &c.* 698

ART. XXXVII. *Suite du quatriéme Volume des Mémoires, &c.* p. 730

ART. XXXVIII. *Nouvelles Litteraires. D'Allemagne. D'Oſnabrug.* 763

D'Auſbourg. D'Italie. ibid.

De Milan. ibid.

De Rome. 764. *De Genêve.* 765

De Hollande. 766

De France. De Rouen. 767

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	5. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1725.

ARTICLE XXXIX.

DEFENSE DE LA NOUVELLE Histoire de l'Abbé Suger; avec l'Apologie pour feu M. l'Abbé de la Trappe, Dom Armand-Jean Bouthillier de Rancé, contre les calomnies & les invectives de Dom Vincent Thuillier, Religieux de la Congregation de Saint Maur, répanduës dans son Histoire des contestations sur les Etudes Monastiques, inserée dans son premier Tome des Oeuvres posthumes de Dom Mabillon, 1724. A Paris, chez J. B. Claude Bauche le fils, quai des

Augustins, à Saint Jean dans le désert, 1725. avec approbation & privilege, *in* 12. *La défence*, 90. *pages. L'Apologie* 97.

LE Livre dont nous allons rendre compte, renferme deux pieces differentes: l'une est l'Apologie de l'Auteur de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger; & l'autre est l'Apologie de l'ancien Abbé de la Trape, Armand-Jean Bouthillier de Rancé. Elles n'ont d'union entr'elles, qu'en tant qu'elles ont toutes deux pour objet le même adversaire, c'est-à-dire, Dom Vincent Thuillier, qui dans son Edition des Oeuvres posthumes de Dom Mabillon, a également maltraitté & l'Auteur de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger & l'ancien Abbé de la Trape.

Nous parlerons de chacune à part; & comme l'Auteur de ces deux réponses est assez connu, quoiqu'il n'ait pas mis son nom à l'Histoire de l'Abbé Suger, nous l'indiquerons par la premiére lettre de son nom, D. G. afin de n'être pas obligé de le désigner

par le long circuit d'*Auteur de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger.*

Défence de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger.

Cette défence de Dom G. contient deux points, 1°. Les motifs cachez, qui ont porté les Benedictins à l'attaquer. 2°. Les faits sur lesquels on l'attaque réellement. Tel est l'ordre qu'il a suivi dans sa défence ; & auquel il est de notre devoir de nous conformer dans l'extrait que nous en allons faire. Dom G. en donnant au Public l'Histoire de l'Abbé Suger, l'un des plus grands hommes qu'ait eu l'Ordre de Saint Benoist, avoit crû qu'on lui en sçauroit gré dans la Congregation de Saint Maur ; de sorte qu'il fut fort surpris, lorsqu'au lieu des remercimens qu'il attendoit de ceux de cette Congregation, à qui il avoit envoyé des exemplaires de son Ouvrage, il n'en reçût que des reproches dans *des lettres ameres, pleines de duretez & de menaces, avec assûrance d'une prompte réponse, où il ne seroit pas épargné.* Voilà un Au-

teur aſſez mal payé de ſon zele & de ſes ſervices. Ce qui avoit choqué les Benedictins dans l'Hiſtoire de l'Abbé Suger, ſe reduiſoit à deux chefs principaux, qu'ils alleguoient eux-mêmes dans leurs lettres de reproche à Dom G.

Le premier étoit que l'Auteur avoit fait l'Abbaye de Saint Denis plus riche qu'elle n'étoit ; on prétendoit qu'on avoit bien de la peine à y vivre, & *à attraper le bout de l'année*, que cette reputation de richeſſe étoit dangereuſe dans le ſiécle preſent où *l'on ne cherche qu'à piller les Religieux* ; & que Dom G. non content d'avoir excité, par la montre de ces grands biens, la concupiſcence des uſurpateurs futurs, leur avoit encore fourni des armes, en repandant dans ſon livre des *raiſons ſuffiſantes pour colorer ces uſurpations.*

Le ſecond conſiſtoit en ce que l'Auteur parlant de l'état où étoit l'Abbaye de Saint Denis quant au ſpirituel, lorſque Suger y entra, il en avoit fait un portrait peu avantageux. On alleguoit que des peintures ſi affreuſes ne convenoient point

dans notre siécle déjà assez prevenu contre les Moines ; & que c'étoit faire insulte à la Congregation de Saint Maur, où l'on ne voyoit aucun desordre.

On lui reprochoit ensuite en consequence de ces deux chefs, que son livre étoit plein de fautes, qu'on lui feroit voir plus de cinquante bevûës de compte fait sur la seule Chronologie, & l'on finissoit par des menaces réïterées *d'une dure réponse qui paroîtroit incessamment.*

Un Auteur qui se voit accuëilli de la sorte par des gens de qui il se croyoit en droit d'attendre des remercimens, a bien de la peine à se posseder, & à ne pas éclater. Cependant Dom G. quelque piqué qu'il dût être, non moins de la hauteur avec laquelle on le traittoit, que des menaces outrageantes, qu'on lui faisoit, crût ne devoir opposer que la raison aux menaces & aux reproches. Il representa pour sa justification, qu'à l'égard, soit du temporel, soit du Spirituel de l'Abbaye de Saint Denis, il n'en avoit parlé que par rapport à l'état où elle étoit il y a cinq ou

ſix cens ans ; que pour le temporel il ſe pouvoit faire, que les biens fuſſent diminuez aujourd'hui ; qu'on prenoit l'alarme à tort ſur l'avenir, ni ayant point d'exemple en France, qu'on eût ravi à des Religieux qui vivoient auſſi exemplairement, que ceux de la Congregation de Saint Maur, les biens qu'ils poſſedoient legitimement. On ne ſçait d'ailleurs, ſi l'on doit prendre pour un aveu tacite le ſilence de Dom G. ſur un point aſſez délicat qu'on lui avoit repreſenté, & qui étoit, qu'il fourniſſoit dans ſon livre des *raiſons ſuffiſantes* pour autoriſer de pareilles uſurpations ; car il ne repond rien ſur cet article. Peut-être auſſi que ſon ſilence à cet égard n'eſt qu'un effet de ſa prudence & de ſa moderation ; & qu'il a mieux aimé qu'il lui en coûtât un peu, en ne relevant point ce reproche, que de le faire aux dépens des parties intereſſées, à qui il ne convenoit point, ce ſemble, de donner lieu de croire, qu'il y ait dans la nouvelle Hiſtoire de l'Abbé Suger, des *raiſons ſuffiſantes* pour colorer les uſurpations qu'on pourroit être tenté de faire ſur eux.

A l'égard de ce que Dom G. avoit dit du mauvais état où étoit pour le ſpirituel l'Abbaye de Saint Denis, lorſque Suger y entra ; il repreſente qu'il n'avoit parlé qu'après les Hiſtoriens du tems, preſque tous domeſtiques & Benedictins, & qu'il n'étoit pas de la prudence de le mettre dans la neceſſité de faire voir pour ſa juſtification, qu'il en avoit dit beaucoup moins qu'eux ; que du reſte pour ce qui regardoit les fautes & les bevûës qu'on lui reprochoit, il ſe tiendroit très-obligé à ceux qui voudroient les lui faire connoître, & qu'ils trouveroient en lui toute la docilité, que doit avoir un homme, qui ne cherche que la verité.

On fut ſourd, dit Dom G. à toutes mes remontrances, & j'appris peu de tems après, qu'on avoit fait inſerer dans les Mercures, que l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire de l'Abbé Suger étoit *un Antimoine*. Cependant malgré toutes les menaces qu'on lui avoit faites d'une reponſe accablante qui devoit venir inceſſamment, ce ne fut, dit Dom G. qu'au bout de trois ou quatre années, que

cette pretenduë réponse parût enfin dans la Préface des Oeuvres posthumes de D. Mabillon, & de D. Ruinart, où sous pretexte que l'Auteur de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger s'etoit prevalu mal-à-propos de l'autorité du feu P. Mabilllon sur quelques points de Chronologie, on fait *une censure mordante* de son Histoire. C'est le sujet & le pretexte de la guerre.

Il s'agit pourtant moins ici de l'Histoire même que des dissertations que l'Auteur y a jointes; car pour l'Histoire, Dom Thuillier fait entendre qu'il se doute bien que la verité n'y a pas été plus respectée que dans les dissertations; mais il déclare qu'il n'a pû gagner sur lui *d'en achever seulement le premier volume*, c'est-à-dire, la lecture du premier volume. Or il est à noter qu'il y en a trois, & qu'un Lecteur qui n'a pas eu la patience de lire le tiers d'un Ouvrage, n'est gueres en état de le critiquer. Tout se reduit donc aux dissertations. De quatre que Dom G. a jointes à l'Histoire de l'Abbé Suger, D. Thuillier n'en attaque que deux, & fait grace

aux deux autres. Les deux qu'il attaque, roulent sur deux points de Chronologie, & c'est de quoi nous allons rendre compte en détail.

Il s'agit dans la premiére des deux dissertations que D. Thuillier attaque, de fixer l'époque de la fondation de l'Abbaye de Saint Denis, & de l'introduction des Benedictins dans cette Abbaye. Surquoi Dom G. remarque qu'il y a trois sentimens differens. Le premier est de ceux qui prétendent que les Benedictins ne sont entrez dans cette Abbaye, qu'au neuvieme siécle sous Hilduin, & c'est, dit Dom G. le sentiment de nos plus sçavans Critiques. Le second, qui est le commun, sur tout dans l'Ordre de Saint Benoît, & que Dom G. avoit suivi par cette raison, comme le plus favorable aux Benedictins, est que cette Abbaye fut fondée en 630. par Dagobert, qui y fit entrer les Benedictins. Le troisiéme est celui de Dom Felibien, qui dans sa nouvelle Histoire de l'Abbaye de Saint Denis, n'a point fait de difficulté de s'écarter de cette opinion commune, & pour ainsi dire, uni-

verſelle, en ſoûtenant que Dagobert n'étoit point le Fondateur de l'Abbaye de Saint Denis ; mais que cette prerogative appartenoit aux Rois ſes predeceſſeurs. On ne s'arrête point à cette derniere opinion, parce qu'outre que Dom G. l'a refutée dans ſa diſſertation, ce n'eſt pas là le point capital de la conteſtation preſente : il ne s'agit point ici preciſément de ſçavoir ſi Dom G. a eu tort, ou non, de fixer l'époque de la fondation de l'Abbaye de Saint Denis à l'an 630. & d'attribuer cette fondation au Roi Dagobert ; mais de ſçavoir, ſi en citant le Pere Mabillon pour garant de ce ſentiment, Dom G. *a imposé au Public* : car c'eſt dequoi D. Thuillier l'accuſe en termes formels, & c'eſt ſur quoi Dom G. s'eſt crû obligé de faire ſon Apologie.

Dom G. dans la premiére des diſſertations qu'il a jointes à ſon Hiſtoire de l'Abbé Suger, ſoûtient que le Roi Dagobert eſt le fondateur de l'Abbaye de Saint Denis, & cite pour garant le Pere Mabillon. Or voici ce que le Pere Mabillon dit en termes formels dans ſes Annales des Bene-

dictins, liv. 12. p. 340. *Entre les pieux monumens de Dagobert on peut regarder, si non comme le premier, du moins comme le principal & comme celui où sa magnificence Royale éclate le plus, la construction du celebre Monastere de Saint Denis lez-Paris.* Il semble qu'il n'étoit guéres possible d'établir ce fait en termes plus clairs que le fait ici Dom Mabillon. Il faut donc s'inscrire en faux sur ce passage pour être en droit d'accuser Dom G. *d'en imposer au Public*. Cependant D. Thuillier ne s'inscrit point en faux contre ce passage, & même ne sçauroit le faire, puisqu'il se trouve expressément dans l'endroit cité : mais malgré tout cela, il ne laisse pas d'accuser Dom G. *d'en imposer au Public*, lorsqu'il cite pour lui sur ce même fait le témoignage de Dom Mabillon; sur quoi fondé? Le voici.

C'est que depuis la mort du Pere Mabillon on a trouvé parmi ses papiers un Memoire où l'on prétend qu'il revient au sentiment de Dom Felibien, & que ce sentiment y est *demontré*. Sur quoi il est à noter 1°. que le Public n'a eu connoissance de

l'existence de ce Memoire posthume, que par l'annonce qu'en a faite Dom Thuillier dans sa Preface des Oeuvres posthumes de Dom Mabillon, c'est-à-dire en 1724. 2°. Que Dom G. travailloit à l'Histoire de l'Abbé Suger dès 1709. & qu'il l'avoit donnée au Public en 1721.

Quelle preuve! S'écrie sur cela Dom G. *Je veux croire*, poursuit-il, *que ce Memoire est de D. Mabillon, & que le Gardenote de l'Abbaye est plus fidéle qu'il ne passe communément dans le monde, sur tout dans les Parlemens du Royaume. Mais*, ajoûte-t'il, *étois-je obligé de sçavoir, il y a quinze ans, ce qu'on nous produit aujourd'hui du P. Mabillon? Pouvois-je avoir les yeux assez perçans pour penetrer dans des porte-feüilles, & y découvrir ce qu'il y avoit de plus caché? J'ai parlé*, dit-il quelques lignes plus bas, *selon les preuves qui étoient alors du ressort de tout le monde: en conclurre que j'ai imposé au Public, ce n'est plus raisonner juste, pour ne pas dire ici autre chose: le Lecteur le comprend assez.* Ce sont les propres termes de Dom G. termes à la verité un

peu vifs, mais où il n'y a cependant que de la vivacité ; & il faut avoüer que l'accuſation eſt ſi extraordinaire, que malgré tout le feu qui paroît dans les expreſſions de Dom G. on ne peut que loüer ſa moderation dans la maniére dont il ſe défend.

On ne ſçait ſi D. Thuillier a bien fait attention qu'en employant un pareil tître contre Dom G. il faiſoit plus de tort au feu P. Mabillon qu'à Dom G. lui-même ; en ce qu'il mettoit les Sçavans hors d'état de pouvoir compter à l'avenir ſur l'autorité des Ouvrages de cet illuſtre Benedictin. Car ſi Dom G. eſt accuſé *d'en impoſer au Public* pour n'avoir pas deviné que quinze ans après qu'il auroit commencé un Ouvrage, & trois ans après qu'il l'auroit mis au jour, on tireroit de deſſous terre un Memoire poſthume pretendu de Dom Mabillon, où ce Sçavant homme diroit le contraire de ce qu'il avoit imprimé de ſon vivant ; qui eſt ce qui en alleguant ſur quelque point de Chronologie l'autorité de Dom Mabillon, n'aura pas lieu de craindre qu'on n'employe contre lui les mêmes

armes, & qu'à la faveur de quelque manuſcrit poſthume, où on pretendra que ce Pere ait changé de ſentiment, ſans qu'on en ſçût rien, on ne vienne l'accuſer *d'en impoſer au Public*, pour avoir cité ce que Dom Mabillon aura dit lui-même de ſon vivant dans ſes Ouvrages imprimez? D'où il ſuit par une conſequence neceſſaire que tout Ecrivain, qui en citant le Pere Mabillon voudra ſe mettre à couvert de tout reproche, ne doit le citer qu'avec cette reſtriction, *ſauf l'autorité des manuſcrits poſthumes & inconnus de l'Auteur, qui ſont entre les mains de Dom Thuillier.*

Revenons à Dom G. qui en ſuppoſant toûjours que le Memoire eſt réellement du feu Pere Mabillon, attaque le Memoire même & par l'incertitude de ſa date, & par le fond de ce qu'il contient. Car 1°. quand ce Memoire diroit le contraire de ce que Dom Mabillon a dit dans ſes Annales; qui ſçait, dit-il, ſi ce Memoire eſt poſterieur, ou anterieur à ſes Annales? Ce ſont peut-être des Notes qu'il a faites dans les commencemens de ſes études, &

qu'il a rectifiées depuis. Mais 2°, pourſuit Dom G. quand il ſeroit auſſi certain qu'il l'eſt peu que ce Memoire eſt poſterieur à l'impreſſion des Annales, il ne dit rien qui détruiſe ce qui eſt imprimé dans cet Ouvrage.

Dom Thuillier pretend que le Pere Mabillon démontre trois choſes dans ce Memoire.

1°. Que jamais Dagobert ne transfera le corps de Saint Denis & de ſes deux Compagnons, de l'Egliſe de l'Etrée dans la nouvelle Egliſe qu'il avoit bâtie.

2°. Que le lieu de la ſepulture de Saint Denis étoit très-illuſtre avant Dagobert.

3°. Qu'avant ce Roi & même du tems de Sainte Genevieve, on mit en cet endroit des Moines pour y chanter les loüanges de Dieu. D'où Dom Thuillier *conclud avec un air triomphant*, dit Dom G. *voilà en trois mots une reponſe complette à la premiére des Diſſertations qu'un Auteur Anonime a faite ſur l'Hiſtoire de l'Abbé Suger en* 1721.

Cette réponſe qui paroît ſi complete à Dom Thuillier, ne paroit

rien moins que concluante à Dom G. Car, dit-il, que Dagobert ait, ou n'ait pas transferé les corps de ces Martyrs dans la nouvelle Eglise, qu'il venoit de bâtir; que le lieu de leur sepulture fût très-illustre avant Dagobert; cela ne prouve point que le Prince ne fût point le Fondateur de la nouvelle Abbaye qu'il venoit de bâtir; & encore moins que les Benedictins fussent en possession de cette Abbaye avant Dagobert. Si le Pere Mabillon, poursuit Dom G. eût dit dans son Memoire, que ces Moines établis du tems de Sainte Genevieve pour chanter les loüanges de Dieu sur le tombeau des Saints Martyrs, étoient Benedictins, alors la consequence auroit quelque sorte de vraisemblance; mais bien loin de le dire, il insinuë le contraire, & il n'avoit garde d'avancer un tel paradoxe, puisqu'il est certain que Sainte Genevieve mourut en 512. trois semaines après Clovis, & que les premiers Benedictins qu'on vit en France, n'y parurent qu'en 670. c'est-à-dire, 158. ans après la mort de Sainte Genevieve. De tout cela, Dom G.

conclud que le Memoire posthume ne détruit point ce que Dom Mabillon avoit dit dans ses Annales, & qu'ainsi quand bien lui, Dom G. seroit coupable de n'avoir pas deviné ce que disoit ce Memoire, dont on ne fait mention que vingt-ans après la mort du P. Mabillon, on ne pourroit l'accuser de *mauvaise Foi*, pour avoir allegué l'autorité des Ouvrages de ce Pere dans un Point que le Memoire posthume ne contredit en rien. Voilà à quoi se reduit la *mauvaise Foi* de Dom G. dans sa premiére Dissertation, & voici en quoi consiste celle dont on le taxe encore dans la seconde. Car Dom Thuillier l'accuse également d'avoir voulu imposer au Public dans l'une & dans l'autre.

Dom G. dans sa seconde Dissertation fixe la mort de l'Abbé Suger à l'année 1152. & cite Dom Mabillon pour garant de cette fixation. Dom Felibien dans son Histoire de l'Abbaye de Saint Denis met cette mort à l'année 1151. & D. Thuillier se déclare pour ce sentiment. Il ne s'agit point ici de déterminer lequel des deux sentimens est le mieux fon-

dé ; mais de sçavoir s'il y a eu de la mauvaise Foi de la part de Dom G. d'avoir cité Dom Mabillon en faveur de son opinion, c'est-à-dire, de sçavoir s'il l'a cité à faux. Dom G. rapporte pour sa justification ce que dit Dom Mabillon dans ses Remarques sur l'Epitre 266. de Saint Bernard, où ce Sçavant Benedictin s'exprime ainsi : « Cette lettre est écrite à l'Abbé Suger pour l'exhorter à recevoir » avec joye la mort, *qui lui arriva* » *en* 1152. comme l'assûre positivement la Chronique de Saint Denis .... » Le même Dom Mabillon insinuë encore la même chose sur l'Epître 285.

Dom Thuillier prétend que c'est une méprise qui est échapée à Dom Mabillon ; & il le prouve en ce que dans les petites Notes qui sont au dessous des deux lettres dont il s'agit, le même Dom Mabillon fixe la mort de Suger en 1151. Les deux faits sont vrais, car Dom Mabillon met 1152. dans les grandes Notes, & 1151. dans les petites. D'où il s'ensuit d'abord qu'il y a à la verité de la contradiction dans ces Notes, mais qu'il n'y a point

de mauvaiſe foi dans Dom G. puiſqu'il ne fait dire à Dom Mabillon que ce qu'il dit en effet.

Sur cela Dom Thuillier qui n'épargne point les avis à Dom G. lui preſcrit charitablement ce qu'il devoit faire dans cette conjoncture pour éviter *d'être cenſuré, ou mépriſé. Que devoit donc faire l'Hiſtorien de Suger,* Dit-il? *Concilier Dom Mabillon avec lui-même, ou laiſſer là ſon témoignage, &c.* Dom G. répond que c'eſt ce qu'il a fait; & qu'eſtimant trop le feu Pere Mabillon pour abandonner ſon témoignage, il avoit tâché de le concilier avec lui-même; que pour y parvenir, il avoit ſuppoſé avec raiſon, que comme il y avoit erreur dans l'une des deux ſortes de Notes, grandes ou petites, il devoit examiner leſquelles des deux paroiſſoient les plus autoriſées & les plus avoüées de Dom Mabillon, & qu'il avoit trouvé, que c'étoit les grandes Notes. 1°. Parceque Dom Mabillon ne ſe contente pas dans ces grandes Notes de fixer la mort de Suger à l'année 1152; mais qu'il appuye encore cette opinion par des preuves; au

lieu que dans les petites Notes, où il met cette mort à 1151. il dit la chose comme en passant, & la supposant prouvée ailleurs. 2°. Parceque Dom Mabillon en mettant 1151. dans ses petites Notes, renvoye à ce qu'il en a dit dans les grandes : *instante Sugerii obitu qui accidit anno* 1151. *Ex aliis Notis.* Et dans un autre endroit : *Vide alias Notas.* Quand Dom Mabillon auroit prévû la mauvaise chicane qu'on fait ici à Dom G. il n'auroit pû s'expliquer en termes plus favorables pour lui, ni lui tracer d'une maniére plus nette le parti qu'il devoit prendre; car renvoyer des petites Notes aux grandes, c'est dire: S'il se trouvoit par hazard de la contradiction entre mes petites Notes & les grandes, tenez-vous en à ces dernieres ausquelles je vous renvoye comme à mon veritable sentiment, & comme à celles où j'ai discuté les choses avec plus de soin & d'attention. Dom G. suit le conseil que lui donne le Pere Mabillon. Il voit que ce Sçavant homme met 1151. dans ses petites Notes, & que pour la preuve il renvoye aux grandes; D.G.

va consulter les grandes ; & trouvant que non seulement le Pere Mabillon y met 1152, mais qu'il prouve encore que ce doit être 1152. il s'en tient à ce sentiment comme au plus autorisé par Dom Mabillon, & conclud que la date de 1151. des petites Notes, n'est qu'une erreur de chifre, où l'on a mis un 1. pour un 2. Si Dom Mabillon étoit encore en vie, & qu'on pût le consulter sur la contradiction qui se trouve entre ses grandes & ses petites Notes, diroit-il autre chose que ce qu'on lui fait dire ici ? Ne vous ai-je pas indiqué moi-même, pourroit-il dire, ausquelles de ces deux Notes il falloit vous arrêter ; & quand dans les petites j'ai dit : *vide alias Notas*, ou bien, *ex aliis Notis*, n'ai-je pas marqué formellement que je subordonnois les petites aux grandes, & que c'étoit sur ces derniéres qu'il falloit vous régler ? Quand on prend son parti, comme l'a fait en cette occasion Dom G. on ne court aucun risque d'être ni *censuré*, ni *meprisé*, au moins de la part de gens habiles, & de gens sages, qui sont les seuls dont la cen-

ſure, ou le mépris puiſſe intereſſer un honnête homme. Dom G. qu'on accuſe ici de mauvaiſe foi avec ſi peu de fondement, auroit été bien plus en droit de ſe recrier ſur le même ton contre Dom Thuillier, qui en citant la date de 1151. des petites Notes, ſe donne bien de garde de parler ni du renvoi aux grandes Notes, *vide alias Notas .... ex aliis Notis*, ni des preuves que Dom Mabillon apporte dans ſes grandes Notes en faveur de la date de 1152. Il eſt vrai que Dom G. releve cette omiſſion comme un fait que la bonne foi ne permettoit pas de diſſimuler, mais il le fait en termes pleins de moderation, ſe contentant de traiter cela de *Reticences qui ne conviennent guéres à la candeur & à la ſincerité, qu'on croit devoir trouver dans un Religieux.*

De ſçavoir quelle eſt la date la plus ſaine de la mort de Suger, ou celle de 1151, ou celle de 1152. il paroît par les preuves que Dom G. en rapporte ici de nouveau pag. 37. & ſuivantes, que c'eſt la derniere; mais il en cite ſur tout une, après laquelle il n'eſt plus permis à aucun Be-

nedictin de l'attaquer ſur ce ſentiment. Cette preuve eſt tirée du témoignage de toute la Communauté de l'Abbaye de Saint Denis, dépoſitaire des Monumens les plus certains qui concernent l'Hiſtoire de ce fameux Monaſtere. Ce fut aprés les avoir conſultez, que la Communauté compoſa en 1654. l'éloge magnifique qu'on voit actuellement dans l'Egliſe de Saint Denis, au deſſus du Tombeau de Suger, éloge qui finit par ces paroles.

Obiit id. Januarii, anno
R. S. M. C. LII. &c.
Ponebant Monachi San-Dionyſiani..... 1654.

Voilà donc toute la Communauté de l'Abbaye qui déclare publiquement par un témoignage gravé ſur le marbre, & expoſé aux yeux de tout le monde, que Suger Abbé de Saint Denis eſt mort en 1152. & l'on fait le procès à Dom G. parce qu'il a prouvé dans une Diſſertation, ce que la Communauté de Saint Denis atteſte elle-même ſur le tombeau de

Suger, c'est-à-dire, qu'il mourut en 1152.

Je m'étois servi dans ma Dissertation, dit Dom G. de ce témoignage autentique de toute la Communauté de Saint Denis; étoit-il de la bonne foi de D. Thuillier, continuë-t'il, de le supprimer, comme il l'a fait dans sa critique? S'il avoit quelque chose à y répondre, que ne l'a-t'il produit? S'il n'avoit rien de solide à y opposer, pourquoi l'a-t'il dissimulé?

Tout cela paroît bien fort & bien concluant en faveur de Dom G. mais je n'en suis pas quitte encore, dit-il, lui-même: car Dom Thuillier me menace *de faire imprimer dans deux ans avec l'aide de Dieu un autre Ouvrage posthume de ce Pere* (Dom Mabillon) *où il dit expressément que l'Abbé Suger est mort en* 1151.

Voilà des preuves d'une espece toute extraordinaire, s'écrie sur cela Dom G. mais il y a bien plus, D. Thuillier se croit en droit de tirer dès à present des consequences de ce qu'il ne promet de prouver que dans deux ans; car sur ce que dans deux ans il

doit faire imprimer un Ouvrage posthume où Dom Mabillon dit que Suger est mort en 1151. il en conclud dès à present que c'est la Note citée par l'Historien de Suger qu'il faut corriger, & que Dom G. a eu tort de se prevaloir de cette Note en 1721. puisque lui, Dom Thuillier, doit donner en 1726. un Ouvrage posthume, où Dom Mabillon prouve le contraire de ce qu'il a dit dans ses grandes Notes sur Saint Bernard.

Mais du moins, répond Dom G. faut-il convenir que j'étois dans la bonne foi en 1721. lorsque j'ai donné au Public l'Histoire de Suger, & qu'il n'étoit point encore question de ces Manuscrits posthumes de D. Mabillon, qu'on ne nous promet que pour dans deux ans. Alors, comme alors, dit-il, le Censeur *me permettra de le payer en même monnoye, & de lui dire aujourd'hui pour toute réponse à son nouvel argument, que dans deux ans, avec l'aide de Dieu, & peut-être plûtôt, il paroîtra un Ouvrage qui pulverisera tellement sa critique & sa censure, qu'il aura honte de l'une & de l'autre.*

On trouve que Dom G. s'engage beaucoup, & que de la maniere dont son adversaire Dom Thuillier s'escrime des Manuscrits prétendus du feu Pere Mabillon, qu'il dit avoir entre ses mains, il trouvera réponse à tout. Le passé du moins doit lui faire craindre pour l'avenir. Dom G. cite un Ouvrage imprimé du Pere Mabillon pour prouver que Dagobert est le Fondateur de l'Abbaye de Saint Denis ; Dom Thuillier le sert aussi tôt d'un Memoire posthume, où il prétend que Dom Mabillon prouve le contraire. Dom G. cite les grandes Notes sur les lettres de Saint Bernard, où Dom Mabillon dit formellement que Suger mourut en 1152. mais D. Thuillier promet de produire dans deux ans un Ouvrage posthume, où Dom Mabillon démontre que ce fût en 1151. Il n'y a eu jusqu'ici de contestation que sur ces deux points entre Dom G. & Dom Thuillier, & ce dernier a trouvé à point nommé dans ces Manuscrits posthumes, à lui seul connus, dequoi infirmer sur ces deux points toutes les preuves que son adversaire avoit tirées des Ouvrages

publics de Dom Mabillon. Dom G. doit donc craindre que ces prétendus Ecrits posthumes de Dom Mabillon ne soient pour Dom Thuillier une source intarissable d'argumens avec lesquels il ruinera de fond en comble tout ce que Dom G. pourra citer des Ouvrages imprimez de Dom Mabillon, en sa faveur. Il aura beau attaquer ces Manuscrits, comme il l'a déja fait, & par l'incertitude de leur date, & par le fond même. Qui lui a dit qu'on ne pourra pas lui en produire de si bien conditionnez & pour la date & pour le fond, qu'il n'y aura rien à y repliquer ? S'inscrira-t'il en faux ? Il en faudra donc venir à des verifications d'Ecriture ; & c'est une discussion sur laquelle Dom G. accoûtumé à ne faire fond que sur des Ouvrages Publics, & que tout le monde peut lire comme lui, ne sçauroit guéres se promettre d'avoir le dessus.

Du train que semblent prendre les choses entre Dom G. & Dom Thuillier, il n'y a plus pour le premier qu'une ressource, qui est d'interpeller la bonne foi publique sur ces préten-

dus écrits posthumes de Dom Mabillon; de demander qu'ils soient visez autentiquement, & qu'il soit décidé & statué, si des paperaces dont ceux mêmes qui en sont les possesseurs, ont fait si peu de cas, qu'ils n'ont pas daigné leur donner place dans les Oeuvres posthumes de ce sçavant homme, où l'on en a si peu mis qui fussent veritablement posthumes, doivent l'emporter, sur ce que Dom Mabillon a imprimé lui-même, sans avoir jamais de son vivant reclamé contre.

Mais quoiqu'il en puisse être de ces Manuscrits, il demeure toûjours pour constant que Dom G. n'ayant rien cité de Dom Mabillon qui ne fût en propres termes dans les Ouvrages imprimez de ce Pere, on n'a point été en droit de l'accuser de mauvaise foi, ni d'avoir cité Dom Mabillon à faux. On peut ajoûter même que quand Dom G. l'auroit cité à faux, il y auroit en cela de la méprise, mais qu'il ne pourroit y avoir de la mauvaise foi. En effet il n'y a de mauvaise foi que quand on dit le contraire de ce qu'on sçait & de ce

qu'on croît, ce qui ne se fait jamais, qu'on n'ait quelque interêt de le faire ; or quel interêt peut avoir Dom G. à mettre une année plûtôt, où plus tard, la date de la mort d'un homme qui est mort il y a plus de 550 ans ; & que lui importe que Suger soit mort en 1152. ou en 1151? Qu'il se fût trompé en la fixant à 1152, & en citant Dom Mabillon pour ce sentiment, il y auroit de la méprise ; mais pour de la mauvaise foi, c'est ne sçavoir pas ce que signifient les termes que de l'en accuser. Voilà ce que le sçavant & modeste Pere Mabillon n'auroit jamais fait

Si Dom G. qui se contente de qualifier du terme de *Reticences*, des suppressions & des omissions faites de propos deliberé, étoit homme à ménager aussi peu les termes que l'a fait son adversaire, il en avoit un beau prétexte dans l'accusation qu'on lui fait sur les onze cent bœufs, mis pour onze cens œufs. Car comme il avoit déja répondu dans ses lettres il y a plus de trois ans, que c'étoit une faute d'impression, & que pour la justifier il s'étoit offert à montrer son

Manuſcrit, il n'étoit pas de la bonne foi de lui en faire un crime dans le Public, ou de diſſimuler ce qu'il avoit déclaré là-deſſus, encore moins de pretendre qu'il l'eût fait de propos deliberé, & pour tourner en ridicule l'abſtinence de viande à laquelle les Moines étoient obligez ; comme ſi, dit fort bien Dom G. les porcs gras & les volailles qui ſe trouvent employées dans le même compte, ne ſuffiſoient pas pour montrer le ridicule de cette pitoyable reforme qui ſe fit alors dans Saint Denis : à quoi on peut ajoûter la fameuſe chaſſe que Suger fit quelque-tems avant ſa converſion & qui fut ſi abondante qu'il y en eût aſſez pour regaler les Moines pendant huit jours, avec toutes les nombreuſes compagnies qui venoient à l'Abbaye, & la garniſon même de la ville. Que ſi on conſidere, continuë Dom G. qu'il falloit une proviſion de deux mille cinq cent muids de vin par an pour cent Religieux qui compoſoient l'Abbaye, ſans y comprendre la table de l'Abbé, ni celle des hôtes, qui avoient leur proviſion à part, on conviendra mê-

me en ſuppoſant les muids plus petits de la moitié que ceux d'aujourd'hui, que ces bons Religieux n'étoient pas plus ſobres ſur le boire que ſur le manger; & qu'une reforme, où l'on accordoit à chaque Religieux douze ou treize muids de vin par an, étoit une étrange reforme.

On s'eſt choqué dans la Congregation de Saint Maur, que Dom G. ſoit entré dans un ſi grand détail ſur les déſordres de l'Abbaye en ce tems-là, & Dom Thuillier lui dénonce qu'il auroit mieux fait de jetter le manteau ſur la turpitude de leurs Peres, que de la montrer à tout le monde ſans neceſſité. Surquoi Dom G. renvoye Dom Thuillier aux Hiſtoriens Benedictins de qui il a tiré tout ce qu'il en dit, quoiqu'il en ait dit beaucoup moins qu'eux. Pour la neceſſité, dit-il, elle y étoit toute entiére, puiſque ce n'étoit qu'en découvrant l'état pitoyable où étoit l'Abbaye de Saint Denis, lorſque Suger en entreprit la reforme, qu'il pouvoit faire connoître, combien cette reforme dût lui coûter de peines & de travaux, & combien le

succès lui en fut glorieux ; &c. Et certainement c'est pousser un peu trop loin la délicatesse, que de trouver mauvais qu'un Historien parle selon la foi de l'Histoire, des desordres de Religieux qui vivoient il y a six cens ans. Les Historiens dans la vie de nos Rois parlent librement de leurs fautes, de leurs foiblesses & de leurs vices mêmes, quand ils en ont eu ; sans que leurs successeurs qui remplissent leur Trône, ayent jamais crû que cela dût les interesser, ni qu'il y eût lieu pour eux de s'en offenser.

De cinquante bevûës sur lesquelles on menaçoit Dom G. de le relever ; en voilà déja deux à bas, & il s'en est si glorieusement tiré : que si les autres quarante-huit bevûës qui restent du compte, ne sont pas mieux fondées, ses adversaires feront fort bien de s'en tenir là. On aura beau employer contre lui des termes fiers, outrageans & méprisans, l'accuser de *mauvaise foi*, & d'homme qui *impose au Public*, dire que *ses raisonnemens sont pitoyables*, que c'est *être bien neuf sur cette matiére*, &c.....

le raisonnement n'est-il pas joli?... qu'on veut bien lui faire grace .... qu'on aura occasion de relever ces mécomptes, qu'on n'a pas daigné lire le tiers de son livre, &c. le Public n'est point la dupe de ces airs de suffisance, qui ne font tort auprès de lui qu'à ceux qui les prennent. Il a des yeux pour lire, & de l'intelligence pour entendre ce qu'il lit. Qu'on lui prouve en confrontant les citations, qu'un Auteur a cité à faux; il le croira; & sçaura fort bien qualifier, si c'est méprise, ou mauvaise foi. C'est à lui à faire cette qualification. Mais qu'à force de crier à la mauvaise foi contre un Auteur, on persuade au Public que cet Auteur est coupable de mauvaise foi; ou qu'on puisse lui faire croire qu'il y a cinquante fautes de Chronologie dans un Auteur, lorsqu'on voit manifestement qu'il a raison dans les deux seules qu'on attaque: c'est à quoi ceux qui connoîtront bien le caractere de ce qu'on appelle le Public, ne s'attendront jamais.

Au reste nous ne prenons autre part dans la contestation, que celle

que nous ne pouvons nous dispenser d'y prendre, en rendant compte du livre qui fait la matiére de cet extrait. Nous avons rapporté ce que l'Auteur disoit pour sa défence, & comme ses raisons nous ont paru bonnes, nous n'avons pû nous dispenser de faire connoître qu'elles nous paroissoient telles. Quoiqu'en travaillant à l'extrait des Oeuvres posthumes de Dom Mabillon, nous eussions bien senti que l'Historien de Suger y étoit traité avec une hauteur & un mépris qui ne convenoit guéres, nous n'en touchâmes rien, parceque c'étoit à lui à s'en plaindre le premier. Il l'a fait; nous avons rendu compte de sa défence, & pour le fond & pour la moderation qu'il y garde. C'est une justice que nous lui devions sur l'un & sur l'autre point, & d'autant plus sur le dernier, qu'on sent à tout moment dans sa réponse un homme outré & prêt à s'échaper, mais qui se retient pourtant par esprit de Religion, & par principe de bienseance, & qui se permet à peine quelques traits de vivacité. Nous nous sommes un peu plus étendus sur ce

petit Ouvrage, que sa grosseur ne sembloit l'exiger; mais parce que ces sortes de brochûres sont plus sujettes à se perdre, que des Livres d'un plus gros volume, nous avons crû que, comme il y étoit traité de points d'érudition, nous devions en conserver le fond dans nos mémoires. On rendra compte dans un extrait à part, de l'Apologie de l'Abbé de la Trape.

ARTICLE XL.

OBSERVATIONS POUR la conjonction de Venus avec Regulus faites le deuxiéme, troisiéme & quatriéme Juillet 1724. à l'Observatoire de Toulon, par le P. Laval Jesuite, Hydrographe du Roi.

SUivant le calcul qu'il avoit fait, il y a quelques mois, de la situation de Venus près de Regulus, je trouvai qu'elle en devoit être fort proche le troisiéme Juillet; c'est pourquoi je me déterminai à observer ces deux Etoiles pendant ces trois jours, pour avoir la difference en ascen

cion droite, & en déclinaiſon avant & après ſa conjonction avec Regulus.

Comme je connus par le calcul, que Regulus ne précederoit Venus que de 22″. en tems au paſſage par le Meridien le troiſiéme Juillet, & que Venus ne ſeroit ſupérieure à Regulus que de 5′. 12″. de dégré; qui étoit pour lors leur difference de déclinaiſon, j'eſperois qu'obſervant Venus à ſon paſſage au Meridien, même dès le deuxiéme Juillet, je pourrois auſſi voir Regulus: mais cela ne m'a pas réüſſi, quelque précaution que j'aye priſe, ſoit que le grand jour, ſoit que l'éclat de ♀, dont cette Etoile étoit fort près, m'en ait empêché; je reſolus de les obſerver, dès que je pourrois voir Venus après le coucher du Soleil.

J'aurois pû me ſervir du Micrometre, appliqué à une lunette de ſept pieds & demi, comme j'ai fait pour la derniere Eclipſe du Soleil. Mais outre que je ne puis placer dans mon Obſervatoire, de machine Parallactique aſſez forte pour porter une lunette de huit pieds, en ſorte qu'elle

ne varie point, je m'apperçûs que le 2e & 4e Juillet, cette methode me seroit inutile, Regulus étant trop éloigné de Venus pour les voir ensemble dans la lunette de 7. pieds & demi. Je jugeai donc à propos de me servir de la lunette de 3. pieds, fixe à mon quart de cercle, auquel elle sert de Pinnules, ce qui donna en même tems la hauteur apparente de Venus, ou de l'Etoile, courant le long du Paralléle, lorsqu'elle étoit au centre, où se croisent les Soyes, qui divisent l'ouverture en huit angles de 45. degrez. Par cette methode, j'étois sûr que mon quart de cercle, ni sa lunette ne varieroient point, malgré les charrettes qui passoient dans la ruë; ce qui est plus à craindre que de compter une seconde de plus, ou de moins aux passages par les obliques, ou par l'Horaire, d'autant plus qu'ayant observé plusieurs Phases, l'une peut servir à redresser l'autre: car quoiqu'il soit vrai que l'ascension droite de Venus & sa déclinaison n'étoient précisément point la même à chaque Phase observée; cependant comme cette difference ne

peut être ſenſible dans un aſſez petit intervalle, on peut prendre un milieu entre les differences, & l'établir pour le tems moyen entre les Phaſes obſervées ; & comparer ces differences moyennes des divers jours, pour avoir les mouvemens en aſcenſion droite & en déclinaiſon de Venus pendant ces trois jours, par rapport à Regulus, que je ſuppoſe immobile à cauſe que ſa difference en aſcenſion droite, & encore plus en déclinaiſon, eſt inſenſible dans l'intervalle d'environ 48. heures, qui ſe ſont paſſées entre ces obſervations. Reſte à ſçavoir ſi je devois avoir égard à la refraction dans ces obſervations ; j'ai crû qu'il ne le falloit pas, parce qu'elle eſt la même pour ces deux Etoiles ; comme nous n'y avons pas égard pour les hauteurs correſpondantes du Soleil, quoiqu'il ſoit vrai, comme j'ai taché de le faire voir, que la Refraction n'eſt pas toûjours précisément la même le ſoir que le matin : mais ces differences ſont ſi peu de choſes, que je crois que les Aſtronomes n'y doivent pas avoir égard. Nous ſommes envelop-

pez d'une matiere Phisique fort variable; hé! qui peut comprendre toutes ces circonstances de la dilatation, ou condensation de l'air ? Il faut se contenter d'un certain point de précision, au-delà duquel il est difficile d'aller. On peut dire ici, *Qui addit scientiam, addit & laborem :* on pourroit ajoûter, *incertitudinem*, parce qu'elle est une partie de ce travail. On se sent affligé & humilié de ne pouvoir percer à travers tant de difficultez, dans lesquelles la nature se retrenche. Les Horloges étoient reglées par des observations des hauteurs correspondantes du Soleil; je dois avertir que ceux qui voudront reduire au tems vrai le tems des observations des Phases, doivent ôter le 2. Juillet au soir 9′. 50″. du tems des observations; le 3. Juillet, il faut ôter 10′. 20″, du tems des Phases, & le quatriéme Juillet, il faut ôter 10′. 50″. du tems des Phases observées ce jour-là.

Pour donner plus d'avantage à ces observations, j'ai jugé à propos d'y joindre les hauteurs meridiennes du Soleil & de Venus, depuis le premier *Mai* 1725.

Juillet. Mais je ne donne pas pour ſûr le tems des paſſages de Venus par le Meridien, parce que n'ayant pas de quart de cercle Mural, j'ai été obligé de me ſervir de mon quart de trois pieds de rayon à tous uſages; & je ne puis aſſûrer l'avoir remis dans le même point de la montagne, où paſſe le Meridien de mon Obſervatoire: Meſſieurs Caſſini & Maradi y pourront ſuppléer, ayant un bon quart de cercle mural.

Le Ciel a été ſerein tous ces jours; il s'eſt levé regulierement le matin, un vent, que nous appellons la Brize, qui a varié depuis le S.S.E. juſqu'à O.N.O. il a fait grand chaud, & mon Thermometre de Mr Amontons eſt monté juſqu'à 57. pouces, trois lignes ſeulement moins haut qu'il n'eſt monté en ce même tems à Saint Dominique, & à la Loüiſiane, lorſque j'y étois en 1720.

Le premier Juillet 1724.

Hauteur Meridienne apparente du Bord ſuperieur du Soleil. 70. 0. 17′. 15″. 3. h. 5′. 5″. ♀ au Meridien ſa

hauteur apparente. 60.56.30.

Le douziéme Juillet.

Hauteur Meridienne apparente du bord ſuperieur du Soleil. 70.d.13′.15″.3.h.4′.54″.♀ au Meridien. Sa hauteur apparente. 60.35.0.

Le ſoir je commençai trop tard mes comparaiſons de Venus avec Regulus, ne pouvant voir les fils, il me fallut éclairer l'objectif, le vent m'éteignit la bougie, il fallut la rallumer; cependant on a d'ailleurs aſſez d'affaire, quand on eſt ſeul à faire ces obſervations; j'ai fait courir Venus le long du paralléle à cauſe qu'elle marchoit la premiere.

Premiere Phaſe.

♀ Au centre des ſoyes. 95.6′.1″.
Regulus au premier oblique. 7.0. au-deſſus.
Regulus à l'horaire. 8.20. du paralléle.
Regulus au deuxiéme oblique. 9.40. du centre.

Deuxiéme Phaſe.

9. h. 15′. 19″. On n'obſerva que ces
16. 20. deux Phaſes, le vent
17. 40. ayant fraîchi, on ne
19. 0. pût conſerver la bougie allumée.

Je voyois très-bien les ſoyes, quoique le vent agitât fort la flâme de la bougie qui éclairoit l'objectif.

Difference en aſcencion droite, dont ♀ precedoit Regulus. 0. h. 2′. 20″.

Moyenne entre celles que donnent ces deux Phaſes. Venus étant d'un diametre aſſez grand, & ayant beaucoup de lumiere, il eſt difficile qu'on ne s'écarte d'une ou deux ſecondes.

Difference en déclinaiſon, dont Regulus étoit ſuperieur à ♀ 0. h. 1′. 20″.

Les deux Phaſes s'accordent dans la ſeconde, parce que Regulus étant plus petit, & ayant bien moins de lumiere, il a été plus aiſé de determiner la ſeconde de ſon paſſage par les fils obliques, & par l'horaire.

Le troisiéme Juillet 1724.

Hauteur Meridienne apparente du bord superieur du Soleil. 70.o.8′. 10″. 3.h. 4′. 40″. ♀ au Meridien, sa hauteur apparente. 60. d. 12′. 45″. Ce soir j'ai commencé plûtôt mes comparaisons de Venus avec Regulus, bien m'en a pris : car le vent étant frais, je n'aurois pû conserver la bougie allumée. J'ai fait courir ♀ exactement le long du parallele du centre de la lunette; Regulus en parcouroit un autre au-dessous, & precedoit Venus.

Premiere Phase.

Reg. premier oblique, 8.h. 4′. 23″.
Reg. à l'horaire. 36.
Reg. au deuxiéme oblique. 47.
♀ au centre des soyes. 8.h. 5′. 10″
Hauteurs apparentes de ♀.

Deuxiéme Phase.

8. h. 11′. 4″.
17.
30.
52.
heure apparente 20. d. 10′.
Mai 1725.

Troisiéme Phase.

8. h. 19′. 21″.
35.
49.
20. 12.
Hauteur apparente 18. d. 48′.

Quatriéme Phase.

8. h. 44′. 1″.
21.
41.
45. 1.
Hauteur ap. 14. d. 6′.

Cinquiéme Phase.

8. h. 52′. 11″.
30.
49.
8. h. 53′. 16″.
Hauteur apparente 12. d. 40′.

La difference d'ascencion droite, dont Regulus à present precedoit Venus, varie depuis 34″, jusqu'à 40″, en augmentant dans les dernieres Phases, comme cela doit être, puis-

que ♀ s'éloigne toûjours plus de Regulus. Si on prend un milieu, on aura une difference moyenne en aſcencion droite, dont ♀ étoit plus Orientale que Regulus de o. h. o'. 37". qui s'accorde à 1". près, avec celle qu'on tire de la troiſiéme Phaſe.

La difference en déclinaiſon qui reſulte de ces cinq Phaſes, eſt moyenne entre 13". & 19". elle ſeroit de o. h. o'. 16". plus forte de 2". que celle de la troiſiéme Phaſe ; mais par les raiſons dites ci-deſſus, il eſt très-difficile de faire parcourir à ♀ le paralléle par le milieu de ſon diametre, ſoit pour ſon éclat, ſoit pour ſa largeur : j'aurois eu moins de peine à ſon arrivée au Meridien, mais je ne pûs voir Regulus.

Le quatriéme Juillet 1724.

Hauteur Meridienne apparente du bord ſuperieur du Soleil. 70. o. 3'. 45". 3. h. 3'. 13". ♀ au Meridien ſa hauteur apparente. 59. 49. 30. Le ſoir je pointai la lunette à Venus, dès que je pûs la voir à laune ſimple; j'ôtai le Diaphragme que j'avois mis pour la voir au Meridien : alors le champ de la lunette eſt d'un d. 9'.

30″. & je m'apperçûs que ♀ étoit éloignée de Regulus qu'elle ſuivoit, d'environ un degré. C'eſt pourquoi je reſolus de faire ſuivre le Paralléle à Regulus, parce qu'étant plus petit, & moins lumineux, je pourrois faire mes obſervations avec plus de préciſion. Venus coupa le premier oblique à 32′. de degré loin du centre, & Regulus étoit encore dans la lunette, ſuivant le paralléle du centre très-exactement ; le Paralléle de ♀ étoit au-deſſus.

Premiere Phaſe.

Reg. au centre des ſoyes. 8. h. 9′. 48″.
♀ au premier oblique. 11. 26.
♀ à l'horaire. 13. 15.
♀ au deuxiéme oblique. 15. 4.
Hauteurs apparentes de Regulus. 19. d. 46′.

Deuxiéme Phaſe.

8. h. 22′. 6″.
23. 42.
25. 30.
27. 18.
17. d. 44′.

Troiſiéme Phaſe.

8. h. 32′. 0″.
33. 34.
35. 24.

37. 10.
15. d. 51.

Quatriéme Phase.

8. h. 40′. 59″.
42. 32.
44. 22.
46. 12.
14. d. 10′.

Les differences d'aſcenſion droite, dont Regulus precedoit ♀, roulent entre 3′. 27″. & 3′. 23″. dans ces Phaſes. En prenant une moyenne entre ces differences, on a pour un tems moyen une difference d'aſcenſion droite de 0. h. 3′. 25″, à une ſeconde près des 2e & 3e Phaſe, dont ♀ étoit plus Orientale. Les differences en déclinaiſon roulent entre 1′. 48″. & 1′. 50″. C'eſt pourquoi on aura une moyenne difference en déclinaiſon. 0. h. 1′. 49″, dont Venus étoit ſuperieure à Regulus.

Reflexions ſur ces Obſervations pour la difference de déclinaiſon de ♀.

Des hauteurs Meridienne de ♀ on tire les déclinaiſons ſuivantes. Il faut avertir qu'on a toûjours pris le milieu du croiſſant de Venus, tandis qu'elle parcouroit le Paralléle.

Le premier Juillet, déclinaison de ♀ Septentrionale. 14. d. 2′. 52″.

La connoissance des tems la donne 5′. plus forte.

Le 2. Juillet. 13. 41. 22.

La déclinaison de ♀ a donc diminué en un jour de Venus de 21. 30.

Le 3. Juillet. 13. 19. 7.

Le 4. Juillet. 12. 55. 51.

Du 3. au 4. Juillet la déclinaison a diminué de 0. d. 23′. 16″.

La hauteur de l'Equateur a été trouvée par bien des observations de 46. d. 3′. 5″.

Du 2. au 3. Juillet, la difference en déclinaison a été de 0. d. 22″. 15″, moindre d'une minute que celle du 3. au 4, mais elle doit augmenter à mesure que ♀ s'approche de l'Equateur, comme son mouvement apparent augmente aussi.

Pour la conjonction en ascension droite de Venus & de Regulus.

Comparant les differences en ascension droite de ces étoiles du deuxiéme au troisiéme Juillet,

Le 2. Juillet ♀ plus Occidentale que Regulus de 0. h. 2′ 20″.

Le 3. Juillet ♀ plus Orientale que Regulus de 0. 0. 37.

Somme, mouvement de Venus en ascension droite . . . . . . 2. 57.
dans l'intervalle de 23 h. 19'. 33". écoulées du deuxiéme au troisiéme Juillet : c'est pourquoi on fera cette Analogie, 2'. 57" = 177" : 23 h. 19', 33" : : 2'. 20" = 140 : 66419" = 18 h. 26'. 59". qu'il faut ajoûter à 9 heures 9' 40. tems moyen entre les deux Phases observées le 2. Juillet pour avoir le tems dn la ☌ en ascencion droite le troisiéme Juillet soit à
3 h. 36'. 39". 38‴.

Pour le tems de la même declinaison de ♀ & Regulus.

Regulus étoit superieur à ♀ le deuxiéme Juillet de . . . . o h. 1'. 20".
Il étoit inferieur à ♀ le troisiéme Juillet de . . . . . . o. o. 16.
Somme de la difference en declinaison de ♀ dans le même intervalle
1. 36.

Donc 1'. 36" = 96" : 23 heures 19'. 33" = 83973" : : 1'. 20" = 80" : 69977" = 19 h. 26' 17". 30‴. qu'il faut ajoûter à 9 heures 9'. 40". tems moyen entre les deux Phases observées le deuxiéme Juillet pour avoir le tems auquel Regulus & Venus

avoient la même declinaiſon qui eſt le 3. Juillet ſoir à 4h. 35′. 57″. 30‴. C'eſt à-dire, ſeulement après la ☍ en aſcenſion droite de
0h. 59′. 18″. 30‴.
De ſorte qu'il y a lieu de croire que ♀ a éclipſé cette étoile à 3h. 36′ 39″.
Du troiſiéme Juillet Venus paſſa ce jour là au Meridien à 3. 14. 40.
Cette Eclipſe eſt donc arrivée après ſon paſſage au Meridien
0h. 31′. 59″.

Ainſi je ne pouvois voir Regulus à ſon paſſage par le Meridien ; & Monſieur Manfredi a eu raiſon de dire dans ſes excellentes Ephemerides que cette conjonction ſeroit très-proche, *Arcté*, ce qui fait voir la bonté des tables de Monſieur Caſſini, & du Catalogue des Etoiles de Monſieur Maraldi, dont Monſieur Manfredi s'eſt ſervi.

On pourroit, en comparant les obſervations du deuxiéme & quatriéme Juillet, voir ſi ces tems-là s'accordent ; mais je ne m'en donnerai pas maintenant la peine ; reſte à reduire les tems des differences d'aſcenſion droite & de declinaiſon en minutes

de grand cercle. C'eſt ce que je vas faire.

Reduction des differences en tems, en minutes de degré.

Pour la difference en aſcenſion droite du deuxiéme Juillet, on dira 3600″ : 54000″. de degré : : 140″= 2′ 20″ : 2100″=35′ pour la difference d'aſcenſion droite dont ♀ precedoit encore Regulus, mais il faut les reduire en minutes de grand cercle. La declinaiſon de ♀ étoit 13 d. 41′. 22″. on dira le ſin : tot : : ſ. c. 76 d. 18′. 40″. : : 1200″ : 1998= 33′. 18″. pour la difference vraye d'aſcenſion droite.

Pour la difference en declinaiſon dont Regulus étoit ſuperieur à Venus 3600′ : 54000″ : : 80″= 1′ 20″ : 1200″. & les reduiſant on a le ſin. : tot. : : ſ. 76 d. 18′. 40″ : : 1200″ : 1166″ := 19′ 16″. Pour le troiſiéme Juillet la difference en aſcenſion droite dont ♀ ſuivoit Regulus étoit 37″. on dira 3600″ : 54000″= 15 d. : : 37″ : 555″ de degré, qu'on reduira en diſant le ſin. tot. : : ſin. : c. 13 d. 19′. 7″ : : 555 : 540″= 9′ 0″. dont ♀ ſuivoit Regulus. Et pour la declinai-

ſon dont ♀ étoit ſuperieure à Regulus, on dira 3600″= 5 h. : 54000″= 15 d. : : 16″ : 240″. de degré, qu'il faut reduire par cette analogie ſin. tot. ſin. comp. 13 d. 19′. 7″ : : 240″ : 234″= 3′ : 54 de degré dont ♀ étoit ſuperieure à Regulus au tems de l'obſervation,

Pour le quatriéme Juillet la difference d'aſcenſion droite dont ♀ ſuivoit Regulus étoit 3′. 25″. ainſi on dira 3600″= 1 h. : 54000″= 15 d. : : 3′ 25″= 205″ : 375″. qu'on reduit ainſi. Le ſin. tot. ſin. comp. 12 d. 55′. 51″. : : 3075″. : 2697″= 44′. 57″. dont ♀ ſuivoit Regulus au tems de l'obſervation ; & pour la declinaiſon on dira 3600″= 1 h. : 54000″= 15 d. : : 1′. 49″= 109″ : 1635″. qu'il faut reduire ainſi. Sin. tot. : ſin. comp. 12 d. 55′. 51″ : : 1635″ : 1594″= 26′. 30″. dont Venus étoit ſuperieure à Regulus.

D'où il ſera aiſé de faire les mêmes comparaiſons en minutes de degré, qu'on a fait ci-devant en tems, mais on ne s'y arrête pas à preſent. Si on compare les obſervations du deuxiéme Juillet avec celles du quatriéme,

on trouvera que le tems de la ☌ en ascension droite est arrivé à
3 h. 58′. 37″.
Et que la declinaison de ♀ & Regulus a été la même à 4. 52′. 56″.
l'un & l'autre un peu plus tard que par les observations du deuxiéme & troisiéme Juillet : mais je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à celles-ci, à cause que les differences sont moindres, & que le second terme des Analogies étant plus que double dans les comparaisons du deuxiéme & du quatriéme Juillet, donne le quatriéme terme un peu trop fort, parce que le troisiéme terme de toutes les Analogies est le même : ceux qui le jugeront à propos pourront se contenter.

J'oubliai de prendre le deuxiéme Juillet la hauteur de ♀ lorsqu'elle étoit au centre des soyes : mais comme le troisiéme Juillet à 9 h. 1′. 16″. cette hauteur apparente de ♀ étoit de 11 d. 10′. on la peut conclurre pour le deuxiéme Juillet sans erreur sensible de 11 d. & 10 d. 30′. pour les deux Phases qui furent observées le deuxiéme Juillet ; au reste je n'ai marqué ces hauteurs pour toutes les

Phases observées, que pour ceux qui croiront devoir avoir égard à la Refraction ; ce que je n'ai pas crû necessaire par les raisons rapportées ci-devant : sur cette détermination de l'ascension droite & de la declinaison de Venus comparée avec Regulus, il sera aisé de déterminer sa longitude & sa latitude. On trouvera quelque petite difference tant pour la longitude que pour la latitude de ♀ entre les tables & celle qui resultent de ces observations, qu'on a fait dans la vûë de perfectionner les tables de ses mouvemens ; c'est pour y parvenir que l'on observe & que l'on calcule ; c'est pourquoi je n'ai employé dans ces calculs aucun Element des tables.

Observations pour l'obliquité de l'Ecliptique faites à Toulon par le Pere Laval Jesuite, Hydrographe du Roi, le 21. Juin 1724.

Le vingtiéme Juin & les jours suivans j'ai pris avec soin la hauteur Meridienne du Soleil pour reconnoître si je trouverois quelque variation

dans l'obliquité de l'Ecliptique, comme je l'avois pratiqué depuis vingt-trois ans. Le vingtiéme Juin la hauteur apparente du bord superieur du Soleil fût 70 d. 37′. 45″.

Le Ciel ainsi que les jours suivans, a été fort serein & il ne faisoit pas de grands vents, ainsi la refraction ne peut avoir beaucoup varié.

Le vingt-uniéme, hauteur apparente du bord superieur du Soleil, 70 d. 38′. 15″.

Demi-diametre apparent du ☉ soustractif. 15. 49.

Hauteur apparente du centre du Soleil. 70. 22. 26.

Refraction moins la Parallaxe de 3. 18.

Vraye hauteur du centre du Soleil. 70. 22. 8.

La hauteur de l'Equateur a été trouvée à mon observatoire par un très-grand nombre d'Observations de 46. 53. 5.

Donc declinaison septentrionale du Soleil. 23. 29. 13.

On voit que le Soleil n'ayant passé au tropique pour revenir vers l'Equateur que depuis trois heures, il ne

peut y avoir de difference que de 3″. qu'il faudroit ajoûter pour avoir la plus grande déclinaison, ou l'obliquité de l'Ecliptique ; mais la hauteur Meridienne du ☉ ayant été la même le 21 Juin 1723, par cet endroit il n'y a pas de variation dans l'obliquité de l'Ecliptique. Voyons-le encore par la méthode que j'ai employée dans mon Memoire precedent sur ce même sujet. Hauteur du centre du ☉ ci-dessus. 70 d. 22′ 8″.

Le 21 Decembre 1723. Hauteur du centre du Soleil 23. 24. 7.

Distance des tropiques. 46. 58. 1.

Moitié qui est l'obliquité de l'Ecliptique. 23. 29. 0. ½.

Toutes les observations que j'ai faites depuis 1701. s'accordent à 2″. près, lesquelles on doit attribuer à la variation de la Refraction. Je crois donc qu'il en faut conclurre l'invariabilité de l'angle de l'Ecliptique avec l'Equateur, que j'ai tâché de prouver dans le Memoire que j'ai eu l'honneur d'envoyer au mois de Janvier passé à l'Academie.

Je ne puis donc croire que l'obliqui-

té de l'Ecliptique diminuë de 5″ tous les cinq ans, ou d'une minute en cent ans : car outre qu'il n'y a point d'observations des Anciens, sur lesquelles on puisse compter pour établir cette diminution, soit parce qu'on ne peut être assez sûr de la bonté de leurs instrumens, soit parce qu'ils ne connoissent pas la refraction, & qu'il n'y a que peu d'années qu'on en a observé la variation, il ne me paroît pas conforme à l'idée qu'on doit avoir de la sagesse infinie du Créateur, que l'obliquité de l'Ecliptique diminuë, en sorte que les tropiques s'approchent continuellement de l'Equateur : car quand après un nombre de siecles l'angle de l'obliquité ne sera que de peu de degrez, ou qu'ensuite après plusieurs autres siecles il sera devenu infiniment petit, l'Equateur, l'Ecliptique, les tropiques seront infiniment près les uns des autres, c'est-à-dire, dans le même plan; ainsi le Soleil ne faisant que tourner dans l'Equateur, les Saisons seront absolument derangées, ce qui ne paroît pas conforme à la sagesse & à la bonté du Créateur.

Car quoiqu'il soit vrai que Dieu ait tout fait pour lui, il est vrai pourtant que sa seconde fin a été l'utilité de l'homme ; cela n'a pas besoin de preuve.

On ne peut pas assûrer que le monde finira avant ce tems-là ; puisqu'on n'en a point de preuves. Quelques Saints Peres s'y sont trompez ; on peut s'y tromper également ; les preuves d'aujourd'hui ne sont pas plus fortes que celles de leur tems. Le monde est aujourd'hui ce qu'il étoit il y a trois & quatre mille ans ; il en est à peu près de même de la terre.

D'ailleurs les observations de Pytheas, comparées avec celles de Monsieur de Peyrese & de Monsieur Gassendi, paroissent détruire le sentiment de ceux qui veulent introduire de la variation dans l'obliquité de l'Ecliptique. Je crois donc qu'il faut attribuer à la variation considerable de la refraction au solstice d'Hyver, la differente hauteur Meridienne, qu'on trouve ce jour du solstice d'Hyver, tantôt plus grande, tantôt moindre, sur tout dans les Païs Septentrionaux ; car peut-on compter sur

des observations faites en Dannemarck, ou en Suede en ce tems-là, comme sur celles qu'on feroit en Cayenne, en se servant de la même table des refractions. Les observations faites en Botnie, prouvent le contraire. Il faut un intervalle de mille ans, à prendre datte depuis le siecle passé qu'on a commencé à observer avec précision, pour avoir des preuves de cette hypothese. Qu'on compare les meilleures observations faites aux solstices, en Suede & en Dannemarck, pendant un nombre d'années, depuis Tycho: qu'on les corrige tant qu'on voudra par une nouvelle table de refraction, si elle n'est fondée que sur des calculs à peu de degrez de hauteur, observez en une saison, on trouvera une variation continuelle de l'obliquité de l'Ecliptique qu'on en conclurra. Il me paroît que les lieux voisins de la ligne sont les seuls propres à décider sur cette variation, après un nombre considerable de siecles; & les observations de Monsieur Richer serviront d'Epoque pour cette décision. Les Loix du Créateur simples & en petit

nombre pour le mécanisme du monde, ne s'accordent pas avec bien des hypothéses, qu'on invente de nos jours : il faut s'en prendre aux faiseurs d'hypoteses, qui n'ont pas assez étudié ces Loix, ou qui veulent les expliquer selon leur sens. On ne peut que soûrire, quand on voit un grand & magnifique appareil de Géometrie abstruse, appliqué aux matieres de Phisique. On a beau me preparer par des demandes, des Phénomenes, des lemmes, Théorêmes, des Problêmes, je reçois tout cela, mais je ne trouve pas ensuite la liaison qu'ils ont avec la matiere en question, en telles & telles circonstances. J'en conclus ; cet homme est un grand Géometre ; mais je ne le trouve pas également Physicien : autant qu'il cache ses méthodes de Géometrie, autant pour le moins, la nature lui cache-t'elle ses secrets. Ce sont toûjours des beaux efforts ; je les loüe.

Le 22. Juin, la hauteur apparente du bord superieur du Soleil, fut 70. d. 37′. 40″. moindre de 5″. que celle du vingtiéme Juin, la constitution de l'air, le vent a été de mê-

me ces trois jours, d'où l'on doit conclurre une égale refraction. Le premier Juillet au matin, j'obſervai l'immerſion du premier Satellite de Jupiter, elle arriva en tems vrai à 3. h. 7′. 59″.

Je n'en avois pas pû obſerver auparavant, le Ciel n'étant pas plus favorable : la lunette dont on s'eſt ſervi, eſt de 18. pieds à deux verres convexes.

Le 9. Juillet au ſoir immerſion du premier Satellite de ♃ à 11. h. 28′. 21″. même lunette. Il y avoit au nord de ♃ à environ 8. minutes, une Etoile de la conſtellation de Caper de la troiſiéme grandeur. Les quatre Satellites étoient à l'orient de Jupiter. *Tems vrai.*

Le 24. Juillet au matin, Immerſion du premier Satellite de ♃ à 3. h. 12′. 37″. Lunette de 18. pieds.

Le 25. Juillet 1724. au ſoir, Immerſion du premier Satellite de ♃ à 9. h. 41′. 3″.

Le 3. Août 1724. au ſoir, Emerſion du premier Satellite de ♃ à 8. 27. 13. le Satellite très-éclairé à 8. 27. 53.

Le 10. Août 1724. au ſoir, Emer-

ſion du premier Satellite de Jupiter, à 10. 20. 34.

Le 18. Août 1724. matin, Emerſion du premier Satellite de Jupiter, à 0.h. 13′. 27″.

Le vingt-ſixiéme Août 1724. ſoir, Emerſion du premier Satellite de Jupiter. 8. 40. 17.

Le deuxiéme Septembre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter. 10. 36. 13.

Totale Emerſion. 10. 37. 23.

Le dixiéme Septembre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter, matin. 0. h. 37. 12.

Totale Emerſion. 0. 38. 52.

Le onziéme Septembre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter. 7. 5. 47.

Totale Emerſion. 7. 6. 30.

Le dix-huitiéme Septembre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter. 9. 2. 25.

Totale Emerſion. 9. 3. 5.

Le vingt-cinquiéme Septembre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter, ſoir. 11. 0. 30.

Totale Emerſion. 11. 1. 10.

Le onziéme Octobre 1724. Emer-

ſion du premier Satellite de Jupiter. 9. h. 25′. 25″.

Totale Emerſion. 9. 25. 57.

Le vingtiéme Octobre 1724. Emerſion du premier Satellite de Jupiter. 5. 51. 19.

Totale Emerſion. 5. 51. 58.

ARTICLE XLI.

MEMOIRE DE MONSIEUR l'Abbé de Saint Pierre pour perfectionner la Medecine.

QUand un Art eſt devenu fort utile, & même neceſſaire à la Societé ; c'eſt au Gouvernement à prendre les meilleurs moyens de lui faire faire en peu de tems un grand progrés, afin d'en augmenter de plus en plus la grande utilité par de nouvelles découvertes ; or on ne peut pas diſconvenir que des découvertes importantes en Medecine ne fûſſent trés-importantes aux Princes, aux Grands & au reſte des Sujets. Les progrés de nos Academies font beaucoup d'honneur à la Nation ; mais les progrés d'une Academie de Medeci-

ne lui ſeroient auſſi favorables & beaucoup plus utiles.

Utilité de la Medecine.

Il n'y a perſonne de nous, qui ſe trouvant malade ne ſoit bien aiſe de conſulter les Medecins, c'eſt qu'ils ont la connoiſſance des remedes & l'experience de leurs effets dans des maladies & dans des corps à peu près ſemblables aux nôtres; ce n'eſt pas que nous les croyions infaillibles, mais nous les croyons avec raiſon plus experimentez, & par conſequent plus éclairez que ceux, qui n'ont nulle étude des obſervations de Medecine & nulle experience des maladies.

Or dans la neceſſité d'avoir des remedes & des Medecins, n'eſt-il pas à propos que le gouvernement tâche de faire faire en peu de tems un grand progrès à une ſcience, qui nous eſt devenuë neceſſaire?

N'eſt-t'il pas très-avantageux que la connoiſſance des remedes ſpecifiques & de la maniere de les appliquer, devienne tous les jours plus

exacte & en même tems plus commune parmi le peuple ?

N'eſt-il pas même très-avantageux qu'un plus grand nombre de Citoyens connoiſſent l'origine & la cauſe des maux pour s'en preſerver & pour en preſerver les autres ? Et n'avons-nous pas du moins autant de beſoin de préſervatifs que de remedes ? Je mets au nombre des préſervatifs les ſignes des maladies prochaines, l'attention à éviter les veilles, le trop & le trop peu d'exercice, la pratique d'un bon regime, &c.

Feu Monſieur Colbert, Miniſtre ſenſé & laborieux, avoit ſenti l'importance des dénombremens, il avoit commencé à nous en procurer ; j'ai vû le dénombrement des morts de Paris dans une année de ſon Miniſtere, c'étoit une année ordinaire pour la mortalité : les morts montoient environ à dix-neuf mille, & les baptêmes à vingt mille. Comme Paris eſt plus peuplé d'un vingtiéme que du tems de Monſieur Colbert, je crois que les habitans vont à huit cent mille, & les morts à vingt mille; ce qui ne ſeroit que la quatorzié-

me partie, c'est-à-dire; que de quarante il en meurt un.

J'ai fait d'autres ſupputations, par leſquelles j'ai trouvé que dans des Communautez & dans des Compagnies nombreuſes, depuis vingt ans, juſqu'à la vieilleſſe, de 26. perſonnes, il en meurt une: mais ſuppoſons, que d'une quarantaine d'hommes il n'en meurt qu'un, année commune.

Ainſi ſuppoſant dans le Royaume, vingt millions de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, ce qui eſt l'eſtimation la plus commune, il en meurt cinq cent mille, & il en vient 525. mille: il eſt conſtant que de ces cinq cent mille morts, il en ſeroit rechapé ſinon la moitié, du moins le quart, ſi nos obſervations, ſoit ſur les préſervatifs, ſoit ſur les remedes, étoient devenuës en dix ans, en vingt ans un quart plus parfaites & plus connuës, les remedes plus communs & la connoiſſance de l'application des remedes plus connuë qu'elle n'eſt aujourd'hui parmi nous: car les gens, qui ont un peu d'eſprit & d'experience, ont tous une ſorte de connoiſſan-

ce grossiere des maladies, des préservatifs & des remedes; or prolonger tous les ans la vie de dix ans, l'un portant l'autre, à cent vingt-cinq mille personnes, ne seroit-ce pas procurer un très-grand avantage à l'Etat?

De ceux de notre connoissance, qui meurent, il n'y en a pas un de trente, dont on ne dise, si un an, si un mois, si huit jours auparavant il s'étoit conduit de telle maniere, si dans sa maladie on l'avoit saigné, si on ne l'avoit pas saigné, &c. si on lui avoit donné tel remede, si on ne lui eût pas donné tel remede, il vivroit encore. Je sçai bien, que ces discours sont la plûpart mal fondez; mais il y en a au moins le quart de vrais & de bien fondez; de sorte que si nos Medecins étoient beaucoup plus habiles dans vingt ans, ils auroient plus de remedes, ils les donneroient plus à propos & sauveroient beaucoup plus de monde.

Il est certain, que les Medecins pour leur reputation font une partie de ce qu'ils peuvent pour guerir les malades: mais il n'est pas moins

certain, qu'ils ſont encore dans l'enfance de la Medecine, en comparaiſon des connoiſſances qu'ils pourroient acquerir en cent ans, ſi la Medecine étoit mieux dirigée.

Cette direction conſiſte ſelon l'aveu des plus habiles, 1°. A mieux obſerver les experiences qu'ils font tous les jours. 2°. A en recueillir davantage. 3°. Les exprimer avec plus d'exactitude. 4°. A les mieux comparer par la lecture avec les obſervations des Ecrivains Anciens & Modernes. 5°. A les rendre les unes & les autres plus communes en François par l'impreſſion. 6°. A tirer d'un certain nombre d'experiences certaines maximes particulieres pour certains cas particuliers, & quelques maximes non pas generales, mais un peu generales.

Pour les ſiſtêmes generaux, nous ſommes encore trop ignorans des experiences particulieres pour faire des ſiſtêmes, qui puiſſent nous ſervir à nous conduire dans la pratique : nous ne pouvons encore naviguer que terre à terre & de proche en proche, ſi nous ne voulons pas

risquer de nous égarer, c'est à la pratique connuë à diriger la pratique inconnuë, mais toûjours de proche en proche.

Dans cent ans nos maximes seront moins generales, nos exceptions seront plus nombreuses, & de plus en plus subdivisées; afin d'approcher tous les jours de plus près des voyes de la nature même, qui affecte en même tems les ressemblances dans les especes & dissemblances infinies dans le nombre infini d'individus.

N'est-il pas honteux pour chaque Royaume, que depuis deux mille ans, avec le secours de ce nombre prodigieux d'observations & d'experiences faites depuis Hipocrate, nous n'ayons pas dans cette science si utile au Genre humain, un seul Auteur, qui soit autant au-dessus d'Hipocrate en Medecine que Descartes est au-dessus d'Aristote & d'Archimede en Phisique & en Geometrie? Et combien n'avons-nous pas déja d'Auteurs superieurs à Descartes lui-même dans des sciences qui ne sont pas à beaucoup près, si utiles que la Medecine.

Cependant il eſt bien certain, que la vie des Princes & ſur tout des Grands hommes eſt très-précieuſe à l'Etat, & que la perte de tel Prince, de tel Magiſtrat, de tel Miniſtre, de tel Philoſophe, de tel General d'Armée eſt plus conſiderable pour l'Etat, que la perte de mille & même de dix mille autres hommes du commun.

MOYENS DE PROCURER

Le progrès de la Medecine.

Il ne ſuffit pas de montrer de quelle utilité ſeroit un grand progrès de la Medecine, il faut encore en indiquer les moyens.

MOYEN GENERAL.

Etabliſſement d'une Academie de Medecine.

Le moyen general le plus propre, c'eſt d'établir dans la Capitale une Academie de Medecine de dix honoraires d'environ quinze Penſionnaires & autant de *non Penſionnaires.*

Cette Academie une fois établie, proposera la plûpart des autres moyens subalternes, & rectifiera avec le tems ceux, qui lui seront proposez : ainsi j'insiste principalement sur cet établissement perpetuel, sans lequel les meilleurs reglemens & les meilleurs partis demeureront inconnus, ou ne seront pas executez.

Cette Academie s'assemblera au Louvre deux jours la semaine durant deux heures, cela mettra les Academiciens dans la necessité de lire & de compiler sur chaque matiere les observations des meilleurs Medecins François, ou Etrangers, & d'en profiter dans leur pratique. On reproche à la plûpart de nos Medecins Praticiens les plus employez, de ne pas lire suffisamment les Observations des Anciens & sur tout des Modernes, qui ont excellé, comme on reproche aux Medecins, qui écrivent & qui lisent beaucoup, de ne pas s'instruire assez par la pratique, qui peut seule rectifier la speculation.

Souvent l'interêt du Medecin est de faire durer la maladie, les Medecins n'ont pas d'interêt de crier for-

tement contre l'intemperance, il n'eſt pas de l'interêt du commun des Medecins, que la connoiſſance des remedes & de leur application devienne commune ; mais par le ſecours d'une Academie, la Medecine ira encore plus droit au bien commun des Citoyens contre l'interêt particulier du commun des Medecins, & la plûpart des François avant l'âge de trente ans, ſçauront par tradition ſe gouverner ſans Medecine, ſoit pour éviter les maladies ; ſoit pour ſe guerir des legeres indiſpoſitions, & ſerviront de Medecins dans la famille pour les petites maladies des perſonnes plus jeunes.

Il faudra auſſi dix Academiciens honoraires, ſoit parmi les Medecins riches, ſoit parmi les gens de conſideration, qui cherchent à contribuer au progrès de la Medecine.

Cette Academie pourra recevoir des fondations, qui tendront au ſoulagement des pauvres malades & au perfectionnement de la Medecine : je ne dis pas ceci ſans fondement : car un Medecin riche & bon Citoyen, m'a dit que pour commencer une

fondation utile, il legueroit volontiers à l'Academie quarante ou cinquante mille francs.

Travaux de l'Assemblée.

1°. Examiner les Observations, qui seront envoyées à l'Academie par les Médecins Etrangers & par les Medecins des Provinces, pour le perfectionnement de la Medecine.

2°. Estimer la valeur & l'utilité de ces Observations pour faire recompenser les meilleurs, ou par des gratifications, où par des pensions.

3°. Faire imprimer ceux, qui meritent recompense, afin que plus de personnes en puissent profiter.

4°. Former *la Bibliotheque de Medecine*, qui consiste à rassembler dans des récueïls sur chaque matiere les observations & les maximes des bons Auteurs, aprés que les Academiciens les auront verifiées par l'experience.

Cette Bibliotheque abregera l'étude des Ecoliers & diminuera fort leur dépense en livres.

Chaque Academicien aura soin de

récueillir les Observations sur telle & telle matiere.

L'Academie fera deux sortes de Bibliotheque, l'une plus ample pour les Medecins de profession, l'autre beaucoup plus courte pour les maladies les plus communes & les plus dangereuses en faveur des Chirurgiens, Apoticaires des Bourgs & des petites Villes, qui ont soin des malades des Villages.

5°. Entretenir une correspondance reciproque d'observations avec les Medecins des quinze ou seize principales Villes des Provinces, & sur tout avec les Medecins des Hôpitaux, qui sont les lieux où un Medecin a la commodité de faire vingt fois plus d'experiences & d'observations que le Medecin le plus employé ailleurs.

6°. Chercher les moyens d'avoir plus sûrement les drogues de la meilleure qualité & de plus habiles Apoticaires, voir si la metode établie dans la plûpart des Villes d'Allemagne, comme Ausbourg, Ulm, Strasbourg, est la meilleure, & si elle ne pourroit pas s'établir dans nos grandes Villes. Ces Villes Alleman-

des achetent les meilleures drogues Medecinales tous les ans, & en font faire les essais; les Apoticaires en font le mélange & les préparations, & vendent tous le même prix reglé par la Police de la Ville cela fait: qu'ils ne donnent jamais des drogues mauvaises & vieilles.

7°. Proposer les moyens de diriger la Chirurgie & les Ecoles de Medecine vers une plus grande perfection; les Professeurs n'ont pas des appointemens suffisans: ainsi ces places ne sont pas remplies de Medecins aussi habiles qu'ils pouvoient l'être: les 500. livres, que François Premier avoit données pour leurs appointemens, valoient plus que 1500. livres de Loüis XV. C'est une dette de l'Etat, & si l'on veut que l'Etat soit bien servi, il faut qu'il paye suffisamment ceux qu'il employe, il y a de la marchandise à tout prix.

8°. Donner tous les ans un récuëil d'Observations de l'année, ou des années précedentes, faites tant à Paris que dans les Provinces.

9°. Perfectionner les modéles d'Observations sur chaque espece de ma-

ladie], & envoyer tous les trois ans ces modéles perfectionnez dans les Provinces.

En donnant à chacun des Academiciens la charge de recueillir les obſervations ſur telles & telles maladies, ſur tel & tel remede; le public ſçaura mieux à qui il faut s'adreſſer pour telle ou telle maladie : par exemple, pour les maladies des femmes, des enfans, pour les maladies des yeux, pour la petite verole, pour les fiévres intermittantes, pour les diſſenteries, &c.

Recompenſes des Academiciens.

Les établiſſemens qui n'ont pas de reſſorts ſuffiſans, languiſſent bientôt, & peu-à-peu s'aneantiſſent : il faut donc des eſperances de l'honorable & de l'utile dans les trente Academiciens, & il arrivera ſouvent, que les quinze non Penſionnaires, parcequ'ils auront de plus le reſſort de l'Eſperance d'être élus Penſionnaires s'appliqueront davantage.

Je propoſe donc 1°. pour entretenir l'émulation au travail, que le

Roi après avoir nommé les six ou sept premiers membres, soit honoraires, soit Pensionnaires, ceux-ci élisent le huitiéme par le Scrutin, que les neuf élisent le dixiéme, & ainsi de suite tant les autres honoraires & les autres Pensionnaires, que les non Pensionnaires; il est à propos que les Pensionnaires ne puissent être remplacez que par les non Pensionnaires, & toûjours au Scrutin. Je voudrois même qu'il y eût de l'inegalité dans les Pensions pour entretenir & reveiller l'émulation entre les Pensionnaires mêmes; plus on multiplie les degrez entre les hommes, plus on y augmente l'interêt particulier: & mieux on le dirige pour procurer à l'envi la plus grande utilité du Public, plus on augmente l'émulation entre les rivaux de reputation & de fortune.

2°. Qu'en l'absence du premier Medecin, qui sera le Directeur né de l'Academie, il y ait un President & un vice-President pour chacun des trois Bureaux pour un an; ils pourront être continuez trois ans.

3°. Que les fonds attribuez par le

Roi, ſoient de trente mille livres, que la moitié ſoit pour les Penſions de deux mille livres, de mille livres, & de cinq cent livres ; & quinze mille livres en diſtributions de jettons & frais des Bureaux : le Penſionnaire aura le double des jettons de l'Aſſocié, & le Secretaire de chaque Bureau le double des jettons d'un Penſionnaire.

4°. Les Medecins de la Cour ſeront à l'avenir choiſis au Scrutin dans l'Academie.

5°. Tous les dix ans le Roi donnera une Patente de Nobleſſe à un des Honoraires, ou des Penſionnaires nommé par Scrutin : émulation & eſperance honorable & utile : voilà des reſſorts ſuffiſans.

6°. Droit de Committimus.

Autres moyens particuliers pour perfectionner la Medecine, ſubordonnez au moyen general.

1°. La correſpondance de l'Academie ſera particuliérement avec le Medecin de chaque Hôpital des villes de Province, qui voit plus de ma-

lades & de plus de sortes : surquoi il est à propos de remarquer qu'un Medecin qui a cent malades à voir par jour, dont le quart est en danger, en a suffisamment, s'il veut avoir le loisir d'écrire ses observations & de les preparer pour les envoyer à l'Academie.

Il seroit bon, que les Medecins & les malades d'un grand Hôpital fussent distribuez dans les sales par le genre de maladies.

2°. Procurer une pratique facile & des remedes à bon marché pour les maladies les plus communes des païsans de la campagne, les Curez pourroient distribuer les remedes & avoir le petit livre de l'illustre Madame Fouquet, à qui on a donné depuis le titre de *Medecin charitable*, après qu'il aura été perfectionné par l'Academie.

Il seroit de la bonne politique & de la charité Chrétienne, que les Vicaires & les Curez de la campagne pûssent soulager & guerir le corps, aussi bien que l'ame : il est vrai, qu'il y a quelques Conciles Provinciaux,

qui dans des tems d'ignorance ont ſans aucunes bonnes raiſons défendu aux Prêtres & aux Curez de ſe mêler de Medecine; mais nous voyons preſentement, qu'ils n'ont pas vû combien un Curé, qui ſçauroit un peu de pratique de Medecine, à peu-près comme un Chirurgien de Village, feroit de bien aux pauvres malades dans ſa Parroiſſe.

Cette vûë, que les Evêques & autres Nominateurs preferaſſent pour Curez à la campagne, ceux qui auroient aſſez appris de Medecine dans les Hôpitaux pour faire uſage à l'égard des pauvres malades ou bleſſez de leurs Parroiſſes, des remedes où des pratiques, que j'ai vûs autrefois avec édification dans le petit livre, dont je viens de parler; cette vûë, dis-je, eſt plus importante à l'Etat, que l'on ne croît, & merite d'être approfondie & bien démontrée dans un Mémoire ſeparé.

Cette démonſtration ne ſera pas difficile à l'égard de *l'importance*, ſi l'on ſonge qu'il y a près de quarante mille Parroiſſes de la campagne, &

plus de deux millions de familles, qui en seroient aſſiſtez.

La choſe ne ſera pas non plus difficile à démontrer à l'égard du *devoir*, ſi l'on fait reflexion, que l'eſprit de la vraye Religion & le but principal de l'Evangile, c'eſt la *bienfaiſance*; c'eſt-à-dire la pratique de la charité envers le prochain, & que les Ordonnances & les ſcrupules, qui nous en éloignent, ne viennent que de cette petiteſſe d'eſprit, que Notre-Seigneur reprochoit aux Phariſiens, qui s'attachoient plus à la lettre qui tuë, qu'à l'Eſprit qui vivifie; & qui étoient plus ſoûmis aux traditions humaines fondées ſur l'igorance & ſur des Eſperances ou des craintes frivoles, qu'ils n'étoient ſoûmis à la verité fondée ou ſur la parole divine, ou ſur la raiſon. *Parabole du Samaritain. Bœuf tombé dans un foſſé les jour du Sabbat, &c.*

C'eſt à la ſage politique à détruire peu-à-peu les erreurs de la ſuperſtition, lorſqu'elles ſont pernicieuſes à la ſocieté. L'on ne ſçait que trop que l'ivroye croît au milieu du froment,

& qu'il se glisse des superstitions au milieu même de la vraye Religion : il faut que le Souverain aneantisse celles qui sont contre la charité bien entenduë, & par consequent, contre l'augmentation du bonheur de la societé des Chrétiens.

Tout le monde sçait, que nos Missionnaires du Levant, soit Evêques *in partibus*, soit Curez, ne font jamais plus de progrès dans les Missions que lorsqu'ils font la Medecine avec le secours de quelques livres de pratique, tels que le Medecin Charitable : cela prouve, que la Congregation *de propaganda fide*, & le reste de l'Eglise croit, qu'il seroit à souhaiter, que les Curez dans les campagnes pûssent appliquer les bons remedes aux malades, & sur tout aux pauvres, qui meurent faute des secours des Medecins & des remedes.

3°. L'Academie fera avec prudence les essais des remedes nouveaux, & s'ils se trouvent bons, elle donnera des avis à la Cour sur la pension que merite l'inventeur, à proportion de l'utilité du remede, & elle don-

nera le remede au public avec l'instruction necessaire pour s'en servir.

4°. C'est un abus intolerable de rendre si difficiles les qualitez de Docteur à un étudiant habile, qui a le malheur d'être pauvre. Je sçai bien que les Docteurs, qui doivent l'examiner, doivent être payez ; mais il me semble que c'est à l'Etat à faire ces petites dépenses publiques : cela feroit, que l'on refuseroit toûjours avec raison les ignorans riches, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus plus habiles & plus appliquez, & qu'on leur prefereroit les pauvres Etudians, intelligens & laborieux.

5°. Qu'il y eût suffisamment de Medecins dans les Hôpitaux, qu'ils fussent choisis entre les meilleurs, qu'ils y residassent avec leur famille, qu'ils n'en sortîssent point sans permission, & que leurs gages fussent plus forts que ce qu'ils pouvoient gagner dans le public, qu'il en fût de même pour les Chirurgiens & pour les Apothicaires, & que le choix s'en fist par les vingt plus anciens au Scrutin.

6°. Il y auroit un profit de plus de

mille pour cent pour l'Etat, à donner une pension de six cent livres à un Medecin, & quatre cent livres à un Chirurgien Apothicaire, qui eussent travaillé deux ans dans un Hôpital, pour demeurer dans chaque Bourg, à charge de visiter les pauvres malades des Parroisses des environs *gratis* à trois lieuës à la ronde; mais non pas *gratis* pour ceux qui auroient trois cent livres de rente, pour les Gentils-hommes & pour les Ecclesiastiques: ils sauveroient tous les ans l'un portant l'autre, plus de vingt personnes, qui meurent faute de secours dans vingt Parroisses de cent feux chacune: or qui ne voit que ces vingt personnes vaudroient dix fois plus à l'Etat que les mille francs qu'ils reçoivent de l'Etat?

L'Intendant partageroit les Cantons & les Parroisses à chaque Medecin & à chaque Chirurgien Apothicaire.

7°. La Compagnie des Indes aura quelques Medecins dans ses établissemens lointains, qui seront en correspondance avec l'Academie sur les remedes & les méthodes du païs.

8°. L'Academie donnera une instruction imprimée à chaque Chirurgien de Vaisseau pour faire ses observations durant son voyage, & pour en faire part à son retour à l'Academie, qui de son côté donnera son avis sur la gratification ou pension qu'il merite.

C'est à cette Assemblée à juger quelles recompenses meritent les découvertes, afin d'exciter d'avantage les Inventeurs à chercher les moyens de preserver les hommes des maladies les plus communes & les plus dangereuses, & à chercher les meilleurs remedes pour les guerir.

9°. Les livres de pratique de Medecine perfectionnez par l'Academie, tel qu'est le Medecin charitable, doivent se vendre à très-bon marché, afin qu'ils se répandent davantage dans le Public. Au reste il ne faut pas croire, que là où la Medecine est encore grossiére, comme dans les Chirurgiens Apothicaires des Bourgs & des Villages, elle ne soit pas très-utile dans les maladies pressantes, comme dans les esquinancies, dans les commencemens d'a-

poplexie, dans les pleuresies, &c.

Il est vrai que la Medecine est meilleure dans les grandes villes, mais elle ne laisse pas de sauver bien des Citoyens dans les lieux mêmes où elle n'est que grossiérement connuë : ainsi les livres tels que le Medecin charitable, lorsqu'il sera perfectionné, ne sçauroient devenir trop communs dans le Royaume.

10°. On m'a proposé pour les Hôpitaux des malades où Hôtels-Dieu, une méthode, que je trouve bonne dans la speculation. On suppose un Medecin, à qui l'Hôpital donne six cens écus d'apointement, qui voit environ cent malades par jour, qu'il en guerit six cent par an, qui sortent de l'Hôpital : il vaut mieux, m'a-t'on dit, qu'on lui donnât un écu par chaque malade qui sort : il aura en general plus d'attention à chaque malade, pour ne pas perdre son écu, & à la bonne heure qu'il en guerisse huit cens au lieu de six cent : les deux cent qu'il guerira de plus, ne coûteront à l'Etat que deux cens écus, une fois payez : les Apothicaires & les Chirurgiens mis à proportion sur

le même pied : cette supputation n'est pas impossible, elle est de l'interêt des Medecins & des autres Officiers de Medecine, elle est aussi de l'interêt de l'Etat.

En general, il faut faire ensorte que ceux que l'Etat employe, trouvent leur interêt particulier à augmenter le bien public ; autrement si le pareſſeux & le mal-habile a la même recompense que le plus laborieux & le plus habile, il n'y a plus d'émulation, plus d'application, tout tombe dans la nonchalance & dans le desordre.

11°. Monsieur de Chiroq a travaille sur cette matiére, & il est fort à desirer, que le Public profite des lumieres d'un Medecin aussi habile.

12°. On a sagement divisé dans les grandes villes la profession de Medecin en trois parties & en trois professions, Medecin Ordonnateur, Medecin Operateur : l'Operation se divise en deux, Chirurgie & Pharmacie : c'est que d'un côté l'on peut dans ces grandes villes, avoir facilement sous la main, en même-tems, pour un même malade, des hom-

mes de ces trois ſortes de Profeſſions ; & que de l'autre, chacun de ces Arts ſe perfectionne davantage en peu de tems, quand celui qui le profeſſe, ne ſonge qu'à perfectionner ſa portion : & ce principe de diviſer les Profeſſions & les Arts, pour leur faire faire plus de progrès en moins de tems, eſt très-conforme au bon gouvernement.

Ce principe porte même à penſer, que la Profeſſion de Medecin Ordonnateur devroit encore être ſubdiviſée dans les villes Capitales en quatre ou cinq claſſes, chaque claſſe auroit un certain genre & un certain nombre de maladies à étudier plus particuliérement ; par exemple, l'un auroit l'hydropiſie, l'autre les cancers, l'autre les pleureſies, la petite verole, &c. On joindroit pluſieurs maladies dans une des cinq claſſes.

Mais cette vûë de diviſer les Arts & les Profeſſions, qui eſt excellente pour les grandes villes, & ſur tout pour les villes Capitales, ceſſe d'être bonne pour une petite ville, pour une bourgade, pour un village, pour un vaiſſeau, pour une Colonie, &

même pour un Regiment éloigné des villes ; c'eſt que dans ces occaſions où l'on ne peut pas avoir en même-tems trois hommes neceſſaires pour un malade, il faut un homme qui ſçache le plus neceſſaire de ces trois Profeſſions, & qui puiſſe ordonner & executer lui-même tout ſeul ce qui eſt neceſſaire pour la guериſon du malade : il faut qu'il ſoit Medecin, Operateur ; & il eſt neceſſaire qu'il ſçache un peu de tout, mais particuliérement la partie de la Chirurgie pour ſaigner & guerir les playes ; l'uſage des lavemens, & la compoſition de quatre ou cinq ſortes de purgatifs.

Celui, qui dans une Colonie travaille ſur le fer, doit ſçavoir quatre ou cinq métiers, Serrurier, Armurier, Taillandier, Maréchal, &c. C'eſt que la Colonie ne peut pas entretenir d'ouvrage ces quatre ſortes d'Artiſans, elle n'en peut entretenir qu'un, qui ſçache le plus neceſſaire de tous ces metiers ; il en eſt de même de celui qui travaille ſur le bois, il faut qu'il ſoit un peu Charpentier, un peu Menuiſier, un peu Tonnelier, un peu Charon, &c.

Or dès que dans un vaisseau, dans une Colonie, on ne peut entretenir qu'un homme destiné à guérir les malades & les blessez, il est important à l'Etat qu'au lieu d'un homme qui ne soit que Chirurgien ignorant, on y place plûtôt un Medecin Operateur, qui ait appris & à ordonner & à operer dans les Hôpitaux des grandes villes après trois ans d'Ordonnances & d'Operations sur les certificats des Medecins destinez à exercer & à instruire les Etudians par des leçons journalieres en François dans l'Hôpital : ces Medecins Etudians auroient après trois ans d'Exercice le titre de *Medecins Operateurs.*

Il seroit donc à propos que suivant le Reglement que proposeroit l'Academie, le Roi ordonnât à la Faculté, des lettres de *Medecin Operateur*, distinguées des lettres de Medecin ordinaire ; ou de Medecin Ordonnateur, des lettres de Chirurgien simple & des lettres d'Apothicaire simple ; or il est évident qu'avec cette précaution d'une étude continuelle de trois ans, depuis vingt

ans dans les Hôpitaux, ſous des Maîtres gagez pour inſtruire les Ecoliers & pour donner ou faire donner leurs lettres d'apprentiſſage; les vaiſſeaux, les Colonies, les bourgades, les petites villes, les Regimens auroient ſans frais des *Medecins Operateurs*, qui ſeroient beaucoup meilleurs que de très-mauvais Chirurgiens, qui tuent ſouvent en ſaignant & purgeant très-mal-à-propos.

On pourroit même établir deux ou trois Claſſes entre ces Etudians, & marquer leurs differentes Claſſes dans leurs lettres & même le nombre d'années d'exercice au-delà des trois néceſſaires, afin que les meilleurs ſujets pûſſent être connus & avoir les meilleurs emplois: cela leur donneroit à tous une grande émulation pour bien employer le tems de leurs études, & cette émulation ſeroit très avantageuſe au Public.

Si l'on fait des Medecins Operateurs de trois Claſſes, il eſt à propos que de ſix Etudians il y en ait un de la premiere, un de la ſeconde & quatre de la troiſiéme; & ainſi à proportion du nombre; & que cette

élection ſe faſſe par Scrutin entre pareils, qui ont commencé en même-tems l'étude de Rigueur de la Medecine dans le même Hôpital : j'appelle étude de Rigueur celle qui commence à vingt ans accomplis.

L'Academie examinera cette vûë & toutes les autres qui lui ſeront preſentées, pour perfectionner la Medecine, je dois partie de celle-ci à M. Noguez Medecin habile.

Cette obſervation conduit naturellement à penſer que l'Ecole de Medecine devroit être mi-partie, moitié pour la théorie, moitié pour la pratique, & que par conſequent elle doit être voiſine de l'Hôpital des malades, pour donner aux Ecoliers la facilité de voir operer les remedes; on peut dire, que ceux qui étudient la Medecine, la Chirurgie & la Pharmacie, devroient auſſi demeurer dans ce même voiſinage des Hôpitaux des malades.

13°. Il eſt certain, que notre Chirurgie, notre Anatomie, notre Medecine, pour ſe perfectionner de plus en plus, auroient beſoin d'avoir un beaucoup plus grand nombre de

corps

corps morts des Hôpitaux à ouvrir, pour connoître la ſource des maladies, & pour mieux diriger les Chirurgiens dans leurs operations, ſoit interieures, ſoit exterieures; il faudroit donc dans chaque Hôpital un lieu deſtiné aux Anatomies, & que ceux qui ont ſoin des corps morts, euſſent ordre d'en donner autant que le Medecin en demanderoit pour les Etudians.

14°. Lorſqu'un établiſſement produit dix fois plus par an à l'Etat qu'il ne lui coûte en Penſions, & qu'il rapporte mille pour cent, où même cinq cens pour cent, on peut dire, que plus l'Etat payeroit de ſemblables Penſions, plus il s'enrichiroit, & plus ſes richeſſes deviendroient prodigieuſes en peu de tems.

15°. Le Public ne tient prèſque pas de compte aux Rois & aux Miniſtres Generaux des travaux journaliers neceſſaires à ſoûtenir l'Etat, & à maintenir la tranquilité publique; mais on diſtingue fort les Rois & les Miniſtres entre leurs pareils, quand outre leurs travaux ordinaires ils font des établiſſemens nouveaux, utiles à

la Nation, & ce ſont ces ſortes d'Ouvrages nouveaux & extraordinaires, lorſque l'utilité en eſt évidente, qui ſeuls ſont en droit de tranſmettre avec éclat leur nom à la poſterité.

I. OBJECTION.

C'eſt une erreur de croire, que par le ſecours des bons Medecins, des bons Chirurgiens, des bons remedes, on puiſſe ni dans les bleſſures ni dans les maladies, prolonger la vie d'un malade, ſeulement d'une ſemaine: nos jours ſont comptez, c'eſt Dieu qui les a comptez, les Medecins n'y ſçauroient rien changer: donc il eſt inutile de perfectionner la Chirurgie & la Medecine. Ceux qui rechapent d'une maladie, en euſſent rechapé ſans le ſecours des Medecins & des medecines, & même ſans le ſecours des operations de Chirurgie: ils ne ſçauroient prolonger d'un ſeul jour la vie d'un malade ou d'un bleſſé.

RÉPONSE.

J'avouë, que je ne m'attendois pas à une pareille objection, sur tout en matiere de conduite & de pure pratique; je ne croyois pas, que d'une proposition de pure speculation remplie d'équivoques, on voulût à l'abri d'un sophisme assez grossier, conclurre serieusement une aussi grande extravagance; c'est que chacun avec un pareil raisonnement, peut tirer une infinité de conclusions toutes extravagantes, & pour prouver l'inutilité des précautions qu'inspire la prudence pour éviter les malheurs que les hommes peuvent craindre: or pour l'ordinaire on ne s'appuye guéres sur un principe, qui meneroit droit à des extravagances dans la conduite de la vie. Dieu sçait le nombre des jours de votre fils, le nombre des procès que vous perdrez où que vous gagnerez: pourquoi cherchez-vous le meilleur Medecin, le meilleur Avocat?

Voilà une maison qui brûle dans votre voisinage, Dieu sçait le nom-

bre des maiſons, qui ſeront brûlées, ainſi il eſt inutile de faire tirer de l'eau du puits, il eſt inutile d'abattre la maiſon voiſine pour empêcher la communication du feu, il eſt inutile de mander les Officiers des pompes, il eſt même inutile d'en perfectionner l'uſage : or n'eſt-ce pas refuter ſuffiſamment un raiſonnement, que de montrer qu'il conduit à une infinité d'abſurditez ?

II. OBJECTION.

Il faut un Medecin pour propoſer dans un Memoire les moyens de perfectionner la Medecine.

REPONSE.

Sans être ni Aſtronome, ni Géometre, ni Chimiſte, ne peut-on pas démontrer, que l'établiſſement d'une Academie de ces ſciences eſt un excellent moyen pour leur faire faire en peu d'années un grand progrès : faut il donc être Medecin, pour faire comprendre aux Lecteurs que l'établiſſement d'une Academie de Me-

decine, ſeroit un excellent moyen pour faire faire de même à la Medecine un grand progrès en peu d'années, & n'eſt-ce pas à quoi aboutit le Memoire?

III. OBJECTION.

Il y a aſſez d'obſervations faites & imprimées : il n'y a qu'à les lire.

REPONSE.

1°. Ces obſervations ne ſont pas toutes bien faites, il y en a même peu qui ſoient bien faites; or c'eſt l'ouvrage de l'Academie de les rectifier & de donner des modelles pour les mieux faire.

2°. Celles qui ſont bien faites, ne ſont pas toutes en François, ni communes dans le Public; l'Academie les traduira & les feraimprimer.

3°. Tous les jours, ſur des cas nouveaux, il s'en fait de nouvelles; n'eſt-il pas à propos que le Public en profite? Et l'Academie les publiera.

4°. On voit ſouvent dans les Auteurs des obſervations, qui paroiſ-

ſent contraires les unes aux autres; l'Academie conciliera ces contrarietez par la distinction des circonſtances differentes, ou bien elle décidera qui eſt l'Auteur qui s'eſt trompé ou qui s'eſt mal exprimé.

5°. Nous ne connoiſſons pas ſuffiſamment quelle croyance on doit avoir à tel Auteur, à telle obſervation pour operer : mais quand elle ſera approuvée par l'Academie, l'opinion où l'on ſera qu'elle parlera avec plus d'éxactitude & avec plus de verité; qu'un Auteur particulier, ſuffira pour déterminer les Medecins & les autres Lecteurs à operer par imitation, & ces operations produiront d'excellens ſuccès.

IV. OBJECTION.

Vous nous donnez comme une choſe nouvelle, le projet d'un établiſſement d'une Academie de Medecine, & cependant c'eſt une penſée frivole, qui eſt venuë non ſeulement à une infinité de Medecins, mais à ceux même qui ont un peu penſé ſur la maniére de faire faire un grand progrès à la Medecine.

REPONSE.

Je ne pretends pas proposer une pensée nouvelle, elle est apparemment la même que l'excellent Medecin que j'ai cité, avoit proposée : mais je pretends proposer de nouveau une vûë si sensée & si raisonnable qu'elle vient à tous ceux qui meditent sur la matiére ; je n'ai même fait que rassembler en un cahier les differentes vûës des plus habiles & des bons Citoyens ; je conviens, qu'il n'y a presque personne qui n'eut pû faire un semblable Recuëil, & que plusieurs auroient pû le faire meilleur : mon but a été de déterminer le Conseil à l'execution d'un projet très-avantageux pour l'Etat : s'il est executé, j'en donnerai volontiers toute la gloire à tous ceux qui y ont travaillé avant moi : le bon Citoyen ne se soucie guéres en pareil cas que de l'utilité publique.

V. OBJECTION.

Vous proposez plusieurs moyens particuliers de perfectionner la Medecine, qui sont de très-peu d'utilité & vous n'en proposez pas plusieurs d'une très-grande importance.

REPONSE.

J'ai prevenu cette objection en disant que l'établissement de l'Academie étoit un moyen general, qui suppléeroit à tout ce que je pourrois omettre de moyens particuliers : mais en faveur du Lecteur j'ai crû devoir mettre au nombre de ces moyens particuliers, plusieurs vûës utiles, qui sont venuës à d'habiles Medecins, c'est à l'Academie à les rectifier, & c'est à l'experience des siécles futurs à perfectionner une Academie immortelle.

ARTICLE XLII.

LE PREDESTINATIANISME, ou les heresies sur la Prédestination & la reprobation ; Traité Historique & Théologique, où l'on expose, &c. Par le R. P. Jean Baptiste du Chesne, de la Compagnie de JESUS. A Paris, chez G. F. Quillau fils, ruë du Fouarre, à l'Annonciation, 1724. *In 4°. pages* 477.

LE Prédestinatianisme se fait toûjours celer ; il publie encore par cent bouches qu'il n'existe pas, qu'il n'a jamais existé ; & que ceux qui le voyent, sont des visionnaires. Sous la verge du Censeur ; & criblé de traits, il s'écrie que les coups qui le déchirent, & qui le percent, portent à faux ; qu'il n'est qu'une ombre, & que ses aggresseurs se battent contre un phantôme. Ses cris pour persuader qu'il n'existe pas, trahissent & son existence & sa honte.

Le Prédestinatianisme peut-être défini, l'Erreur des deux Predesti-

nations neceſſitantes. Soûtenir que Dieu, de ſon propre mouvement, ſans aucun égard à des merites ou à des demerites qu'il ait prevûs, a deſtiné ceux-là nommément pour le Ciel, ceux-ci en particulier pour l'Enfer; & qu'en conſequence il neceſſite l'un à meriter le ſalut, & l'autre à demeriter & à perir; c'eſt être Prédeſtinatien. Si l'on a ainſi penſé & enſeigné; ſi l'on penſe & ſi l'on enſeigne ainſi; il y a eu des Prédeſtinatiens, & il y en a.

Une Hiſtoire du Prédeſtinatianiſme nous doit également & la diſcuſſion du droit ou des Dogmes, & le détail des évenemens ou des faits. Il faut, qu'après avoir poſé le Dogme pour fondement, & pour regle, elle aſſigne le point précis de l'erreur; & la ſuive déſormais dans toutes les conſequences qui en diſtribuent le venin, ſous les expreſſions ambiguës dont elle s'enveloppe; & à travers toutes les ſubtilitez par leſquelles elle ſe derobe. D'autre part il faut raconter l'origine de cette hereſie; ſon progrès & ſon cours; ſes revolutions & ſes decadences; quel partis elle a

formez ; quels Ecrivains elle a armez les uns contre les autres ; en quelles contrées & dans quelles societez elle s'est retrenchée ; quels Tribunaux & quels foudres elle a bravez ; quelle force en a triomphé. Ce *Traité Historique & Théologique* remplit exactement son tître par l'accomplissement de ces deux devoirs.

Comme l'erreur poursuivie par le dogme Catholique, cherche toûjours à se sauver dans l'opinion Théologique la plus voisine ; le Pere du Chesne, pour couper au Prédestinatianisme cette ressource, employe sagement le premier livre de son *Traité*, à établir précisément les limites du dogme, de l'opinion & de l'erreur, en matiére de Prédestination.

Le Docteur de la Grace entend par Prédestination une volonté absoluë de Dieu, par laquelle il decerne à quelques-uns & leur terme & les moyens efficaces pour y arriver. Les Docteurs de l'Ecole ne font signifier au mot de Prédestination que la volonté absoluë qui fixe le terme. Cette notion posée ; aussi-tôt trente veritez s'élevent ici dans un très-bel ordre,

& liées étroitement ensemble par un enchaînement regulier, composent un édifice inébranlable. Le P. du Chesne y fait entrer parmi les objets certains d'une croyance indispensable, ces trois sentimens pris à la lettre, 1°. que Dieu veut veritablement sauver tous les hommes ; 2°. que Jesus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes ; 3°. que la Grace est donnée à tous les Adultes : & le Théologien rend raison de la censure moderée qu'il applique aux propositions opposées. Il range au nombre des problêmes abandonnez à la dispute des Ecoles, 1°. La Prédestination pour le Ciel, anterieure ou posterieure à la connoissance des merites futurs ; 2°. La question, si la Grace qui est efficace, l'est de sa nature & par elle-même ; & si son essence la rend inseparable de l'effet dont elle est capable. S'il prouve que Saint Augustin à soûtenu comme un objet de la Foi la Prédestination pour le Ciel toute gratuite ; il reduit en cette occasion cette gratuité, à exclurre du motif de la Prédestination à la gloire, non les merites surna-

turels prevûs ; mais des merites que les ſeules forces naturelles auroient produits ou au moins commencez. S'il dit encore que les Théologiens de ſa Compagnie reçoivent l'opinion de la *Grace efficace par elle-même* ; il ne prend alors cette expreſſion ni au ſens de ſon origine Calvinienne, ni au ſens de ſon adoption par une Ecole de Religieux celebres. Il prétend diſtinguer ces trois ſens. 1°. Une Grace dont la vertu, la puiſſance, l'efficacité, la force n'eſt point empruntée de notre libre arbitre, mais lui vient de Dieu ſeul ; c'eſt ce qu'il entend ſous le nom d'une Grace *efficace par elle-même*, ſoutenuë dans la Compagnie de Jesus ; mais [& voici mon ſecond ſens] par la *Grace efficace par elle-même* qu'il laiſſe aux prétendus Thomiſtes, il entend « Une Grace qui par ſa nature détermine phyſiquement la volonté à agir ; & qui eſt liée par ſa nature avec ſon effet ; de ſorte cependant que le libre arbitre peut lui refuſer ſon conſentement ; ce ſecours n'étant pas *neceſſitant*, mais *contingent* ». On voit que ſi ce ſecours

n'est non-*necessitant* qu'entant qu'il est *contingent*, il pourra imposer une necessité compatible avec la contingence, une necessité passagere & sujette à l'alternative : en ce sens, le Jansenisme s'accommoderoit sans peine d'une telle Grace *efficace par elle-même;* mais l'Auteur n'ajoûteroit pas : « Il est permis de soûtenir » la *Grace efficace par elle-même* en ce » sens, qu'on peut contester ; mais » qu'on ne peut condamner ». Quant à l'origine & au sens primitif de cette expression de *Grace efficace par elle-même* ; l'Auteur fait deux remarques : la premiere est que « l'expression de *Grace efficace par elle-même* ne se trouve, ni dans l'Ecriture, ni dans les Saints Peres, ni » dans les Decrets de l'Eglise, ni » dans les anciens Théologiens. Calvin, dit-il, paroît en être le Pere ; » il la met en œuvre au second livre » de son institution, *Gratia à se ipsâ* » *efficax :* & personne n'a pû encore » la justifier du reproche qu'on lui » fait de son extraction ». La seconde remarque est que « Calvin & les » Gaumaristes ses Disciples zelez, ar-

rachent à cette expreſſion de *Grace* “
efficace par elle-même , l'idée d'une “
Grace invincible, irreſiſtible, ne- “
ceſſitante „. Et voilà encore un ſens
different des deux precedens. Ce qui
eſt donc à craindre ; c'eſt que, toute
vague & ambiguë qu'eſt cette expreſ-
ſion, ſi on en faiſoit dans la Théolo-
gie un terme conſacré ; du premier
des trois ſens qui eſt très-Catholique
elle ne revînt par le ſecond ſens qui
n'eſt pas éclairci, à ce troiſiéme &
dernier ſens qui eſt heretique, & ne
s'y fixât enfin pour toûjours comme
au ſens original & primitif, qu'elle
a reçû dans ſon inſtitution. Après
ces préliminaires, notre guide nous
fait entrer en matiére.

On ne diſconviendra pas que le
Prédeſtinatianiſme n'ait eu ſa matu-
rité, tout ſon venin, & ſon plus
grand éclat dans le Lutheraniſme, le
Calviniſme & le Janſeniſme. Il eſt,
malgré leurs diverſitez, le nœud qui
les unit ; & ces trois Sectes ne ſont
qu'un Prédeſtinatianiſme : il eſt brut,
mais entier dans le Lutheraniſme ;
rangé, mais encore outré, dans le
Calviniſme ; pur & radouci, mais

conservé dans le Jansenisme. Pour éviter dónc les répetitions, prenons seulement le Prédestinatianisme de Luther, rapporté par le P. du Chesne, au Livre quatriéme depuis le Chapitre cinquiéme; rapprochons-en les parties; montons-le en systême; nous aurons le Prédestinatianisme de Calvin qui occupe le cinquiéme Livre: ensuite effaçons-en certaines heresies surnumeraires dont Luther & Calvin l'ont surchargé; ce sera celui du Livre de Jansénius, qui est décrit au sixiéme & dernier Livre de ce *Traité Historique & Théologique.*

1°. Le Prédestinatianisme étoit, chez Luther, non un dogme indifferent, ou un simple accessoire; mais une doctrine fondamentale: & Jurieu a prouvé que Luther faisoit consister « le fondement de la Foi à croi» re la Prédestination & la repro» bation, avec une necessité qui pro» vient de la force de ces Decrets ». On ne pouvoit mieux désigner, que par ces termes, le Prédestinatianisme, que nous avons dit être l'heresie des deux Prédestinations necessitantes. Aussi Luther parlant de sa Pré-

destination, disoit, " Voilà la " foudre qui écrase le libre arbitre; " d'où il arrive que tout se fait par " une necessité & par une Loi im- " muable ". 2°. Luther assigne ainsi le principe de cette necessité que la Prédestination impose; " C'est que " la volonté de Dieu, ajoûte-t'il, est " efficace; & ne peut être empêchée, " puisqu'elle n'est autre chose, que " la toutepuissance naturelle de Dieu. " La prescience, la toutepuissance " de Dieu, sa Prédestination, sont in- " compatibles avec notre libre ar- " bitre ". 3°. Luther découvre ensuite le canal ou l'instrument par lequel cette necessité passe de la Prédestination, ou du Decret de Dieu, à la volonté & à l'action de l'homme; c'est une impression de l'operation divine. " La necessité d'immutabilité " vient de la détermination que Dieu " imprime; cette détermination n'est " pas une action lente & foible; " mais l'operation très-active de " Dieu: operation à laquelle la vo- " lonté ne peut se derober, & qu'elle " ne peut changer; elle veut neces- " sairement ce que Dieu lui fait vou- " loir; & suit le mouvement qui "

l'emporte ». 4°. Selon Luther, cette operation qui neceſſite le Predeſtiné à meriter, c'eſt la Grace; & elle le neceſſite ſans violence, ſans contrainte, par voye d'attrait, de delectation; & de penchant volontaire.
» Auſſi-tôt que Dieu a changé la vo-
» lonté, il la charme par les doux at-
» traits de ſa Grace; il la penche vers
» le bien; de maniére qu'elle s'y por-
» te de gré, d'inclination & avec
» plaiſir, pourſuit Luther : elle le
» veut & elle le pratique ſans con-
» trainte, mais avec une détermina-
» tion que rien ne peut arrêter: elle
» le veut & l'aime ſans qu'elle ait
» aucun pouvoir ou liberté de ſe
» tourner ailleurs, ou de vouloir au-
» tre choſe, *tandis que* l'Eſprit de
» Dieu & la Grace ſubſiſtent en
» elle ». 5°. Par cette reſtriction *tandis que &c.* Luther permet de penſer que la Grace impoſe une neceſſité paſſagere, qui peut être vaincuë par une autre neceſſité contraire. De même, 6°. ſelon lui la cupidité, dont l'homme impie ne peut par lui-même ſecoüer le joug, le neceſſite paſſagerement. *Impius verò ſuam aver-*

ſionem mutare non poteſt : ita fit ut perpetuò & neceſſariò erret & peccet, donec Spiritu Dei corrigatur. 7°. Luther prétend donc que la cupidité & la charité ſont deux contrepoids, qui ſe balancent dans l'homme ; que celle qui eſt ſuperieure en degrez, & la dominante, entraine & neceſſite la volonté ; & que les ſollicitations de ſa rivale ſont alors rejettées. *Summis viribus pugnat dum præſens eſt bona cupiditas.... patet quod caro* dominanti *ſpiritui moleſta eſt & rebellis.... ut* regnante *ſuper ipſum Satanâ etiam gratiam & ſpiritum qui legem impleat, reſpuat.* 8°. De ce perpetuel empire de l'une ou de l'autre des deux delectations contraires, l'une Celeſte qui fait meriter neceſſairement, l'autre terreſtre qui fait neceſſairement pécher, Luther a compris » que tout ce qui n'eſt point fait par la charité, eſt fait par la cupidité ; que tout ce qui n'eſt point amour de Dieu, fût-ce crainte des peines, fût-ce eſperance du Ciel, eſt péché ; qu'il eſt pernicieux d'enſeigner qu'on peut ſe repentir de ſes péchez par la vûë des peines, ou des

» biens éternels ; que ſi les gens de
„ bien agiſſoient dans la vûë d'obte-
„ nir la recompenſe éternelle, jamais
„ ils ne l'obtiendroient, ils ſeroient
„ dès-là du nombre des impies ; que
„ le libre arbitre ſans la Grace n'a
„ de force que pour ſe porter au pé-
„ ché „. 9°. Luther donnoit encore
aſſez à la Prédeſtination pour ſoûte-
nir que l'Egliſe n'étoit compoſée réel-
lement que de Prédeſtinez, qu'elle
peut ſubſiſter dans le nombre de deux
perſonnes, " comme elle ſubſiſta,
„ ſelon lui, dans Joſeph d'Arimathie
„ & dans Nicodeme, au tems de la
„ Paſſion ; ou dans cinq Evêques,
„ comme il arriva, dit-il, ſous l'Em-
„ pire de Conſtance par la perſecu-
„ tion des Ariens ; cette Egliſe étant
„ ſi cachée qu'on ne la connoiſſoit
„ plus „. 10°. Il ajoûtoit " que c'eſt
„ aux Oüailles à juger ſi les Paſteurs
„ ſont de fidéles Interpretes de la pa-
„ role de Jeſus-Chriſt ; & que les
„ Paſteurs ſont obligez de ſouſcrire,
„ de ſe ſoumettre & d'obéïr à notre
„ premier jugement „. Enfin Luther
avoit conçû toute l'atrocité & l'hor-
reur de ce Prédeſtinatianiſme. " C'eſt

un énigme inexplicable, dit-il, "
même avec les lumiéres de la Gra- "
ce, de ſçavoir comment Dieu dam- "
ne celui qui n'a jamais pû être au- "
tre choſe que pecheur & coupa- "
ble. La raiſon, & la Foi s'y per- "
dent : l'une & l'autre nous diſent, "
que ce n'eſt pas la faute du mal- "
heureux qui perit ; mais de Dieu "
qui le traite avec injuſtice. Dieu a "
aimé l'un de toute éternité & haï "
l'autre ; ſon amour & ſa haine "
décident de nous ; & ſont la cauſe "
neceſſaire de tout ce qui ſe fait en "
nous ; cela repugne au ſens com- "
mun ; il paroît qu'on attribuë à Dieu "
un procedé inique, cruël, inſoûte- "
nable ; en faut-il être ſurpris ? Et "
qui n'en ſeroit ſcandaliſé, puiſque "
moi-même j'en ai été plus d'une fois "
frappé, juſqu'à me plonger dans "
l'abîme du deſeſpoir, & à ſouhaitter "
de n'avoir jamais été, avant que je "
compriſſe bien l'utilité de ce deſeſ- "
poir, qui nous approche de la Gra-
ce ». Telle eſt l'œconomie Luthé-
rienne de la Prédeſtination, ou le Pré-
deſtinatianiſme jetté & hazardé par
Luther ; manié & diſpoſé par Cal-

vin, épuré & étendu par Jansénius.

Après que le Pere du Chesne a ainsi extrait du Livre de Luther celui de Jansénius, & la doctrine des cent une propositions, qu'il fait encore rencontrer plus naturellement chez Calvin; il a de plus la fidelité en parlant du Calvinisme & du Jansenisme, sous leurs propres titres, de marquer avec soin les diverses façons que le Prédestinatianisme a reçûës, à mesure qu'il a été remanié par des mains differentes. Ces diversitez sont assez fortes pour que les Docteurs posterieurs ne soient point regardez comme de simples Disciples des Prédestinatiens précedens; mais comme autant de Maîtres, de Chefs, & de Collegues: la doctrine des plus recens tient à celle des plus Anciens par des traits de conformité qui marquent la filiation & la descendance; & nullement par une imitation servile, ou une compilation qui les confonde les uns dans les autres. Cependant ces Chefs consecutifs ont travaillé un même fonds; & leur Hérésiarque est Wiclef. De lui le Pré-

destinatianisme a passé à eux par son disciple Jerôme de Prague, & par Jean Hus son martyre. Wiclef le tenoit en quelque sorte d'un autre; mais cet autre fût plûtôt pour lui un modéle à perfectionner, qu'un Maître à suivre. C'est Thomas Bradwardin.

Notre Auteur surpris ou par le supplément d'Oudin, ou par l'autorité de Monsieur Dupin qui d'ordinaire ne lui impose pas, a fait Bradwardin Cordelier; Bradwardin! que Wading ne connoît pas, & dont la doctrine n'est pas la Seraphique. D'autre part, les premiers Auteurs de la Bibliothéque des Dominicains, Dominicains eux-mêmes, l'ont fait Dominicain: mais les derniers Editeurs se contentent de le loüer, & de l'envoyer *ad Superos.* Antoninus Reginaldus le croyant de son Ordre, n'a vû dans son Prédestinatianisme outré que la pure prédetermination Physique. Le Pere du Chesne convainc ce Docteur, depuis Archevêque de Cantorberi, d'avoir enseigné les deux Prédestinations necessitantes dans son gros Livre *de la Cause de*

Dieu, dont l'impreſſion a été ſi long-tems deſirée par les Proteſtans qui l'ont enfin procurée.

Douze ans après la mort de Bradwardin, qu'on place en mille trois cent quarante-huit; Wiclef, Anglois comme lui, éclata en faveur du Prédeſtinatianiſme. Ce Curé enſeigna une Prédeſtination à la Gloire, & une Prédeſtination à l'Enfer; toutes deux non ſeulement neceſſitantes, mais encore neceſſaires ou neceſſitées; il n'en faiſoit point Dieu le maître; il n'attribuoit point même à Dieu d'autre liberté que l'éxemption de contrainte. Selon lui la Grace étoit inamiſſible pour les Elûs, inacceſſible aux autres: il bornoit aux ſeuls Elûs & la volonté divine pour le ſalut des hommes, & la mort de Jeſus-Chriſt pour tous. Enfin les ſeuls Elûs recevoient réellement ſelon lui les Sacremens; ainſi que dans la Théologie de Gotteſcalc, auquel enfin nous arrivons en remontant. Car ſans nous arrêter au prétendu Prédeſtinatianiſme, ou de Saint Bernard, que le Pere du Cheſne juſtifie facilement, par une docte Analyſe

 du

du *Traité de la Grace & du libre Arbitre*; ou d'Honoré d'Autun, que le Sectaire Caſſandre avoit fait Prédeſtinatien, en rempliſſant de Prédeſtinatianiſme les Lacunes du Manuſcrit, lorſqu'il s'en fit en 1552. le premier Editeur; & qui eſt devenu Catholique par une ſeconde, mais fidéle édition, qui fut donnée en 1620. par Jean Conen, Prieur de Sainte Marie de Tongerlo, Ordre de Prémontré, ſur un Manuſcrit complet, qu'il trouva dans la Bibliothéque de ſon Monaſtere. De Wiclef & de Bradwardin, il faut remonter à travers un vuide de cinq ſiécles, juſqu'à Gotteſcalc pour reprendre la trace du Prédeſtinatianiſme: mais prenons-le dès ſa premiére origine.

Les plus anciens qu'ont ait nommément taxez de Prédeſtinatianiſme, ſont les Moines d'Adrumet. On les décharge ici de tout ſoupçon à cet égard; & le Pere du Cheſne établit par de bonnes preuves, que les Moines de ce Monaſtere, qui s'éleverent contre les Sentimens de Saint Auguſtin pendant un certain tems, loin

d'être des Prédeſtinatiens, donnerent ce ſemble dans le Pelagianiſme; fort diſpoſez à ſacrifier plûtôt au libre arbitre les droits de la Grace, qu'à la Grace les pretentions du libre arbitre.

Les bruits qui peu avant & peu après la mort de Saint Auguſtin, firent retentir tant de païs, du nom de Prédeſtinatianiſme, n'en montrent pas un réel à notre guide, puiſque c'eſt à Saint Auguſtin qu'on oſoit l'imputer dans les Gaules; & il écoute à cet égard le *Prædeſtinatus* comme un Anonime ſuſpect.

Les Gaules elles-mêmes furent le païs natal du Prédeſtinatianiſme: mais ce monſtre n'y parut d'abord que pour y être écraſé. Les premiers monumens qui l'annoncent, l'annoncent mort; on n'en voit pour cette fois les aſſertions que ſous les anathémes; ni la profeſſion qu'on en fit, que dans l'abjuration qui l'effaça. En effet, vers l'an 475. le Prêtre Lucide outrant l'exemple des Adrumetins & des Gaulois, avoit pris l'héreſie du Prédeſtinatianiſme où elle n'étoit pas, dans les écrits

même de Saint Auguſtin ; & comme les opinions qui deſeſperent, enfantent le libertinage, la contagion gagna ; & les Evêques apprehenderent pour les Gaules. Trente d'entr'eux s'aſſemblerent en Concile à Arles, puis à Lyon ; l'héreſie fut condamnée, l'héretique converti, la Secte éteinte. Le Prédeſtinatianiſme renouvellé, a voulu effacer des traces ſi anciennes de ſa honte, & faire du Concile d'Arles ou un Concile ſuppoſé, ou une aſſemblée Demipelagienne. Ni la premiére tentative n'a réüſſi à Monſieur le Preſident Mauguin, ni la ſeconde à Uſſerius & aux Apologiſtes du P. R. Il ſuffit de dire que Noris & Tillemont les refutent. Notre Auteur ſur tout diſſipe tous les nuages dont on affecte de couvrir le Prédeſtinatianiſme de Lucide ; & met en poudre tous les vains Sophyſmes qu'on employe pour attaquer l'autorité & l'autenticité des deux Conciles.

A ſa renaïſſance, & au milieu du deuxiéme ſiécle, le Prédeſtinatianiſme ſe poſta plus avantageuſement pour ſa propagation, & pour faire

une forte resistance, dans le fameux Moine Gottescale. Dans le Diocezé de Soissons, où cette héresie devoit être de nos jours si victorieusement combattuë, le Benedictin Saxon, de l'Abbaye d'Orbais, Moine forcé, Prêtre douteux, Augustinien outré, s'entêta du dogme des deux Prédestinations necessitantes. Un voyage sans congé, sans terme fixe, sans sujet, & qui le fit regarder comme un vagabond & un coureur, lui donna des occasions & le tems de répandre sa doctrine : il eut bien-tôt scandalisé diverses contrées de l'Allemagne, & la Lombardie. Raban, Archevêque de Mayence qui le connoissoit de longue main, & Nottingue Evêque de Veronne, l'entreprirent. Il fut entendu, convaincu, & condamné au deuxiéme Concile de Mayence en 848, le Roi Loüis étant present, & envoyé sous bonne garde à l'Archevêque de Reims son Metropolitain. Le Sçavant, le vertueux, le sage, le zélé Hincmar fut tout cela en vain pour Gottescale. L'opiniâtre merita d'être de nouveau condamné au Concile de Quierzy comme héretique.

incorrigible en 849. Là, on lui prononça, & on mit à execution en sa personne, en presence du Roi Charles le Chauve, la Sentence qui suit : Frere Gottescale ! Sçachez que par " le jugement du Saint Esprit dont " l'Office Sacerdotal est une Grace ; " & par la vertu du Sang de Jesus- " Christ, vous êtes privé du Saint " Office de l'Ordre du Sacerdoce, " que vous avez usurpé contre les " regles, si cependant vous en avez " jamais été revêtu, & que vous n'a- " vez point craint de prophaner par " votre conduite scandaleuse, par " vos méchantes actions & vos dog- " mes pervers ; il vous est deffendu " d'en faire aucune fonction ; & par- " ce qu'au mépris des Canons, con- " tre vos propres engagemens, & la " profession de la vie Monachale, " vous vous êtes immiscé en brouil- " lon dans les affaires Civiles & Ec- " clesiastiques, Nous ordonnons de " notre autorité Episcopale, que, se- " lon les Loix de l'Eglise, vous serez " très-rudement châtié à coups de " verges, & confiné dans une prison ; " & afin qu'à l'avenir vous n'ayez plus "

„ la présomption de dogmatiser, „ nous vous condamnons au nom du „ Verbe Eternel à un perpetuel si- „ lence „.

De ces trois peines, qui furent d'être fustigé, la détention, & le silence, l'orgueilleux Patient ne fit cesser la premiere qu'après une rude & ennuyeuse grêle de coups, par jetter enfin dans un feu préparé ses Ecrits Prédestinatiens : il alla subir la seconde qui étoit plûtôt une précaution necessaire, dans les Prisons de l'Abbaye de Hautvillers, où son indomptable opiniâtreté le retint jusques à la mort, & où son dépit feroce le rendit, en sa mal-propreté affectée, un objet d'horreur. Pour la troisiéme ; un Heretique peut-il s'y resoudre ? Et sa demangeaison de Dogmatiser & de Cabaler ne l'emporte-t'elle pas toûjours sur son plus religieux engagement au silence le plus respectueux ? Gottescale prisonnier, mais par la clemence d'Hincmar, trop peu resserré, trouva aisément le moyen de seduire la Jeunesse du Monastere, de pervertir entr'autres le Moine Guntberg, &

d'entretenir par ſon entremiſe des Correſpondances au dehors. A en demeurer-là, le Prédeſtinatianiſme de Cotteſcale ſe realiſe déjà & ſe verifie ſuffiſamment : c'eſt déjà un crime d'Hereſie diſcuté par les Evêques, averé par les Ecrits de l'Accuſé, atteſté par des Témoins les plus reſpectables, avoué par le Coupable, jugé effectif & certain par des Conciles en preſence des Rois, puni publiquement ſelon les Canons, ſans que ni l'Accuſé, ni ſes Partiſans, ni aucun Contemporain ait reclamé. Entreprendre aujourd'hui de faire croire que cette Hereſie n'exiſtoit pas alors, n'eſt-ce pas rendre bien ſenſible qu'elle exiſte encore ? Et ne ſeroit-ce point à force de realité, qu'elle ſe feroit paſſer pour un phantôme ?

Entre tant d'Ecrits, que donnerent alors, à l'occaſion du Gotteſcalciſme, ces Auteurs fameux ; Raban qui commença ; Hincmar qui prima, qui conduiſit, qui triompha ; Pardule qui ſeconda ; Servatus Lupus qui biaiſa ; Ratram qui mollit ; Jean Scot Erigene qui prévariqua ; Prudence qui varia ; Flore qui trencha

le nœud ; Amolon qui mit le comble ; Ecrits dont le Pere du Chêne donne à propos, & l'Analyſe & la Critique : celui du grand Amolon ſuffiroit ſeul pour convaincre & Gotteſcale de Prédeſtinatianiſme, & ſon Prédeſtinatianiſme, d'hereticité. Ce Saint Archevêque de Lyon, ſollicité par Gotteſcale même, ſe détermine enfin à repondre à la lettre de cet Heretique opiniâtre ; & franchiſſant la barriere de l'excommunication qui les ſeparoit, il le ſuit pied à pied dans tous les points, & de ſa conduite & de ſa doctrine ; & lui montre que c'eſt une conduite & une doctrine d'heretique. Il marque le tems, les lieux, les Ecrits, où il a enſeigné ſes ſix Opinions que ce Prelat cenſure comme erronées, contraires à la Foi Catholique, impies, blaſphematoires, pernicieuſes, inſenſées reſpectivement comme", que l'on ne peut „ avoir été racheté du Sang de Jeſus-Chriſt & perir; *Neminem perire poſſe Chriſti Sanguine redemptum:* „ Que quiconque perit n'a point reçû veritablement le Baptême, ni „ aucun autre Sacrement, *Baptiſmum*

& alia Sacramenta frustratoriè ac "
perfunctoriè iis dari qui post eorum "
perceptionem pereunt : Que les Fi- "
déles qui sont damnez, n'ont jamais "
été incorporez à Jesus-Christ & à "
l'Eglise, quand ils ont été Baptisez ; "
Qui ex numero Fidelium pereunt, "
Christo & Ecclesiæ incorporatos non "
fuisse, quando ad percipienda rege- "
nerationis mysteria accesserunt : Que "
tous ceux qui seront condamnez au "
feu éternel, sont tellement pré- "
destinez de Dieu pour la mort, que "
nul d'entr'eux n'a pû en aucune "
maniere être sauvé, nul ne le peut. "
Quòd omnes igne damnandi ita sint "
divinitùs ad interitum Prædestinati, "
ut eorum nullus prorsùs aliquando "
potuerit, nullus possit esse salvus, "
&c. » On a senti tout le poids d'une "
si pressante conviction, & d'une autorité si accablante ; & quelqu'un a osé inventer, que l'Archevêque Hincmar supposa à Gotrescale la lettre, à laquelle Amolon fait réponse : mais ce faiseur de Conjectures, est Monsieur Mauguin, & sa Conjecture est rejettée par Dupin même. Quand elle seroit aussi veritable, cette Conjec-

ture, qu'elle eſt mal fondée; le témoignage d'Amolon, qui n'eſt pas uniquement appuyé ſur cette piece, prouveroit encore invinciblement la realité & l'hereticité du Prédeſtinatianiſme de Gotteſcale. Cependant le Pere du Chêne, ſans doute par égard pour la dignité de l'Auteur de la Conjecture, ſe donne la patience de la refuter ſolidement.

Si, pour l'erection du Gotteſcalciſme en Secte, des Sectateurs lui ont été neceſſaires, notre Hiſtorien lui en trouve. Ce furent entr'autres les Auteurs des trois Ecrits qui portent le nom de l'Egliſe de Lyon. Le Pere du Chêne fait voir par une Diſſertation ſçavante & judicieuſe, que ces Ouvrages ne peuvent être attribuez, ni à l'Egliſe de Lyon, ou à Flore, ſans abſurdité; ni à l'Egliſe de Laon, ſans Anachroniſme; mais qu'ils furent compoſez par quelques Eccleſiaſtiques de la Province de Lyon, Complices cachez de Gotteſcale.

La Guerre fut en ce tems-là trop vive, & trop déclarée dans le Sein de l'Egliſe Gallicane, pour qu'un eſprit

raiſonnable puiſſe ſe permettre de croire que le Prédeſtinatianiſme de Gotteſcale, ou le Gotteſcalciſme, qui alluma ce feu & l'entretint, n'exiſtoit pas lorſqu'il mettoit tout en combuſtion.

Aux quatre Capitules que le ſecond Concile de Quierzi dreſſa l'an 853. contre le Prédeſtinatianiſme, le troiſiéme Concile de Valence oppoſa reciproquement en 855. ſix Canons dogmatiques; auſquels notre Auteur qui peſe dans la balance des dogmes décidez, ces deux déciſions, a fait bonne juſtice. Le Concile de Langres de l'an 859. releva celui de Quierzi de la cenſure de Valence, mais ſans la cenſurer: enſuite & la même année, le Concile de Savonieres affermit la Doctrine de Quierzi, mais indirectement; & cette Doctrine enfin reçût au Concile de Touzy, en 860. un établiſſement ſolide; mais ſans victoire, ſans Sentence contradictoire, & ſans Jugement formel. Une ſi grande délicateſſe, & une telle circonſpection fait bien voir, qu'il s'agiſſoit d'un interêt réel entre deux partis veritables, en une

queſtion du tems ; on ne menage point tant un phantôme, ni même une realité éloignée.

Quelques Ecrivains favorables à Gotteſcalc, en qui l'Hiſtoire ne montre rien d'attrayant que l'erreur, ſemblent avoir reſolu d'aſſûrer à ſes dogmes un eſpece de poſſeſſion, comme par proviſion, & en attendant une déciſion qu'ils ſuppoſent n'avoir point été faite. On s'eſt, pour ainſi dire, donné le mot pour faire paſſer en tradition que les Canons de Valence en Dauphiné, approuvez, dit-on, en trois Conciles, & nommément par celui de Savonieres, font la derniere déciſion qui ait été portée en cette affaire. Le Pere du Chêne s'éleve contre un mécompte ſi affecté & ſi important. Il fait voir que la cauſe fut terminée au neuviéme Siecle, au deſavantage du Prédeſtinatianiſme : que le Concile de Savonieres ayant remis la définition au prochain Synode, & invité les Prélats à produire alors les témoignages des Peres, Hincmar de Reims donna en 860. un des plus beaux Ouvrages du neuviéme Siecle, ſur la Prédeſtina-

tion, dans lequel il bat en ruïne le Gottefcalcifme; & que, la même année, le Còncile de Touzy, qui prend le nom de Concile General de France, fans faire mention à la verité, ni des Conteftations, ni des Antagoniftes, & appliqué à juger plûtôt la caufe que le different, ftatua fur le fond des Dogmes; & établit, par l'unanimité des Suffrages, la Doctrine contraire à celle de Gottefcale. De forte qu'Hincmar de Reims, Maître deformais du champ de bataille, & laiffé dans fon avantage par le filence de Nicolas I. qui negligea les follicitations du Moine fugitif Guntbert, n'eut plus à effuyer ou à reprimer du côté du Prédeftinatianifme, que les foibles & derniers efforts d'une Herefie mourante; jufqu'à ce qu'il vît expirer à la fois, en 867. & Gottefcale & le Gottefcalcifme.

A la mort, ce Chef des Prédeftinatiens donna à fes imitateurs des Siecles à venir, l'exemple de leguer l'erreur par *Teftament*, & d'employer le dernier & le plus précieux des foûpirs de la vie, à fouffler le feu de

l'Heresie. Le Fanatique avoit prédit, fondé, disoit-il, en revelation, « qu'au bout de trois ans & demi, « Hincmar mourroit comme l'Ante- « christ; qu'à la place d'Hincmar il « seroit fait Archevêque de Reims; « & qu'après sept années il seroit cou- « ronné du martyre ». Voyant donc sa derniere heure approcher, son ambition frustrée, son illusion manifeste; par une fatalité attachée à la condition de Chef de parti, il n'en devint que plus endurci: il fit remettre à un jeune Moine heritier de sa Doctrine, cette Oraison blasphematoire. « Jesus-Christ! mon Sei- « gneur, mon Dieu & mon Maître! « qui avez été crucifié pour les *Seuls* « Elûs; qui voyez que ce brigand, « ce fripon, n'est pas mort après les « trois ans & demi, comme on s'y « attendoit; je vous conjure d'ac- « complir au plûtôt vos vûës sur lui; « arrachez-le de dessus la terre: ce « fornicateur, cet aveugle, cet inso- « lent, cet obstiné, cet heretique; « cet ennemi de la verité n'a que trop « vécu ». Ainsi mourut sans Sacre- « mens, hors de la Communion de

l'Eglise, dans le refus de ſigner le Formulaire, au milieu des imprecations, & des blaſphêmes, le modéle de la mort des Prédeſtinatiens.

Tout ce Traité du Pere du Chêne, eſt ſemé de faits & de circonſtances, qui font voir au Lecteur attentif, qu'un même eſprit remuë en divers ſiecles les mêmes interêts par les mêmes reſſorts. On y voit des actes d'appel de Luther, & malgré ſon appel & ſon reappel, on y voit ſa condamnation, par une Bulle Dogmatique du Saint Siege, reçûë par tout & executée nommément en France, quoiqu'elle fût conteſtée par quelques-uns dans le lieu de l'Hereſie. On y voit les declamations de Luther contre la maniere dont la Bulle condamnoit ſes trente-cinq Propoſitions, ſans qualifier chacune d'elles en particulier; mais les enveloppant toutes *in globo*, ſous une foule de qualifications reſpectives à diſtribuer entre elles. On y voit l'attribution qu'il fait de la Bulle, non au Pape, mais à Eckius & aux Docteurs de Sorbonne, qu'il appelle des Pelagiens, ainſi que Gotteſcale appelloit

Rabaniques & Pelagiens les Catholiques ses Juges. On voit enfin la Conféderation de l'Heresie & de la Morale outrée, se signaler par des Mariages de Religieux & de Prêtres, avec des filles particulierement devouées au Seigneur. Ce qui fit dire à Erasme dès ce tems-là sur les Prédestinatiens " : il semble que toute la " Reforme aboutisse à défroquer des " Moines & à marier des Prêtres ; & " cette grande Tragedie se termine " enfin par un évenement tout-à-fait " Comique ; puisque tout finit en se " mariant, comme dans les Come- " dies ". "

Au reste, dans la question, si le Prédestinatianisme du tems passé est effectif ; ceux qui assûrent qu'il n'est qu'un phantôme, ne pretendent pas que nul n'a soûtenu & enseigné l'opinion que nous appellons Prédestinatianisme. Comment auroient-ils cette pensée, eux qui la regardent comme un dogme de foi, & comme la doctrine de Saint Augustin ? Mais leur sentiment est, que cette opinion, prise pour une heresie, comme on la prend en effet, quand on

l'appelle *Prédestinatianisme*, & quand on nomme ses défenseurs *Prédestinatiens*, est une imagination vaine, une supposition fausse, & un vrai phantôme. Un Catholique diroit, suivant la même idée, à des Protestans, que l'heresie du Papisme est un phantôme, & le Papisme une heresie imaginaire. Ainsi, la question, si le Prédestinatianisme est un phantôme, se reduit à sçavoir si l'opinion que nous designons par le nom de Prédestinatianisme, est une heresie: & c'est par consequent une veritable question de droit. Il convenoit donc que l'Histoire du Prédestinatianisme fût en même tems un *Traité Theologique*.

Nous avions déja sur l'objet de ce Traité divers écrits: une Histoire *in* 4°. de Jacques Usserius, Evêque d'Armagh, sous ce titre, *Gottescalci & Prædestinatianæ Controversiæ ab eo motæ historia*; le *Prædestinatus*, ou *Prædestinatianorum hæresis refutatio*, imprimé par le P. Sirmond en 1643; son *Historia Prædestinatiana* de 1649; *Gottescalcanæ controversiæ historica & Chronica Synopsis*, publiée en 1650.

par Monsieur Gilbert Mauguin, President de la Cour des Monnoyes; &, *Historia Gottescalci Prædestinatiani, in fol*, donnée en 1655, par le Pere Loüis Callot. Le Pere Sirmond avoit encore mis au jour touchant cette matiere, non seulement ce qu'on en trouve dans les Ouvrages d'Hincmar, dans ceux de Raban, dans les Conciles de France qu'il a donnez au Public; mais encore divers monumens importans, comme le Livre de Servatus Lupus, la Lettre d'Amolon à Gottescale, &c. Ces pieces detachées ont été rassemblées en 1696. dans un recueil des Œuvres Diverses du Pere Sirmond, imprimé au Louvre *in fol*, sous la direction du Pere de la Baune Jesuite; qui, plein de zéle pour l'honneur de sa Compagnie, pour la satisfaction & l'avantage des Sçavans, pour le progrès des bonnes Lettres & de la Religion, &, par tous ces endroits, pour la gloire du Pere Sirmond, a fait de cette édition un des plus magnifiques ornemens de la Litterature, non seulement par toute la correction, l'élegance, & la grace dont l'impression

eſt ſuſceptible ; & par la diſpoſition des avertiſſemens inſtructifs, qui precedent chaque Ouvrage; des Tables particulieres, qui le ſuivent ; des Notes heureuſement diſtribuées, qui l'éclairciſſent ; & des Citations verifiées, qui l'appuyent; mais plus encore par ſon ſuccès à imiter, à égaler même le Pere Sirmond, dans toutes les occaſions où il a été obligé de lui prêter ſon Erudition, ſa Critique & ſon Style ; ſoit pour compoſer des Préfaces Doctrinales, comme celle qui traite de Theodore Studite ; ſoit pour ſuppléer ce qui manquoit de la traduction du Grec de cet Auteur ; ſoit pour compoſer la vie, ou de Theodore, ou de Sirmond même. Le Pere de la Baune doit encore de pareils ſoins à un Auteur ſi ſouvent & ſi univerſellement applaudi en tout genre de poëſie & d'éloquence ; en un mot, il doit au public de ſe faire ſon propre éditeur.

Un Sçavant a paru vouloir tirer avantage pour le Prédeſtinatianiſme, de ce que le Pere Sirmond, quand il le combattit, étoit un Athlete de 80. ans, mais le merite recon-

nu des derniers Ouvrages de ce grand homme, a si hautement dementi le préjugé de l'âge, que l'on ne craindra point ici de déclarer à ce Critique obſervateur des dattes, que le Pere Sirmond, lorſqu'il compoſa l'Hiſtoire du Prédeſtinatianiſme, étoit âgé, non ſeulement de quatre-vingts ans, mais de plus de quatre-vingt dix; puiſque deux ans après, en 1651, il mourut dans ſa quatre-vingt-treiziéme, au College des Jeſuites de Paris, dans lequel il s'étoit rendu en 1612. pour être plus à portée de tous les Livres d'Erudition; & dont il avoit été fait Recteur cinq ans après: *Dignus certè*, dit ici le Pere de la Baune, *qui Præeſſet illi Academiæ, in qua ſimul Fronto Ducæus, Jacobus Salianus, Ludovicus Creſollius, Ludovicus Mæratius, Jacobus Gordonus Leſmoræus, Dionyſius Petavius, Nicolaus Cauſſinus, Philippus Moncæus, Franciſcus Vigerius, Joannes Bagotius, Jacobus Grandamicus, Ludovicus Cellotius, aliique complures, eruditis monumentis ornare litteras & augere contendebant.*

ARTICLE XLIII.

MEMOIRE ABREGE', concernant le Systême & les Artifices des Sociniens modernes.

LEs Sociniens modernes ſont une branche du Socinianiſme, qui merite plûtôt le nom de faction que celui de communion ni de ſecte. Ils vivent exterieurement dans les corps des Societez, où ils ſe trouvent établis, quoiqu'ils ſoient interieurement dans des principes oppoſez à ceux qui ont été déterminez par les Articles Primordiaux des Confeſſions de Foi : ſur tout en ce qui regarde les déciſions du premier Concile de Nicée & les expreſſions les plus formelles du Symbole de Saint Athanaſe. A cela près on ne peut découvrir que difficilement quel eſt le Syſtême auquel ils s'arrêtent. Tout ce qu'on peut en appercevoir par leurs écrits, c'eſt qu'ils ont un très-grand éloignement pour le Dogme de la très-Sainte & très-adorable Trinité, pour le miſtere ineffable de l'Incarnation du

Verbe Eternel, pour la Divinité naturelle & substantielle, qui rend la personne du Fils éternel de Dieu parfaitement égale à celle de son Pere, & pour les autres Dogmes, qui sont les suites naturelles de ces premiers fondemens.

Cependant, comme ils se sont apperçûs, depuis un certain nombre d'années que Socin, & ses plus sinceres disciples s'étoient rendus odieux à toutes les Societez Chrétiennes, en niant absolument la Divinité Eternelle de Jesus-Christ, & en marquant la premiere époque de son existence au tems de sa conception & de sa naissance; ils ont cherché un expedient pour se mettre à couvert de cette haine publique. Ils supposent donc, que Jesus-Christ, étant le vrai Messie, c'est-à-dire, selon eux, le Prophete extraordinaire, qui avoit été promis à l'ancien peuple d'Israël, Dieu l'a rempli en l'envoyant au monde, d'une si grande abondance des vertus & des attributs de sa Divinité, que cette plenitude *sans mesure*, comme ils parlent, le peut faire regarder, comme Dieu, comme le

vrai Dieu, même comme un Dieu qui est de toute éternité, parce que les vertus dont il a reçû la plenitude, quoique par voye de communication, sont en Dieu de toute éternité. Sur ce principe ils ne font aucune difficulté d'admettre la plûpart des expressions, dont les Orthodoxes se servent le plus ordinairement, par rapport à la Divinité du Fils; & ils les employent même si artificieusement, en certaines occasions, que les plus habiles & les plus circonspects, ont beaucoup de peine à s'empêcher d'en être trompez. Cependant comme ils ne sont dans ce principe, que par une espece de necessité & de bienseance, ils ne laissent pas de s'en éloigner le plus qu'ils peuvent par inclination, parce qu'au fonds ils ne se sont départis qu'en apparence du principe impie & scandaleux de leur premier Maître. Delà vient qu'ils évitent de parler de la Divinité de Jesus-Christ, & qu'ils tâchent d'en éluder, d'en affoiblir, ou d'en supprimer les preuves, lorsqu'ils interprétent les endroits de la Sainte Ecriture, d'où les Orthodoxes les tirent.

Ils vont même jusqu'à les falsifier, à les tronquer, ou à les corrompre de très-mauvaise foi, lorsqu'ils croyent le pouvoir faire sans en être repris, & sans qu'on l'apperçoive. Il faut les suivre dans tous leurs détours, & dans tous leurs faux-fuyans, pour pouvoir les démasquer, & pour découvrir leurs veritables sentimens. La chose n'est pas aisée : mais elle n'est pas impossible, sur tout lorsqu'on est muni de leurs Ecrits, & qu'on veut bien se donner la peine de les examiner avec application.

Il y en a un si grand nombre, publiez en François dans ces derniers tems, que leur Catalogue, ou les Extraits qu'on pourroit en tirer, fourniroient la matiere d'un assez gros Volume. Je me contenterai d'en indiquer trois, dont les deux premiers ont été déjà censurez par des Actes publics, & dont le troisiéme a déjà excité de tous côtez divers murmures. 1°. Le premier est la Traduction en François du Nouveau Testament, qui fut publiée il y a plus de 20. ans, par le Celebre Jean le Clerc, homme connu depuis long-tems, & no-

toirement regardé par tous les Theologiens Orthodoxes, comme un très-dangereux Hereſiarque. Elle fut proſcrite & interdite à Berlin, par ordre du feu Roi, à la ſollicitation du Conſiſtoire François. Un Miniſtre François de la Chapelle de Saint James à Londres, qui vit encore, publia un Ouvrage contre cette Traduction, & il y fit voir par plus de vingt paſſages, que les interpretations ou les notes de cet Auteur, étoient tirées des Principes ou des Commentaires des Sociniens. 2°. Le ſecond Ecrit, que je cite ici, eſt une Diſſertation ſur le Pſeaume *Vo*, qui fut publiée il y a douze ans, ou environ, dans une eſpece de Journal, imprimé d'abord à Utrect, & enſuite à Amſterdam. Je fus l'un des premiers qui en apperçûs le venin. Il fut cenſuré, quelque tems après dans l'un des Journaux, qui s'impriment en France. Le Synode Valon des Provinces Unies en prît connoiſſance plus d'un an après, & cenſura enfin cette Diſſertation comme *impie*, & comme tendant à ſapper les fondemens de la Religion Chrétienne.

Cela n'empêcha pas Messieurs l'Enfant & des Vignoles d'écrire, de concert, une lettre à son Auteur qui la fit imprimer dans son Journal, pour se faire honneur des éloges qui lui étoient donnez dans cette lettre, & pour s'en faire aussi une espece de rempart contre ceux qui avoient critiqué, ou censuré la Dissertation. Je passe par-dessus plusieurs autres circonstances de cette affaire, qui ne laisseront pas de meriter qu'on y fasse attention en tems & lieu. Elles pourront beaucoup aider à faire connoître l'esprit & le caractere des Ecrivains, qui s'éloignent de la saine Doctrine, en les ajoûtant aux divers traits, qui s'en trouvent repandus dans leurs autres Ouvrages.

Enfin le troisiéme Ecrit, que je cite ici, & dont je ne sçaurois m'empêcher de craindre les dangereuses suites, c'est la traduction en François du Nouveau Testament, par les Sieurs Beausobret & l'Enfant, avec ses appartenances & dépendances. Elle a son merite, ses bons endroits, & certains dehors, qui previennent en sa faveur ceux qui ne peuvent en

juger que ſur les apparences, ou qui n'ont jetté les yeux que ſur les endroits prevenants, qui lui ont attiré l'eſtime du Public, & une grande faveur dans le monde. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût par tout & en tout, au deſſus de tout reproche, & qu'elle n'eût aucun deffaut capable de lui attirer des cenſures dans l'Egliſe; mais elle a eu le malheur de paroître ſuſpecte d'Eterodoxie en divers endroits. Les Journaliſtes de Paris, qui n'en firent d'abord qu'un examen très-ſuperficiel, ne laiſſerent pas d'y cenſurer en termes generaux, quelques interprétations qui leur parurent Sociniennes. Un vieux Gentilhomme des deſcendans, ou parent de l'illuſtre du Pleſſis Mornay, refugié à la Haye, où il doit être, s'il vit encore, n'en eut pas une meilleure opinion, après l'avoir examinée avec toute l'attention dont il étoit capable; & il en parloit avec tant d'indignation, qu'il donnoit à ſes Auteurs le nom de *Freres* Berlinois, pour les mettre par ce nom en parallele avec ceux qu'on appelle *Freres* Polonois: & un Profeſſeur Laïque, qui a ſignalé plus

d'une fois ſon zéle pour les interêts de la Religion, en avoit déja declaré & écrit les ſentimens particuliers dans Berlin, même en des termes qui marquent aſſez qu'il n'en a pas été édifié. Tout cela s'étoit paſſé avant que j'en euſſe pris aucune connoiſſance. J'étois abſent & éloigné, les differends que j'avois eus à Berlin avec les Auteurs de cette Traduction du Nouveau Teſtament, les ſoupçons que je n'avois pû diſſimuler en certaines conjonctures & les divers chagrins que j'en avois eſſuyé, m'avoient long-tems empêché de lire, & plus encore d'examiner cet Ouvrage, de peur de tomber dans la neceſſité de me faire de nouvelles affaires avec eux. Une occaſion imprévûë m'y engagea lorſque j'y penſois le moins. J'étois allé voir un Paſteur de l'Egliſe Valonne de Londres, homme d'un ſçavoir & d'un merite diſtingué, que je connoiſſois pour très-Saint & pour très-Orthodoxe dans la Doctrine. Il avoit acheté depuis peu l'Ouvrage dont il s'agit, il en avoit lû quelques Préfaces, & peut être auſſi quelques endroits de

la traduction, & il m'en parla avec tant d'éloges que je ne pûs m'empêcher d'y jetter les yeux, & de parcourir quelques-uns des endroits que les Théologiens Orthodoxes regardent comme autant de preuves convaincantes de la divinité éternelle du Seigneur Jesus. Ces preuves me parurent si affoiblies, & si énervées dans la Traduction & dans les Notes, que je ne fis aucune difficulté de le faire remarquer à mon ami. Il en convint malgré sa premiére prevention. Il s'appliqua depuis à l'examen de quelques autres passages de même espece, & il trouva qu'ils y étoient si alterez qu'il écrivit huit où dix lettres sur ce sujet, qu'il m'adressoit, & qui sont demeurées en manuscrit dans son cabinet, en attendant qu'elles puissent être renduës publiques.

Comme les Sieurs Beausobret & l'Enfant sont actuellement Pasteurs d'une Eglise à laquelle je dois par vocation & par principe de Religion & de conscience, tous les soins & tous les travaux d'une fidéle & exacte vigilance, je me trouvai engagé par

cela même, à y prendre garde de plus près; & à publier une Lettre Paſtorale contre cette Traduction. Elle m'attira des Reponſes, auſquelles je fus obligé de repliquer, ſelon l'exigence des cas. Ces Ecrits ont été publiez de part & d'autre, & s'il y a quelque choſe dans les miens qui merite reprehenſion, & à quoi je ne puiſſe ſatisfaire, j'en ſuivrai la cenſure avec la ſoûmiſſion requiſe. J'eſpere auſſi que mes Antagoniſtes ne refuſeront pas de ſubir le même examen en ce qui les concerne, & de ſoûmettre leurs Ecrits à une cenſure juſte, raiſonnable, & juridique.

Le principal, le plus important & le plus intereſſant par rapport à l'édification publique, au maintien de la Foi Orthodoxe, & à l'honneur du nom Proteſtant, conſiſte dans une Critique des paſſages dont l'interpretation peut être ſuſpecte d'eterodoxie. Je n'en puis pas marquer le nombre précis; il ſe trouvera peut-être, beaucoup plus grand qu'on ne s'imagine, lorſque les obſervations de ceux qui ont critiqué la Traduction dont il s'agit, auront été peſées

à la balance du Sanctuaire. J'en ai examiné de mon propre chef & en mon particulier plus de ſoixante paſſages, dont je fournirai le catalogue au premier ordre de ſon excellence, Monſieur le Grand Maréchal de Printlen, dès que Sa Majeſté lui aura remis ou fait remettre le preſent Memoire; j'en fournirai enſuite la Critique par Ecrit, en les examinant les uns après les autres, pour la ſoûmettre au jugement de tous les Théologiens Orthodoxes, ſur les principes primordiaux de la Religion Chrétienne. Le nombre des Théologiens de ce caractere eſt encore infiniment ſuperieur, par la grace du Seigneur, à celui des autres, dans les Communions Proteſtantes, tant Reformées que Lutheriennes, ſur tout dans la Communion Romaine. Il ſeroit infiniment déſavantageux à la premiére, de mettre celle-ci en droit de lui reprocher la moindre tache ſur des points auſſi eſſentiels, tant par rapport au ſalut & à la conſolation des ames, que par rapport à tout le culte Public & particulier de la Religion.

Qu'il me ſoit donc permis de déclarer avant que de finir ce Memoire, & en attendant une plus ample diſcuſſion & information de toutes choſes, que m'étant donné tout entier pendant plus de ſix mois à l'examen de la Traduction du Nouveau Teſtament, publiée depuis quelques années par les Sieurs Beauſobret & l'Enfant, & qu'en ayant conſideré le deſſein general & pluſieurs endroits particuliers avec toute l'attention dont j'ai été capable, je ſuis demeuré entiérement perſuadé & convaincu que cet Ouvrage eſt entiérement dans l'eſprit du ſyſtême & des artifices des Sociniens Modernes, tels que je les ay repreſentez au commencement du preſent Memoire. Je déclare auſſi qu'ayant conferé ſur ce ſujet avec un bon nombre de perſonnes, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, par tous les endroits où la Providence a trouvé bon de me conduire, j'en ai trouvé un bon nombre parmi les premiers qui ont defferé à mes raiſons, après les avoir examinées; & un très-petit nombre parmi les autres, n'y en ayant que très-peu, qui

prennent assez à cœur les interêts de la Religion, pour donner toute l'attention requise à une affaire de cette espece : encore moins qui soient capables d'en juger sans prevention, avec connoissance & discernement.

Je crois d'ailleurs pouvoir verifier toutes ces choses par plusieurs preuves de fait & d'experience, dès que j'aurai été admis à les produire juridiquement avec la liberté Chrétienne, requise dans une affaire aussi importante à tous égards ; en prenant pour cela, un tems necessaire & convenable. S'il s'agissoit de moins que de mettre en sûreté la Foi Orthodoxe de toutes les Eglises Chrétiennes, qui font profession d'adherer aux Symboles de Nicée & de Saint Athanase ; on pourroit trouver quelque chose à redire à ma conduite, dans tout le cours de cette affaire : mais étant aussi persuadé que je le suis, qu'il y a une faction qui travaille ouvertement à renverser tous les fondemens de cette foi par des voyes obliques, & par des fausses interpretations des passages de l'Ecriture, sur lesquels elle est fondée ; je ne crois qu'on

puiſſe blâmer en aucune maniére, ni ce que j'ai fait par le paſſé, ni ce que je ſuis reſolu de faire à l'avenir, juſqu'à ma derniére heure, pour la défenſe & pour le maintien de cette Foi.

Gabriel d'Artis, le plus ancien, & plus legitime Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Berlin.

ARTICLE XLIV.

*EXPLICATION DE QUELQUES Paſſages du quatriéme Chapitre de la Geneſe; par ***.*

NOnobſtant le grand nombre de Commentaires ſur l'Ecriture, dont les Bibliotheques ſont fournies, on a raiſon d'en ſouhaiter encore quelqu'un plus fini, que tout ce que nous avons en ce genre. Les plus gros volumes ſur cette matiére, ne ſont ordinairement que des redites de ce qu'ont dit les Ecrivains précedens; mais qui ne ſatisfont par les Lecteurs ſur les endroits qui ont quelque difficulté. C'eſt ce que j'ai encore éprouvé depuis peu, en cher-

chant ce qu'ont dit ſur un paſſage de la Geneſe, ces Compilateurs, qui font de gros livres de ce qui a été déjà dit, ſans rien déterrer de nouveau dans un fonds, où il y a néanmoins encore bien des tréſors à découvrir. On diroit même que quelques-uns des plus recens s'appliquent à entaſſer ſur chaque verſet une grande varieté de verſions & de manuſcrits, comme s'ils avoient entrepris de faire douter, s'il y a preſentement aucune verſion qui ſoit avec certitude la pure & la vraye parole de Dieu; & ſi la Vulgate a quelque avantage au deſſus des autres verſions ou leçons. Un Ouvrage de cette nature ne peut être que très-pernicieux à la Religion.

Le paſſage ſur lequel je cherchois à m'inſtruire, eſt dans l'entretien, que Dieu eut avec Caïn, qui venoit de tuer ſon frere. Voici le verſet de cet entretien, qui fait le plus de peine. Gen. IV. 15. *Poſuitque Dominus Caïn ſignum, ut non interficeret eum omnis qui inveniſſet eum.* Un des plus recens Ecrivains traduit ce verſet, & y donne ſon Commentaire en ces termes:

» *Le Seigneur mit un signe sur Caïn,*
» *pour empêcher qu'il ne fût tué par*
» *tous ceux qui le trouveroient.* Quel-
» le étoit cette marque, qui faisoit
» reconnoître Caïn? Chacun en rai-
» sonne à sa maniére. Les Rabbins
» donnent à Caïn un chien, qui
» marchoit toûjours devant lui. D'au-
» tres lui donnent une corne sur le
» front. D'autres veulent qu'il ait eu
» gravée sur le visage une lettre de
» son nom, ou du nom de Dieu, ou
» de celui d'Abel. On peut croire,
» que Dieu lui imprima quelque
» marque semblable à celle qu'il fait
» marquer dans Ezechiel sur les fronts
» de ceux qui gemissent, Ezech. 9.
» ou pareille au caractere de Dieu
» imprimé sur le front des Saints
» dans l'Apocalypse, IX. 4. ou enfin
» comme les caractéres qu'on impri-
» moit dans l'Orient sur le front des
» esclaves. La plûpart des Peres
» croyent, que ce signe consistoit dans
» un tremblement de tous ses mem-
» bres, & dans un air affreux, have,
» farouche, qui faisoit connoître les
» remords de sa mauvaise conscience.
» Les Septante ont donné lieu à cet-

te opinion, en traduisant, *Vous* "
serez gemissant & tremblant, au lieu "
de, *Vous serez fugitif & vagabond*, "
v. 13. Quelques anciens manuscrits "
Latins portent, *Posuit Cain in signum : Dieu mit Caïn pour servir de* "
signe. Mais c'est une erreur de Co- "
pistes, contraire au Texte Hebreu. "

C'est là tout ce que cet Auteur en dit : mais tout cela ne nous dit rien, qui ne soit incroyable, ou peu vraisemblable. A quoi pourroit servir cette corne sur le front de Caïn, ou ce chien qui marchoit devant lui, ou le tremblement de tous ses membres, ou toute autre marque, qu'à le faire mieux reconnoître, & par consequent à le faire tuer sans craindre qu'on s'y méprît ? On ne peut pas dire, que cette marque auroit servi à annoncer, que celui qui tueroit ce fratricide, devoit s'attendre à un pareil châtiment, que celui qui avoit tué son frere, un juste, un Saint. Cela ne seroit pas juste : on ne le croiroit jamais. Au contraire la parenté dans les familles collaterales auroit eu droit de croire pouvoir faire alors impunément, ce que le Magistrat

fait aujourd'hui avec justice ; c'est-à-dire, punir le crime, pour en donner de l'horreur. Ainsi cette marque n'auroit pû servir, qu'à faire tuër ce meurtrier plûtôt. Ce n'est pas néanmoins ce que le Seigneur promit à Caïn. On n'entend pas enfin ce que veulent dire ces manuscrits (qui sont citez d'après le Pere Martianay, sçavant Benedictin :) on n'entend pas bien, dis-je, ce que signifie, *Le Seigneur mit Cain pour servir de signe*. Car si c'est pour servir de signe de la vengeance divine dans le tremblement des membres de Caïn ; ce sens n'a nulle liaison avec ce qui suit ; *pour empêcher qu'il ne fût tué par tous ceux qui le trouveroient* : outre que ce tremblement de membres dans Caïn n'est fondé que sur une version differente de l'Hebreu & de la Vulgate : & c'est à celle-ci néanmoins qu'on doit plus s'attacher.

La méprise des Interpretes & des Commentateurs ne vient ici, ce me semble, que de la fausse idée dont ils se sont laissez insensiblement prévenir les uns après les autres, sur la signification ou sur le regime de cha-

cun de ces trois mots : *Posuit Caïn signum.* Car premiérement *signum* n'est point ici une marque, que Dieu imprime sur Caïn, comme ils l'ont tous crû. Il signifie un prodige, une merveille, un grand objet, singulier, extraordinaire, qui frappe la vûë, qui surprend, qu'on admire. Ensuite ils ont suivi de faux Hebraïzans, qui en traduisant *in Caïn*, ou *super Caïn*, n'ont fait qu'obscurcir le passage. Il y a dans l'Hebreu, לְקַיִן, *le-Caïn.* Ils ont pris la lettre servile ל, pour la preposition *in* : au lieu qu'elle n'est là que l'article de l'accusatif, comme l'Auteur de la Vulgate l'a bien entendu, lorsqu'il a mis simplement, *Posuit Dominus Caïn signum.* Car la construction naturelle demande, que le nom de la personne mis immediatement après le verbe, soit pris pour l'accusatif : au lieu que s'il avoit dit, *Posuit signum Caïn*, cela marqueroit mieux le datif *Caïno.* Deux accusatifs sont mis ici de suite, par une construction semblable à celles-ci, & à plusieurs autres. Psal. LXXXVIII, 41. POSUISTI *firmamentum ejus formidinem.* Psal. XC, 9. *Altissi-*

mum POSUISTI *refugium tuum*. Rom. III, 25. *Quem* POSUIT DEUS *propitiationem*. Le nom de la perſonne y précede toûjours le mot qui ſignifie ce qu'on lui attribuë ; comme ici, après le verbe *poſuit*, Caïn eſt devant l'attribut *ſignum*.

Enfin ces mauvais Hebraïzans prennent ici le verbe שום, *poſuit*, pour *impoſuit* ; c'eſt-à-dire, pour ſignifier, mettre ſur quelqu'un, ou lui imprimer quelque choſe : au lieu que de ſoi, & ſans prépoſition, il ne ſignifie que *facere*, ou *conſtituere*. En effet la Vulgate traduit le même verbe par celui de *facere*, Exod. X. 2. *Quoties contriverim Ægyptios, &* SIGNA *mea* FECERIM *in eis*. Par celui de *conſtituere*, Exod. XXI. 13. CONSTITUAM *tibi locum*. Par celui de *ponere*, au Pſeaume LXXVII. verſet 43. POSUIT *in Ægypto* SIGNA SUA. Au Pſeaume XLV. verſet 9. *Quæ* POSUIT *prodigia ſuper terram*. Par tout c'eſt le même verbe שום : comme dans les verſets des deux Pſeaumes, que j'ai déja citez : ſçavoir du 88. & du 90. & ailleurs.

Le mot de *ſignum* eſt encore pris à

peu-près dans le même ſens qu'ici, par le Saint vieillard Simeon, lorſqu'il dit, que le Sauveur du monde, (Luc 2, 34.) ſeroit un prodige, mais d'une autre nature, auquel on contrediroit, *ſignum*. Le Sauveur lui-même dit dans Saint Mathieu, chap. XVI, 4. qu'il ſeroit le ſeul prodige, *ſignum*, qui ſeroit donné aux Juifs.

Le mot de *ſignum*, ſe prend encore ſouvent dans les livres Sacrez pour un ſigne exterieur, ou un miracle, que Dieu fait pour aſſûrer qu'il eſt l'Auteur de certaine choſe, ou que ce qu'il prédit arrivera. Mais alors ce mot eſt ſuivi de *quod*, ou *quia*, qui n'eſt pas ici. Ainſi lit-on dans l'Exode, chap. III. 12. *Hoc habebis ſignum*, QUOD *miſerim te. Ce ſera le ſigne, qui vous fera connoître, que je vous ai envoyé.* Judic. VI. 17. Gedeon dit à l'Ange : *Da mihi ſignum*, QUOD *tu ſis, qui loqueris ad me. Faites-moi connoître par un ſigne, que c'eſt vous qui parlez à moi.* 1. Reg. X, 1. *Et hoc tibi ſignum*, QUIA *unxit te Deus in principem*, dit Samuël à Saül. *Voici la marque que vous aurez, que c'eſt Dieu qui vous a ſacré pour Roi.*

Mai 1725.

IV. Reg. XX, 8, 9. Ezechias dit à Isaïe : *Quod erit signum*, QUIA *Dominus me sanabit ....? Cui ait Isaïas : Hoc erit signum à Domino*, QUOD *facturus sit Dominus sermonem, quem locutus est. Quel signe aurai-je, que le Seigneur me guerira, & le reste?* Mais dans tous ces exemples, & dans plusieurs semblables, le mot de *signum*, est suivi de la conjonction *quia*, ou du pronom *quod* : parce que ce signe n'influë pas dans l'effet avenir. Elle ne fait que le désigner ou l'assûrer : c'est purement un pronostic. Mais *signum* ici est suivi de la conjonction UT, *pour, afin que*. C'est par consequent un signe, qui doit contribuer à l'évenement, & en être la cause du moins occasionnelle : c'est un signe effectif, pour le moins en partie, de l'effet futur. C'est donc dire, que Dieu fit de Caïn un objet qui frappoit d'admiration ou de crainte ceux qui le rencontroient, AFIN qu'ils n'eussent pas tous la hardiesse de le tuër : *Posuit Dominus Caïn signum*, UT *non interficeret eum omnis qui invenisset eum* : une espece de prodige, lui donnant une taille & une mine

majeſtueuſe & fiere ; qui dès qu'il paroiſſoit, le faiſoit admirer, & le rendoit reſpectable & redoutable à ceux-là même qui lui vouloient du mal. Il faut donc traduire ici : *Le Seigneur fit de Caïn un objet qui ſurprenoit à le voir ; afin que ce ne fût pas quiconque indifferemment qui l'auroit trouvé, qui oſât le tuer.* La ſuite de l'entretien que le Seigneur eût avec Caïn, juſtifie cette explication, & diſſipe toute l'obſcurité du paſſage.

Verſet 13. *Et Caïn dit au Seigneur : Mon crime eſt trop grand, pour que j'en obtienne jamais le pardon.*

14. *Vous me chaſſez aujourd'hui du païs, & je chercherai où je puiſſe me cacher de devant vous : je ſerai vagabond & fugitif dans le païs : ainſi le premier qui m'y trouvera, me tuëra.*

15. *Et le Seigneur lui répondit : Il n'en ſera pas ainſi. Quiconque tuëra Caïn, en ſera puni, comme s'il étoit coupable de ſept meurtres. Et le Seigneur fit de Caïn un objet dont la vûë ſurprenoit ; afin qu'il ne fût pas tué indifferemment par quiconque l'auroit trouvé.* Le verbe Hebreu נכה, ſigni-

ſie proprement *frapper*, mais frapper, & tuër en frappant. Dieu ne promet pas à Caïn, qu'il ne mourra pas de mort violente : il l'aſſûre au contraire qu'il perira malheureuſement. Il lui prédit ſeulement, que ce ne ſera pas par quiconque indifferemment l'aura trouvé à portée & ſous ſa main, d'entre ceux qui le chercheroient pour venger la mort d'Abel : mais de la main ſeulement d'un plus méchant homme encore & plus fier que lui. Et Dieu pour lui apprendre, que le meurtre même d'un ſcelerat lui déplait extrêmement entant que meurtre, lui dit enſuite ; Que celui qui ſera ſi hardi que de faire le coup, il l'en punira dès cette vie, comme s'il avoit commis ſept meurtres. C'étoit prédire à Caïn, mais obſcurément, le tems de ſa mort ; qui arriveroit dès qu'il ſeroit le pere de ſept generations. C'étoit lui prédire, que ſon aſſaſſin ſe trouveroit dans ſes deſcendans même : mais que cet aſſaſſin ſe rendroit par-là coupable de ſept parricides, en tuant le pere de ſept familles ſucceſſives.

Mai 1725.

Dieu vouloit que ce malheureux portât la peine de ſon fratricide près de huit cens ans, toûjours dans l'apprehenſion de trouver ſon aſſaſſin dans ſa poſterité ou dans ſa maiſon même. Il vivoit encore, lorſque Lamech dit à ſes deux femmes: Le crime que Caïn a commis, & celui de Lamech, ſeront punis : mais la punition de Lamech ſera plus ſevere encore, que celle de Caïn, autant que 77. l'emporte ſur 7. Car Caïn n'a tué qu'un homme, & moi j'en ai fait mourir deux. Gen. IV, 23, 24. *Dixitque Lamech uxoribus ſuis Adæ & Sellæ : Audite vocem meam, uxores Lamech, auſcultate ſermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum, & adoleſcentulum in livorem meum, Septuplum ultio dabitur de Caïn, de Lamech verò ſeptuagies ſepties.* Ce terme futur, *dabitur ultio*, marque, comme j'ai dit, que Caïn vivoit alors, & qu'il n'avoit pas encore été puni de ſon crime. Car cette expreſſion, *Ultio de Caïn*, ſignifie la punition qui étoit encore à faire du crime de Caïn lui-même, & non pas de l'aſſaſſinat, qu'on commettroit en

ſa perſonne. Ainſi quand Saül dit au premier Livre des Rois, chap. XVIII. verſet 25. 22. *Ut fiat* ULTIO DE *inimicis Regis*; cela ne veut pas dire, pour venger l'injure faite aux ennemis du Roi; mais au contraire, pour venger l'injure qu'ils ont faite au Roi.

Lamech avoit appris le crime de Caïn, de la bouche des deſcendans de Seth, ou peut-être de la bouche de Caïn lui-même: & après avoir commis nonobſtant cela deux meurtres, l'un d'un homme fait, & l'autre d'un garçon fort jeune, il ne ſe crût plus en ſûreté chez lui: il fit comme Caïn: il prit le parti d'aller errant çà & là, pour fuïr ſon meurtrier. Il prit donc congé de ſes deux femmes, & il leur en rendit la raiſon: *J'ai tué*, leur dit-il, *un homme fait, & je dois recevoir pour cela des playes mortelles: j'ai tué un garçon fort jeune, & je dois être ainſi meurtri de coups.* C'eſt le ſens de ces paroles, *in vulnus meum, in livorem meum*: comme au chapitre XLIII. verſet 6. *In meam miſeriam*, ſignifie, *pour mon malheur.*

Lamech ne dit là, que ce qu'avoit dit Caïn après avoir commis ſon aſ-

ſaſſinat : *Omnis qui invenerit me, occidet me : Quiconque me trouvera, me tuera.* L'un & l'autre ſe crut obligé de ſortir de chez ſoi, de vuider le païs, & d'aller errant de lieu en lieu. Voilà pourquoi Lamech découvre ſon crime à ſes deux femmes ; & c'eſt ce qu'on n'a pas remarqué juſqu'ici, que je ſçache : on y a cherché du miſtere, & il n'y en a pas d'autre. C'eſt qu'il ſe voyoit obligé de les quitter ; il devoit donc prendre congé d'elles ; & il falloit leur en dire la raiſon. Il avoit en effet plus de ſujet de craindre un prompt aſſaſſinat, que Caïn : puiſqu'il avoit alors des petits-fils & des neveux, que Caïn n'eût que long-tems après ſon crime : & que Dieu avoit doüé Caïn d'un port & d'un air fier & majeſtueux, & qui le faiſant admirer, le mettoit à couvert de l'inſulte de la plûpart de ſes ennemis : au lieu que Lamech n'avoit ni aucune parole de la part de Dieu, ni l'avantage d'une taille, qui le rendît reſpectable à ceux qui auroient de mauvais deſſeins ſur lui, puiſque l'Ecriture Sainte n'en dit mot.

Mai 1725.

Le dessein de Moïse en racontant ces faits Historiques, étoit d'inspirer aux Israëlites l'horreur de l'homicide; en leur mettant devant les yeux la vengeance que Dieu en tiroit dès cette vie. Il en trouve deux exemples notables dans les seize siécles qui ont precedé le Déluge, Caïn & Lamech: il ne les a pas voulu omettre. Et par la même raison il fait remarquer, qu'incontinent après le Déluge la premiere menace que Dieu fit à Noé & à ses enfans, fût celle-ci: Gen. IX. 6. *Qui répandra le sang humain, le sien sera aussi répandu.* C'est aussi pour cela que Moïse ne pousse pas la descendance de Caïn au delà de Lamech & de ses petits-fils: c'est qu'il n'y trouve plus d'exemple d'homicide, ou de punition divine semblable, qu'il dût rapporter; & il ne parloit de cette branche des enfans d'Adam, que dans cette vûë: d'où vient qu'il ne compte pas leurs années.

Quelques esprits incredules ont demandé que craignoit Caïn pour avoir tué Abel; ce juste n'ayant point de freres, ni de fils, qui s'interessassent

 sent

sent à sa vengeance. Dire comme l'Auteur Moderne que j'ai cité, qu'Adam avoit déjà plusieurs autres enfans ; sçavoir ceux dont il est parlé au chap. 5. verset 4. *Et genuit filios & filias* : c'est contredire l'Ecriture. Car Moïse dit en cet endroit-là même, que ces fils & filles d'Adam ne nâquirent qu'après Seth : comme il dit de Seth, qu'il n'eut de fils & de filles, qu'après avoir eu Enos. Qui plus est, le verset 25. du chapitre précedent, ou pour mieux dire, tout le chapitre entier, l'assûre encore. En voici les versets, qui font au sujet.

Verset 1. *Or Adam connût sa femme Eve, qui conçût & enfanta Caïn. Elle dit alors : j'ai joüi de l'homme, comme étant à moi par la grace de Dieu.*

V. 2. *Et elle enfanta encore Abel.*

V. 17. *Cain connût sa femme, qui enfanta Henoch.*

V. 25. *Adam connût aussi sa femme encore : & elle enfanta un fils qu'elle nomma Seth : & elle dit : Dieu m'a donné un autre fils au lieu d'Abel, que Caïn a tué.*

Moïse manifestement veut faire entendre, que la seconde fois qu'Adam connût sa femme, & dont il eût un enfant mâle, ce fût pour la naissance de Seth. Car c'est pour cela, qu'après avoir dit d'abord au premier verset, qu'Adam avoit connu sa femme; & au verset 17. la même chose de Caïn; il ajoûte au 25. qu'Adam connût *aussi* sa femme *encore*, עוד: c'est à-dire, pour la seconde fois; d'où naquit Seth. Si Adam avoit déjà d'autres enfans mâles, Moïse eût dû les nommer, avant que de dire *encore*. L'Auteur Moderne, que j'ai cité, & qui a écrit le dernier sur la Genese, a bien senti lui-même, que cette particule détruisoit sa conjecture. C'est pourquoi il la supprime, dans l'endroit où il repete encore ce verset pour y joindre son Commentaire, page 133. Cela est-il permis à un Commentateur de la parole de Dieu, dont un seul point n'est pas à negliger? Cet adverbe עוד, *adhuc*, *encore*, est visiblement relatif au premier *cognovit*, qui est au premier verset; pour signifier que c'est ici la seconde fois: comme l'adverbe *quo-*

que, *aussi*, que cet Auteur supprime encore, est relatif au verbe *cognovit*, du verset 17. pour signifier, que c'est pour avoir un aîné; comme ce qui est raconté de Caïn au verset 17. regarde la naissance de son aîné; quoique posterieure au moins de vingt ans: mais qu'il falloit raconter là, pour y faire voir tout de suite ce qui regarde Caïn & sa posterité.

Si Eve avoit eu d'autres enfans mâles avant Seth, elle auroit pû se consoler sur eux de la perte d'Abel: au lieu qu'elle dit clairement dans ce 25. verset, que Seth lui a été donné de Dieu pour remplacer Abel, afin d'en avoir un; l'autre qui étoit l'aîné, ayant pris la fuite.

Aussi Moïse ne dit pas, qu'après qu'Eve eût enfanté Caïn, Adam connût Eve, ou qu'elle conçût encore; mais seulement qu'*elle enfanta encore Abel*: *Rursùmque peperit*. L'Hebreu pourroit paroître ici un peu plus significatif: parce qu'après avoir mis la naissance de Caïn, il dit d'Eve: *Et addidit ut pareret fratrem ejus Abel*: *De plus elle enfanta son frere Abel*. C'est bien marquer qu'ils

étoient jumeaux : & consequemment que quand Moïse dit au 25. verset, qu'*Adam connût sa femme encore*, c'étoit pour la seconde fois, dont nâquit Seth.

Outre cela ce que dit Eve au premier verset, *Possedi hominem per Deum*, convient certainement à Adam, & non pas à Caïn, comme on le croit communément. Eve n'a voulu dire autre chose, sinon que Dieu avoit mis le corps de son mari en sa puissance; ou qu'il l'avoit renduë maîtresse du corps de son mari; qui est aussi l'expression de Saint Paul, 1. Cor. VII, 4. S'il s'agissoit ici de Caïn, Eve devoit dire *Possideo*, ce semble, plûtôt que *Possedi*. Mais diroit-elle même qu'elle *possede* un enfant qu'elle met au monde? Elle le possedoit aussi avant que de l'enfanter. Et lorsqu'il est né, le pere le possede du moins autant que la mere. De plus איש, qui est dans l'Hebreu, se dit il jamais d'un enfant, qui ne fait que de naître? N'est-ce pas le même mot, qui se trouve au verset 24. du second chapitre, dans ce fameux oracle: *Relinquet HOMO pa-*

trem suum & matrem , & adhærebit uxori suæ ; là où visiblement *HOMO*, איש, c'est le mari ; il l'est donc dans la bouche d'Eve de même. Enfin à la naissance d'Abel , Eve ne parle point : pourquoi ? C'est que ce qu'elle dit à la naissance de Caïn , sçavoir, que Dieu l'avoit renduë maîtresse du corps de son mari , c'étoit autant par rapport à Abel , que pour Caïn. Ils sont donc nez tous deux comme jumeaux , quoïque l'un après l'autre : & quand Adam connût *encore* sa femme , dont il eût Seth , c'étoit pour la seconde fois. Je panche fort à croire , qu'Eve en mettant Abel au monde , sentit une douleur extraordinaire , pour bien verifier la prédition , *In dolore paries* ; & je n'hésite gnéres à dire , que celà est bien marqué , non seulement par le *Rursùmque peperit* ; mais encore par le nom même d'Abel ; qui me semble devoir être en Hebreu חבל , *dolor* , comme dans Isaïe , chap. LXVI , 7. & non pas הבל , *vanitas* , qui ne peut avoir aucun bon sens ici. Mais qu'en diront les Hebraïzans ? En attendant revenons à Caïn.

Ce n'est donc pas dans les fils d'Adam, qu'il faut chercher ceux que Caïn craignoit qu'ils ne le poursuivissent, & qu'ils ne le trouvassent enfin. C'étoit de pere & de mere que Caïn craignoit d'abord d'être assommé : il avoit sujet de craindre, qu'ils ne voulussent se défaire d'un meurtrier & d'un fratricide. Le devoient-ils, ou le pouvoient-ils souffrir chez eux & devant leurs yeux ? La parole de Dieu ne le mettoit pas à couvert d'un juste dépit, que le moindre mécontentement qu'il leur eût donné, eût pû faire revivre. Elle ne le garentissoit que de l'insulte de la plûpart de ceux qui l'iroient chercher, & qui le trouveroient. Mais dans la suite des tems, il craignit Seth & toute sa postérité. Pour ces raisons il quitta sur le champ la maison paternelle ; il alla errant dans le païs & aux environs, labourant tantôt un champ, & tantôt un autre ; mais éprouvant par tout la terre ingrate pour lui, comme Dieu le lui avoit prédit au douziéme verset. Il vécut ainsi errant, jusqu'à ce qu'il eût un fils ; avec qui il alla ensuite bâtir une

ville, comme pour s'y fortifier, & pour se garentir d'insulte. Il n'alla pas loin pour cela : il s'arrêta *à l'orient du païs d'Edem*, c'est-à-dire, à sept ou huit lieuës, ce me semble, du Paradis terrestre, au delà du lac de Genesareth, ou de Tiberiade. Ce fût là que les enfans de Dieu, comme il est rapporté au chapitre 6. verset 1. c'est-à-dire les descendans de Seth & d'Enos, qui connoissoient & qui servoient Dieu, allerent longtems après chercher des filles pour les épouser, parmi les enfans des hommes, c'est-à-dire, dans une nation, qui vivoit, selon l'expression de Saint Paul, *sine Deo*, n'ayant point de Dieu dans ce monde, à l'exception de fort peu d'entr'eux.

Voilà, ce me semble, quelques endroits, que l'Auteur Moderne, dont j'ai parlé, appelle *des plus difficiles de l'Ecriture*, & sur quoi il ne satisfait pas, un peu plus applanis, graces à Dieu, & mieux éclaircis, qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

ARTICLE XLV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE LIPSIK.

Du premier Juin 1725.

JE me suis informé du Pausanias, ainsi que vous l'avez desiré. On n'en connoit point d'édition plus récente ni plus accomplie, que celle qui parut ici il y a plus de 20. ans, de l'Impression de Thomas Fritsch. Le papier en étoit bon; les Caracteres Grecs & Latins, beaux; la Traduction étoit de Romulus Amasæus; les Notes, de Xylander & de Sylburge; & Monsieur Kuhnius, outre qu'il avoit revû la Traduction, avoit ajoûté de nouvelles Notes de sa façon, courtes, & dans les endroits où elles pouvoient être necessaires, soit pour éclaircir le texte, soit pour justifier la Traduction, ou même la reformer, en assez peu d'endroits pour-

tant. Car Romulus Amasæus n'étoit pas seulement très-habile dans les deux Langues, mais il possedoit & l'Histoire, & la Geographie, & les mœurs, & les arts de l'ancienne Gréce : sans quoi il ne faut pas se mêler de traduire un Auteur comme Pausanias.

Pour les Philostrates, le même Fritsch en donna une très-belle édition en 1709. qui fut dédiée au Prince Electoral de Saxe. Il n'y manque rien de ce qui nous reste de ces deux Auteurs. On trouve d'abord la Vie (ou plûtôt le Roman) d'Apollonius de Tyane en huit Livres : ensuite les Vies des Sophistes ; les Images, tant les premieres que les secondes : & les Lettres. On y a ajoûté les Lettres d'Apollonius de Tyane : le Livre d'Eusebe de Césarée contre Hierocles, qui avoit voulu relever le Paganisme par les prétenduës merveilles d'Apollonius : on y trouve aussi l'Ouvrage de Callistrate, ou la Description des Statuës. Tout cela avoit été traduit en diverses Langues ; d'abord en Latin, & ensuite en François, en Anglois, &c. la plûpart du

tems sur le Latin, ce que le Pere Vavasseur a remarqué de la Traduction de Blaise de Vigenere. Mais les Traductions Latines avoient été faites avec tant de negligence, que Monsieur O earius (Gottfrid) a été obligé de refondre entierement la Traduction. Les Notes qu'il a par tout ajoûtées, sont curieuses: il y refute quelquefois les Bocharts, les Saumaises, qu'il montre n'avoir pas entendu certains passages de son Auteur.

DE NUREMBERG.

Les nouveaux systêmes de la Philosophie des Planetes, & de la Critique; que le R. P. D. Eusebe de Mort. Chanoine regulier de la Congregation de Latran, dans l'Abbaye de Polling en la haute Baviere, presente au public, meritent l'attention des Sçavans. Son respect pour l'Ecriture Sainte & pour l'Eglise, l'a d'abord éloigné du systême de Copernic, & le mauvais exemple de quelques Catholiques, qui ont commencé à mépriser les défenses de sou-

tenir ce ſyſtême, ne l'a point ſeduit, mais lui a fait concevoir qu'il falloit les attaquer par de ſolides raiſons. C'eſt ce qu'il fait dans ſon ſyſtême de la Philoſophie des Planetes, d'une maniere qui paroît conforme aux loix de la nature & aux textes de l'Ecriture Sainte.

Son ſyſtême de la Critique roule ſur les régles de trouver le vrai ſens d'un Auteur, & de déterminer le degré de probabilité qui convient à chaque raiſon que l'on nous apporte. Pour la probabilité, il la fonde avec Ariſtote, *Cella-Dei*, & les Juriſconſultes, ſur ce qui arrive le plus ordinairement: par exemple, qu'un Prince élevé avec toute ſorte de ſoin, ne violera pas en public toutes les régles de la bienſeance.

DE HALL, près de Magdebourg.

Monſieur Hoffmann, *Senieur* de notre College de Medecine, a fait imprimer une Diſquiſition *in* 4°, *De fato Phyſico & Medico.* C'eſt à l'occaſion de la diſpute ſi échaufée entre le Celebre Monſieur Wolfius & ſes

adversaires, qui l'accusent d'enseigner le destin des Stoiciens, c'est-à-dire, l'une des plus grandes impietez qu'ait enfanté la Philosophie Payenne : toute cette controverse, & ce qu'en dit M. Hoffmann, merite d'être exposé aux yeux du public par quelque habile Theologien. *On le fera dès que les Livres de Monsieur Wolfius, de ses Adversaires & celui de M. Offmann, nous seront tombez entre les mains.*

DE BRESLAU, EN SILESIE.

Monsieur Sommer, l'un de nos Senateurs, a donné au public des Tables Genealogiques des Ducs de la Haute & de la Basse Silesie, depuis le douziéme siecle jusqu'à présent. Elles sont appuyées non pas sur de simples conjectures, mais sur de bons Diplomes, sur des Manuscrits autentiques, sur des Marbres ou des Pierres chargées d'Inscriptions & sur des Medailles. Il y en a dix-sept en tout, mais travaillées avec tant de soin, & munies de si bonnes preuves, que desormais on verra clair dans l'Histoire des Ducs de Silesie. On y a joint

des Diplomes, concernant l'Etat de la Silesie qui n'avoient jamais vû le jour.

D'ITALIE. DE PADOUE.

Le Sçavant Jacques Facciolati qui avoit dessein de rendre plus correctes & d'expliquer toutes les Oraisons de Ciceron, se contente de donner ce qu'il a fait sur l'Oraison pour Quinctius, & sur celle pour Roscius d'Ameria. Ce qui lui a fait quitter son premier dessein, c'est qu'il a été appliqué à d'autres études par ceux qui ont autorité sur lui. Son Commentaire contient, 1°. Des *Argumens*, ou explications très-claires, & de l'Oraison entiere, & de chaque partie en particulier. 2°. Des Notes très-courtes, où il marque les *Variantes*, & il explique les plus grandes difficultez. 3°. Les Reflexions plus amples relevent les fautes des précedens Editeurs. 4°. Enfin la Table qu'l'Auteur appelle Lexicon Ciceronianum, contient des exemples de locutions élegantes, & aussi des mœurs an-

ciennes, & sur tous ceux qui en ont été les Auteurs.

DE BOULOGNE.

Le Livre de Monsieur Macchiavelli, un de nos celebres Jurisconsultes, sur le Doctorat conferé aux Dames, a reveillé les beaux esprits d'Italie, sur un sujet aussi rare. Le titre du Livre de Monsieur Macchiavelli, marque le nom d'une Dame de la Maison de Gozzadini; qui en 1236. à l'âge de 27. ans fut creée Docteur, ou *Doctoresse*, en l'un & l'autre Droit Civil & Canonique. L'Auteur établit ce fait solidement par l'autorité des Historiens: il le justifie par le Droit Divin, par le Droit Ecclesiastique, & enfin par le Droit Civil. Le Livre est dédié à Madame la Comtesse Marie Victoire, Delphina Dosia, qui dans ce siecle a renouvellé l'exemple de la fameuse Bitisia Gozzadina, & reçû le degré du Doctorat en Droit.

D'ANGLETERRE.
DE LONDRES.

Monſieur Cowper habile Chirurgien, & l'un des Membres de la Société Royale, a fait une Anatomie des Muſcles, *Myotomia reformata*, avec 68. Planches *in fol.* & pluſieurs autres moins conſiderables : rien n'a été épargné dans cette édition Poſthume, ni le papier, ni la gravûre, ni la beauté de l'impreſſion : un pareil Livre peut ſervir d'ornement à la Bibliotheque d'un Roi : il eſt à ſouhaiter que l'on en faſſe au plûtôt faire une autre édition plus proportionnée aux facultez des gens du métier, que Monſieur Cowper avoit principalement en vûë.

DE HOLLANDE.
DE FRANEKER.

Nalma vient d'imprimer les Origines Hebraïques de Monſieur Albert Schultens, déjà connu par ſes Reflexions Philologiques & Critiques ſur pluſieurs paſſages de l'Ancien

Teſtament. Ce n'eſt pas de l'Hebreu même qu'il tire les origines Hebraïques, c'eſt de l'Arabe, Langue à la verité dérivée de l'Hebreu ; mais qui fournit divers moyens de découvrir le vrai ſens des racines Hebraïques.

DE LA HAYE.

L'Hiſtoire de la Philoſophie Payenne, que l'on trouve ici chez Pierre Goſſe, n'eſt rien moins qu'une Hiſtoire ; c'eſt un ſimple recuëil de Paſſages, ſans choix, & ſans lumiere, fait par quelque homme plus étourdi, que malicieux ou ſçavant. Il eſt étonnant qu'on imprime de pareils Livres qui ne ſont recommendables, ni par les choſes, ni par le ſtile.

DE FRANCE. DE LYON.

La Veuve Boudet vend le cinquiéme Tome de la Bibliotheque des Predicateurs, qui contient des ſujets auſſi nouveaux dans les Chaires, qu'ils ſont utiles aux Auditeurs. Ce ſont les Coûtumes & les Ceremonies de l'Egliſe, expliquées avec toute la ſolidité que l'on peut deſirer.

DE PARIS.

On a imprimé à l'Imprimerie Royale, les Ordonnances des Rois de France de la troisiéme Race, recuëillies par ordre Chronologique, avec des Sommaires, des Observations sur le Texte, & diverses sortes de Tables les plus commodes. Tome I. par Monsieur de Lauriere, ancien Avocat au Parlement.

Pissot sur le Quay des Augustins, vend, *Clovis*, *Poëme* dédié au Roi, par Monsieur de S. Didier, Chevalier de S. Lazare.

Le même Libraire donnera incessamment la, *Medicina Statica Sanctorii*, celle de Monsieur Keill pour la Grande Bretagne, & un pareil Ouvrage de feu Monsieur Dodart pour la France: la comparaison de ces trois Ouvrages qui seront réünis dans un même Volume, servira beaucoup à éclaircir la matiere de la Transpiration.

Les éclaircissemens de feu Monsieur Varignon sur les *Infiniment petits* paroissent. On les trouve chez Bellin, au Qua des Augustins.

André Cailleau, Place de Sorbonne, vend, *la Science Naturelle, &c.* C'eſt une eſpece de Phyſique curieuſe & nouvelle, ou explication des effets de la nature celeſte & terreſtre, *in* 12.

On diſtribue chez Robuſtel & ſes Aſſociez, le cinquiéme & ſixiéme Tome du S. Chryſoſtome de D. Bern. de Montfaucon.

Les cinq derniers Tomes de Reflexions Morales & de Notes ſur le Nouveau Teſtament, ſe trouvent chez Montalant, Quay des Auguſtins: les Contretems de la Librairie & du Commerce, les avoient empêché de paroître. L'obſtacle eſt levé; on y trouvera le même eſprit & le même ſoin que dans les premiers Tomes, qui ont été ſi bien reçûs du public.

On trouve chez Philippe Auguſtin le Mercier, une nouvelle Theologie eſtimée & qui a pour tître *Inſtitutiones Theologicæ ad uſum Seminariorum Authore R. P. Edmundo Simonet Soc. Jeſ. Præsbytero, Sacræ Theologiæ Doctore & Exprofeſſore, Univerſitatis Muſſipontanæ Cancellario.*

Mai 1725.

Tome I. *De Deo uno An.* 1721

Tome II. *De Deo Trino.* 1722

Tome III. *De Angelis, actibus humanis & peccatis.* 1723

Tome IV. *De Gratiâ.* 1724

Tome V. *De Virtutibus Theologicis & de Legibus.* 1724

Nanceii, apud Joan. Bapt. Cusson, *regiæ suæ Celsitudini à Typis sub nomine Jesu cum Privilegio, & veneunt Parisiis apud Petrum Augustinum* le Mercier, *Viâ Jacobæâ sub S. Ambrosio.*

On trouve chez Ganeau la Nouvelle Edition des Revolutions d'Anglêterre *in* 12. 4. Vol. avec de nouvelles Planches : on a rétabli dans cette nouvelle Edition, ce qui avoit été tronqué dans les Editions d'Hollande : ce Livre est très-bien imprimé.

Le même Libraire vient d'imprimer les Livres suivans. Les Mémoires d'Etat de Villeroy *in* 12. 7. Vol. La suite des Divertissemens de Seaux. *in* 12. Les Reflexions Morales de la R. F. avec les Notes de Monsieur Amelot de la Houssaye *in* 12. La Difference du Tems & de l'Eternité,

traduite de l'Eſpagnol d'Euſebe de Nieremberg, par le R. P. Brignon *in* 12. Les Voyages de Jean Ovington, faits à Surate & en d'autres Lieux de l'Aſie & de l'Afrique, avec l'Hiſtoire de la Revolution du Royaume de Golconde ; & des Obſervations ſur les Vers à Soye. Traduit de l'Anglois *in* 12. 2. Volumes.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1725.

ART. XXXIX. D*Efense de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger; avec l'Apologie pour feu Monsieur l'Abbé de la Trape, &c.* Page 773

ART. XL. *Observations pour la conjonction de Venus avec Regulus, &c.* p. 807

ART. XLI. *Memoire de Monsieur l'Abbé de Saint Pierre, pour perfectionner la Medecine.* p. 835

ART. XLII. *Le Prédestinatianisme, ou les Heresies sur la Prédestination & la Reprobation, &c.* p. 873

ART. XLIII. *Mémoire abregé, concernant le Systême & les Artifices des Sociniens modernes.* p. 909

ART. XLIV. *Explication de quelques Passages du quatriéme Chapitre de la Genése, &c.* p. 922

ART. XLV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne. De Lipsik. p. 944

De Nuremberg. p. 946

De Hall près de Magdebourg. p. 947
De Breslau en Silesie. p. 948.
D'Italie. De Padouë. ibid.
De Boulogne. p. 950
D'Angleterre. De Londres. p. 951
De Hollande. De Franeker. ibid.
De la Haye. p. 952
De France. De Lyon. ibid.
De Paris. p. 953

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Seuverain de Dombes.

Juin 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	6. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1725.

ARTICLE XLVI.

AN IDEA OF THE NATURE OF MAN, &c. *C'est-à-dire, Idée de la construction méchanique de l'homme, &c. Par M. Jean Woodward, Docteur, Professeur en Medecine, & Membre de l'Academie Royale de Londres.*

L'Auteur celebre de ce Traité le divise en trois Parties. La premiere est une description exacte du corps humain en santé; la seconde, parle des maladies de ce même corps; & la

troisiéme apporte les remedes à ces maladies.

PREMIERE PARTIE.

Les premieres ſcénes de toutes choſes, ou bonnes ou mauvaiſes par rapport au corps humain, ſe paſſent dans l'eſtomach, dit Monſieur Woodward. Tandis que l'eſtomach prepare & diſtribuë bien au ſang les alimens, chaque choſe doit aller bien dans le corps : les organes doivent être fortifiez, & rendus capables de toutes les fonctions, & de tous les exercices propres à la vie. Mais lorſque cette *ſource eſt bourbeuſe*, il faut que les ruiſſeaux le ſoient auſſi : la matiere vitiée dans l'eſtomach ſe repand inévitablement dans tout le reſte de la machine, & l'incommode. Notre premier ſoin doit donc ſe tourner du côté de l'eſtomach ; ſoit pour conſerver la ſanté, ou ſoit pour la rétablir.

Quand ce qui eſt contenu dans l'eſtomach, en eſt pouſſé de quelque maniere, & en quelque temperament que ce ſoit, un ſuc bilieux s'y éléve

avec le reste. Nous avons un exemple de ceci dans les vomissemens qui arrivent, ou durant la tempête sur Mer; ou après avoir bû avec excès. Il n'est pas croyable quelles quantitez de ce suc bilieux se déchargent alors. Mais, comme ce même suc s'éléve aussi dans toutes les autres occasions, où il y a vomissement, c'est une démonstration qu'il doit être naturel, & qu'il en doit ordinairement resider ou plus ou moins dans l'estomach.

L'aliment descend dans l'estomach; il y est reçû par ce suc, lequel renferme des sels de differente nature, des sels doux, muriatics, armoniacs, amers, acides. Lorsque ces sels sont bien constituez & bien proportionnez chacun dans leur genre, ils agissent sur l'aliment, lequel ils dissolvent, & reduisent à une espece de gelée très-fine. Par leur activité & par leur conflict, la chaleur est excitée; les fumées & les vapeurs s'élevent, enflent l'estomach, & le conservent dans une tension moderée. Alors, l'estomach est en état de presser sur toutes les parties des envi-

rons, & en particulier ſur le tronc de l'aorte deſcendante, laquelle eſt le long de l'épine du dos, derriere l'eſtomach pour en recevoir directement l'impulſion, l'action & le mouvement. Avec la proportion que l'eſtomach porte ſur ce vaiſſeau, ou plus ou moins, il le ſerre, & retarde ou plus ou moins la deſcente du ſang; de ſorte que la décharge du cœur quoique égale, une plus grande quantité eſt neanmoins envoyée à toutes les parties ſuperieures, & particulierement au cerveau, pour répondre aux intentions de la nature dans chaque choſe qu'elle exige de cet organe important. Car les ſels bilieux, outre la part qu'ils ont à la digeſtion, concourent à la production des phénoménes qui ſuivent les paſſions; la joye, la triſteſſe, la crainte, la colere: par le reglement de la tenſion de l'eſtomach & de l'action ſur l'artere qui eſt derriere, ils concourent à la modulation du cerveau, à l'exercice des ſens & de la penſée. Cela dépend ſi ſûrement de l'eſtomach, qu'il ne ſe fait jamais bien, lorſque par la dépravation des ſels

bilieux ; ou par quelqu'autre cause que ce soit, les choses y sont dans le dérangement : ou bien encore, lorsque par un excès du manger ou du boire, les sels sont si embarrassez à digerer cette surcharge, qu'ils n'ont pas la liberté d'aider pour l'affaire de la pensée. Au contraire, quand ces sels sont trop long-tems & excessivement employez pour la pensée, la digestion en est negligée ; & ainsi la nourriture devient imparfaite. C'est pour cela que les gens d'étude, & ceux qui se livrent à la méditation, sont ordinairement maigres & étiques. Les personnes d'un caractere très-vif, & d'une complexion très-délicate, ont quelque perception de ces operations sur le cerveau & sur les sens : mais elles en ont une très-grande & très-distincte, lorsque les principes bilieux augmentant, agissent avec plus de force qu'à l'ordinaire.

L'aliment digeré & delayé par la boisson, passant de l'estomach par le Pylore dans le Duodenum ; outre ce qu'il emmene avec soi, emporte beaucoup du suc bilieux, qui est dé-

chargé dedans par le canal cholidoque, lequel se trouve-là à propos. Et ce surcroit de suc bilieux sert à échauffer encore davantage & à dissoudre l'aliment en agissant sur lui. L'aliment étant toûjours poussé le long du canal intestinal par son action peristaltique ; la partie la plus fine & la plus déliée dudit aliment, par le moyen d'une legere resistance que causent les vapeurs, les flatuositez & la conflect des sels bilieux, est forcée de gagner dans les veines lactées ; delà dans le conduit thorachique, & enfin dans le sang avec lequel elle circule par tout le corps. Les plus grossieres parties de l'aliment, & tout ce qui ne passe point par les lactées, surmontant ladite resistance par degré, & descendant ; tout cela, dis-je, est poussé dehors comme excrément.

Pendant le sommeil, le Pylore étant presque fermé, la communication entre l'estomach & le sang, se trouve en partie interceptée ; & la descente de l'aliment & du suc bilieux, principe & instrument de l'action animale & de la sensation, étant

empêchée pour un tems, une grande partie de l'action dans la machine, est consequemment suspenduë; la sensation l'est aussi; les organes sont dans le plus grand repos; l'action du cœur est rallentie, & consequemment le sang marche avec plus de lenteur. Par-là les organes & les parties ont plus d'aisance pour tirer & détacher les corpuscules qui servent specialement à la sustentation & à sa nourriture: cet important ouvrage s'opere sur tout pendant le sommeil.

Comme le sang circule par tout le corps, il est porté aux differentes glandes, & aux differens vaisseaux qui servent à en separer une matiere très-differente, & à plusieurs usages & besoins de la nature; tels que sont la bile, le sperme, la lymphe, la salive, le mucilage qui lubrifie les muscles, & les jointures des os, & les rend plus capables d'action & d'exercice. Il y a d'autres glandes, qui par les urines, par la transpiration, par la sueur, servent à décharger le sang de telle matiere qui peut avoir gagné avec le reste dans les vaisseaux, &

qui eſt mauvaiſe ; ou bien de cette matiere qui redonde, qui eſt ſuperfluë, & au-delà du neceſſaire. Le chyle avec les differens ſels, ſorti de l'eſtomach & du deodenum dans les vaiſſeaux ſanguins, & circulé avec le ſang par tout le corps, après les ſecrétions naturelles qui en ſont faites, quittant ſa couleur pâle tranſparente, devient de couleur rouge, plus pâle, ou plus chargée, ou preſque noire, conformément à la moindre, ou à la plus grande quantité, & à la differente proportion des diverſes ſortes de ſels, dont nous parlons. La couleur de la chair & ſa conſtitution ſe doit en partie à la couleur du ſang, qui paroit au travers par les vaiſſeaux, leſquels ſont au-deſſus de la peau ; & en partie à une matiere miſqueuſe ou gelatineuſe, logée dans les pores & dans les interſtices prochains de la ſuperficie : & la chair differe ; elle eſt belle, fleurie ; elle eſt olivâtre, noire ; à proportion qu'une ſorte de ſels, ou une autre prévaut ordinairement, & que les détachemens par la voye de la peau, & de la tranſpiration, ſont ou plus ou moins

frequens, à raiſon des climats plus froids ou plus chauds.

Par la colluctation des ſels, & par l'effervescence qui la ſuit, continuées dans le ſang; le ſang & les parties du corps où il paſſe, ſe conſervent dans une chaleur convenable. Pareillement, par l'agitation des mêmes ſels, & du flatus, ou de la vapeur qui arrive en cette occaſion, le chyle introduit dans les vaiſſeaux ſanguins, eſt pouſſé en haut, comme en forme de globules, ainſi qu'on les appelle. Ces globules étendus & reſſerez tour à tour dans les vaiſſeaux ſanguins des muſcles, ſont les inſtrumens de l'action muſculaire. Un exemple de la grandeur de la vertu expanſive de ces globules, nous l'avons dans le ſang, qui ne faiſant que de ſortir de la veine, eſt mis en un recipient, duquel l'air étant pompé, & par conſequent toute preſſion exterieure ôtée, les globules, de très-petits qu'ils étoient, deviennent d'une incroyable groſſeur, ſe gonflant tout-à-coup & augmentant leur volume. Certainement, la plus grande partie, pour ne pas dire

la masse entiere du sang, se mousse & se change en ces sortes de globules. La force & la vertu des muscles augmentent à proportion de la multiplication, de l'accroissement, & de l'augmentation des globules : & nous avons de ceci une grande preuve dans l'Epilepsie, & dans les autres accès convulsifs ; dans lesquels la personne attaquée fait voir une très-grande force, une force trois ou quatre fois plus grande que la naturelle. Le Flatus qui en est la cause est communément si agissant & si impetueux dans ces accès, qu'il éleve en globules le phlegme même de l'estomach; & une partie de ces globules avec le Flatus faisant par degrez leur chemin de l'estomach par la bouche, montrent constamment une crise & une solution de l'accès. Il y a encore d'autres exemples d'une force semblable durant les passions, comme de la joye, de la colere, &c.

Les globules contribuent aussi à l'action du cœur, au mouvement du diastole & du sistole : ils contribuent à la distribution & à la circu-

lation du ſang par tout le corps. Cela ſe voit dans les animaux mêmes morts, pourvû qu'ils le ſoient récemment. Les globules du ſang avec la vapeur qui s'éleve par le conflict réciproque des ſels bilieux, ſervent à étendre doucement les vaiſſeaux du ſang dans toutes les parties; & à les rendre capables de ſentiment & de perception des objets & des agens exterieurs. Les ſels bilieux bien conſtituez, & chacun d'eux dans une juſte proportion, font par tout où ils paſſent une douce irritation, & excitent tranquillement une agreable ſenſation. Les nerfs qui accompagnent les artéres, comme autant de cordes tenduës, aſſiſtent dans cette affaire; & propagent, tranſportent, & continuent l'action & la ſenſation. Toutes ces choſes concourant ainſi de concert, compoſent une telle machine, & produiſent un tel effet, qu'elles l'animent, lui donnent la vie, la rendent capable de mouvement, d'action, de paſſion, de ſentir, de penſer, de toutes les fonctions propres de la vie. Tant que tout cela marche bien, le corps eſt en bon état

& en ſanté. Ceux qui comprennent ce ſyſtême & cet arrangement du corps humain, doivent convenir que l'Ouvrage eſt digne du Souverain Être qui en eſt l'Auteur.

II. PARTIE.

Il étoit neceſſaire de rapporter au long la premiere Partie de ce Traité, laquelle regarde l'état de l'homme en ſanté; afin de donner au Lecteur une idée complette du ſyſtême de Monſieur Woodward : la ſeconde, qui n'en eſt qu'une ſuite naturelle, ſera moins étenduë.

Comme c'eſt de la juſte quantité & combinaiſon des ſels, dont nous avons parlé, que la ſanté dépend; c'eſt auſſi de leur défaut ou de leur alteration dans l'eſtomach que dépendent les maladies. En effet, ſi ces ſels, dit l'Auteur, ſont employez ailleurs, ſoit par une trop grande application à l'étude, ſoit par de grands chagrins, des inquietudes ou des ſoins, la digeſtion dont ils ſont les inſtrumens naturels, ſe fait mal. Il en arrive de même, ſi l'intemperan-

ce, ou quelqu'autre irrégularité dans la diette, vient à en étouffer, ou à en détruire l'action. Les vivres alors, au lieu de se changer en un chyle loüable, se tournent en une gelée épaisse, qu'on nomme phlegme. Le poids & la viscidité de ce phlegme, qui augmentent chaque jour, le disposent à séjourner plus long-tems dans l'estomach, sur tout, si aux causes précédentes se joint un trop long sommeil, ou une vie trop sedentaire. Le long sejour qu'il y fait, le prepare à la corruption. Les vapeurs, lesquelles s'élevent du combat ou de la fermentation des sels bilieux, qui s'en séparent en quantité, gonflent le ventricule & en relâchent les membranes, sur tout vers sa partie inferieure, qui en devient plus profonde par la pesanteur de ce phlegme. Ce phlegme ainsi corrompu par sa stagnation, & ces sels heterogenes, grossiers & dépravez, font naître un grand nombre de symptômes fâcheux; tels que sont ces chaleurs extraordinaires que l'on sent dans l'estomach, ces piquotemens douloureux qui en affectent l'orifice superieur;

les dégoûts, l'inappetence, les tranchées, les gonflemens, &c. avec tous les symptômes qui affligent ordinairement les hypocondriaques, & les hysteriques.

Plus ces sels sont dépravez & en quantité, plus les desordres du corps sont grands & violens, plus aussi les passions de l'ame sont fortes & dérangées. Delà, toutes ces illusions & ces vains phantômes qui se présentent à l'esprit; delà, les vertiges, les delires, la phrenesie, la mélancolie hypocondriaque, la fureur, &c. Tout cela arrive par le trouble & par la confusion que ces sels extremement vitiez, causent dans le cerveau. Aussi, tout cela cesse, lorsqu'on a procuré l'évacuation de ces sels & du phlegme corrompu, dont ils sortent, par le moyen de l'émétique. Surquoi l'Auteur fait cette observation, que plus on est malade, & plus l'évacuation est abondante; plus on en ressent de bien, & plus les sens se remettent dans leur état naturel.

C'est de ces sels ainsi gâtez & du phlegme qui charge l'estomach, que

partent, comme de leur propre ſource, toutes les maladies de la tête, de la poitrine, de l'abdomen; & celles qui attaquent l'habitude du corps. L'Auteur en donne dans cette ſeconde Partie un long détail, avec les Symptômes qui les accompagnent. Il explique tout ſuivant ſon ſyſtême & la diſpoſition des parties, d'une maniere methodique & propre à intereſſer le Lecteur. Voici ce qu'il dit de quelques ſymptômes qui ſe font ſentir dans les parties ſuperieures.

Quand par l'activité des ſels bilieux, contenus en grande quantité dans l'eſtomach, il s'y éleve beaucoup de vapeurs & de flatuoſitez qui ne trouvent point de ſortie; cet organe ſe gonfle & s'étend de toutes parts, preſſe le diaphragme & toutes les parties voiſines, retrécit la capacité naturelle de la poitrine, reſſerre les poûmons & le cœur, & produit par ce moyen la difficulté de reſpirer, la défaillance, &c. Le cœur & les poûmons font de continuels efforts pour ſe remettre en liberté, preſſent & pouſſent le ſternum, & les côtes quelquefois avec une telle

violence, qu'ils en paroissent plus élevez qu'à l'ordinaire. Leur action jointe à celle du ventricule tendu, agissant également sur le dos, le rend souvent gibbeux. Ce dernier viscere pressant par son extension sur l'aorte descendante, y cause la pulsation qu'on y sent quelquefois, & quand l'extension devient extraordinaire; le tronc de l'aorte se trouve presque entierement comprimé, jusqu'à ce que le cœur surmontant la compression, redonne la liberté au passage du sang. C'est pendant les vicissitudes de cette compression & de cette dilatation de l'aorte, que les personnes d'une constitution délicate se plaignent quelquefois qu'il leur semble qu'on leur resserre le dos, & qu'on le leur ouvre. De plus, le cœur, pour vaincre la resistance faite au passage du sang dans l'aorte descendante, redouble ses coups, palpite pour un tems, regorge de sang, aussi-bien que les poûmons, le coû, la tête, & toutes les parties superieures: ce qui donne lieu à tous les symptômes qui y arrivent, & que l'Auteur rapporte de suite; sans oublier

ceux qui pendant le même tems arrivent aux parties inferieures.

Monsieur Woodward établissant l'estomach seul pour le siege principal de toutes les maladies, & des symptômes qui les accompagnent, dit, qu'il n'est pas étonnant qu'on en voye un si grand nombre paroître tous à la fois, lorsque les principes morbifiques sont en grande quantité, & mis en une grande agitation. Il n'y a point, ajoûta-t'il, de symptômes considerables, qui attaquent le corps humain, lesquels ne précédent, n'accompagnent ou ne suivent la petite verolle, de même que les autres grandes maladies. Ces symptômes & ces maladies ont tant d'affinité & de liaison entr'eux, & tant de dépendances les uns des autres, qu'on n'en peut jamais bien guerir un seul, sans extirper auparavant les racines de tous. Les principes qui les produisent sont poussez & chassez de place en place, à mesure que les organes attaquez sont disposez à les recevoir & à les retenir, où à s'en décharger sur d'autres parties. De-là viennent les metastases, les crises &

les changemens differens de ſymptômes. La verité de ceci paroît par l'ouverture des corps de ceux qui ſont morts de quelque grande maladie. Outre qu'on trouve la partie ſoupçonnée, fort offenſée par ce qui cauſoit le mal, on apperçoit encore en d'autres, & quelquefois en toutes les parties, des marques du ravage que la cauſe du mal y a laiſſé. Quoique la ſource ſoit la même, quand elle eſt bourbeuſe, leur varieté & leur multitude ſont bien grandes, eû égard au vice, à la quantité, & à l'activité des principes morbifiques qui s'y trouvent; & ſuivant que ces mêmes principes prennent leur route, par haut, par bas, ou par les veines lactées pour ſe mêler avec le ſang, & de-là ſe loger dans les differentes parties du corps. A meſure que ces principes ſont vitiez, multipliez & mis en mouvement, à meſure les maladies qui en naiſſent ſont longues ou courtes, aiguës ou chroniques.

Le canal inteſtinal & les autres parties internes où s'arrêtent ces principes des maladies, ſont moins ſen-

ſibles que les externes ; & c'eſt pour cette raiſon qu'ils s'y accumulent & ſe gâtent à un degré fort conſiderable, avant qu'on s'en apperçoive : c'eſt ce qui fait que les maladies ſaiſiſſent avec tant de violence & de promptitude, & qu'elles ſont ſi difficiles à guerir : de-là vient auſſi, que la vie eſt ſi courte, & que peu de gens atteignent l'âge de ſoixante & dix ans. Cet âge eſt proportionné, dit notre Auteur, au nombre des veines lactées qui charrient le chile : quand ce chile eſt tourné en une gelée épaiſſe, ou qu'il eſt précipité crud de l'eſtomach dans les inteſtins, comme il arrive par l'intemperance de la boiſſon, ou par les violens exercices que l'on fait auſſi-tôt qu'on a mangé, ce même chile paſſe ainſi épais & crud dans les veines lactées, s'y arrête & les obſtruë : toutes les veines obſtruées deviennent inutiles, il s'en obſtruë tous les ans de plus en plus à proportion de la quantité du phlegme qui s'y arrête ; & enfin au bout d'un certain nombre d'années, lequel eſt pour l'ordinaire celui d'environ ſeptante ans, il ne reſte preſ-

que plus de paſſage au chile pour ſe mêler avec le ſang & reparer la perte des parties qui ſe diſſipent, le corps s'affoiblit peu à peu, toutes ſes fonctions s'énervent, il devient maigre & ſec, ſur tout quand les ſels bilieux y abondent; & la mort vient mettre le terme pour nous à toutes les choſes periſſables.

Voilà ſelon Monſieur Woodward, pourquoi la vie de l'homme eſt ſi courte : mais lorſque les parties du corps ſont originairement bien conſtituées, que les accidens externes ſont évitez, & qu'on ſe précautionne prudemment contre l'intemperance, & les débauches qui ruinent la digeſtion, on vient à un âge proportionné, au nombre des paſſages qui ſe conſervent libres pour conduire le chile à la maſſe du ſang. C'eſt ce qui fait que quelques-uns paſſent 79. ans, & vont même au-delà de 100.

Les deſordres de la vie ne ſont pas les ſeules cauſes antecedentes des obſtructions des veines lactées, il y en a bien d'autres; mais il n'y en a point ſelon l'Auteur, qui les pro-

 dui-

duiſent plus certainement, ni avec plus de danger pour la vie que les purgatifs legers & foibles, leſquels mettent en mouvement les matieres indigeſtes qui ſont dans l'eſtomach, les inſinuent dans les inteſtins, leur donnent le tems de paſſer dans les veines lactées, d'en boucher un bon nombre; & de charger le ſang du reſte, pour y cauſer dans la ſuite des deſordres, auſquels on ne s'attend pas. Combien de mois, combien d'années; s'écrie Monſieur Woodward, ſont retranchez à un pauvre malheureux mortel, par une ſeule purgation? De ſorte, que toute la prudence du Medecin pour bien conduire ſon malade, doit ſe tourner d'abord du côté de l'eſtomach; il doit juger ſainement de l'état où il peut être, & y appliquer les remedes neceſſaires, pour reduire les principes de la digeſtion dans leur état naturel.

III. PARTIE.

L'Auteur dans cette derniere Partie, traite en général des remedes des maladies. Les corpuſcules, ſelon

lui, ou les élemens primitifs du corps, ne changent jamais de figure, ni de grandeur, ni de pesanteur, ni de solidité : ils sont toûjours les mêmes, depuis la creation jusqu'à present. De ce principe il conclut deux choses ; la vanité de ceux qui donnent dans la transmutation des métaux, & le peu de succès qu'ont à esperer de leur pratique, ceux qui pretendent changer la masse du sang, par ces remedes qui portent le titre pompeux d'alterans. Il avoüe que le mélange & la combinaison des élemens primitifs sont presque infinis, & que leur alteration au jugement des sens, & à l'apparence externe, l'est aussi. Il avoüe encore qu'entre ces remedes alterans, il y en a qui changent la scéne des symptômes, d'autres qui suspendent l'action de la matiere morbifique pour quelque tems, ou qui diminuent la sensibilité des organes : mais il pretend que ces remedes qui tiennent les principes morbifiques ainsi captifs pour un tems, ne sont que palliatifs, qu'ils sont même dangereux, parce qu'ils peuvent aussi-bien captiver d'autres

principes neceſſaires à la vie : ce qui le porte à décider en faveur des évacuans ; parce qu'après les préparations neceſſaires, ils ſont ſeuls capables de délivrer la machine de ce qui l'incommode, & d'en rétablir toute l'œconomie. Ces préparations conſiſtent à temperer préalablement l'acrimonie & la fermentation des ſels bilieux, excedans en quantité, ou en qualité ; ce qui ſe fait principalement par les huiles & les ſubſtances onctueuſes qui engaînent les ſels, arrêtent leur effervеſcence, diſſipent la tenſion & le gonflement qu'ils produiſent dans l'eſtomach, dégagent par conſequent la poitrine, & la tête, en faiſant ceſſer la compreſſion du ventricule ſur l'aorte deſcendante, rétabliſſent les fonctions de l'ame dans leur regularité, lubrifient les inteſtins, mettent à couvert l'orifice des veines lactées, en deffendent l'entrée aux ſels & aux limons ; que la purgation qui doit ſuivre l'uſage de ces corps onctueux donnez avec prudence, chaſſe de l'eſtomach ; previennent les trenchées, les coliques, les diſſenteries, procu-

rent un champ libre à la purgation de, produite avec succès sans crainte, sans danger, l'effet qu'on en peut attendre.

L'Auteur assûre dans le corps de son Traité, où il parle de la metode, de guerir la fiévre, que jamais cette pratique ne l'a trompé. Elle paroît certe, d'autant plus merveilleuse qu'elle est simple & naturelle. C'en est assez pour donner une idée de tout le systême de Monsieur Woodward. Mais on pourra voir avec plaisir ce qu'il dit de l'état de la Medecine, des Maladies & des Remedes dans un Traité plus considerable & plus détaillé, à la tête duquel est celui dont nous venons de donner l'extrait.

ARTICLE XLVII.

TRAITE' PHILOSOPHIQUE de la foiblesse de l'esprit humain, par feu M. Huet, ancien Evêque d'Avranches. A Amsterdam, chez H. du Sauzet, 1723. *in douze, pages* 300.

ON voit bien que le tître, & beaucoup plus le dessein de cet Ouvrage, jurent avec le nom & le caractere de l'illustre Auteur à qui on ose l'attribuer. C'est quelque Pyrrhonien outré qui a voulu mettre en credit une Doctrine surannée à l'aide d'un nom si respectable aux Sçavans & aux gens de bien. Quand on prouveroit même, ce qui n'est pas, qu'on a trouvé ces rapsodies sceptiques parmi les papiers du celebre Evêque d'Avranches, on prouveroit tout au plus que c'étoient-là des collections d'un Sçavant qui en faisoit de toutes les sortes & sous divers tîtres pour son usage particulier, & pour en adopter les unes & rejetter les autres.

De quel droit, aprés cela, a-t'on changé le tître de ce Livre, & métamorphosé *Theocrite de Pluvignac, Gentilhomme du Perigord*, qu'on avouë être à la tête du Manuscrit, en *M. Huet ancien Evêque d'Avranches*, qu'on a mis à la téte de l'imprimé, sans autre garent que l'Editeur du *Huetiana*, comme si le témoignage unique de l'Editeur tenebreux d'un *Ana*, pouvoit garentir la hardiesse d'une pareille entreprise? Et ne sçait-on pas bien que souvent on n'est pas plus fidéle dans ce qu'on attribuë à d'autres, que dans ce qu'on s'attribuë à soi-même?

Mais c'est Monsieur Huet même qu'il falloit citer. Pourquoi n'a-t'il pas fait imprimer lui-même cet Ouvrage s'il en étoit Auteur, & sur tout s'il l'estimoit plus qu'aucun de ses autres Ouvrages, comme on ose bien le dire dans la Preface? Pourquoi n'en a-t'il jamais parlé qu'à ce qu'on appelle *ses meilleurs amis*? Pourquoi n'ose-t'on citer ces amis & ces confidens prétendus? Belle recommandation pour un Ouvrage, que l'Auteur, ni aucun de ses meil-

leurs amis n'oſent l'avoüer ! Mais enfin Monſieur Huet nous a lui-même donné ſa vie, ou ſes Mémoires ; il y a parlé fort au long & fort en détail des moindres de ſes Écrits imprimez & non imprimez : pourquoi n'a-t'il pas même indiqué celui-ci ? Pourquoi parmi un tas de papiers reſtez dans ſa Bibliothéque, où ſont les broüillons de tous ſes Ouvrages, n'a-t'on trouvé aucun veſtige de ce Traité ? Ce ſont ces Mémoires, ces Papiers, ces Ecrits ; c'eſt cette Bibliothéque & ſes Archives, qu'il falloit atteſter. Et puis, pourquoi chercher des témoins, des amis, des confidens Anonimes & ſuſpects ? Tout le monde connoît ceux que le ſçavant Prelat honoroit le plus de ſa confidence, & qu'il a laiſſez dépoſitaires de tous les monumens de ſa ſcience & de ſa pieté. Qu'on les conſulte, qu'on conſulte l'illuſtre Pere de Tournemine, c'eſt lui qui a entre les mains tous les Manuſcrits de Monſieur Huet, c'eſt lui qu'il falloit citer pour atteſter la verité ; mais ce n'étoit pas-là ce qu'on prétendoit ; & pour atteſter le menſonge, on ne

pouvoit choisir de meilleur témoin que l'Editeur d'un *Ana* : il est vrai qu'on cite aussi l'Auteur de l'Eloge du sçavant Evêque; mais il faut attendre que cet Auteur ait prouvé ce qu'il a avancé : que sçait-on ? Peut-être n'a-t'il d'autre garent que l'Editeur du *Huetiana*.

Après cela si l'on raisonne un peu, qu'elle apparence qu'un Sçavant qui a vieilli dans ce qu'on appelle Erudition, qui s'est signalé par tant d'Ouvrages dogmatiques, pleins d'assertions, & même d'assertions assez nouvelles & assez hardies, ait jamais pû donner dans un Pyrrhonisme outré, qui d'un seul coup aneantiroit tous ses Ouvrages, toute sa science, tout son esprit, & toute sa personne? Si l'Editeur de cet Ouvrage eût un peu connu les caracteres & les vraisemblances, il eût choisi pour le Heros de ce Roman, quelqu'un de ces beaux esprits sans consistance, qui voltigent sans cesse legerement de paradoxe en paradoxe, d'hypothése en hypothése, de fiction en fiction; quelqu'un de ces *Anti-Erudits*, qui se vantent hautement de faire, des

Caffez de Paris, des Ecoles d'ignorance & de bon goût. Mais un Sçavant, & un Sçavant à ſyſtêmes, & en particulier un Auteur de la démonſtration Evangelique ; ajoûtez un vertueux Prelat ! Quelle apparence encore une fois ! L'impoſture eſt manifeſte.

Il eſt vrai que pour garder un peu les bienſeances, on n'introduit ici Monſieur Huet que comme le confident, l'Hiſtorien, ou l'Interprete des penſées d'un de ſes amis, Monſieur de Cormiſy Preſident au Parlement de Provence, lequel avoit lié une étroite amitié avec Monſieur Huet, lorſque d'Aix il fût relegué à Caën par ordre de la Cour : & il eſt vrai auſſi que Monſieur Huet avouë dans ſes Mémoires que Monſieur de Cormiſy lui avoit fait connoître & eſtimer même *Sextus Empiricus*, Auteur Pyrrhonien qu'il n'avoit point connu juſqu'alors. Mais ce témoignage qui eſt l'unique favorable qu'on puiſſe citer ici, prouve tout le contraire de ce qu'on voudroit prouver. Car c'étoit-là juſtement que Monſieur Huet n'eût pas manqué de par-

ler de cet Ouvrage s'il l'eût connu ; ou du moins s'il l'eût reconnu pour son propre Ouvrage, ou même pour l'Ouvrage de son ami.

Après avoir rendu justice au sçavant & pieux Evêque d'Avranches ; il faut aussi la faire à l'Auteur tenebreux qui se transforme ainsi en Ange de lumiére, pour mieux répandre par tout ses tenebres Pyrrhoniennes. Heureusement pour les Sciences, soit humaines, soit divines, cet Auteur ne passe pas les bornes du Grammairien Sophiste ; & ne sçauroit imposer aux plus forts esprits, & beaucoup moins aux esprits populaires, les plus foibles. Tout son Ouvrage n'est qu'un rechaufé d'*Empiricus*, & de quelques anciens Rheteurs qui n'ont donné d'autres preuves de Philosophie & de raisonnement que la hardiesse à contredire les Philosophes, qu'ils faisoient profession de n'entendre pas ; encore eussent-ils pû se donner quelque relief de Philosophie & de solidité d'esprit, s'ils se fussent bornez à contredire les Philosophes qui ne laissent pas de prêter un peu à la contradiction : mais par bonheur

pour les Philosophes, on a vû le principe qui faisoit agir ces Contradicteurs éternels, lorsqu'on les a vûs sapper également toutes les sciences; les démonstrations comme les conjectures, la Géometrie comme l'Almanach; nier qu'il fût jour en plein midi, que deux & deux fissent quatre; combattre toute évidence, & renoncer à toute Religion, à tout principe, à toute societé, à tous sens communs.

Il importe de se faire une juste idée de cette Secte que notre Auteur tâche à faire revivre, mais à laquelle il porte sans doute le dernier coup en la débarassant de tout cet attirail de Grec & de gros volumes poudreux, où les Anciens nous l'ont transmise, & en l'exposant au grand jour d'un petit volume écrit en langage populaire à la portée de tout le monde, si toutesfois il y a personne qui s'empresse de lire un Livre pour y apprendre uniquement qu'on n'y apprend rien. Car pour tout autre systême de Livres, il faut qu'un Auteur se pique d'avoir & aït en effet du sens, de l'esprit, de l'étude, de l'exercice, de l'experien-

ce, du ſçavoir : mais plus on manque de tout ce qui fait l'homme accompli, plus on eſt accompli Pyrrhonien. Plus on eſt ignorant, moins on connoît les ſciences, & plus on a droit de dire qu'il n'y a ni ſciences, ni Sçavans : un aveugle n'a-t'il pas bien droit de s'inſcrire en faux contre tout ce qu'on lui dit des couleurs? Un ſourd ne traite-t'il pas de fols ceux que le bruit du canon ou du tonnerre fait trembler? Prenez un homme perclus de tous ſes ſens, d'un eſprit bouché, ſans memoire, ſans jugement, ſans connoiſſance, que lui manque-t'il pour être un parfait Pyrrhonien? Rien, ſi ce n'eſt tout au plus la confiance de ſe croire avec cela & à cauſe même de cela, bel eſprit, Philoſophe, & même ſçavant, ou du moins plus ſçavant que tous les autres, & de faire un Livre pour le prouver, ainſi que le fait notre Auteur.

Il partage ſon Ouvrage en trois Livres. : dans le premier il prétend prouver que la verité ne peut être connuë de l'entendement humain par le ſecours de la raiſon, avec une

parfaite & entiere certitude. Après ce Livre preliminaire, où l'Auteur tient plus qu'il ne ſemble promettre, puiſqu'il y établit de ſon mieux un Pyrrhoniſme parfait, il ſembleroit qu'il n'y a plus rien à faire, & qu'il n'eſt plus queſtion de Philoſophie : l'Auteur en a jugé autrement ; & dans un ſecond Livre il ſe flate, ſans Pyrrhoniſme, d'expliquer exactement quelle eſt la plus ſure & la plus legitime voye de Philoſopher. Le troiſiéme Livre eſt encore d'un meilleur goût & montre un jugement bien plus exquis : l'Auteur annonce des objections contre ſon ſyſtême, rien n'eſt mieux juſques-là ni plus digne d'un Pyrrhonien que d'objecter ; mais les réponſes qu'il annonce auſſi & qu'il donne en effet à ſa maniére, gâtent tout ; & nous font aſſez voir que l'Auteur n'en a pas ſçû plus que Pyrrhon & *Empiricus*, pour ſauver le contraſte le plus bizarre qui fut jamais, d'être Pyrrhonien outré, & dogmatique outré en même-tems.

C'eſt le premier Livre qui merite le plus d'attention, parcequ'il épuiſe tout le fonds ſterile de la ſubtilité

Pyrrhonienne. L'Auteur en tire treize preuves de son systême. Après avoir défini ce que c'est que Philosophie, entendement, idée, pensée, raison, verité, & assigné divers degrez de certitude, le tout à la maniére des Dogmatiques ; & en oubliant qu'il veut être Pyrrhonien, il tire sa premiere preuve de l'Ecriture & des Auteurs Sacrez : on ne l'attendroit point là. Car quoique l'Ecriture & les Auteurs Sacrez nous avertissent des bornes & de la foiblesse de notre esprit, de la vanité de nos Sciences, des grandes difficultez de nos recherches, ils sont bien éloignez de nous dire que Dieu nous trompe, que nos sens nous font une continuelle illusion, que nous ne sçavons pas s'il y a des corps, s'il est jour en plein midi, si deux & deux font quatre, & qu'il faut douter de tout ; & puis on sçait assez que les Peres ont toûjours vivement combattu les Academiciens, beaucoup plus les Pyrrhoniens, loin de favoriser leur systême impie & extravagant.

Dans la seconde preuve, l'Auteur veut nous faire entrer en défiance de

toutes choſes, & nous rendre tout ſuſpect : que ſçavons-nous, dit-il, ſi les images, eſpeces, ou ombres qui partent des objets pour venir à nos yeux leur reſſemblent, ſi l'air que ces images traverſent n'eſt pas rempli de quelques genies malfaiſans qui les façonnent dans le trajet, ſi nos ſens ſont bien conſtituez, ſi nos nerfs & nos eſprits animaux, ſi nos organes ne concourent point à la falſification de ces eſpeces, ſi le cerveau n'eſt pas lui-même un Magicien & un Enchanteur qui renverſent tout ; enfin ſi notre eſprit même eſt fait pour connoître les choſes ? En verité les Sciences ſont bien à plaindre, ſi tout cela ſe trouve beau, parcequ'on le trouve dans un Livre ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans l'uſage ordinaire de la vie civile, & dans la plus ſimple converſation, un pareil raiſonnement ſeroit une pure folie, de celles qu'on condamne aux petites maiſons.

Ecoutons encore ce Grammairien traveſti en Dialecticien ergotiſte : car il ſçait les termes de la Dialectique. On ne peut connoître l'eſſence d'une choſe, dit-il, ſi l'on ne connoît ſon

genre & ſa difference : or, ajoûte-t'il, on ne peut connoître le genre & la difference, ſi l'on ne connoît l'eſſence : & il eſt vrai que le même acte de l'entendement, par lequel je connois l'eſſence, me fait connoître le genre & la difference qui ſont la même choſe que l'eſſence : & cependant il plaît à notre diſcoureur d'appeller cela un cercle vicieux, & de prétendre qu'on ne peut connoître quatre, parcequ'il faudroit connoître que deux fois deux font quatre, & que quatre fait deux fois deux.

Quatriéme preuve. Tout change ; nul, diſoit Héraclite, n'eſt entré deux fois dans le même fleuve, parceque l'eau s'y renouvelle ſans ceſſe. Tous les objets changent de même, & ſe derobent ſans ceſſe à nous, comme l'eau qui fuit ; nous changeons nous-mêmes, & il ne nous eſt permis de nous fixer à aucune connoiſſance. Voyez un peu comme on abuſe d'une des plus ſublimes veritez de la Philoſophie, & même de la Religion ! Ce que c'eſt que l'eſprit Grammatical des Sciences ! Notre Auteur ſçait que tout change, & il ne voit

pas que cette ſcience eſt la parfaite ſcience de la choſe : connoître que tout change dans ce monde. Et puis pourquoi chicanner ſur des termes : nul n'eſt entré deux fois dan le même fleuve : dites mieux, nul n'eſt entré deux fois dans la même eau : car le fleuve eſt toûjours le même ; c'eſt toûjours la Seine, toûjours la Loire ; ſi ce n'étoit pas le même fleuve, pourrions-nous le reconnoître, le retrouver, après l'avoir une fois connu ? Quand un fils a pris la place de ſon pere qui eſt mort, on ne retrouve plus ce pere, mais tandis que ce pere vit, il a beau ſe renouveller, c'eſt toûjours le même homme qu'on retrouve ſeulement un peu changé.

Nouveau renfort de Pyrrhoniſme. Les hommes jugent diverſement des choſes : donc il y en a tout au plus un qui ne s'y trompe pas, donc aucun ne peut s'aſſûrer d'être cet unique bon Juge. Quel Sophiſme ! C'eſt comme ſi on diſoit qu'il n'y a point de blé au monde, parce que tous les blés ſont divers, & que tous les grains ont quelque diverſité. Le principe eſt faux ; il eſt vrai qu'il y a toûjours

quelque diverſité dans les jugemens, mais cette diverſité eſt ſi ſuperficielle qu'elle n'empêche pas qu'on ne s'accorde pour le fonds. L'un croit qu'il eſt midi, l'autre qu'il eſt une heure, l'autre qu'il eſt midi & un quart, midi & trois quarts ; mais tous ſont d'accord qu'il eſt environ midi, & pour le moins qu'il eſt grand jour.

Sixiéme preuve. Les cauſes des choſes ſont infinies; les rapports ſont infinis, & chaque choſe eſt liée & tient à toutes les autres : pour connoître une choſe, il faudroit les connoître toutes, en connoître toutes les cauſes, tous les rapports, toutes les liaiſons. C'eſt dire qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe connoître quelque choſe, & qu'il ne peut y avoir des eſprits créez & bornez, plus ou moins éclairez les uns que les autres. Mais on eſt charmé de voir un Pyrrhonien qui doute s'il eſt jour en plein midi, aſſûrer ſans preuves que les cauſes des choſes ſont infinies, & d'autres idées ſublimes qu'il emprunte des Philoſophes qu'il contredit. Il fera beaucoup s'il perſuade aux gens qu'on ne peut lire un mot d'un Livre ſans le lire

tout enrier ; connoître un homme ſans les connoître tous, ſans connoître toute ſa Genealogie ; manger une pomme ſans manger le pommier, & la terre même à quoi tient le pommier.

Septiéme preuve. Que cet Auteur trompé pour ſon malheur, par ſes propres ſophiſmes donne comme *invincible & capitale contre la temerité des Dogmatiques*, c'eſt que nous n'avons point de régle certaine pour diſcerner la verité. Il ſe donne ici un grand air de ſubtilité Grammaticale d'après *Empiricus*. Avons-nous un *Criterium, lequel, duquel, auquel, par lequel, ou ſelon lequel?* Ce *Criterium* eſt-ce une régle? Cette régle eſt-elle droite? Par quelle autre régle nous ſommes-nous aſſûrez de ſa rectitude? Et cette ſeconde, par quelle troiſiéme régle l'avons-nous juſtifiée : d'où reſulte un *progrès* que les Philoſophes nomment *à l'infini*. N'eſt-ce pas inſulter à notre ſiécle que de lui propoſer des ſophiſmes qu'on mépriſoit déjà il y a près de vingt ſiécles? C'eſt dommage que cet Auteur déguiſe ſon nom au Public qu'il ſert ſi bien : je

m'assure qu'on courroit à lui pour avoir le plaisir de lui entendre déchirer magistralement son *Criterium lequel, duquel, auquel, & par lequel.*

Dans sa huitiéme preuve il n'y fait plus de façon ; tout ce qui précede l'a dignement annoncé : il dit tout bonnement en tître de chapitre qu'il va *disputer contre l'évidence.* Que faire à un homme qui a le front d'avouer qu'il dispute contre l'évidence ? Entreprendrez-vous de lui dire quelque chose de plus fort que ce qu'il avoue être évident ?

La neuviéme preuve est tirée de Descartes : que sçavons-nous si Dieu ne nous a point créé sujets à l'erreur ? Il est vrai qu'après l'évidence & la verité, on devoit bien s'attendre à voir cet Auteur profaner toutes choses, & attaquer la bonté même & la Sainteté de Dieu : il nous represente Dieu comme nous faisant voir les choses d'une maniére precisément parce qu'elles sont d'une autre maniére, & comme attendant la nuit pour nous dire qu'il est jour, & le jour pour nous apprendre qu'il est nuit. Il blâme fort Descartes d'avoir proposé

une régle de douter & de l'avoir ensuite abandonnée : les Cartésiens le croiront-ils ? Voilà le premier homme qui ait bien fait l'Apologie de leur Maître sur ce point. Il voudroit que Descartes eût douté autant après avoir examiné, qu'avant que d'examiner ; chose qui n'est pas permise qu'à des esprits parfaitement bouchez, & à des aveugles qui voyent tout aussi-bien en fermant les yeux qu'en les ouvrant.

Pour la dixiéme preuve, l'Auteur dit que c'est une petition de principe de vouloir prouver par raison que la raison est certaine, comme si la raison étoit suspecte dans sa propre cause. Et par quel Agent veut-il que la raison se sente & se connoisse elle-même ? Les personnes sensées ne seront-elles croyables, si les insensez ne leur applaudissent ? Faudra-t'il qu'un homme qui ne sçait point de Géometrie souscrive à la démonstration d'un Géometre, pour qu'elle passe ? Ira-t'on aux petites maisons demander la ratification d'un Arrêt, d'un Edit, d'un Traité de Paix conclu par des personnes sages ? Faudra-t'il que

l'œil d'autrui avertiſſe mon œil qu'il voit le jour ? Et Dieu même recourra-t'il à un autre Dieu pour s'aſſûrer de ſa propre Divinité.

La onziéme preuve établit, c'eſt-à-dire affirme, que tous les raiſonnemens ſont incertains : pour en connoître le ſophiſme & l'eſprit frivole de l'Auteur, il ne faut que ce début. *Il faut*, dit-il, *nous endurcir le front ; & puiſque nous avons commencé de douter, il faut douter à bon eſcient, quand les Dogmatiques devroient s'en deſeſperer.* Ce n'eſt point trop le moyen de jetter les Dogmatiques dans le deſeſpoir. Un Critique moderé, qui avec un front moins endurci ne heurteroit que leurs dogmes particuliers & reſpecteroit ceux du ſens commun, leur ſeroit bien plus redoutable : mais cet Auteur n'eſt pas timide quoiqu'il ſe cache, pour attaquer les Dogmatiques, il livre un aſſaut general au genre humain : il combat ici en particulier ce raiſonnement populaire. *Tout homme eſt animal raiſonnable : or Pierre eſt homme, donc il eſt animal raiſonnable.* Il pretend y trouver un cercle vi-

cieux, *que les Anciens nommoient Diallele :* car il ſçait ſon antiquité ; qu'on ne s'y trompe pas.

La douziéme preuve eſt celle qui a le plus l'ombre du bon ſens ; auſſi lui fera-t'on l'honneur de la diſcuter avec plus d'étenduë. Les diſſentions des Dogmatiques prouvent, dit-il, qu'il ne faut s'attacher à aucune de leurs ſectes. Comme ce raiſonnement eſt ſpecieux pour bien des gens, & que c'eſt par là que le Pyrrhoniſme a commencé, & ce qui le renouvelle ſans ceſſe, il importe d'en faire ſentir une bonne fois le venin & même le foible. Le venin en eſt dans la concluſion directe qu'on tireroit tout de ſuite contre la Religion, & contre tout Gouvernement politique. Car s'il ne faut s'attacher à aucun parti parcequ'ils ſont tous diviſez, & que chacun s'attribuë la verité à l'excluſion de tous les autres, il ne faudroit donc s'attacher à aucune Religion, puiſqu'elles ſont toutes oppoſées, & s'anathematiſent réciproquement ; il ne faudroit s'aſſervir à aucune Loi, à aucun Gouvernement Politique, puiſqu'il y a de la diver-

ſité, & que le Monarchique proſcrit le Republiquain, & que le Republiquain proſcrit le Monarchique.

Mais rien n'eſt plus foible que ce raiſonnement : il n'y a que des eſprits frivoles & très-ſuperficiels qui s'y laiſſent prendre. Il eſt d'abord fauſſiſſime que les Dogmatiques ſe combattent generalement dans tous les points ; il y en a mille ſur leſquels ils ſont parfaitement d'accord, au moins ſont-ils d'accord qu'il eſt jour en plein midi, que deux & deux font quatre, qu'ils exiſtent, qu'il y a des corps dans l'Univers, qu'il y a un Univers, un Soleil, une Lune, des Etoiles, des Aſtres, des Plantes, des Animaux, des Villes, &c. La grande pluralité même eſt pour mille dogmes fondamentaux, pour l'éxiſtence de Dieu, pour la ſpiritualité & l'immortalité de nos ames, pour les récompenſes des bons, & la punition des méchans après la mort, pour la generation & la creation même de cet Univers : pour une Providence, pour un peché qui a infecté la nature humaine, pour un Réparateur & un Liberateur pour les notions du bien

& du mal, pour celles du plaiſir & de la douleur ; du beau & du laid, du froid & du chaud, de la vie & de la mort, &c.

Il faut même analyſer toutes choſes, & ne pas juger du fond d'une diſpute par la chaleur des eſprits & par le ton de la voix des contendans. A voir deux adverſaires acharnez à s'enrouer l'un contre l'autre, on croiroit qu'il y a beaucoup à dire entr'eux, & qu'il y a auſſi loin de Platon à Ariſtote que du Ciel à la terre : mais ſi l'on examine un peu, de ſens raſſis, le ſujet de leurs diſputes, on ne les trouvera le plus ſouvent oppoſez que dans les termes. On l'a déjà remarqué plus d'une fois ; les Philoſophes, & en general les hommes ne ſe trompent pas tant dans ce qu'ils affirment que dans ce qu'ils nient : s'ils ſçavoient, s'ils vouloient s'accorder, ils trouveroient que les frais en ſont tous faits du côté de l'eſprit, & qu'il n'y a que les cœurs de diviſez. Ils voyent tous la même nature, les mêmes objets ; tout au plus ils les voyent par divers côtez ; ils veulent tous dire la même choſe, &

la disent le plus souvent, mais sous d'autres termes.

Par exemple Empedocle dit que tout le jeu de la nature n'est que guerre & paix, dissension & concorde, *assemblement & desassemblement.* Pythagore dit que ce n'est que consonance & dissonance. Anaxagore est pour l'*homæomerie*, c'est-à-dire, pour le concours des homogénes, & la desunion des héterogénes : Epicure rapporte tout à la pesanteur & à la déclinaison. Descartes est pour l'impulsion, il auroit pû ajoûter la répulsion : Monsieur Newton appelle tout cela force centripete & force centrifuge, attraction & fuite : d'autres se servent des termes d'association & de dissociation, de sympathie & d'antipathie, de pesanteur & de legereté, de mecanisme & de liberté, de materialisme & de spiritualisme. Voilà bien dequoi se scandaliser des dissensions des Dogmatiques, & s'en scandaliser jusqu'à donner tête baissée dans l'étrange folie du Pyrrhonisme. Expliquez tous ces termes, les définitions de nom vont tout concilier, pourvû qu'on les ren-

de un peu independantes des termes, & qu'on veuille se donner une certaine souplesse de genie qui adopte le même fond d'idée dans tous ses divers points de vûë.

Voilà donc les Philosophes de tous les tems d'accord pour l'essentiel de la Philosophie ; qu'on prenne chaque point particulier, on les trouvera aussi d'accord pour les divers accessoires : or ce qui se passe dans la Philosophie se passe dans presque toutes les autres sciences, où l'on trouvera toûjours plus de chicanes & de mal-entendus, plus de mauvaise foi & de vanité que de veritable diversité d'opinions, plus de termes que de pensées, & qui ont toûjours au moins un bon nombre de vûës, de veritez, de points fixes communs à tous les systêmes. Pour le moins la Géometrie est une Science au dessus de toutes les dissensions des Dogmatiques ; ce qui seul aneantit le pretexte ordinaire des Empiriques, & la douziéme preuve de notre Auteur. Que cet Auteur ne se flate pas d'en faire accroire à ceux qui sont un peu initiez dans les Sciences, & qui ont

une certaine ſolidité d'eſprit : il n'y a que les ignorans & les eſprits ſuperficiels, qui ne pouvant demêler les divers interêts des diſputes, en concluent à abandonner les Sciences : on ſçait aſſez l'Hiſtoire des choſes ; Pyrrhon & ſes Sectateurs étoient de parfaits ignorans ; encore ne ſeroit-ce rien s'ils avoient eu la bonne foi, comme Socrate, de convenir qu'ils ne ſçavoient rien ; mais de tout tems les frelons ont voulu s'ériger en abeilles. Pyrrhon, de l'aveu même de notre Auteur, étoit non ſeulement ignorant, mais il ignoroit ſon ignorance ; & voilà tout le nœud de cette belle Secte. *L'ignorance de ſon ignorance*, comme parle notre Auteur, donne de grands droits ; car avec cela on peut s'égaler à tout le monde, traiter tout le monde de haut-en bas, méconnoître la Science des autres, & ſe croire *ſeul Philoſophe.* Pyrrhon uſa bien de ſes droits, au moins pendant ſa vie : car il eſt vrai qu'il avoit encore un droit en vertu de l'*ignorance de ſon ignorance* ; c'étoit d'écrire ſur toutes les matiéres qu'il n'entendoit pas, & notre Auteur s'é-

tonne avec raiſon qu'il n'ait rien laiſſé par écrit : toutesfois il s'en conſole ſur les bons Diſciples que Pyrrhon nous a laiſſé, & qui n'ont fait faute d'écrire, & écrivent tous les jours *à bon eſcient* avec un *front endurci* ſur ce qu'ils n'entendent pas, & par ci, par là, même *contre l'évidence.*

Ce n'eſt pas après tout que le Pyrrhoniſme ſoit une Secte auſſi étenduë qu'on pourroit bien le dire; les hommes ſont naturellement plus porté à dogmatiſer qu'à douter du tout : ainſi il eſt peu de gens qui donnent dans un Pyrrhoniſme general : les libertins ne ſont Pyrrhoniens qu'à l'égard de la Religion; les ignorans ne le ſont qu'à l'égard des Sciences; ceux qui ne ſçavent qu'une choſe, le ſont à l'égard de tout le reſte; & en general dès l'inſtant qu'on vient à ſentir qu'on ignore une choſe, on conclud & on cherche des raiſons pour prouver que les autres n'y entendent rien. La Phyſique eſt de toutes les Sciences la plus en butte au Pyrrhoniſme; comme la nature eſt un objet populaire expoſé de tout tems aux

yeux de tout le monde, on a une espece de honte de n'être point juge de ce dont on est sans cesse témoin : ainsi pour peu qu'on se sente dominé en ce point, on se jette volontiers dans le Pyrrhonisme afin de persuader que personne ne sçait ce qu'on sent bien qu'on ignore soi-même.

Enfin la treiziéme preuve qui acheve de jetter notre Auteur dans le Pyrrhonisme general, c'est une compilation indigeste de passages & d'Auteurs, qui ont selon lui, établi la loi de douter de tout. La merveille est que cet Auteur immédiatement après avoir representé tous les Philosophes comme entiérement opposez l'un à l'autre, les presente ici réünis pour l'établissement de son scepticisme. Il ne se borne pas à Carneade, à Pyrrhon, ni même à Socrate & à Platon ; il met dans la legende Pyrrhonienne Anacharsis, Pythagore, Empedocle, Parmenide, Zenon d'Elée, Xenophane, Heraclite, & même Démocrite. Vous verrez qu'il n'y aura, si on veut l'en croire, qu'Epicure de credule, & que l'on ne pourra croire en Dieu sans être Epicurien.

De tout ceci il conclud que le moyen de ne pas ſe tromper, eſt de ne rien affirmer : diſons mieux, le grand moyen de ne pas ſe tromper eſt de ne pas penſer du tout. Car il n'y a que ceux qui marchent qui s'expoſent à faire des chûtes ; il n'y a que ceux qui navigent qui s'expoſenr à faire naufrage, il n'y a que ceux qui ſemenr qui s'expoſent aux contreſens de la recolte. Mais pourquoi, dirai-je à notre Auteur, pourquoi avez-vous parlé, écrit, & fait un livre ? Il eſt vrai qu'il peut répondre qu'il n'a eu garde de penſer pour le faire, & qu'il n'a fait que compiler les penſées des autres de peur d'y mêler de nouvelles erreurs ; & à cela, je l'avouë ; je ne ſçache point de réplique. Voilà pour ſon premier livre : diſons un mot des deux autres qui ne ſont qu'un reſſaſſement de ce premier.

Il ne faut point diſſimuler que l'Auteur ne laiſſe pas de garder dans ſon ſecond livre quelques ménagemens avec la Foi & la Religion : on veut croire qu'il a une intention ſaine, mais ſon intention ne corrige en aucune ſorte le vice inaliénable du

ſyſtême qu'il propoſe. Les Pyrrhoniens étoient peut-être plus mal intentionnez, mais ils raiſonnoient conſequemment, en ſappant ouvertement les principes de la Religion après avoir ſappé ceux de la raiſon. En effet l'Auteur à bonne grace, après nous avoir rendu ſuſpects nos yeux, nos oreilles, notre cerveau, notre cœur, notre eſprit, notre penſée, après nous avoir dit qu'il eſt impoſſible d'atteindre aux veritez les plus communes, après avoir traité l'Hiſtoire, la Morale, la Geometrie de frivoles illuſions, après nous avoir même mis en défiance contre Dieu, qu'il nous permet de regarder comme occupé à nous tromper; il a bonne grace de venir nous prêcher la Foi, la Religion, & les Myſtéres. Un eſprit foible ou même un eſprit fort que ſon premier livre auroit ſeduit, ſeroit-il bien en état d'être ramené par le ſecond?

La Foi, dit-il, ſupplée au défaut de la raiſon. C'eſt-là un ſophiſme: car ſi la Foi ſupplée au défaut de la raiſon, c'eſt comme le dit Saint Thomas, qu'il cite, à l'égard des choſes

divines à quoi la raiſon ne peut atteindre ; mais la Foi fait-elle que nous concevions mieux , qu'il ſoit jour en plein midi , qu'un triangle ait trois angles , qu'il y ait des corps & un Univers ? Un ignorant en devient-il plus éclairé dans les Sciences humaines , pour connoître qu'il y a une Trinité en un ſeul Dieu ? & puis les revelations de la Foi ſont en ſi petit nombre , & c'eſt tout au plus la Théologie qui en reçoit quelque perfection.

Non ſeulement l'Auteur ſe rapproche de la Religion & de la Foi dans ce ſecond livre ; il fait encore une autre tentative pour ſe rapprocher du bon ſens, dont il a ſenti que ſon premier livre l'avoit beaucoup éloigné. Il dit que quoique nous ne puiſſions connoître la verité, ni avoir rien de certain , il faut cependant ſuivre les choſes probables dans l'uſage ordinaire de la vie , & ſe conduire comme ſi on ajoûtoit une entiére créance aux apparences. Il conſent qu'on prenne un détour pour éviter la rencontre d'une poûtre , d'un taureau indompté , d'un precipice ,

comme le font ceux qui croyent tout cela bien réel. De sorte que tout le Pyrrhonisme se réduit ici à une speculation pour laquelle ce n'étoit pas trop la peine de faire tant de bruit, & de se broüiller avec tout le genre humain.

Tout ce second livre est assez raisonnable ; l'Auteur y consent encore que sans s'attacher à aucune Secte on prenne dans chacune ce qu'elle a de bon, ce qui n'est pas si mal, parcequ'en effet il y a du bon par tout, & que le vrai systême est celui qui les adopte tous, & les concilie avec discernement ; enfin l'Auteur termine ce livre second, en livrant chacun à son sentiment particulier ; fin bizarre & qui ne répond guéres au commencement : mais c'est tout ce qu'on peut attendre d'un esprit qui n'a point de frein, & qui le livre à un systême de vacillation éternelle : ses principes l'égarent, & ce n'est que par intervalles que l'évidence ou plûtôt la necessité même des choses le ramene dans le bon chemin.

En general il paroît que notre Auteur par bienséance ou par reste de

raiſon auroit ſouhaitté de prendre un certain milieu entre les Pyrrhoniens & les Dogmatiques. Mais les milieux ſont difficiles à tenir, & on le voit ſans ceſſe comme ſe balancer d'une extremité à l'autre ſans pouvoir ſe fixer. D'abord on diroit qu'il ne prétend établir que la foibleſſe de l'eſprit humain, ainſi que ſon tître l'annonce, rien n'eût été mieux : l'eſprit humain eſt en effet fort foible ; mais cet Auteur ne ſe borne pas à la foibleſſe de l'eſprit, & il ne viſe qu'à l'aneantir ; & après avoir fait ſemblant de ne vouloir nous reduire qu'à un doûte & à une circonſpection raiſonnable, il va juſqu'à nous rendre ſuſpects tous les organes par leſquels la verité peut entrer dans notre eſprit. Son ſecond livre le ramene un peu à la certitude de la Foi & du bon ſens : mais dans le troiſiéme il revient plus Pyrrhonien que jamais à ſes premiéres incertitudes, à ſes premiéres variations.

Les objections qui font la premiére moitié de ce troiſiéme livre, le jettent dans des réponſes toutes Pyrrhoniennes qui font l'autre moitié.

Il n'y a que dans la réponſe à la ſixiéme objection qu'il ſe ménage encore un peu ; il n'oſe avouër que Dieu nous ait pû faire d'une maniére à nous tromper toûjours ; mais il introduit Déſcartes à qui il prête tout ce qu'il croit propre à faire joüer à Dieu ce perſonnage d'impoſteur ; & il termine cet article en diſant qu'il n'eſt point garent de ce ſentiment de Deſcartes, & que c'eſt à Deſcartes de ſe juſtifier là-deſſus : procedé peu digne d'un honnête homme : car pourquoi rendre Deſcartes garent d'un diſcours qu'on lui prête ? Et pourquoi ne pas réfuter ce diſcours, ſi on ne l'adopte pas ? L'artifice eſt groſſier ; il n'eſt point queſtion de Deſcartes, qui dans le fond de ſa veritable doctrine n'a jamais prétendu que Dieu pût nous tromper, ou ne l'a prétendu que par maniére de ſuſpenſion paſſagere d'eſprit avant que d'avoir examiné, & dès le commencement de ſes recherches : mais il eſt permis à un Pyrrhonien de finir par où les grands hommes ont commencé, & d'en ſçavoir beaucoup moins à la fin qu'au commencement ; puiſque ſon unique fin

eſt de ne rien ſçavoir, & de douter de tout.

ARTICLE LXVIII.

MEMOIRE ISNTRUCTIF ſur le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIII. adreſſé aux Religieux de Saint Dominique, & qui commence par ces mots : Demiſſas preces.

SI les Appellans étoient de bonne foi, les conteſtations ſeroient finies. Le Bref du Saint Pere qu'ils ont eux-mêmes répandu dans le public, & propoſé comme une régle de créance, rend à la Bulle de Clement XI. un témoignage ſi éclatant & ſi avantageux, que ſans la plus choquante contradiction, il n'eſt pas poſſible de recevoir l'un, ſans ſouſcrire à l'autre.

Mais l'eſprit de parti a des reſſources contre leſquelles la charité ne peut ſe mettre en garde, parcequ'elle ne les connoît ni ne s'en défie. Il ne peut pas rejetter le Bref comme il a rejetté la Conſtitution : il prend un autre tour ; & malgré l'évidence qui ſaute aux yeux, il entreprend de fai-

re croire que le Bref abroge la Constitution, & autorise le refus de souscrire & de se soumettre.

L'état de la controverse presente a donc changé de face depuis la reception du Bref. Il n'est plus question d'entrer dans le détail des propositions condamnées par la Bulle, & de montrer qu'elles sont condamnables : ni de faire voir par des preuves de fait, que le consentement de l'Eglise a donné à la Bulle tout ce qu'elle doit avoir, pour être, dans la plus grande rigueur de nos maximes, un Jugement irréformable. A present tout se réduit à une question simple & unie : sçavoir, si le Bref de N. S. P. Benoît XIII. abroge la Constitution de son prédecesseur Clement XI.

Au reste, pour ne scandaliser personne, je déclare d'abord que si j'entre dans cette question, ce n'est pas que je croye que l'on puisse regarder l'état de la Bulle comme litigieux. Les décisions qui regardent la Foi sont aussi invariables que la Foi même. L'oracle de l'Eglise qui les prononce, ne peut non plus se contredire que Dieu même, au nom duquel

il parle(1). Ceci n'eſt donc qu'un incident qui ne touche point le fond déja jugé; & cette diſpute eſt la même, que ſi l'on prétendoit que le Bref déroge au Saint Concile de Trente, & en abroge les Decrets qui concernent la Doctrine.

Il eſt aiſé de faire ſentir que le Bref eſt une confirmation autentique de la Bulle, & que bien loin de l'annuller, il lui donne une nouvelle force. Sans recourir aux principes de la Juriſprudence, & à ce que diſent les Docteurs ſur l'abrogation & la dérogation en matiere de Loix, il ſuffit de jetter les yeux ſur le Bref, & de réflechir. Je le parcours, & voici ce que j'y trouve.

1°. Les Propoſitions condamnées par la Bulle *Unigenitus*, ſont des *erreurs* : & les Propoſitions mêmes, que les Partiſans de Q.. tâchent de ſouſtraire à la cenſure, en ſoûtenant qu'elles n'expriment que la Doctrine de Saint Auguſtin & de Saint Thomas, ces Propoſitions ſont des *erreurs*. Ce langage du Saint Pere eſt

(1) *Ille fidelis permanet, negare ſeipſum non poteſt.* 2. Timoth. 11. 13.

bien different de celui que tient le Parti qui demande la révocation de la Bulle, sur quoi sont fondez les Appels ? Que redit-on en mille manieres dans ce nombre infini de Livres & de Libelles semez dans le monde, comme les yvroys (1) dans le champ du Pere de famille, à la faveur de la nuit & pendant l'obscurité ? Quels motifs apporte-t'on pour montrer que la Constitution ne doit pas être reçûë, qu'elle doit être abrogée ? C'est que Clement XI. y a condamné cent une veritez. Benoît XIII. déclare que ces prétéduës veritez sont vraiment des *erreurs.* Est-ce-là déroger à la Sentence de son Prédécesseur ? N'est-ce pas la confirmer ? (2)

2°. La Bulle est un Jugement de Clement XI. elle n'a donc pas été fabriquée par une cabale, que l'on

(1) Matth. 13. 25.

(2) *On trouvera à la suite de ce Mémoire, les passages Latins du Bref, sur lesquels tombent ces réflexions. On a suivi ordinairement dans les citations la Traduction imprimée à Dijon. Elle y a été imprimée deux fois.*

cherche par tout, & à laquelle on fait honte ou honneur de tout. On se plaint, disoit autrefois Tertullien, (1) que nous obsédons tout l'Empire... si le Tibre se déborde, si le Nil ne se déborde pas, quelque chose qui arrive, les Chrétiens en sont responsables, & c'est à eux que l'on s'en prend.

3°. La censure des cent une Propositions proscrites par la Bulle de Clement XI. a été faite *par un Jugement très-salutaire & très-prudent.* C'est le témoignage que le Bref rend à la Constitution. Elle n'est donc pas (2) la ruïne de la Foi, le renversement de la Morale, la honte de l'Eglise, l'opprobre du Saint Siége, le scandale des Fidéles, l'horreur des cœurs droits, l'exécration des gens de bien, le triomphe des libertins, l'effroi de la Religion, l'étonnement de toutes les personnes sensées, une production monstrueuse de la folie & de l'esprit de vertige. Tels sont les éloges que donnoient à la Bulle ceux qui prétendoient à force d'Appels

(1) Tertullian. Apolog. c. 1. & c. 40.
(2) Témoignage de la verité. n. 6.

venir à bout de la faire révoquer : & de faire ensevelir dans les tenebres de l'oubli cet Acte, qui, selon eux, sera jusqu'à la fin des siécles la confusion de ceux qui l'ont donné. Si la Bulle est telle qu'ils la representent, ils ont raison, & ils concluent juste. Mais si elle a été dictée par la sagesse, *sapientissimo judicio*; si la *censure* que Clement XI. y a faite des cent une *Propositions*, qui sont autant d'erreurs, est un *Jugement très-salutaire*, *saluberrimo judicio*; que seroit le Bref s'il abrogeoit un tel Jugement ? Conçoit-on qu'il y ait des hommes assez peu réflechis pour avancer que le Souverain Pontife casse une Sentence, en déclarant qu'elle a été portée par un *Jugement très-salutaire & très-prudent ?* Croyent-ils donc que le Saint Pere raisonne & agisse comme eux ?

4°. Clement XI. est nommé par Benoît XIII. un *Souverain Pontife d'heureuse mémoire*. Si la Bulle merite d'être abrogée, & si elle l'est en effet par le Bref, au lieu de benir sa mémoire, & de ne prononcer son nom qu'avec éloge, en doit charger

l'un & l'autre de maledictions & d'anathêmes, comme ont fait, conſequemment à leurs principes, les Anticonſtitutionaires. Il a deshonoré (1) le Saint Siége, il a jetté les Fidéles dans la conſternation, il a expoſé l'Egliſe aux inſultes des libertins, il a tiraniquement condamné un innocent, il a violé le reſpect dû à l'Ecriture & à la Tradition, il a dit anathême à la verité, il a changé le langage le plus naturel de la pieté, il a trahi la Foi, il a donné entrée dans l'Egliſe aux prophanes nouveautez, il a rayé le premier article du Symbole & le premier precepte du Décalogue, d'un ſeul coup il a fait diſparoître cent une veritez, pour mettre en leur place autant d'erreurs, & il a perſiſté juſqu'à ſa mort dans ces ſentimens (2). Honorius n'en avoit pas tant fait à beaucoup près : cependant lorſque ſes Succeſſeurs ont fait mention de lui, on ne voit pas

(1) Témoignage de la verité. Verité renduë ſenſible. Motifs d'Appel, &c.

(2) Leo 2. epiſt. ad Conſtant. Imp. ad Epiſc. Hiſpan. ad Ervig, Reg. Adrian. 2. in 8. Synod. act. 7.

que ce ſoit avec éloge, ni que ſa mémoire ſoit benie. Le Saint Pape, qui a donné le Bref, honore le nom & la mémoire de ſon Prédeceſſeur, parce qu'il eſt convaincu que les Propoſitions proſcrites par la Bulle ſont des *erreurs*, que la cenſure des Propoſitions proſcrites a été faite par un *Jugement très-ſalutaire & très-prudent*, très-ſage en lui-même, très-avantageux à l'Egliſe : & que cette Sentence de ſon Prédeceſſeur, au lieu de la caſſer, comme on veut le faire accroire, il la confirme.

5°. Dire que les articles condamnez par la Bulle, ne contiennent que la pure Doctrine de Saint Auguſtin & de Saint Thomas, c'eſt une injuſtice, une *calomnie indigne*, par où *l'on s'eſt efforcé de flétrir la Conſtitution, & de rabaiſſer l'autorité du Saint Siége*. A ces traits reconnoît-on les Conſtitutionaires ? Eſt-ce à eux que l'on peut reprocher qu'ils ſe ſont *efforcez de flétrir la Conſtitution* ? Qu'ils ont cherché *l'occaſion de rabaiſſer l'autorité du Saint Siége* ? Et que dans cette vûë ils ont oſé & *oſent ſoûtenir que c'eſt la Doctrine de Saint Auguſ-*

tin & de Saint Thomas, qui a été flétrie par la Censure & par la Bulle de Clement XI. Combien au contraire les Appellans n'ont-ils pas perdu de papier, afin de persuader à l'Univers, que les Propositions de Q.. n'expriment que la pure Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas? Si on les en a crûs sur leur parole, tant pis pour les dupes. Par le Bref qu'ils reçoivent & proposent eux-mêmes comme une regle de Foi, le Saint Pere déclare que c'est-là une *injustice* & une *calomnie indigne*, & que ceux qui parlent ainsi sont des *calomniateurs.*

6°. La Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas, n'ayant rien de commun avec les *erreurs condamnées, n'a reçû aucune atteinte* par leur condamnation. C'est ce que les Acceptans ont toûjours constamment soûtenu. Que l'on ouvre les Livres faits en faveur de la Constitution, on y verra les Auteurs occupez à démêler les sophismes & les tours de souplesse, par lesquels les *calomniateurs* de la Constitution se sont efforcez de montrer dans les Propositions

condamnées, la Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas. On voit, avec évidence, qui sont ceux dont le Saint Pere approuve la conduite; & on ne voit pas moins clairement que bien loin de vouloir abroger la Bulle, Sa Sainteté, ôte aux Opposans la derniere ressource qui leur restoit, & ne leur laisse aucune évasion. Ils ne cessoient de réclamer à haute voix la Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas proscrite, disoient-ils, par la Constitution. Les esprits peu attentifs donnoient dans ce piége; mais le Bref dissipe l'illusion, plus de prétexte qui puisse mettre à couvert le refus de se soumettre & de souscrire.

7°. Le Saint Pere déclare que la Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas est très-propre à *réfuter les erreurs proscrites dans la Bulle*. C'est l'usage qu'en ont fait les Acceptans, tandis que la *partialité* soûtenuë par la prévention & par un opiniâtre attachement aux erreurs proscrites, se couvroit du nom respectable de ces deux Saints Docteurs; & sous prétexte de défendre leur

Doctrine, s'éforçoit de *flétrir la Constitution, & de rabaisser l'autorité du Saint Siége.*

8°. *Les erreurs condamnées par le Jugement très-salutaire & très-prudent de Clement XI. sont expressément réfutées par Saint Thomas.* Les Acceptans l'ont prouvé, leurs Livres subsistent. Mais de cette déclaration du Saint Pere, il suit évidemment que ces prétendus Thomistes qui ont soûtenu le contraire, n'entendent point Saint Thomas. Que répondroient-ils à ce raisonnement ? La Doctrine que vous attribuez à Saint Thomas, ne réfute pas les Propositions proscrites par la Bulle ; selon vous, elle les confirme. Or la Doctrine de Saint Thomas réfute les Propositions proscrites par la Bulle, le Saint Pere le déclare, son Bref le dit: la Doctrine de Saint Thomas n'est donc pas celle que vous lui attribuez. Ils répondront quand il leur plaira. Je continuë mes réflexions.

9°. Les veritables Disciples de S. Thomas sont ceux *qui font consister leur gloire, & employent tous leurs soins à marquer un très-fidéle attache-*

ment & une sincere obéissance au Saint Siége, qui détestent & qui renversent par les armes de la lumiere & de la verité les opinions contraires aux Decrets Apostoliques. Dans ces paroles quel fond de lumiere pour les cœurs dociles? Que le Seigneur benisse tous ses bons desseins, qu'il le conserve long-tems à son Eglise, ce Saint Pontife, qui n'abandonne pas les simples à la séduction des Hipocrites. Ce sera en vain que sous le nom de Saint Augustin & couverts du manteau de Saint Thomas, ils viendront tendre des piéges à notre Foi, & qu'ils nous crieront : écoutez-nous ; nous sommes Augustiniens ; nous nous déclarons Thomistes. Le Fidéle instruit par le Bref leur répondra : les veritables Thomistes, les seuls que le Saint Pere avoüe pour les Disciples de ce Saint Docteur, sont ceux qui se tiennent attachez aux Decrets Apostoliques. Est-ce par votre Appel que vous avez prétendu lui prouver votre attachement & votre obéïssance ? Vous nous effrayez, en nous répétant sans cesse, que la Bulle ébranle les fondemens de la Doctrine de S. Thomas.
 Mais

Mais le Bref nous apprend que vous n'êtes les veritables Disciples, ni de S. Augustin, ni de S. Thomas; que vous n'entendez pas leur Doctrine, & que, *pour rabaisser l'autorité du Siége Apostolique*, vous donnez à la Constitution *des explications calomnieuses & temerairement inventées.*

10°. Enfin, le Saint Pere *défend rigoureusement, sous les peines Canoniques, de se servir de ce pretexte*, (que la Constitution donna atteinte à la Doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas) *pour répandre des calomnies, & pour semer des dissentions.* On a vû qui sont ceux qui se sont servis de ce prétexte, & qui par-là ont voulu *flétrir la Constitution, & rabaisser l'autorité du Siége Apostolique.* Ceux qui l'ont fait, sont tellement accoûtumez à ces mauvaises manieres, que l'on a eu l'assûrance de dire publiquement, que *certaines gens*, que l'on ne nomma pas, mais qu'on eut grand soin de bien désigner, refusoient de reconnoître le Bref. Ce trait justifie l'expression du Saint Pere, qui represente les Partisans de Q... comme des *calomniateurs.* C'est

en effet une calomnie, & d'autant plus criminelle, qu'elle a été débitée en pleine Chaire. Le ministere de la parole est-il donc établi dans l'Eglise pour donner à un Déclamateur la liberté de débiter tous les égaremens de son imagination ? Mais enfin que l'on mette ces *certaines gens* à l'épreuve. Quoique le Bref ne soit pas adressé à l'Eglise, mais à l'Ordre de Saint Dominique ; quoiqu'ils ayent lû ce qu'a écrit le fameux (1) Bannes à l'endroit que j'indique, & que je

(1) Dominic. Bannes 2. 2. q. 1. art. 10. *Dominic. Bannes Tom. 3. pag. 65. édit. Duac. col. 1. B. Sed dicit aliquis quo pacto dignoscemus, quando Pontifex loquitur ut persona particularis, vel sicut Doctor, & quando sicut Pontifex definit ? Ad hoc respondetur, quòd talia signa certa habere possumus. Primum quidem si dicatur : qui oppositum senserit aut dixerit, anathema sit. Secundùm ; si dicatur : qui contrarium senserit, tanquam hæreticus habeatur. Tertium, si talis definitio tanquam ab omnibus Fidelibus acceptanda, & credenda sicut Dogma Fidei expresse proponatur. Quartum, si dicatur : de consilio Fratrum hoc vel illud definimus. Si autem nullum prædictorum signorum fuerit interpositum, non est omnibus*

transſcrirai au bas de la page : que l'on vienne leur preſenter le Bref pour le ſouſcrire, & l'on verra s'ils le rejetteront, s'ils en appelleront, s'ils iront fraper à toutes les portes, dans les Villes & dans les Campagnes, pour ramaſſer des Actes d'Appel.

Ce que j'ai raporté du Bref eſt plus que ſuffiſant pour convaincre tout eſprit capable de conviction, que

modis ipſa Pontificis definitio infallibilis etiamſi Pontifex aliquid abſolutè proferat.

On demande comment diſcerner ſi le Pape propoſe ſon ſentiment particulier, & parle préciſément comme Docteur; ou s'il décide en Souverain Pontife ? A cela on repond que nous pouvons reconnoître à quatre marques ſûres que le Pape parle comme Pape. 1. S'il eſt dit : Quiconque penſera ou dira le contraire, ſoit anathême. 2. S'il eſt dit : Quiconque aura un ſentiment contraire, ſoit tenu pour heretique. 3. S'il propoſe ſa déciſion pour être reçûë de tous les Fidéles, & cruë comme un Dogme de Foi. 4. Si dans l'Acte il eſt dit : de l'avis de nos Freres nous définiſſons... Si la déciſion ne porte aucune de ces marques, elle n'eſt pas infaillible, de quelque maniere que le Pape s'explique.

l'intention du Saint Pere a été non d'abroger la Bulle; mais de la confirmer & de lever le dernier obstacle que l'opiniâtreté oppose à son entiére reception. Je le parcours une seconde fois, & je cherche s'il y a quelqu'endroit qui ait pû donner le plus leger fondement au bruit que l'on répand dans le public au désavantage du Souverain Pontife.

Je trouve un éloge d'un vertueux Prélat, dont le merite vient d'être relevé par l'éclat de la pourpre Romaine. Loüer ce grand homme zélé, défenseur de la Constitution, parce qu'il est un veritable Disciple de S. Thomas, est-ce abroger la Constitution? Suit un éloge succint des PP. Jacobins; quand il seroit plus long, qu'en pourroit-on conclurre au préjudice de la Bulle? Tous les PP. Dominicains hors de la France, & dans la France même, plusieurs des plus distinguez, ne rendent-ils pas à la Constitution le respect qui lui est dû? Et y auroit-il quelque scission dans l'Ordre sur ce sujet, si les Particuliers avoient voulu entendre la voix de leur sage & sçavant Général? Et n'a-

t'on pas tout ſujet de croire qu'ils ne refuſeront pas du moins d'entendre celle du Saint Pontife, qui fait tant d'honneur à l'Ordre, qu'il aime en fils & qu'il protege en pere? (1)

Plein de tendreſſe pour les enfans de Saint Dominique, le Saint Pere entre dans leurs peines & les conſole : il les voit affligez de la hardieſſe avec laquelle les Partiſans des erreurs condamnées par Clement XI. les mettent ſur le compte de S. Auguſtin & de Saint Thomas; & pour avoir *occaſion de flétrir la Bulle, oſent ſoûtenir que c'eſt la Doctrine de ces deux Saints qui y eſt flétrie.* Le Pape, leur dit-il : on ne vous fera plus de peine de ce côté-là : je caſſe & abroge la Bulle, & par la teneur des Préſentes, je déclare qu'elle eſt caſſée & abrogée? Non : il leur dit : ceux qui prétendent que les Propoſitions condamnées ſe trouvent dans Saint Auguſtin & dans Saint Thomas, ſont des *calomniateurs*, qui donnent à la Bulle des *interprétations calomnieuſes & temerairement inventées par l'opi-*

(1) *Obſervantia filialis.*

niatreté & l'esprit de parti, ce sont gens qui s'éforcent de flétrir la Bulle & de rabaïsser l'autorité du Saint Siége. S'ils n'épargnent *pas les Decrets Apostoliques*, il vous est honorable qu'ils décrient votre Doctrine. Vous seriez à plaindre, si combattant les décisions du Saint Siége, ils approuvoient vos sentimens. Pour vous surprendre & se mettre à couvert des censures; ils se disent Thomistes, & ne le sont pas. Les veritables Thomistes ne furent *jamais rebelles à l'Eglise, jamais ils ne refuserent l'obéissance & la soumission dûes aux Decrets Apostoliques: la Doctrine de la grace efficace par elle-même & par sa vertu intrinséque, ni celle de la prédestination gratuite à la gloire, sans aucune prévision des merites*, n'a rien de commun avec les *erreurs proscrites par la Bulle de mon Prédecesseur.* Soûtenez la, cette Doctrine, comme les *veritables disciples de Saint Thomas*; inviolablement *attachez au S. Siége & aux Decrets Apostoliques*, l'ont soûtenuë, *en esprit d'unité & de charité.* Rien de plus sage & plus digne du pere commun, que tout ce

que le Saint Pere dit aux Peres Jacobins dans ſon Bref, & en même tems rien de plus éloigné de l'intention qu'on lui ſuppoſe d'abroger la Bulle. Pour ſe figurer qu'il l'a voulu faire, il faut avoir l'imagination autrement tournée que ne l'ont les autres hommes, & telle que l'ont ceux qui voyent la Doctrine de Saint Auguſtin & de Saint Thomas dans les Propoſitions condamnées.

Dira-t'on : les ſentimens des Peres Dominicains ne ſont pas flétris par la Conſtitution de Clement XI. c'eſt ce que déclare Benoît XIII. Or ſi la Conſtitution ſubſiſte, on ne peut pas nier que les ſentimens des Peres Dominicains n'y ſoient condamnez, puiſqu'eux-mêmes avoüent que leurs ſentimens ne different en rien des Propoſitions condamnées; & par conſequent il faut dire que le Pape abroge la Conſtitution & la regarde comme ne ſubſiſtant plus.

Rien de plus frivole que ce raiſonnement : ſi quelques particuliers ſe ſont écartez du gros, & quittant la doctrine du corps, ont donné dans des opinions *étrangeres & contraires*

aux Decrets Apoſtoliques, ils ne ſont pas de *ces véritables Diſciples de Saint Thomas*, & leurs ſentimens ne ſont pas ceux que le Saint Pere déclare n'avoir *reçû aucune atteinte* par la *cenſure très-ſage & très-ſalutaire de ſon Prédeceſſeur.* Il n'y a dans l'Egliſe aucun Ordre Religieux que quelques Papes n'ayent loüez comme utiles & édifians. On ne voit autre choſe dans les cinq Volumes du Bullaire. Suppoſons que quelques particuliers peu ſcrupuleux ſur l'obſervation de la Régle ; ſcandaliſent par leur conduite, au lieu d'édifier ? Eſt-ce ſur ces Particuliers que tombe l'éloge donné à tout l'Ordre ? Et ſeroit-on bien fondé à dire que leur conduite, toute irréguliere qu'elle paroît, eſt dans le fond très-édifiante, & que ce ſont des gens qui *ont rendu & rendent encore de grands ſervices à la Religion* ? Loüer la Régle, n'eſt pas canoniſer ceux qui la violent. Approuver la Doctrine de l'Ordre, c'eſt condamner ceux qui s'en écartent.

On dira peut-être : le Pape Benoît XIII. Approuve la Doctrine de la

Prédestination gratuite, & de la Grace efficace par elle-même : donc il abroge la Bulle de Clement XI. qui proscrit cette Doctrine.

Si la Bulle mettoit au nombre des erreurs la Doctrine de la Prédestination gratuite & de la Grace efficace par elle-même, la consequence seroit juste. Mais on ne peut pas dire qu'elle le fasse, qu'en lui donnant des *interprétations calomnieuses & témérairement inventées dans la vûë de la rendre odieuse*. Clement XI. n'a jamais condamné que l'erreur de la Grace necessitante, à laquelle l'homme ne peut refuser son consentement, & que l'Auteur des Propositions proscrites represente comme (1) *une opération toute puissante de Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder*. Que Dieu ne veüille sauver que ceux qui le sont effectivement, c'est une erreur proscrite. Quant à la Doctrine de la Prédestination gratuite, il n'en est pas même fait mention dans la Bulle. Mais ce n'est pas ici l'endroit de repeter ce qu'ont déja dit les

(1) Proposit. condam. IX. Proposit. XII. XXX. XXXI.

Défenſeurs de la Sentence de Clement XI.

Il ſe preſente une autre queſtion qui demande encore quelque éclairciſſement pour mettre à couvert la verité & arrêter le progrès de la calomnie.

Les mêmes yeux qui voyent dans le Bref la Conſtitution abrogée, y découvrent auſſi le Thomiſme, érigé en dogme de foi, & la proſcription de toute autre Doctrine. La paſſion eſt ſujette à ſe ſéduire elle-même, une imagination étourdie & échauffée par des ſouhaits chimeriques n'aperçoit pas ce qui eſt, & voit ce qui n'eſt pas.

Un homme équitable accoûtumé à faire uſage de ſa raiſon, après avoir lû le Bref, doit être fort ſurpris, lorſqu'il entend dire que le Saint Pere anéantit toutes les autres Ecoles, & ne laiſſe aux Théologiens la liberté de ſuivre aucun autre ſyſtême que celui des Thomiſtes. Ceux qui parlent ainſi ne ſont pas accoûtumez à reflechir: faiſons-le pour eux : qu'ils ſoient couverts, puiſqu'ils le veulent, de la confuſion que leur iniquité jettoit

ſur la ſacrée Tiare ; en attribuant au Pere commun, & au Vicaire de Jeſus-Chriſt, un eſprit de partialité & des prédilections humaines.

On ſe plaignoit ci-devant que la Conſtitution de Clement XI. gênoit les Théologiens & bleſſoit la liberté des Ecoles. C'eſt un des moyens que l'on a prétendu faire valoir dans les Actes d'Appel. Une Bulle reçûë par le Corps des Paſteurs, publiée de la maniere la plus ſolemnelle, qui n'eſt plus la déciſion du Pape ſeul, mais qui eſt devenuë le *Jugement irreformable* de l'Egliſe : ils la rejettent (on ſçait avec quel ſcandaleux fracas) parce que, diſent-ils, elle paroît bleſſer la liberté des Ecoles ; & ils oſent avancer que le Bref, qu'ils propoſent ſans ceremonies ni formalitez, pour régle de foi, ne laiſſe aux Théologiens Catholiques aucun autre parti à prendre que celui du Thomiſme, & du Thomiſme tel qu'ils le donnent, c'eſt-à-dire, du Janſéniſme. (1) Hommes doubles, qui avez un poids & un poids, vous vous êtes

(1) *Abominatio eſt apud Dominum pondus & pondus.* Prov. XX. 23.

trahis vous-mêmes. Ce n'est pas la liberté des Ecoles Catholiques que vous réclamez contre la Constitution ; ce qui vous anime contre le sage & salutaire Jugement du Souverain Pontife, c'est qu'il reprime la licence avec laquelle sous les grands noms de Saint Augustin & de Saint Thomas, vous répandez vos erreurs : nul ne sent mieux le poids de l'esclavage, que celui qui le porte : la gêne se fait sentir, & l'on présume que qui s'en plaint, la sent.

Voit-on les Scotistes & les autres Théologiens Catholiques, s'amuter contre le Bref, protester de violence, minuter des Appels, pousser des cris en faveur de la liberté des Ecoles, acheter des voix, & faire crier ceux-mêmes, qui par le privilege de l'ignorance & de leur état, n'ont jamais sçû ce que c'est que l'Ecole, & ne le doivent pas sçavoir ?

Le Sage en a prononcé l'Oracle, & l'experience le verifie : (1) *Celui qui marche avec simplicité, marche en assurance* : les Théologiens Catholi-

(1) *Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter.* Prov. X. 9.

ques ſçavent en leur conſcience qu'ils ne cherchent point à tromper l'Egliſe, comme font ceux qui ne s'étudient qu'à preſenter au peuple des erreurs capitales déguiſées ſous des noms & des expreſſions reſpectables. Ils ſont perſuadez que l'Egliſe n'a pû vouloir les tromper : elle leur a permis de ſuivre certains ſyſtêmes de doctrine déjà formez, & d'exercer l'activité de leur eſprit, ſur les points qu'elle n'a pas jugé à propos de décider : dès-là ils ſont tranquiles ; & ne croyent pas que loüer un Ordre & une Ecole particuliere ſoit anéantir & condamner les autres.

Lorſque Nicolas III. fit de l'Ordre des Freres Mineurs ce grand & magnifique éloge, qui eſt même inſeré dans le Recuëil du Droit Canonique (1) : en tira-t'on quelques conſequences au deſavantage des autres Ordres Religieux ? Quand Sixte IV. prononça (2) que la Doctrine de Saint Bonaventure eſt telle, qu'il paroit que le Saint Eſprit a parlé en lui : quand Sixte V. confirmant cet

(1) C. Exiit in 6.

(2) Bull. ſuperna. §. 3.

Oracle, & ajoûtant de nouveaux traits au panégyrique de Saint Bonaventure, déclare ſolemnellement (1) par une Conſtitution ſignée de lui & de tous les Cardinaux, & adreſſée à l'Egliſe Univerſelle, que pour communiquer aux Fidéles les richeſſes renfermées dans les Ouvrages de Saint Bonaventure, il érigeoit un College dans la capitale du monde Chrétien, pour y faire enſeigner la Théologie, ſelon les principes de ce Saint Docteur; en pouvoit-on conclurre que toute autre Théologie étoit décriée? On ne ſçavoit pas encore cette nouvelle méthode de raiſonner.

Tout le Bullaire eſt plein des marques d'eſtime que les Souverains Pontifes ont données à l'Ordre de Saint François, déclaré, comme l'on ſçait, pour le ſyſtême de Scot; ſans que les Peres Jacobins ayent penſé que ces éloges fiſſent tort à leur Ecole.

Le Saint Pape Pie V. que l'Egliſe retrouve tout entier dans Benoît XIII. a fait en pluſieurs Bulles l'éloge des Jeſuites & de leur Doctrine,

(1) Bull. Triumphantis. *Juin* 1725.

dans un Bref adressé à l'Archevêque de Cologne, le Saint Pontife prononce qu'une Ville est heureuse qui a un College de ces Peres; cependant dèslors la posterité de Luther traitoit les Jesuites de Pélagiens. Elle faisoit plus d'honneur aux Peres du Concile de Trente; ils étoient Pélagiens & demi. (1)

Urbain VIII. Alexandre VII, &c. n'ignoroient pas quel est le systême Théologique, suivi communément par les Jesuites. En toute occasion, ces deux Papes & leurs Successeurs ont donné des éloges fort étendus aux Colleges des Jesuites & à leur Doctrine: qui s'est avisé de dire que par-là toute autre Doctrine étoit déclarée non-recevable dans les Ecoles?

On voit, ce me semble, que la conclusion que l'on tire du Bref, au desavantage des Scotistes & autres, marque dans ceux qui la tirent plus d'animosité, que de justesse d'esprit, & que la passion y a plus de part que la raison.

Allons plus loin; ce que l'on trou-

(1) Sesquipelagiani.

ve dans le Bref à l'avantage de sa Doctrine de Saint Thomas & de l'Ecole Thomistique, avoit déjà été dit & écrit : le Saint Pere le dit en termes exprès : *Voilà ce que nos Prédécesseurs ont pensé & enseigné sur la Doctrine de Saint Thomas.* Les Papes précédens, lorsqu'ils ont pensé & enseigné ce qui est répeté dans le Bref, n'ont donné aucune atteinte à la liberté des autres Ecoles : donc en le répétant, Benoît XIII. n'y a donné aucune atteinte, & ceux qui ont tiré des paroles du Bref cette conséquence, ne l'entendent pas mieux qu'ils entendent la Doctrine de Saint Thomas, qu'ils croyent proscrite par la Constitution.

Ainsi Benoît XIII. *chargé du soin des Eglises*, pense, parle, agit en Pere commun. Tous les Fidéles sont ses enfans, il est le Chef de tous les Ordres Religieux, & le Modérateur de toutes les Ecoles, qui avec de differentes armes & par des metodes differentes, que leur fournit (1) l'esprit d'intelligence, unique en lui-

(1) *Spiritus intelligentiæ unicus & multiplex.* Sap. VII. 22.

même, & multiplie dans ses operations, conspirent à défendre l'Eglise contre les Ennemis de la verité.

Mais enfin, dira quelqu'un, que veulent dire ces paroles du Saint Pere, adressées aux Peres Dominicains " ? Méprisez donc, mes chers " Fils, les calomnies qu'on répand " contre vos sentimens, sur tout con- " tre celui de la Grace efficace par " elle-même, & par sa vertu intrin- " séque, & contre celui de la prédes- " tination gratuite à la gloire, sans " aucune prévision des merites, que " vous avez jusqu'ici glorieusement " enseigné, & que votre Ecole se glo- " rifie d'avoir puisé dans Saint Au- " gustin & dans Saint Thomas, & " qu'elle soûtient être conformes à " l'Ecriture & aux Decrets des Sou- " verains Pontifes, à ceux des Con- " ciles, & aux Ecrits des Saints Peres, " avec une ardeur que l'on ne sçau- " roit trop loüer ». "

Que veulent dire ces paroles ? Ce que conçoit en les lisant, tout homme équitable & non prévenu. Que c'est une calomnie de dire que les sentimens de Saint Thomas & ceux

des Peres Dominicains, soumis aux décisions du Saint Siége & à la Constitution, ayent rien de commun avec les erreurs condamnées par Clement XI. qu'en particulier le sentiment de l'Ecole Thomistique soumise à la Constitution, sur la Grace efficace, & sur la Prédestination, n'a reçû aucune atteinte par la Bulle, & que qui diroit que l'opinion des veritables Disciples de Saint Thomas, attachez aux décisions Apostoliques, a été enveloppée dans la condamnation des cent & une Propositions, auroit tort. Que l'Ecole de Saint Thomas se fait honneur d'avoir puisé son systême dans les sources que le Bref désigne, & que les Peres Jacobins, je dis ceux qui sont soumis aux Decrets du Saint Siége, sont loüables de défendre un sentiment qu'ils croyent conforme à la pensée de Saint Thomas, des Saints Peres, des Souverains Pontifes, &c. Les Scotistes & les autres se glorifient aussi que leur systême est puisé dans les mêmes sources, & ils l'appuyent sur des passages de l'Ecriture, des Conciles, des Decrets Apostoliques, des Saints Peres, & leur Doctrine a

été comblée d'éloges par les Chefs de l'Eglise.

Les Peres Jacobins ne prétendent-ils pas que leur sentiment particulier sur la Conception de la très-Sainte Vierge, est conforme à l'Ecriture & à la Tradition ? Cela empêche-t'il que l'Eglise n'approuve & ne loüe l'ardeur avec laquelle les Scotistes & les Jesuites soûtiennent que l'opinion de leurs Ecoles sur le même article, est puisée dans les sources de l'Ecriture & de la Tradition ? J'apporte cet exemple uniquement pour faire voir que sur des points indécis, les Théologiens peuvent avoir des opinions fort diverses, & qu'ils se glorifient cependant d'avoir puisées dans les Livres Saints, dans les Decrets des Conciles & des Papes, & dans les Ecrits des Saints Peres. Les Thomistes ont-ils crû voir la condamnation de leur sentiment dans l'approbation que l'Eglise a donnée au sentiment contraire ? On ne le dira pas. Quand l'Eglise condamne en particulier & expressément quelques Propositions tirées d'un Livre, elle ne prétend pas approuver ce qui est

contenu dans le même Livre ; & quand elle loüe & approuve l'opinion d'une Ecole, elle ne prétend pas condamner les autres Ecoles & leurs opinions. Ce qu'elle condamne, elle le déclare condamné & sçait le dire. Trouve-t'on dans le Bref quelque terme qui porte l'idée de condamnation ? Sur quoi donc a-t'on crû pouvoir publier que le systême des Scotistes & des Jesuites y est proscrit (1) ? *Hypocrite, ôtez premierement la poûtre de votre œil, & alors*, si vous appercevez encore *la paille* que vous croyez voir *dans l'œil de votre frere, vous pourrez la tirer.*

Un des plus dangereux ennemis, qu'ait eu au jugement de Monsieur Bossuet (2), l'Eglise Romaine & la Religion Catholique (3), disoit autrefois, & on le lit dans ses Lettres imprimées : ôtons tout crédit aux Je-

(1) Matth. VII. 5.
(2) Hist. de Variat. l. VII. n. 109.
(3) Fra Paolo ett. 95.
Non ci è maggiore impresa che levar il credito à Guisuiti. Venti questi, Roma è persa, è Senza questa, la Religione si reforma da se.

ſuites ; c'eſt le grand point : s'ils ſont une fois hors de combat , Rome eſt perduë , & la grande affaire de la réformation ira ſon train. Bien des gens conſpirent à la pieuſe entrepriſe de décrediter les Jeſuites ; à Dieu ne plaiſe , que ce ſoit par les mêmes vûës.

L'animoſité avec laquelle on s'y porte , eſt ſi violente , que tout devient arme entre ſes mains. La Doctrine des Jeſuites eſt condamnée, dit-on , par le Bref. Pourquoi ? Parce que le Pape exhorte les Théologiens de l'Ordre de Saint Dominique à ſoûtenir le ſentiment de la Grace efficace par elle-même , & de la Prédeſtination gratuite. La conſequence n'eſt-elle pas bien juſte & bien tirée ? Mais que la prédeſtination à la gloire ſoit gratuite ſans aucune préviſion des merites , c'eſt un ſentiment tenu communément dans l'Ecole des Jeſuites , & enſeigné par leurs plus celebres Auteurs. Je n'en ferai pas ici le dénombrement , il rempliroit trop de place ; mais on en croira le Doc-

teur Sylvius (1) & le Sçavant (2) Cardinal de Laurea. Les plus celebres Ecrivains de la Compagnie, dit le Docteur, ont enseigné que la prédestination à la gloire est gratuite. Tous les Thomistes, dit le Cardinal, les Scotistes, & la plus grande partie des Peres de la Compagnie de Jesus, s'accordent à suivre Saint Augustin en cette matiere. Si quelques Jesuites ont suivi le sentiment de Saint Chrysostome, d'Alexandre de Hales, d'Albert le Grand, de Messieurs (3) Gamache & (4) Isambert, &c. Si ne pouvant pas concevoir qu'une volonté prédéterminée soit libre, &

(1) Sylvius in 1. p. q. 23. a. 5. Franc. Sylvius l. c. Gratuitam hanc prædestinationem docuerunt celeberrimi ex Societate Scriptores.

(2) Card. Branc. Lauræa, opusc. de Prædest. c. 7. n. 109. Card. de Lauræa l. c. Thomistæ omnes ac Scotistæ, & magna pars Patrum Societatis Jesu, unanimiter sequuntur in hac materia S. Augustinum.

(3) Philipp. Gamach. in 1. p. q. 23. c. 6.

(4) Nicol. Isamb. in 1. p. q. 23. disp. 4. art. 2.

n'étant pas obligez de le croire, ils ont ſuivi une autre voye de concilier le dogme de la liberté de l'homme avec celui de l'efficacité de la Grace; ils l'ont fait, de même que tous les Théologiens qui ne ſont pas Thomiſtes par engagement, parce que ſur ces deux articles l'Egliſe n'a rien décidé; mais qu'elle les a laiſſez au rang des queſtions plus difficiles que neceſſaires (5), & plus propres à occuper la ſubtilité des Théologiens, qu'à inſtruire la ſimplicité des Fidéles. L'Egliſe ſçait diſcerner ce qui eſt neceſſaire à la Foi, & ce que l'on peut accorder aux raiſonnemens.

Dieu manifeſtera, quand il le ju-

(5) Cœleſtin. Epiſt. ad Epiſc. Gall. Greg. Naz. or. 14. *Quænam fidei ſoli donanda, quænam etiam ratiocinationibus.* Cœleſtin. ad Epiſc. Gall. c. 10. Profundiores difficilioreſque partes incurrentium quæſtionum, ſicut non audemus contemnere, ita non neceſſe habemus adſtruere. Concil. Gall. Jac. Sirmod. pag. 64. & tom. 2. Concil. Phil. Labbei col. 1617. *On ſçait que quelques Critiques attribuent à Saint Leon le recueil d'où ces paroles ſont tirées; elles n'en ont pas pour cela moins d'autorité.*

gera convenable, ce que le voile, qui couvre nos Mysteres, nous empêche de voir à present. Tandis que les Théologiens Catholiques seront unis ensemble, comme ils le sont dans le sein de l'Eglise par les liens d'une même Foi, & animez de l'esprit de charité; leurs disputes ne serviront qu'à éclaircir & à défendre la verité contre les erreurs. D'où sont nées ces funestes divisions, meres de tant & de si scandaleuses invectives? On les a vû naître de nos jours; tant que les Ecoles ont été unies au Saint Siége, elles ont été unies entre elles.

La Congregation de l'Oratoire fit en 1678. un Réglement fort sage: j'en transcrirai ici quelque chose. (1) » La Congregation ayant toûjours » fait gloire de se conformer entie- » rement aux sentimens, aux incli- » nations, & à la conduite de l'Egli- » se, qui est la Colonne de la veri- » té, & l'Epouse de celui qui est la » Sagesse

(1) Extrait des Actes de la seiziéme Assemblée generale de la Congregation de l'Oratoire, tenuë au mois de Septembre 1678. Session 6.

Sageſſe éternelle : veut toûjours «
continuer de rejetter tout ce qu'elle «
rejette, & d'approuver tout ce «
qu'elle approuve... Jugeant très- «
ſagement, qu'en cela il n'y a rien «
de contraire au profond reſpect & à «
la grande eſtime que tous les Théo- «
logiens doivent avoir pour la Doc- «
trine de Saint Auguſtin & de Saint «
Thomas. «

Ainſi il ſera toûjours libre de te- «
nir & d'enſeigner la Prédeſtination «
gratuite, & la Grace efficace par «
elle-même; mais en ſorte qu'on ait «
un ſoin tout particulier. 1°. De «
montrer que cette efficacité n'im- «
poſe point de neceſſité à la volon- «
té; mais lorſqu'elle l'excite, elle la «
laiſſe dans la puiſſance d'agir & de «
ne pas agir. Et cela a toûjours été «
le ſentiment de la Congrégation. «
2°. D'établir en même tems des «
Graces veritablement ſuffiſantes, «
qui donnent le pouvoir d'accomplir «
les Commandemens de Dieu, & «
qui demeurent inutiles, lorſque la «
volonté les rejette, & leur refuſe «
ſon conſentement; ce qui ſe doit «
entendre de tout état. «

„ Ceux qui ſuivront ces ſentimens,
„ regarderont avec eſtime & avec reſ-
„ pect, ceux qui ſeront attachez à
„ des ſentimens contraires, ſoit dans
„ la Congrégation, ſoit dans les au-
„ tres Communautez, afin de con-
„ ſerver la paix & la bonne intelli-
„ gence avec tous les Théologiens
„ Catholiques; afin d'imiter, autant
„ qu'il nous ſera poſſible, l'étenduë
„ infinie de la charité de l'Egliſe, qui
„ embraſſe, & qui réünit dans ſon
„ ſein tant de membres differens; &
„ afin que la verité ſe découvre plus
„ parfaitement à nous, ſi nous allons
„ à elle par les voyes de l'humilité &
„ de la charité. „

Un Réglement ſi bien fait meriteroit d'être bien obſervé. Quoiqu'il en ſoit, je penſe avoir montré que dans le Bref de Benoît XIII. il n'y a rien qui ne confirme la Bulle de Clement XI. ni rien qui bleſſe la liberté des Ecoles non rebelles à l'autorité de l'Egliſe.

Juin 1725.

ARTICLE XLIX.

DE EPIGRAMMATIS ARTIFICIO syntagma, &c. C'est-à-dire, *Exposition systematique de l'artifice de l'Epigramme où l'on fait voir par les précceptes anciens, & par des exemples nouveaux, le Concert de la Rhetorique & de la Poësie. Par le Pere Joseph Scapecchi de la Compagnie de JESUS.* A Rome, de l'Imprimerie de Roch Bernardo, 1724. *In* 8°. *pages* 615.

L'Auteur ouvre par une *Introduction.* Il y expedie legerement ce qui concerne l'étymologie, l'origine, les progrès, la définition, les especes, la composition, le stile, & les qualitez de l'Epigramme. Il sçait sans doute que ces points ont été suffisamment traittez pas Lilius Gyraldus, Jules Scaliger, Minturne, Robortelle, Correas, Possevin, Pontan, Raderus, Donat, Vossius, & le Pere Vavasseur. Le fort du livre sont les exemples : ils consistent en Epigrammes ; & elles sont toutes de

notre Auteur : chacune eſt faite pour la place où il la met, & pour l'uſage auquel il l'employe. Au lieu que celles qu'il auroit pû tirer de Catulle, modéle de l'Epigramme unie, & à la Grecque, ou de Martial, modéle principalement de l'Epigramme composée ; ou d'Auſone, ou des collections d'Epigrammes de l'une & de l'autre langue, ou de quelques Poëtes diſtinguez entre les Modernes, n'auroient pas rempli le projet ; & n'auroient pû être enchaſſées ſi exactement chacune dans ſon quadre. Il a donc fallu enrichir la Litterature d'un ou deux milliers d'Epigrammes, toutes de commande, & dont chacune eſt un morceau de Rhetorique ; de ſorte que le tout qu'elles compoſent eſt une Rhétorique entiérement exécutée. C'eſt ainſi, que ſelon le titre du livre, la Rhetorique & la Poëſie concertent enſemble. En effet, malgré la cenſure que le Pere Vavaſſeur a faite en beau Latin, d'une telle métode, tout ce que dans la Rhetorique, l'*élocution* amene avec ſoi de *tropes*, & de *figures*, ſoit figures dans le langage, ou figures de pen-

ſées ; tout ce que l'*Invention* reçoit par les *lieux internes*, ou par les diverſes formes de raiſonnemens, *Enthymême*, *Syllogiſme*, *Dilêmme*, *Sorites* ; ou des paſſions, ou des Categories ; tout ce qu'offrent le genre *judiciel* à la ſatyre & à la critique ; le *demonſtratif*, aux éloges & aux felicitations ; le *deliberatif*, aux Dedicaces, aux envois, aux ſymphoſiaques, aux inſitations, aux pronoſtics, aux prieres, aux conſolations, aux moralitez ; tout ce qui caracteriſe les trois ſtyles, le mediocre, l'inferieur, le ſublime ; toutes ces formes de diſcours auſquelles l'Auteur applique leur nom Grec & leur définition, ſont autant de moules ou l'Epigramme y étant coulée, prend artiſtement un tour proportionné. L'une eſt une hyperbole, comme celle-ci ſur un homme de petite ſtature.

Dodrantalis homo ! quin pars milleſima homulli !
Ramentum Ciceris ! dimidium Milii !
Ipſe tamen Nanos gaudes verſarier inter

Atque breves homines; ne videare brevis:
Formicas inter, Chriechi, verſere licebit
Atque inter Pulices; ſic quoque Nanus eris.

Une autre eſt un jeu dans les mots, comme celle-ci, ſur un vieillard badin.

Cur, quondam gravis iſte, levis modo Cinna? Seneſcit,
Inquis: ſe Neſcit; *dic magis: hoc ſenium eſt.*

Quelquefois c'eſt un Epicherême; comme,

Regi timendum eſt, quem nimis populus timet.

Lettres, Satyres, Epitaphes, Paraphraſes, Deviſes, Anagrammes, Complimens de toutes les ſortes; en un mot toutes les maniéres de penſer paroiſſent ici en Epigrammes, ſur toutes les eſpeces de ſujets honnêtes, ſacrez ou prophanes, hiſtoriques ou

fabuleux, réels ou de fantaiſie : on eſt fidéle à une méthode, & l'on deſcend de la *Theſe* aux *Hipotéſes*, & de là aux *Arithmes* : & après que l'on a eſſayé l'Epigramme, en un tome troiſiéme, ſur les divers genres de Poëſie, l'Epique, le Tragique, & le Comique, les *Stephanomatiques* font enfin le couronnement de l'Ouvrage. On voit aſſez combien il faut avoir d'eſprit, & l'avoir à commandement, pour en mettre ainſi à tout, & lui faire prendre toutes les formes : mais quelque difficile qu'il ſoit de remplir un ſi gros livres de bonnes Epigrammes détachées, le chef-d'œuvre eſt de faire d'une infinité d'Epigrammes un tout regulier, un traité ſuivi, une Rhetorique achevée, un livre Syſtematique, enfin un *Syntagma.* Et ſi Martial a pû prévoir qu'on l'entreprendroit, il y penſoit, & d'avance, il loüoit l'Auteur qui y réüſſiroit, quand il a dit :

Facile eſt Epigrammata *belle*
Scribere, *ſed* librum *ſcribere difficile*
eſt.

ARTICLE L.

EXTRAIT D'UNE LETTRE du R. P. de Rebeque, écrite au R. P. E. S. D. L. C. D. J. A Aire le 1. Février 1725.

NOs faiseurs d'Almanachs se sont trouvé fort embarassez pour marquer les Eclipses de cette année; & ne connoissant pas ici ceux qui étoient en état de leur donner des lumiéres là-dessus, ils ont marqué dans tous leurs Almanachs, qu'il n'y auroit cette année 1725. aucune Eclipse visible sur notre horizon. J'avois cependant déjà fait connoître à mes amis, que nous aurons cette année une très-grande Eclipse de Lune le 21. d'Octobre. Je suis persuadé que lorsque les Ephemerides de Monsieur Desplaces seront imprimées, ils ne tomberont plus dans le même inconvenient. Car j'ai remarqué qu'ils l'ont toûjours copié fort exactement, sans avoir même aucun égard à la difference des Meridiens. Vous me permettrez cependant de vous dire

mon ſentiment ſur le calcul de cette Eclipſe fait par Meſſieurs nos Academiciens, & vous voudrez bien que je confronte leur calcul avec celui que j'ai fait moi-même.

. . . .

Tems de l'Eclipſe	Selon Monſieur Deſplaces.		Selon Monſieur Lieutaud,		Selon mon Calcul.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	S.
Le commencement à	5	20	5	11	5	11	54″
L'immerſion	6	24	6	11	6	9	10
Le Milieu	7	4	5	57	6	59	8
L'Emerſion.	7	54	7	44	7	48	48
La fin	8	50	8	44	8	46	22
La Durée totale	3	30	3	33	3	34	28
La demeure dans L'ombre	1	40	1	33	1	39	38
La grandeur	22ᵈ	10	18ᵈ	20	21ᵈ	41	0

Vous voyez d'un coup d'œil que Monsieur Desplaces la fait commencer plus tard que Monsieur Lieutaud de neuf minutes : que leur difference est même de treize minutes pour le commencement de l'Immersion. Pour la fin, ils se rapprochent d'avantage. Pour moi à l'égard du commencement, je m'accorde avec Monsieur Lieutaud à quelques secondes près, notre plus grande difference est pour le tems de l'Emersion. Je conviens encore à peu de chose près avec Monsieur Lieutaud pour la durée totale de l'Eclipse : mais je conviens mieux avec Monsieur Desplaces pour la durée de l'Immersion, & sur tout pour la grandeur de l'Eclipse. Car je soupçonne qu'il y a quelque erreur de chiffre à la page 179. de la connoissance des tems où Monsieur Lieutaud dit que la grandeur de cette Eclipse ne sera que de 18. doigts 20′.

Je souhaitte que quelque Observateur, comme dans l'Eclipse du 2. de Janvier 1722. observée à la Chine, fasse voir lequel de ces calculs est le plus juste.

ARTICLE LI.

APOLOGIE POUR FEU Monsieur l'Abbé de la Trappe Dom Armand-Jean de Bouthillier de Rancé. In 12. *pp.* 97. A Paris, chez Claude Bauche le fils, Quai des Augustins, à Saint Jean dans le désert, 1725.

CEtte Apologie fait la seconde partie d'une grosse brochure de Dom G. dont nous avons déja parlé, en rendant compte de ce qui fait le sujet de la premiere Partie. D. G. entreprend dans celle-ci la justification de D. Armand-Jean de Bouthillier, Ancien Abbé de la Trappe. Son zéle pour la mémoire de cet illustre Réformateur de la Trappe, qui lui avoit donné des marques d'une estime particuliére, en le choisissant pour son successeur dans le gouvernement de cette Abbaye, ne lui a pas permis de dissimuler la maniére outrageante, dont il a plû à D. Vincent Thuillier de le traitter, à l'occasion de la contestation qu'il y a eu

ſur les études Monaſtiques, entre Dom Mabillon & cet Abbé ; & de laquelle Dom Vincent Thuillier a donné l'Hiſtoire dans le premier volume des Oeuvres poſthumes de Dom Mabillon.

Nous avons déja dit notre ſentiment ſur ce point, à la fin de l'Extrait du troiſiéme volume de ces Oeuvres poſthumes, au mois de Novembre 1724 ; & quoique nous n'euſſions pas les mêmes raiſons de bien-ſéance & d'obligation que D. G. pour défendre la mémoire du feu Abbé de la Trappe ; nous n'avions pû voir ſans douleur, & ſans témoigner au moins ſur cela notre ſurpriſe, qu'on eût eû ſi peu de ménagement, ou plûtôt tant d'acharnement, contre la mémoire d'un homme auſſi diſtingué, & auſſi célebre en toutes façons, que l'a été en ſon tems feu Monſieur de Rancé.

Comme les morts ne ſont plus en état de ſe défendre eux-mêmes ; il eſt en quelque ſorte du devoir de tout Journaliſte impartial, de prendre en main leur cauſe, & de leur rendre juſtice dans l'expoſé des livres où ils

ſont attaquez, ſoit injuſtement, ſoit indignement : injuſtement pour le fonds : indignement pour la maniére. Nous n'avions touché que ce dernier point dans nos Mémoires, où, ſans entrer dans le fonds de la diſpute, qui demandoit une trop longue diſcuſſion, nous nous étions contentez de faire voir qu'il ne convenoit à qui que ce fût, de traitter d'un air mépriſant & inſultant, comme on l'avoit fait dans l'Hiſtoire de la conteſtation ſur les études Monaſtiques, un homme auſſi eſtimable & auſſi reſpectable que l'avoit été le feu Abbé de la Trappe. Dom G. a crû devoir toucher l'une & l'autre dans ſon Apologie, où, quoiqu'il n'ait point mis de diviſion formelle, s'abandonnant aux mouvemens d'un zéle vif & éloquent, cependant tout ce qu'il y dit, ſe rapporte à deux chefs : que le feu Abbé de la Trappe a été attaqué indignement & injuſtement par Dom Vincent Thuillier : indignement dans la maniére outrageante & inſultante dont il le traite ; injuſtement, en le donnant pous vaincu & confondu par Dom Mabillon,

au ſujet des études Monaſtiques, quoi qu'il ſoit viſible que Dom Mabillon a été obligé de ſe rapprocher du ſentiment de ſon adverſaire, & que ſa lettre même, inſérée dans le premier volume de ſes Oeuvres poſthumes, en ſoit une preuve manifeſte.

Il eſt évident, comme le fait fort bien remarquer Dom G. qu'on a cherché de propos délibéré, à faire querelle au feu Abbé de la Trappe, c'eſt-à-dire, *à un homme qui n'eſt plus au monde; ni en état de répondre,* L'ancienne conteſtation avoit été aſſoupie, dès le vivant de Monſieur de Rancé & du Pere Mabillon. Des perſonnes du premier rang avoient ménagé entr'eux une entre-vûë, où l'on étoit convenu de ne plus écrire ſur cette matiére; & feu Monſieur de Rancé avoit noblement ſacrifié pour le bien de la paix, ſa Replique aux Réflexions du P. Mabillon. Depuis tant d'années que l'un & l'autre ſont morts, il n'avoit plus été queſtion de cette diſpute, ſur laquelle chacun des deux Ecrivains oppoſez, avoit eû ſes partiſans; & il n'en ſeroit plus

queſtion aujourd'hui, ſi, au ſujet d'une Inſtruction de ſix pages ſur les Etudes Monaſtiques, qui s'eſt trouvée dans les papiers du feu Pere Mabillon, Dom Vincent Thuillier n'avoit jugé à propos de faire fort au long l'Hiſtoire de cette conteſtation, & de la faire d'une maniére ſi injurieuſe au feu Abbé de la Trappe, que non ſeulement les amis & les partiſans du feu Abbé, mais même les perſonnes à qui cette querelle étoit la plus indifférente, n'ont pû s'empêcher de s'en formaliſer.

En effet: tantôt par *une fade ironie*, comme le remarque Dom G. on traite le feu Abbé de la Trappe, de *Paſteur brûlant de zéle pour le ſalut de ſes ouailles*; mais Paſteur viſionnaire, *qui ſe figure que Jeſus-Chriſt rechercheroit dans ſes mains, le ſang des ames de ſes fréres, s'il gardoit le ſilence ſur le Traité des Etudes Monaſtiques* ...... Qui s'étoit imaginé, *que l'enclos de ſon Monaſtere mettoit des bornes trop étroites à ſa Miſſion; & que par une ſçavante Apologie de l'ignorance Monaſtique, il ſeroit beau de faire à tous les autres Moines, une*

obligation de ne rien sçavoir ? Tantôt on lui donne des vûës d'amour propre & de retour sur lui-même ; & l'on insinuë, sous le nom supposé de ses amis, *qu'il est à craindre que les gens du monde, ne lui prêtassent des vûës indignes de la grande Réforme dont il faisoit profession ; & que perçant au travers des apparences du zéle, ils ne vissent, ou ne crussent voir dans son procedé, beaucoup plus de demangeaison de parler, que de necessité.* Si l'Abbé de la Trappe témoigne du déplaisir sur la peine qu'il apprend, que la Réponse au Traité des Etudes Monastiques, avoit faite au P. Mabillon ; on dit nettement que *sa compassion n'étoit qu'un voile spécieux, dont il couvroit la secrete joye de son prétendu triomphe.* En parlant de l'éxamen que l'Abbé de la Trappe avoit fait du Traité des Etudes Monastiques ; on prétend qu'il n'avoit fait que *le découdre*, & *souvent le déchirer par lambeaux*, pour le réfuter ; *& que c'est contre ces petits monstres de sa façon, ou si on l'aime mieux, contre ces misérables invalides, qu'il déploye toute sa Rhétorique, & qu'il vô-*

mit tant de feux & de flammes. Enfin on réduit tout l'Ouvrage de cet illustre & Saint Abbé, *à de pures imaginations rapportées comme des faits historiques ; de fausses opinions attribuées à son adversaire, pour le combattre avec plus d'avantage ; des inductions generales tirées de faits particuliers ; des déclamations outrées, qui tombent plus sur lui-même, que sur personne ; . . . . des reticences injurieuses, des jugemens d'une temerité manifeste ; & tout cela soûtenu d'un air de confiance & d'autorité, capable d'imposer.* Il ne restoit plus pour achever le portrait, que de le dépeindre, ainsi qu'on a fait encore, comme un homme enchanté de son Ouvrage, & qui *prenoit pour conviction, l'antousiasme de quelques-uns de ses amis qui avoient lû son Manuscrit, & ses loüanges flateuses qu'ils lui avoient données, pour des témoignages de la verité.*

Dom G. répond à tous ces reproches injurieux, avec beaucoup de zéle & d'énergie. Il fait voir que feu Monsieur de Rancé, loin d'avoir cherché à étendre sa mission, avoit toûjours évité toutes les occasions

d'en ſortir ; que preſſé d'écrire ſur le Quiétiſme, il s'en étoit toûjours défendu, quelque capable qu'il fût de le bien faire, diſant que c'étoit l'affaire des Evêques ; & que menacé de ſe voir élevé aux dignitez les plus éminentes de l'Egliſe, il s'étoit donné tous les mouvemens néceſſaires pour parer le coup. A l'égard de la prétenduë *ſçavante Apologie de l'ignorance Monaſtique*, Monſieur de Rancé, dit Dom G. *n'a jamais approuvé, ni autoriſé l'ignorance ; mais auſſi ſçavoit-il mieux que ce fade Railleur* (c'eſt de Dom Vincent Thuillier qu'il parle) *juſqu'où doit aller la Science d'un Moine. Il ne rejettoit*, dit-il plus bas, *ni la ſcience, ni l'étude : il n'en blâmoit que l'excès* dans les Solitaires & les Moines. Il croyoit qu'après avoir donné chaque jour trois ou quatre heure à l'étude, un Moine *feroit mieux d'occuper au travail des mains, ce qui lui reſtoit de tems après l'Office, que d'aller courir les Provinces, pour foüiller dans le fond des Bibliothéques, & y déterrer de vieux parchemins à demi-pourris .... de s'exempter d'une grande partie des divins Offices, pour s'occuper de lectu-*

res ou de visites inutiles, &c. J'avouë, dit-il malignement en un autre endroit, *que Monsieur de Rancé n'auroit jamais permis à un de ses Religieux, de mettre au jour un Ouvrage semblables, par exemple, à celui qui est sorti depuis peu d'une de ces saintes solitudes : Ouvrage qui comprend tant de volumes, mais tant d'inutilitez pour un Solitaire ; Ouvrage rempli de tant de recherches mondaines, de tant d'antiquitez profanes, de tant de figures indecentes, de tant de nuditez honteuses, capables de soüiller la vûë & l'imagination : beaucoup moins auroit-il permis à ce Religieux, de s'appliquer à de pareilles connoissances. Mais je demande* (c'est toûjours D. G. qui parle) *si Saint Benoît l'auroit permis à ses Religieux ? Ce Saint qui avoit tant travaillé à détruire les simulacres de Venus, d'Apollon, & des autres Divinitez Payennes adorées sur le Mont-Cassin : auroit-il souffert que ses Religieux en renouvellassent les idées, les images, & la mémoire de leur culte, dans des livres rendus publics, & presentez à l'Eglise & à tous les Chrétiens. Et si l'on convient*, poursuit

éloquemment D. G. *que ce Saint Patriarche ne l'auroit jamais permis; pourquoi trouve-t'on mauvais, qu'un de ſes plus fidéles diſciples, tel qu'étoit aſſûrément le défunt Abbé de la Trappe, condamne ce que ce Saint auroit lui-même condamné?*

Quant au portrait déſavantageux que Dom Thuillier a jugé à propos de faire, du livre de l'Abbé de la Trappe contre Dom Mabillon, comme d'un Ouvrage qui n'eſt farci que de *pures imaginations & de déclamations outrées*, Dom G. lui répond que les plus éclairez de ſes Confréres, ſans parler des étrangers, en ont jugé autrement. Il le renvoye enſuite, & avec raiſon, au jugement du Public. Enfin, comme le Critique ne prouve rien de ce qu'il avance ſi calomnieuſement, ajoûte D. G. on ſe contente de lui répondre à ſa maniére; c'eſt-à-dire, en traitant de *déclamations outrées qui tombent plus ſur lui-même, que ſur perſonne*, tout ce qu'il dit contre l'Ouvrage de l'Abbé de la Trappe.

Si cet Ouvrage étoit auſſi mépriſable que veut le perſuader D. Vincent

Thuillier, il faut avoüer que le Pere Mabillon étoit bien de loisir, de s'amuser à réfuter un livre qui tomboit de lui-même. Que risquoit-il, en se rendant aux pressantes instances que lui faisoient de toutes parts, des personnes de la premiére considération, & Madame de Guise entr'autres, pour l'engager à ne point répondre à l'Abbé de la Trappe? Et pourquoi eût-il moins d'égard à des sollicitations de ce poids, qu'à celles de *tout ce qu'il y avoit de Religieux sçavans & vertueux dans son Ordre*, qui l'encourageoient à y répondre? Il y a apparence que Dom Mabillon, & tous ces *Religieux sçavans & vertueux* de son Ordre, qui crurent la réplique si necessaire, jugeoient tout autrement alors, & de l'Ouvrage de l'Abbé de la Trappe, & de l'impression qu'il faisoit dans le Public, que Dom Thuillier n'en juge aujourd'hui: & comme ils étoient & plus éclairez, & plus au fait qu'il ne peut l'être, sur la maniére dont fût reçûë la *Reponse au Traité des Etudes Monastiques*, il ne peut point trouver mauvais qu'on juge de cet Ouvrage,

plûtôt par ce qu'en ont pensé dans le tems, le Pere Mabillon & tant de sçavans Religieux de son Ordre, qui furent témoins du fracas que fit alors le livre de l'Abbé de la Trappe, que par ce qu'il en dit aujourd'hui ; lui qui n'en peut rien sçavoir que par oüi dire. On est même tenté de croire, & c'est ce qu'on peut présumer de plus favorable pour ne point faire de tort à son discernement, qu'il n'a pas lû le livre, dont il fait une peinture si désavantageuse : ce livre est encore entre les mains de tout le monde ; & il est écrit avec une force, une éloquence, & une noblesse toute propre à se faire sentir à la partialité même la plus aveuglée & la plus outrée.

Après tout, que le livre de l'Abbé de la Trappe fût un pauvre livre, comme Dom Thuillier le fait entendre, ou un très-bon livre, comme on l'a crû generalement jusqu'ici, chacun peut à ses risques en dire son sentiment. Mais s'il est permis à chacun de juger du livre, il n'est pas permis de même de juger des intentions de l'Auteur, & de lui attribuer, sans

aucun fondement legitime, des vûës d'amour propre, de vanité, & d'ambition, comme l'a fait D. Thuillier à l'égard de l'Abbé de la Trappe. Si Monſieur de Rancé écrit contre le Traité des Etudes Monaſtiques, c'eſt pour étendre ſa Miſſion hors de ſon Monaſtére; s'il réfute Dom Mabillon, c'eſt plus par demangeaiſon de parler, que par néceſſité; s'il s'afflige lui-même de la peine qu'il a faite à ſon adverſaire, en le réfutant, c'eſt un voile & un déguiſement d'amour propre qui s'applaudit de ſon triomphe.

Eſt-il donc permis, s'écrie ſur cela D. G. *d'aller ainſi foüiller dans les plus ſecretes penſées du cœur humain, & de forcer un Sanctuaire, dont l'entrée eſt reſervée à Dieu ſeul? Quels crimes n'eſt-on pas en droit d'impoſer aux hommes, s'il eſt permis de juger ainſi de ce qui ſe paſſe dans leur interieur? Je ne ſçai plus ce que l'on peut appeller un jugement temeraire, ſi celui-ci n'en eſt pas un.* C'eſt après cette réflexion, que Dom G. adreſſant la parole à D. Thuillier, lui fait ſur ce point une inſtruction très-pathé-

tique, en lui disant qu'il faut laisser aux gens du monde, & encore, du monde le plus corrompu, *le funeste plaisir qu'ils trouvent à donner de sinistres interprétations aux actions les plus innocentes de leur prochain..... Ne faisons-pas*, dit-il peu après, *cette tache à notre profession, qu'on trouve parmi nous les mêmes défauts & les mêmes foiblesses, &c.* En effet, que deviendront toutes les vertus, s'il est permis à chacun de les travestir comme il lui plaît, & de supposer de la vanité, de l'amour propre, & de la demangeaison d'écrire, dans des choses, où tout ce qu'il y a de gens désinteressez ne découvrent que de la charité, du zéle, & de l'amour pour la verité?

Mais si D. G. ne passe pas à Dom Thuillier, la liberté qu'il s'est donnée, d'attribuer indiscrettement à feu Monsieur de Rancé, des intentions si éloignées de son caractére & de ses maximes, il lui pardonne encore moins le manque de respect, où il est tombé à l'égard de Madame de Guise, lorsqu'en parlant d'une Satyre qui fut faite contre l'Abbé de la

Trappe, dans le tems de sa contestation avec le Pere Mabillon, il dit que cette Princesse *en voulut un mal de mort* à l'Auteur, & *qu'elle n'avoit rien pour venger son cher Abbé* : Termes que Dom G. releve avec indignation, en disant *qu'il ne convient point à un jeune Moine, d'insulter ainsi à la mémoire d'une Auguste Princesse, dont la pieté & la charité sans bornes, ont été admirées de toute la France. C'est*, dit-il, en parlant à Dom Thuillier, *manquer au respect que vous devez au Sang Royal & à la vertu.* Dom G. a raison dans le fonds ; mais il est à croire que Dom Thuillier n'a point senti toute l'indécence des termes qu'il a employez en cette occasion. Il n'y a que l'usage du monde, qui puisse apprendre la force & la malignité de certaines expressions ; mais aussi faut-il dire, que quand il s'agit d'une Princesse du Sang, aussi respectable que Madame de Guise, on ne peut trop peser ses termes, & qu'on n'en doit point employer, dont on ne soit assûré.

Dom G. ajoûte, au sujet de la Satyre dont on vient de faire mention,

qu'il n'étoit pas de la prudence de Dom Thuillier, de la relever; encore moins de faire entendre que le P. de Sainte Marthe, aujourd'hui General de la Congregation de Saint Maur, en fût l'Auteur; que les Superieurs de l'Ordre dans ce tems-là, *protesterent à feuë Madame de Guise, & aux premiers Magistrats du Royaume, qu'il n'y avoit personne dans leur Congregation (vous n'y étiez pas encore, mon Pere*, dit-il, en passant, à Dom Thuillier) *capable d'avoir fait une telle Satyre, qui tendoit à se moquer de ce qu'il y a de plus saint dans la Religion.*

Dom G. déclare ensuite, que, bien loin que l'Abbé de la Trappe eût été *touché jusqu'au vif* par ces Lettres Satyriques, comme le dit formellement Dom Thuillier, jamais au contraire il ne les vouloit lire; *non plus que la réponse accablante qu'y fit un des plus Sçavans; & des plus zelez Pasteurs du Royaume. Cette réponse,* continuë-t'il, *faisoit voir avec tant d'évidence, les faussetez & les calomnies dont les Lettres étoient pleines, que leur Auteur convaincu, se vit*

obligé d'en faire une satisfaction publique, par un imprimé adressé à l'Abbé. Cet imprimé, que Dom G. dit avoir entre les mains, & où l'Auteur des Lettres contre l'Abbé de la Trappe, désavouë en Terme formels, *toutes les calomnies, dont il a,* dit-il, *noirci la reputation de l'Abbé,* est daté du 16. Février 1693. Ces Anecdotes, que bien des gens ne sçavoient pas, & qu'on n'auroit peut-être jamais sçûës, si D. Thuillier n'eût mis Dom G. dans la necessité de les reveler, ne prouvent que trop, qu'il eût été beaucoup plus prudent à ce Pere, de garder le silence sur une Satyre, dont les suites avoient été si fâcheuses & si humiliantes pour l'Auteur.

Il paroît, par ce qu'on a rapporté jusqu'ici, que D. G. a eu grande raison de se plaindre, qu'on eût attaqué Monsieur de Rancé, aussi indignement qu'on l'a fait dans l'Histoire de la contestation sur les Etudes Monastiques : mais ce qu'il dit pour sa défense, prouve encore qu'on l'a attaqué injustement, sur ce qui regarde le fonds de la querelle.

Si l'on en croit D. Thuillier, lors-

qu'il parle de l'effet que produisit la Réponse du P. Mabillon au Livre de l'Abbé de la Trappe, le sentiment de ce dernier, se trouva *entierement renversé du consentement de tout le monde.....* *Je ne sçache*, dit-il au même endroit, *que le P. Abbé, qui n'ait pas trouvé son sentiment renversé.* « C'étoit apparemment le bruit » de vos Cloîtres, répond Dom G. » mais on n'en pensoit pas ainsi dans » le monde ; & l'on trouvoit que le » P. Mabillon s'étoit beaucoup rap- » proché du sentiment de l'Abbé de » la Trappe, & que la moindre con- » ference qu'ils auroient ensemble, » les feroit absolument convenir de » tout.

Voilà proprement le point décisif dans cette contestation, de sçavoir lequel des deux Antagonistes, a reculé & s'est rapproché de son adversaire : car pour ce que dit D. Thuillier, que le sentiment de l'Abbé de la Trappe fût renversé de l'aveu de tout le monde, & qu'il ne sçache que cet Abbé qui en ait jugé autrement : outre qu'il ne peut sçavoir que par autrui, ce qui s'est passé sur

cela, il y a plus de trente ans, & que, comme confrere de Dom Mabillon, il est trop interessé dans la querelle, pour pouvoir en être crû sur sa parole; il est vrai de dire, que ces sortes de propositions generales ne prouvent rien, & qu'elles ne doivent jamais échaper à aucun Ecrivain, qui veüille mériter quelque créance auprès du Public. Dom G. auroit été en droit de dire sur le même ton, qu'il ne sçait que le feu P. Mabillon & quelques-uns de ses confreres, qui n'ayent pas trouvé son sentiment renversé par l'Abbé de la Trappe; mais il ne le dit pas, parce qu'il sent qu'il ne le pouroit dire dans l'exacte verité; & qu'ayant été témoin de la querelle, il ne peut pas ignorer que Dom Mabillon & l'Abbé de la Trappe eurent chacun leurs Partisans, quoiqu'il soit certain, de l'aveu de tous ceux qui ont suivi cette affaire dans le tems, que les partisans de l'Abbé de la Trappe, étoient & en bien plus grand nombre, & d'une plus haute distinction, que ceux de son adversaire. Si l'on vouloit, dit Dom G. produire les Lettres de re-

merciment, qu'il a reçûës de ceux à qui il avoit envoyé ſon Livre, comme Dom Thuillier à produit celles qu'avoit reçûës le P. Mabillon, ſur ſon Livre des Etudes Monaſtiques, il ſeroit convaincu qu'on avoit dans le monde, des idées bien différentes des ſiennes, ſur cette Réponſe de Monſieur de Rancé, qu'on ne pouvoit laiſſer de lire & d'admirer.

Mais, ſans nous arrêter à ces minuties qui ne ſont de nul poids, il faut venir au point eſſentiel, qui eſt d'éxaminer lequel des deux Antagoniſtes, à lâché pied dans la querelle, pour ſe rapprocher de ſon adverſaire; puiſqu'il eſt indubitable, que c'eſt celui-là qui a eu du deſſous. Or Dom G. prétend que c'eſt D. Mabillon qui a reculé, & qui s'étant apperçû qu'il avoit pouſſé les choſes trop loin dans ſon Livre des Etudes Monaſtiques, avoit été obligé de modifier ſon ſentiment dans ſa Réponſe à l'Abbé de la Trappe, & de ſe rapprocher de ſon ſyſtême.

Que ſelon l'eſtimation publique, le P. Mabillon eût excedé dans l'étenduë qu'il avoit donnée aux Etu-

des Monaſtiques, c'eſt dequoi Dom Vincent Thuillier ſemble convenir lui-même : car *il eſt vrai*, dit-il, *que le P. Mabillon entre ſur cela dans un ſi grand détail, & ouvre un champ d'une ſi vaſte étenduë, que l'on comprend bien, que ceux qui n'en jugeront que par le dehors & les apparences, ne manqueront pas de crier à l'excès, & de lui donner le tort.* On le lui donna auſſi, répond D. G. C'eſt cet excès, continuë-t'il, qui révolta tout le monde contre lui : excès qu'il avoit porté ſi loin, que qui auroit voulu ſuivre ce plan, *auroit à peine trouvé quelques momens dans toute la journée, pour s'aquitter envers Dieu des principaux devoirs du Chriſtianiſme.*

On n'entend pas bien, au reſte, ce que ſignifie la reſtriction que met Dom Thuillier à ſon aveu, en inſinuant qu'il n'y auroit que ceux qui jugent des choſes *ſur les dehors & ſur les apparences*, qui pûſſent crier contre le plan d'Etude du P. Mabillon. Car comment juger autrement de ce plan, que par ce que ce Pere nous en a manifeſté dans ſon Livre ; c'eſt-

à-dire, par *les dehors & les apparences* de ce qu'il penſoit. Dira-t'on que le P. Mabillon, en propoſant un modéle d'étude, que Dom Thuillier avouë lui-même être aſſez vaſte pour donner lieu de crier à l'excès, n'ait pas prétendu intérieurement qu'on le dût ſuivre dans la pratique? A la bonne-heure: mais ce n'eſt pas par ce qu'il a pû penſer intérieurement, que le Lecteur peut juger de ſes ſentimens; c'eſt par ce qu'il en a écrit, c'eſt-à-dire, par *les dehors & les apparences*: & s'il eſt vrai que tous ceux qui en ont jugé par cet endroit, lui donnent le tort; il faut convenir que tous ceux qui ont lû ſon Livre, ont crié à l'excès.

Ce fut ſur les *mêmes dehors* & ſur les*mêmes apparences*, qu'en jugerent pluſieurs Saints Religieux de la Congregation de Saint Maur, qui, comme le rapporte Dom G. crierent auſſi à l'excès contre le P. Mabillon, ainſi qu'on peut le juſtifier par les Lettres qu'ils écrivirent à l'Abbé de la Trappe, & que Dom G. déclare qu'on a encore. Ils l'aſſûrent dans ſes Lettres, qu'il n'avoit pû compoſer un Livre

plus necessaire aux Religieux, que sa Réponse au Traité des Etudes Monastiques, & *lui découvrent avec confiance*, dit Dom G. *les maux qu'ils avoient eux-mêmes remarquez être les suites necessaires des vastes Etudes, ausquelles on les avoit appliquez.*
„ Le P. Mabillon, continuë Dom G.
„ reconnut lui-même sa faute, &
„ les inconveniens de la grande éten-
„ duë qu'il avoit donnée aux études
„ des Moines. C'est ce qui l'obligea
„ dans son Livre des *Reflexions*, d'en
„ retrencher plus de la moitié, & de
„ s'approcher ainsi davantage du sen-
„ timent de l'Abbé de la Trappe „:
mais l'évenement de cinq Religieux, qui d'une seule volée, dit Dom G. abandonnerent l'Abbaye de Saint Denis, où on les formoit dans ces sortes d'études, pour les réfugier à la Trappe, fit faire de sérieuses reflexions aux Partisans des grandes études. Il est certain, poursuit le même D.G. que le P. Mabillon lui-même, en rabatit beaucoup; & que depuis ce tems-là, on le vit se rapprocher de plus en plus, du sentiment de l'Abbé de la Trappe.

Mais ce rapprochement n'eſt nulle part plus ſenſible que dans le petit Ouvrage poſthume, qu'a laiſſé le P. Mabillon ſur les Etudes des Moines, & qu'on a lieu de regarder comme le teſtament de ce ſçavant homme, & comme un correctif qu'il a crû neceſſaire à ce qu'il avoit dit de trop, dans ſon Traité des Etudes Monaſtiques.

C'eſt à l'occaſion de ce petit Ouvrage qui eſt en forme de Lettre, & qui ne contient que ſix pages, que Dom Thuillier a fait ſon Hiſtoire de la conteſtation ſur cette matiére : & il eſt étonnant qu'il ne ſe ſoit pas apperçû que cette Lettre ſeule, démentoit tout ce qu'il avance du triomphe prétendu du Pere Mabillon, dans ſon Hiſtoire ; puiſqu'elle fait voir, que non ſeulement le P. Mabillon étoit revenu au ſentiment de l'Abbé de la Trappe, pour le fonds, mais même qu'il avoit encore plus reſſerré en bien des choſes, les Etudes Monaſtiques, que ne l'avoit fait l'Abbé de la Trappe dans ſa Réponſe. C'eſt ce que montre d'une maniére bien ſenſible Dom G. depuis la page 63, juſqu'à la fin de ſon Apologie.

La prémiére régle de cette Lettre, par rapport au tems de l'étude, est *qu'on n'y en employe qu'autant que le Superieur le permet, & que les exercices de l'Ordre le souffrent:* Et voilà précisément *ce qui fait*, dit Dom. G. *tout le systême de l'Abbé de la Trappe.* Le P. Mabillon y considére ensuite les Moines, sous les trois qualitez qui leur conviennent; de Chrétien, de Religieux, & de Prêtre: & selon ces trois états, il détermine quelles études leur sont propres, & jusqu'où doit aller leur science. Un Moine en qualité, de Chrétien, doit être instruit de sa Religion, & de ce qui sert à la sainteté des mœurs. Le Pere Mabillon borne, pour le premier, les jeunes étudians de sa Congrégation, à la lecture de l'Ecriture Sainte; &, pour le second, à la lecture du Sermon de Jesus-Christ sur la montagne, avec l'exposition que Saint Augustin en a faite. L'Abbé de la Trappe en accorde davantage, dit Dom. G. & conseille la lecture de plusieurs autres Livres spirituels, dont le Pere Mabillon ne fait ici nulle mention. Si le jeune Etudiant a du

talent pour les Langues Saintes & originales, le Pere Mabillon lui permet de s'y appliquer, afin d'entendre mieux les Pseaumes & le Nouveau Testament : mais cette étude regarde le Moine, en tant que Religieux, & Dom Mabillon en convient lui-même ; puisqu'il dit aussi-tôt, *que toute l'étude du Religieux ne doit avoir d'autre but que l'intelligence de l'Ecriture Sainte :* aussi n'accorde-t'il au Moine, en tant que Religieux, d'autre étude, que celle de la Sainte Ecriture, avec celle de sa Régle, l'Histoire de son Ordre, & les Vies des Peres du désert, pour y conformer la sienne. En quoi, dit Dom. G. le Pere Mabillon donne des bornes plus étroites à l'étude du Moine consideré comme Religieux, que n'en donnoit l'Abbé de la Trappe, qui, loin de trouver mauvais que les Religieux sçûssent le Grec ou l'Hébreu, leur fournissoit gracieusement les Livres qui pouvoient les entretenir dans ces connoissances ; & de son tems même, il y avoit à la Trappe huit ou dix Religieux, qui, comme lui, sçavoient parfaitement le Grec, & quelques-

uns qui entendoient un peu l'Hébreu. Reste ce qui regarde le Moine en qualité de Prêtre, dont le P. Mabillon réduit l'étude à avoir quelque teinture : *aliquo modo calleant*, ... *aliqua rudimenta*, de l'Histoire Ecclésiastique, des Conciles Generaux, des Conciles particuliers de la Nation, au milieu de laquelle on se trouve, & du Droit Canon. L'Abbé de la Trappe en permettoit beaucoup plus : il permettoit à tous la Bible, avec les expositions Ortodoxes qui en ont été faites, Latines & Françoises ; tous les Ouvrages ascétiques des Peres de l'Eglise, & plusieurs Dogmatiques ; tous les Livres de pieté, qui ont été composez de nos jours : il permettoit même à quelques-uns, l'étude de Saint Thomas, à d'autres celles des Langues ; chacun selon la portée de son génie & de ses talens.

Voilà, dit Dom G. en finissant ce paralelle, toute l'étenduë que le Pere Mabillon sur la fin de ses jours, instruit par une longue experience, par de sérieuses reflexions ; & par un meur examen de la question, a donné

aux Etudes Monaſtiques. *Comparez preſentement*, dit-il à D. Thuillier, *ce Teſtament du Pere Mabillon, avec ce vaſte projet d'études & de litterature, dont il avoit chargé, pour ne pas dire accablé, les Moines vingt ans auparavant, dans ſon Traité des Etudes Monaſtiques, & vous verrez que ce ſçavant Religieux, non ſeulement s'eſt beaucoup rapproché du ſentiment de l'Abbé de la Trappe, mais qu'il eſt encore plus ſevere que lui, ſur cet article.*

Or ſi c'eſt le Pere Mabillon qui a lâché pied, en ſe rapprochant de l'Abbé de la Trappe, ou pour mieux dire, en revenant à ſon ſentiment, tandis que l'Abbé de la Trappe a perſiſté juſqu'au bout dans le ſien, il eſt évident que l'avantage eſt demeuré à celui-ci, & que tout ce qu'on dit de contraire dans la prétenduë Hiſtoire de la conteſtation, ſe trouve démenti par l'Ecrit poſthume du P. Mabillon, à l'occaſion duquel on a fait cette Hiſtoire.

On qualifie ici de prétenduë, cette Hiſtoire écrite par Dom Thuillier, parce que, dans le vrai, ces ſortes

d'Histoires dressées par une partie interessée, doivent moins passer pour des Histoires, que pour des *Factums*, où l'on tourne toûjours les choses à son avantage, & où l'on se croit en droit d'avancer sans preuve, des faits réellement faux, lorsqu'on en a besoin pour étayer sa cause : il suffira d'en rapporter ici quelques traits qu'a relevez Dom G.

A propos d'un avis qu'on fait insinuer à l'Abbé de la Trappe par ses amis, lorsque, pour le détourner d'écrire contre le P. Mabillon, on lui dit que plusieurs croiroient *voir dans son procedé, beaucoup plus de demangeaisons de parler, que de necessité* : Dom Thuillier cite Madame de Guise, comme ayant donné cet avis à l'Abbé de la Trappe. Sur quoi D. G. s'inscrit en faux, & défie qu'on produise aucune Lettre, où cette Princesse penetrée du mérite & de la vertu du Saint Abbé, à tel point, qu'elle le croyoit au-dessus de tout soupçon, lui ait jamais parlé de la sorte.

Que si on se retranche à dire qu'elle ne s'en est expliquée que verbale-

ment avec cet Abbé ; Dom G. demande, qui ſont les témoins du fait ? Et d'ailleurs, on peut dire qu'en admettant de pareils témoignages verbaux, dont il ne reſte nulle trace, il n'y a rien qu'on ne puiſſe imputer à qui on voudra.

La Réponſe de l'Abbé de la Trappe au Traité du Pere Mabillon, étant achevée, dit Dom G, le Satyrique (c'eſt D. Thuillier) lui fait chercher par tout des Approbateurs de ſon Livre, *aſſez accommodans pour n'y rien changer*, aſſez lâches *pour tout admirer* : ce que Dom G. réfute, en diſant que chacun s'empreſſoit pour avoir cet honneur ; & que des Prélats du premier mérite s'offroient d'eux-mêmes pour cela. Le fait paroît vrai ; & il faut ignorer ce que perſonne n'ignore ; c'eſt-à-dire, l'eſtime & la conſideration infinie où étoit alors l'Abbé de la Trappe, pour croire qu'il ait pû avoir de la peine à trouver des Approbateurs.

A ces deux fauſſetez, on en joint une troiſiéme encore plus poſitive : elle conſiſte en ce que Dom Thuillier accuſe l'Abbé de la Trappe, de

s'être intrigué pour empêcher la publication de l'Ouvrage, par lequel le P. Mabillon lui répondoit. *On apprit bien-tôt à la Trappe*, dit Dom Thuillier ; *& la diſpoſition de Monſieur le Chancelier, & l'état de l'Ouvrage. C'eſt ce qui fit redoubler les inſtances auprès de Monſieur l'Archevêque de Paris, pour le faire ſupprimer :* voilà une accuſation conſiderable, & ſur un point qui ne feroit point d'honneur à la droiture du feu Abbé de la Trappe, ſi l'accuſation étoit fondée. Il eſt vrai qu'on allegue la choſe ſans preuve, & que Dom G. pouvoit ſe contenter de la nier ; mais il fait plus ; il produit des preuves certaines du contraire. Ce ſont des Lettres qu'on a encore en mains : Lettres originales du feu Abbé de la Trappe ; tant à Monſieur le Chancelier, qu'à Monſieur l'Archevêque de Paris, dans leſquelles il leur mande expreſſément : *qu'on ne peut en conſcience empêcher le P. Mabillon de repondre ; que ce ſeroit une injuſtice, & le priver d'un droit qui eſt naturel ; qu'il ne conſentira jamais à une telle violence, &c.* On reconnoît ici le

procedé franc & noble de l'Abbé de la Trappe, dont on ne retrouvoit point le caractere dans la narration de Dom Thuillier. Peut-être cet Historien a-t'il jugé de ce que l'Abbé de la Trappe à pû faire en cette occasion, parce qu'il croit que bien d'autres auroient fait en sa place, c'est-à-dire, s'ils avoient été maîtres, comme lui, d'empêcher la publication d'un Ouvrage fait contr'eux. Il en fût maître en effet; *car afin que vous ne l'ignoriez pas, mon Pere*, dit Dom G. en apostrophant Dom Thuillier, *il n'a tenu qu'à Monsieur l'Abbé de la Trappe d'empêcher l'impression de ce Livre: les Puissances le lui ont offert, & même l'en ont pressé. Ce n'est qu'à sa generosité & à cette grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, qu'on est redevable de l'Edition de cet Ouvrage.* Dom G. à la verité n'apporte point de preuve de ce dernier article: mais de l'air dont il affirme la chose, en interpellant même Dom Thuillier, on peut présumer sur tout d'un homme tel que lui, qui, comme on l'a pû voir jusqu'ici, n'avance rien, sans être sûr de son fait, qu'il ne demeu-

rera pas court, quand on le sommera d'en venir à la preuve.

Il y a apparence que si D. Thuillier avoit prévû qu'il dût être relevé aussi fortement, qu'il l'a été, sur son Histoire de la contestation touchant les Etudes Monastiques, il l'auroit écrite avec plus de ménagement pour le feu Abbé de la Trappe, avec plus de circonspection pour les faits, & avec plus d'équité pour le fonds de la cause. Mais malgré cela, cette Histoire telle qu'elle est, & prise comme on la doit prendre, c'est-à-dire, sur le pied de *Factum* ou d'Histoire Apologetique pour une des deux parties, ne laisse pas d'avoir son utilité, tant par bien des faits, dont elle nous instruit sur le commencement & la suite de cette querelle, que par les Anecdotes certaines, qu'elle a donné occasion à D. G, de nous apprendre sur cette matiére.

Celui-ci semble nous faire esperer l'Edition de l'*Examen des Reflexions du Pere Mabillon*: Ouvrage du feu Abbé de la Trappe, qui le sacrifia au bien de la paix. On le prie de se souvenir de ce qu'a dit si-bien D. Thuil-

lier ; à la tête de sa Préface sur les Ouvrages posthumes de D. Mabillon & de Dom Ruïnart ; *qu'on ne doit rien laisser perdre des Ouvrages des grands hommes, & que tout en est précieux.* Aujourd'hui que les deux adversaires ne vivent plus, les raisons de le tenir supprimé ont cessé ; & l'on peut dire que l'Histoire de la contestation qu'à donné D. Thuillier, fournit une raison très-forte de ne le pas supprimer plus long-tems. Il seroit à souhaiter, pour rendre la chose plus complette, que D. G. instruit, comme il le paroît, de tous les détails de cette querelle, voulût accompagner l'Ouvrage du feu Abbé de la Trape, d'une Histoire de sa façon sur cette contestation ; mais d'une Histoire, où les faits fussent revêtus de leurs preuves. On ne doute pas qu'un pareil Ouvrage ne fût très-bien reçû ; & le Public, qui auroit en main tout ce qui auroit été écrit, & Dogmatiquement, & Historiquement sur cette affaire, seroit en état de juger avec connoissance, de tout ce qui regarde la contestation sur les Etudes Monastiques.

Juin 1725.

ARTICLE LII.

MÉMOIRE OU EST CONTENUË la Démonstration de la fameuse Régle de Kepler, par Monsieur de Malezieu.

LE MEMOIRE SUIVANT est de Monsieur de Malezieu, Chancelier de Dombes, ci-devant Précepteur pour les Mathematiques de feu Monseigneur le Dauphin, Duc de Bourgogne, Auteur des Elemens de Géometrie, qui ont été imprimez sous le nom de ce Prince, Academicien honoraire de l'Academie Royale des Sciences, & l'un des Quarante de l'Academie Françoise. Tant de titres justement meritez, sont une demonstration évidente, de la penetration, de la délicatesse d'esprit, & de l'universalité de l'Illustre Auteur du Mémoire. Ceux dont il veut bien employer le témoignage, sçavent que c'est sans necessité qu'il les cite, que c'est une marque d'amitié qu'il leur donne, & un honneur qu'il leur fait.

L'Observation de Kepler, sur le rapport des distances des Planétes, à la durée de leurs revolutions, m'a toûjours paru merveilleuse; je

m'en ſuis entretenu pluſieurs fois avec le grand Aſtronome Monſieur de Caſſini, mon illuſtre ami, que je regardois avec raiſon, comme l'oracle de la verité en Aſtronomie. Nous convenions enſemble qu'il ſeroit bon d'en chercher la démonſtration, *à Priori*, & de trouver la cauſe Phyſique, qui produit cet admirable rapport. Je me ſouvient qu'il me diſoit ordinairement qu'il falloit, pour le preſent, ſe contenter des faits, & qu'il jugeoit qu'une telle démonſtration ſuppoſeroit des principes conteſtez parmi les Sçavans. Ce qu'il diſoit étoit en effet très-veritable. Monſieur Villemot, Curé de la Guillotiere, avoit prétendu démontrer la Régle de Kepler; mais les principes qu'il poſe en avant, ſont conteſtez par les Géométres, & pluſieurs d'entr'eux, même des plus habiles, entr'autres Monſieur Varignon ne ſe contentent pas de les conteſter; ils les ſoûtiennent manifeſtement faux. Ces difficultez m'avoient empêchez juſqu'à preſent de mediter ſur la cauſe qui entretient la circulation des planétes, conformément aux obſer-

vations, que Kepler en avoit faites, par rapport à leurs distances, au centre commun du Tourbillon, & je croi que je n'y aurois peut-être jamais pensé, si S. A. S. Madame la Duchesse du Maine, dont l'esprit veut tout penetrer, & S. E. M. le Cardinal de Polignac, frappez d'admiration pour ce rapport qui s'observe inviolablement dans les Tourbillons que nous connoissons, ne m'avoient encouragé à la recherche de la cause qui le produit. Je sçavois bien qu'elle devoit être une suite de la connoissance des forces centrifufuges; mais j'en étois demeuré-là, & n'en avois point speculé les consequences, je n'ai voulu admettre pour principes que des choses démontrées ou reconnuës par les Geométres. Voici quel a été le fruit de mes Méditations.

PREMIERE SUPPOSITION.

Proposition Démontrée.

La force centrifuge d'un point de matiere, qui circule autour d'un

 centre,

centre, est égale au quarré de la viteſſe, diviſé par le Diamétre de la circulation que l'on ſuppoſe; par exemple, les deux circonferences concentriques AFD; BGE que le Diamétre de la grande AD ſoit appellé x le Diamétre de la petite appellé y. Si le point A a deux degrez de viteſſe, le quarré de 2 qui est 4 diviſé par x, c'eſt-à-dire, $\frac{4}{x}$ exprimera la force centrifuge du point A; & ſi le point B a quatre degrez de viteſſe, le quarré de 4, qui eſt 16, diviſé par y, c'eſt-à-dire, $\frac{16}{y}$ exprimera la force centrifuge du point B; cela ſe trouve demontré par tout. Voilà donc l'expreſſion de ces deux forces centrifuges, force centrifuge du point A, $= \frac{4}{x}$ force centrifuge du point B, $= \frac{16}{y}$

II. SUPPOSITION.

Verité qui n'eſt conteſtée par perſonne. La viteſſe d'un corps n'eſt autre choſe que le chemin qu'il parcourt, comparé avec le tems qu'il employe à le parcourir. Ainſi nommant la grande circonference P & nommant R le tems que le point A employe à la parcourir, la grande circonference diviſée par la durée de la revolution, c'eſt-à-dire $\frac{P}{R}$, exprimera la viteſſe du point A; d'où ſuit clairement que la viteſſe de ce même point A, ayant été ſuppoſé 2, je pourrai ſubſtituer $\frac{P}{R}$ à la place de 2 & auſſi le quarré de $\frac{P}{R}$; c'eſt-à-dire, $\frac{PP}{RR}$ à la place du quarré de 2, qui eſt 4, & ainſi de toute autre viteſſe. De même la petite circonference BGE étant nommée *p* & nommant *r* le tems que le point B employe à

la parcourir $\frac{p}{r}$, exprimera la viteſſe du point B ; d'où ſuit encore que cette viteſſe ayant été ſuppoſée 4. je pourrai ſubſtituer $\frac{p}{r}$ à la place de 4, & par conſequent $\frac{pp}{rr}$ à la place de 16.

Je puis donc dans l'expreſſion des deux forces centrifuges cy-deſſus $\frac{4}{x}$, $\frac{16}{y}$ en la place de 4 mettre $\frac{PP}{RR}$ & en la place de 16 mettre $\frac{pp}{rr}$, & j'aurai pour nouvelle expreſſion des deux forces centrifuges des points A & B.

Pour A $\frac{PP}{RRX}$

Pour B $\frac{pp}{rry}$.

On voit que ces expreſſions ſont generales & conviennent à toute viteſſe & à tout diamétre donné : car ſi au lieu d'avoir ſuppoſé la viteſſe

du point A égale à 2, & celle du point B égale à 4. J'avois supposé la vitesse du point A, 3 & celle du point B, 7. Je tomberois dans les mêmes expressions des forces centrifuges de ces deux points. Maintenant, si je veux avoir les expressions de la quantité de toute la force centrifuge de chaque circonference, il est visible qu'il faudra que je multiplie l'expression de la force centrifuge du point A par sa circonference même, & l'expression de la force centrifuge du point B par sa circonference BGE; ainsi comme j'ai nommé la grande circonference P & la petite *p* l'expression de la force centrifuge de toute la grande circonference devient $\frac{PPP}{RRX}$ & l'expression de la force centrifuge de toute la petite circonference sera $\frac{ppp}{rry}$.

Dans ces deux expressions $\frac{PPP}{RRX}$ $\frac{ppp}{rry}$.

J'observe que $\frac{P}{X}$ est égal à $\frac{p}{y}$ par-

ce que $\frac{P}{X}$ eſt la grande circonferen-
ce diviſée par ſon diamétre ; & que
$\frac{p}{y}$ eſt la petite circonference diviſée
par le ſien, ainſi effaçons ces termes
égaux dans les deux fractions, elles
ſeront reduites à celle-ci $\frac{PP}{RR}$ $\frac{pp}{rr}$ qui
conſervent entre elles le même rap-
port, & par conſequent expriment
le rapport des deux forces centrifu-
ges des circonferences : donc ſi $\frac{PP}{RR}$
eſt la force centrifuge de la grande
$\frac{pp}{rr}$ eſt la force centrifuge de la pe-
tite.

III. SUPPOSITION.

Principe connu de Statique.

Pour entretenir l'équilibre entre
les differens lits de matiere d'un
tourbillon ; c'eſt-à-dire, entre les dif-
ferentes circonferences qui circulent

autour d'un centre commun. Par exemple, entre la circonference AFD & la circonference BGE, il faut necessairement que les forces centrifuges de ces deux circonferences soient en raison reciproque de leur distances au centre; c'est-à-dire, qu'il faut que la force centrifuge de la grande circonference soit à la force centrifuge de la petite circonference comme le rayon BC, est au rayon AC: car, c'est en cela même que consiste l'équilibre, suivant le principe invariable de la Statique: que si deux poids ou puissances sont attachez aux branches inégales de la Balance A C B, dont C est le point de Suspension; afin qu'il y ait équilibre, il faut que le poids A soit au poids B comme *bc* est à CA; de sorte que si les forces centrifuges des circonferences AFD, BGE n'observent pas exactement cette régle, l'une prévaudroit à l'autre, l'équilibre seroit rompu, le tourbillon détruit, & tous les corps circulans incessamment déplacez, puisque les deux forces centrifuges, étant iné-

gales entre elles, leurs puiſſances *Momenta* ne peuvent être exactement contre-balancées, que par la reciprocité des rayons de circulation. Pour donner encore une idée plus nette de cette verité aux perſonnes à qui cette matiere n'eſt pas ſi familiere, conſiderez que ſi deux arcs égaux d'une même circonference dans le même tourbillon ſont en équilibre, c'eſt parce que les forces centrifuges de chaque arc, ſont égales & à égale diſtance du centre. D'où s'enſuit que l'équilibre ſeroit rompu entre ces deux arcs, ſi les forces centrifuges devenant inégales, l'égalité de diſtance au centre pouvoit ſubſiſter. Donc afin que l'équilibre ſubſiſte, quand les forces centrifuges ſont inégales, il faut que la diſtance au centre devienne inégale reciproquement. En effet, c'eſt ainſi que l'équilibre s'obſerve. Par exemple, entre la circonference que décrit Saturne, & celle que décrit Mercure autour du Soleil; on ſçait par obſervation que la viteſſe abſoluë de Mercure eſt cinq fois plus grande que la viteſſe abſoluë de Saturne. On

sçait aussi que la distance de Saturne au Soleil, est vingt-cinq fois plus grande que celle de Mercure: donc par la premiere Supposition la force centrifuge d'un point de la circonference de Saturne sera, $\frac{1}{25}$ qui multiplie par trois fois le rayon, où 75 donne $\frac{75}{25}$, c'est-à-dire, 3 pour l'expression de la force centrifuge de toute la circonference que décrit Saturne, & par la même premiere Supposition, la force centrifuge d'un point de la circonference de Mercure sera $\frac{25}{1}$ qui multiplie par trois fois son rayon, où 3 donne $\frac{75}{1}$, c'est-à-dire, 75 pour l'expression de toute la force centrifuge de la circonference que décrit Mercure, ainsi la force centrifuge de la circonference que décrit Saturne étant 3, celle de la circonference que décrit Mercure, étant 75, il est visible que 3 est à 75, en raison reciproque de 25 à 1,

c'eſt-à-dire, les forces centrifuges des deux circonferences décrites autour du Soleil, en raiſon reciproque de leurs diſtances au centre du tourbillon; de ſorte que cette verité demeure pour conſtante, & par raiſon de Statique & par experiences.

Démonſtration de la Propoſition de Kepler.

Propoſition à démontrer.

Les Cubes des diſtances de deux planettes qui circulent autour d'un centre commun, ſont entr'eux comme les quarrez de la durée de leur revolution. Nous avons vû ci-deſſus, que $\frac{PP}{RR}$, $\frac{pp}{rr}$ expriment le rapport de la force centrifuge de la grande circonference à la force centrifuge de la petite par la ſeconde Suppoſition; or par la troiſiéme Suppoſition $\frac{PP}{RR}$ eſt à $\frac{pp}{rr}$ comme le petit diamétre y eſt au grand diamétre x; c'eſt-à-dire, $\frac{PP}{RR}$, $\frac{pp}{rr}$: : y, x.

D'ailleurs, la grande circonference P, eſt à la petite p, comme le grand diamétre x, eſt au petit y, c'eſt-à-dire, P, p :: x, y. Donc les deux quarrez de ces quatre grandeurs, ſont auſſi en proportion Géometrique PP, pp :: xx, yy.

Donc dans la proportion precedente $\frac{PP}{RR}$, $\frac{pp}{rr}$ :: y, x, au lieu de PP, pp, je puis ſubſtituer xx, yy, j'aurai alors $\frac{XX}{RR}$, $\frac{yy}{rr}$ :: y, x : cela étant, le produit des extrêmes ſera égal au produit des moyens; c'eſt-à-dire, $\frac{XXX}{RR} = \frac{yyy}{rr}$.

Voilà deux fractions égales : donc les deux numerateurs ſont entr'eux comme les deux dénominateurs : donc XXX, yyy :: RR, rr.

Nous avons nommé le grand diamétre X, le petit diamétre y, la durée de la grande revolution R, la durée de la petite révolution r.

Donc, le cube du grand diamétre AD, eſt au cube du petit dia-

métre BE, où si vous voulez le cube du grand rayon AC, est au cube du petit rayon BC, comme RR est à *rr*; c'est-à-dire, comme le quarré de la durée, de la grande révolution du point A, au quarré de la durée de la petite révolution du point B; c'est-à-dire, les cubes des distances au centre du tourbillon, sont entr'eux comme les quarrez de la durée des revolutions, & c'est là précisément la fameuse Régle de Kepler, qu'il falloit démontrer.

COROLLAIRES.

Les forces centrifuges de deux circonferences sont entre elles comme les quarrez des vitesses : car par la seconde Supposition $\frac{P}{R}$, est la vitesse du point A de la grande circonference & $\frac{p}{r}$ est la vitesse du point B de la petite circonference : or nous avons vû que $\frac{PP}{RR}$, $\frac{pp}{rr}$ ex-

priment le rapport des forces centrifuges des circonferences, & il eſt viſible que ces deux expreſſions ſont les quarrez des viteſſes : d'où s'enſuit que puiſque les forces centrifuges des circonferences ſont comme les quarrez des viteſſes, & que ces même forces centrifuges ſont en raiſon reciproque des rayons, les quarrez des viteſſes ſont en raiſon reciproque des rayons ou diſtances au centre ; & tirant la racine quarrée des quatre termes de la proportion, les viteſſes abſoluës des planettes ſont en raiſon reciproque des racines, des diſtances au centre de leur tourbillon. Cette verité démontrée Géométriquement, ſe confirme par les obſervations, la diſtance de Mercure au Soleil, étant ſuppoſée 1, celle de Saturne au Soleil, ſe trouve être 25. On veut avoir le rapport de leurs viteſſes abſoluës, tirez la racine de la diſtance de Mercure qui eſt 1, elle ſera ℞. 1, c'eſt-à-dire, 1.

Tirez la racine de la diſtance de Saturne, qui eſt 25. la racine ſera 5. Par la propoſition, les viteſſes abſoluës ſont en raiſon reciproque de 15.

Donc la vitesse absoluë de Mercure, doit être 5, & celle de Saturne 1; c'est-à-dire, que la vitesse absoluë de Mercure, est cinq fois plus grande que la vitesse absoluë de Saturne, & cela est conforme à l'observation: car le cercle de Saturne n'étant que 25 fois plus grand que celui de Mercure, si leurs vitesses absoluës étoient égales, Saturne n'employeroit à faire son tour que 25 fois plus de tems que Mercure, qui employe moins de trois mois à faire le sien, ainsi Saturne feroit son tour en moins de 75 mois, au lieu qu'il y employe trente ans; c'est-à-dire, cinq fois plus de tems, qu'il n'en employeroit s'il alloit aussi vîte: donc il va cinq fois plus lentement que Mercure, conformément à la proposition démontrée.

Extrait d'une Lettre écrite le 19. Juin 1720. *Par le très-Reverend Pere Gouye, à Monsieur de Malezieu.*

Je vous renvoye ci-jointe votre démonstration de la fameuse Proposition de Kepler, elle est excellente.

Extrait d'une Lettre, écrite le 28. Septembre 1723, à Monsieur de Malezieu, par le Reverend Pere de Laval Jesuite, Hidrographe de Sa Majesté.

J'ai lû & relû avec un très-grand plaisir votre belle Démonstration. J'en ai été charmé : il régne dans les Suppositions & dans la Démonstration une clarté, une netteté qui m'a ravi : d'où vient disois-je, qu'on n'a pas trouvé cela qui me paroît si facile, votre Démonstration sera ferme autant qu'aucune autre de Géometrie.

Monsieur de Lagny de l'Academie des Sciences, l'a examinée & comprise à la premiere lecture.

Après l'examen de ses trois grands Géométres, cette Démonstration n'a rien à craindre de tous autres Examinateurs.

ARTICLE LIII.

LEÇONS DE MATHEMATIQUE necessaires pour l'intelligence des Principes de Physique, qui s'enseignent actuellement au COLLEGE ROYAL, *les Lundis, Mercredis, & Samedis, depuis une heure jusqu'à deux. Par J. Privat de Molieres, Prêtre, Professeur Royal en Philosophie, & de l'Academie Royale des Sciences. Ces Leçons pourront être en même-tems utiles à tous ceux qui desirent de s'appliquer à ces Sciences. On les distribuera feüille à feüille à mesure qu'elles seront imprimées.* A Paris, chez C. L. Thibouſt, Place de Cambray, 1725.

LA connoiſſance des Mathematiques a toûjours été jugée d'une neceſſité abſoluë pour l'intelligence de la Phyſique. L'on ſçait que les Philoſophes de la premiére Antiquité n'admettoient dans leurs Ecoles que ceux qui en étoient parfaitement inſtruits.

Juin 1725.

Cette connoiſſance eſt maintenant d'autant plus neceſſaire à ceux qui frequentent le College Royal, que la Phyſique que l'on y traite n'eſt qu'une application continuelle des Mathematiques aux differentes parties de cette Science.

Il arrive cependant que peu de ceux qui viennent à nos exercices en ſoient aſſez inſtruits pour nous ſuivre ; ce qui nous oblige, pour les engager plus facilement à cette étude, de faire imprimer ces Leçons qui ne contiennent préciſément de cette Science que ce qui eſt utile à la Philoſophie ; & de les leur diſtribuer à meſure qu'ils recevront dans le particulier celles qui regardent la Phyſique, afin que rien ne manque à leur inſtruction.

Ces Leçons ne laiſſeront pas cependant de contenir en peu de mots toutes les propoſitions eſſentielles aux élemens des Mathematiques ; mais ces propoſitions y ſeront ſi immediatement déduites les unes des autres, que l'on pourra ſe paſſer aiſément de celles que nous omettrons, & dont le nombre prodigieux ne

sert qu'à rendre difficile & presque impraticable l'étude d'une Science utile à tout le monde, & qui est en effet la plus aisée & la clef de toutes les autres.

Ces propositions y seront rangées dans un ordre si naturel, qu'il ne sera pas plus difficile de passer de la dixiéme à la onziéme, ou de la centiéme à la cent-uniéme,&c. que de la premiére à la seconde; ce qui fera qu'en peu de tems, & sans aucun secours étranger, on apprendra de soi-même tout ce qui est necessaire pour entreprendre la lecture des Ouvrages de Mathematique, de Géometrie, & de Physique, qui ont paru jusqu'à present.

Si cependant malgré l'attention que nous aurons d'applanir dans ces Leçons les difficultez, qui arrêtent ordinairement ceux qui commencent, il s'en trouve qui ayent besoin de quelque éclaircissement, la commodité qu'ils auront de venir au College Royal aux heures marquées, où ils pourront recevoir sur le champ les avis dont ils auront besoin, achevera de lever tous les obsta-

cles qui pourront s'oppoſer à leur progrès.

AVIS AUX COMMENÇANS.

Pour faire en peu de tems un progrès ſolide dans les Mathematiques, il ne faut d'abord nullement ſe mettre en peine de retenir par memoire ce que ces Leçons contiennent. Il faut les lire article par article, & pratiquer ſur le champ, la plume à la main, ce que ces articles preſcrivent de faire, ſe les rendre bien familiers par l'uſage, & ne paſſer jamais au ſuivant, qu'on n'ait bien entendu, & bien pratiqué le precedent. Par ce moyen l'on verra bientôt que les Mathematiques, qui font d'abord tant de peur aux commençans, ſont tout ce qu'il y a de plus aiſé en genre de Science; que generalement tout ceux qui ſçavent faire quelque uſage de leur raiſon, en ſont capables, & qu'il ne s'agira jamais que d'un peu plus ou d'un peu moins de tems pour s'en inſtruire. Mais il faut ſur tout tâcher de n'avoir recours au Maître, que lorſqu'on a

bien ſenti la difficulté qui arrête ; & qu'on a fait tous ſes efforts pour la réſoudre de ſoi-même, qu'on a lû & relû pluſieurs fois la même Leçon ; & dans ces ſecondes & troiſiémes lectures, il faut ſur tout relire ſouvent les articles citez à la marge, voir comment celui auquel on eſt parvenu s'en déduit, & conſiderer attentivement toutes les liaiſons, tant generales que particuliéres ; que chaque article peut avoir avec ceux qui le précedent.

En étudiant ainſi les Mathematiques, on apprendra en peu de tems l'Art des Arts, l'Art de penſer, ou de conduire ſa raiſon dans la recherche de la verité, & de communiquer cette verité aux autres lorſqu'on l'a découverte ; de ſorte que ceux mêmes qui feroient peu de cas de l'objet de cette Science, pouvant regarder les Nombres & les Figures comme des exemples ſur leſquels on applique dans toute leur étenduë les regles du raiſonnement, ne pourront dédaigner d'y employer quelques heures de leur loiſir pour s'en inſtruire. Nous ſçavons que Dieu même a tout fait avec

nombre, poids & meſure, & que ceux qui veulent réüſſir parfaitement dans leur entrepriſe, ne peuvent mieux faire que de l'imiter. Ce nombre, ce poids & cette meſure ſont l'objet des trois principales parties des Mathematiques, de l'Arithmetique, de la Mecanique & de la Geometrie, dont toutes les autres dépendent.

Le ſeul inconvenient qu'il y auroit à craindre eſt, que la plûpart de ceux qui ſe laiſſeroient porter par ces raiſons à entreprendre l'étude des Mathematiques, (& il n'y a perſonne qui ne puiſſe & qui ne doive le faire) ne fuſſent obligez d'y employer un tems trop conſiderable. Notre principale vûë dans les Leçons que nous diſtribuons maintenant au Public, a été d'éviter cet inconvenient, & l'on verra par experience que ceux qui en voudront faire uſage, & qui ſont tant ſoit peu accoûtumez au travail de l'eſprit, pourront s'inſtruire à fond des Mathematiques, ſans s'appercevoir que cette étude les détourne des occupations auſquelles ils ſe deſtinent; au contraire elle les aide-

ra à y faire des progrés de plus en plus consideraales.

S'ils entendent d'eux-mêmes & sans aucun secours étranger ce que ces Leçons contiennent, elles sont telles qu'ils peuvent les souhaiter; & c'est à cette seule marque, qu'ils pourront reconnoître en peu de tems, & juger par eux-mêmes si notre travail merite leur attention.

REMARQUE.

Le chifre Arabe, qui est sur chaque article à côté du chifre Romain, qui le distingue, sert à citer cet article dans le cours de l'Ouvrage; & pour le trouver plus facilement, on a mis au haut de chaque page les Nombres 00. 10. 20. 30. 40. &c. lesquels étant ajoûtez au nombre de chaque article, donne le nombre de l'Article cité.

Ainsi pour trouver l'article cité 7. ou 37. ou 157. par exemple on cherchera dans les pages cotées 00. ou 30. ou 150. l'article coté 7.

ARTICLE LIV.

RESOLUTION DU PROBLEME d'Optique, qu'on a proposé dans le Journal de Trevoux, du mois de Janvier 1725. Par Monsieur Brunot, Maître de Mathematique.

IL est sans doute assez singulier, comme on le remarque dans l'exposé du Problême, que du marbre noir paroisse blanc dans l'image qui en est representée dans l'eau ; & c'est encore une circonstance singuliere que les taches blanches qui se sont faites par hazard sur ce marbre, paroissent noires, ou du moins brunes, dans l'eau, tandis que le marbre noir y paroît blanc. Ce sont-là de ces jeux de la nature, qui se plait quelquefois à faire illusion à nos sens. Rien n'est plus commun, sur tout en matiere d'Optique ; car l'œil qui est le plus étendu & le plus subtile de tous les sens, est en même tems le moins fidéle. Les differentes reflexions & refractions des rayons de lumiere, le trompent en mille manieres. Les

telescopes lui font croire fort proche des objets très éloignez. Les microscopes lui font paroître grands des objets très-petits. Le prisme lui represente les nuances les plus brillantes, & des tapis des plus belles couleurs, où il n'y a qu'une terre seche & une campagne inculte. L'éloignement seul des objets lui fait méconnoître leur veritable figure ; il faut que l'esprit reflêchisse & raisonne sans cesse pour rectifier les faux rapports que l'œil lui fait à tout moment.

Cherchons donc dans le phénoméne dont il s'agit ici, quelle peut être la cause de l'illusion. Le marbre & tout autre corps, de quelque couleur qu'il soit, étant exposé au-dessus de la surface d'une eau claire & tranquille, doit naturellement se peindre dans l'eau & s'y representer avec sa couleur naturelle. La raison de cette apparence est la même que celle de l'apparence des couleurs. Car pourquoi un corps paroit-il de certaine couleur? C'est, selon le systéme le plus commun, parce que les rayons de lumiere en tombant sur la surface de ce corps, reçoivent un certain mou-

vement qu'ils communiquent à notre œil en s'y refléchiſſant. Pourquoi pareillement un corps qui ſe peint dans l'eau, y paroît-il de ſa couleur naturelle, ou de la même couleur qu'il a hors de l'eau ? C'eſt que les rayons de lumiere, qui en tombant ſur la ſurface de ce corps, reçoivent un cerrain mouvement, conſervent toûjours ce même mouvement en ſe refléchiſſant ſur la ſurface de l'eau, & enſuite en ſe refléchiſſant de la ſurface de l'eau à notre œil; & par conſequent ils doivent nous repreſenter dans l'eau la même couleur que nous voyons hors de l'eau.

Mais ſi les rayons refléchis, par leſquels nous voyons dans l'eau l'image d'un corps ; ne reçoivent pas en tombant ſur la ſurface de ce corps le mouvement neceſſaire pour le repreſenter de ſa couleur naturelle, il eſt évident que nous ne devons pas voir l'image de ce corps de la même couleur, que le corps même. Or c'eſt ce qui arrive dans le phénoméne, dont on demande l'explication. Mais afin de ne rien laiſſer à deſirer pour l'intelligence de la reſolution que je

 vais

vais donner du problême, il faut observer, 1°. Que le baſſin d'eau au milieu duquel eſt élevée la piramide & le marbre, eſt fort étroit. Cette remarque eſt importante & ſervira de fondement à tout ce que je vais dire. 2°. Il faut encore obſerver, ce que tout le monde ſçait, que dans la réflexion de la lumiere, l'angle de réflexion eſt toûjours neceſſairement égal à l'angle d'incidence.

Cela ſuppoſé, je demande quels ſont les rayons reflechis, par leſquels on voit dans l'eau l'image du marbre? Ce ne ſont certainement pas ceux qui tombent de l'eſpace & des bâtimens d'alentour, ſur la ſurface du marbre. Car le baſſin étant fort étroit, les rayons qui tombent de ces bâtimens ſur le marbre, ne peuvent pas ſe reflechir ſur la ſurface de l'eau, par la raiſon que l'angle de réflexion ne ſeroit pas égal à l'angle d'incidence. Soit le bâtiment AB; le baſſin CDE, & le marbre F, enchaſſé dans la piramide FG.

Il eſt évident que le rayon AF, s'il ſe reflechiſſoit dans le baſſin, par le rayon FD, feroit un angle de ré-

flexion fort inégal à l'angle d'incidence. Il ne peut donc pas s'y refléchir, & il faut au contraire qu'il ſe refléchiſſe en H, c'eſt-à-dire, hors du baſſin ; & par conſequent ce n'eſt point par la réflexion de ces rayons que nous voyons dans l'eau l'image du marbre. Quels ſont donc les rayons qui forment cette image? Le baſſin étant auſſi étroit qu'il l'eſt, il faut neceſſairement que ce ſoient des rayons preſque verticaux, leſquels faſſent, en tombant ſur le marbre, un angle fort aigu, comme le rayon I F, puiſque l'angle de réflexion doit être neceſſairement lui-même fort aigu, ſuivant le principe general que l'angle de réflexion eſt toûjours égal à l'angle d'incidence, comme il arrive au rayon F D.

Il ne s'agit donc à preſent que de prouver que ces rayons preſque verticaux, qui ſont les ſeuls qui ſe réflechiſſent du marbre ſur l'eau, ne peuvent pas repreſenter dans l'eau l'image du marbre de la même couleur qu'il eſt hors de l'eau. La choſe ſera aiſée à concevoir, ſi l'on fait réflexion que le marbre étant fort poli,

& les rayons verticaux, ne tombent ſur ſa ſurface que par un angle très-aigu ; ils ne font pour ainſi dire qu'y gliſſer, & perdent par conſequent très-peu de leur mouvement propre, ou de leur éclat ; de ſorte qu'après la réflexion même, ils reſtent encore preſque tout lumineux. Or puiſque ces rayons perdent très-peu de leur mouvement propre, ils eſt évident qu'ils doivent peindre dans l'eau l'image du marbre, ſous la couleur qui eſt produite par leur mouvement propre. Cette couleur eſt la lumiere même ; & conſequemment l'image du marbre devroit paroître toute lumineuſe. Mais comme le mouvement des rayons eſt neceſſairement un peu alteré par la double réflexion qu'ils font, l'une ſur le marbre & l'autre ſur l'eau ; auſſi cette couleur lumineuſe qu'ils devroient repreſenter, eſt un peu alterée, & ne pouvant être la lumiere même, elle eſt du moins la couleur la plus approchante de la lumiere, qui eſt le blanc.

Pour ce qui eſt des taches blanches qui paroiſſent brunes dans l'eau, cela vient uniquement de l'inégalité

de leur ſurface. Ces taches ſont, dit-on, de plâtre, & par conſequent fort raboteuſes. Les rayons que leur ſurface reçoit d'enhaut ſont tellement rompus ou diviſez par l'inégalité des parties du plâtre, qu'il ne peut point s'en aſſembler une aſſez grande quantité pour en faire dans l'eau une image nette & diſtincte. Voilà pourquoi elles y paroiſſent brunes & obſcures.

On peut de tout ceci tirer quelques conſequences, qui ſerviront encore à confirmer l'explication que je viens de donner du problême.

La premiere, eſt que de quelque couleur que fût le marbre, dont il s'agit ici, il produiroit toûjours le même effet, je veux dire qu'il paroîtroit toûjours blanc dans l'eau, pourvû que ſa ſurface fût polie. Mais ſi à la place du marbre on mettoit par exemple un morceau d'étoffe noire ou de couleur, ou quelqu'autre corps que ce ſoit, dont la ſurface ne fût pas polie, cette étoffe ou cet autre corps raboteux paroîtra infailliblement dans l'eau de ſa couleur naturelle, ou d'une couleur plus ſombre

à proportion que ſa ſurface ſera plus ou moins raboteuſe. Car les rayons de lumiere qui tomberont d'enhaut ſur ces corps perdront neceſſairement leur mouvement propre, pour en recevoir un autre, ſuivant lequel ils peindront ces corps de leur couleur naturelle ; & c'eſt par cette raiſon que tout le reſte de la piramide eſt repreſenté dans l'eau avec la même couleur qu'elle a hors de l'eau ; ou bien ſi le corps eſt trop raboteux, les rayons ſeront tellement rompus & diviſé par l'inégalité de la ſurface, qu'ils ne peindront dans l'eau qu'une image obſcure & ſombre. C'eſt ce qui arrive aux taches de plâtre.

La ſeconde conſequence, eſt que ſi notre œil étoit placé dans l'endroit de la ſurface de l'eau, où ſe fait la réflexion des rayons qui tombent d'enhaut ſur le marbre, & que de ce point de vûë il regardoit le marbre, il le verroit non pas noir, mais tout lumineux & luiſant. C'eſt ainſi que des ardoiſes ſur un toit, où la dorure ſur un dôme nous paroiſſent brillantes & lumineuſes, lorſque notre œil ſe trouve dans le point de vûë neceſ-

ſaire pour recevoir la réflexion des rayons qui tombent de haut en bas ſur ces corps polis.

Une troiſiéme conſequence, c'eſt que ſi on élevoit horizontalement au-deſſus du marbre quelque corps qui empêchât l'effet des rayons verticaux, alors le marbre paroîtroit noir infailliblement.

Enfin, il s'enſuit que ſi le baſſin étoit plus large, enſorte qu'on pût voir l'image de loin, comme on la voit de près, c'eſt-à-dire, qu'on pût la voir par la réflexion des rayons obliques & collateraux, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, comme on la voit par la réflexion des rayons verticaux, le marbre paroîtroit noir. Car ces rayons obliques ne gliſſeroient pas ſur la ſurface du marbre, comme font les rayons verticaux ; & par conſequent ils perdroient en tombant leur mouvement propre ; d'où il s'enſuit qu'ils repreſenteroient le marbre de ſa couleur naturelle. Ainſi ce même marbre noir qui paroît blanc, paroîtroit noir, & changeroit de couleur ſans changer de ſituation, pourvû ſeulement qu'on élargît le baſſin,

au milieu duquel il est élevé. Sur quoi il faut cependant remarquer que ce n'est pas précisément, parce que le bassin est étroit que le marbre noir paroit blanc; mais parce que le bassin étant étroit, on est obligé de s'approcher de fort près de la piramide pour en voir l'image dans l'eau. Car quelque largeur qu'on donnât au bassin, le marbre paroîtra toûjours également blanc dans l'eau, lorsqu'on le regardera de près.

Cette explication est si judicieuse & si conforme aux principes de Physique, que nous l'adoptons avec plaisir. Le public a déjà l'obligation à Monsieur Brunot du Traité de la Science des Nombres, dont nous donnâmes l'Extrait il y a quelques mois.

ARTICLE LV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE DRESDE.

LE Traité de Monſieur Schurigius, ſur la Salive, imprimé ici *in* 4°. pp. 450. contient en ſept Chapitres tout ce que la Phyſique, la Medecine & la Juriſprudence ont pû fournir à l'Auteur, ſur une pareille matiere. Il examine l'étimologie, la définition, les differences, les qualitez, l'origine, la couleur, le goût même & la ſaveur, &c. Il en rapporte diverſes experiences qui ont été faites par diſtillation dans l'alembic. Il examine celle qui eſt naturelle, celle qui ne l'eſt pas; par exemple, celle que l'on provoque par l'uſage du Mercure, les bons effets qu'elle a dans diverſes maladies, (il entre ici en un grand détail), il avertit pourtant des mauvais effets qu'elle peut avoir, entr'autres l'aveuglement, la

ſurdité, l'émorrhagie, l'épilepſie, qu'elle peut carier les os, & même cauſer la mort. Il diſtingue ſoigneuſement trois uſages de la ſalive, l'un naturel, utile à la digeſtion, à la *Chylification*, à la nutrition, &c. que la ſalive des meres eſt utile & ſalutaire aux petits enfans; mais que celle des vieilles ou des nourrices qui ne ſont pas ſages leur eſt très-pernicieuſe. Il croit que *la Salive*, eſt un menſtruë univerſel, & que l'on peut l'employer *pour matiere de la pierre Philoſophale*. Il entre enſuite dans la matiere des morſures, & demande *ſi la rage eſt toûjours cauſée par la morſure d'un chien enragé?* Il prouve que non, &c. Il finit par trois Queſtions. 1°. Si la morſure d'un homme qui a la rage, ayant cauſé la mort à un autre homme, celui qui a la rage doit être puni ſuivant la ſeverité des Loix. 2°. Si un homme qui a la rage, vient à blaſphêmer ou à commettre quelqu'autre crime énorme, doit encore être puni dans toute la rigueur des Loix. 3°. Si un enfant nouvellement né étant trouvé mort, on doit croire qu'il a été étouffé auſſi-tôt

après ſa naiſſance, ou ſi l'on peut croire qu'il étoit mort dès avant que d'être ſorti du ventre de la mere. L'Auteur eſt pour ce dernier parti.

DE ROCHLITZ.

Monſieur Lœſcherus a fait imprimer ici un Traité *in* 8°. ſur les Peres de l'Egliſe d'Afrique, qu'il prétend ne ceder en rien aux Peres Grecs, ni aux Peres Latins. Les Peres Africains dont il parle, ſont Tertullien, Saint Cyprien Arnobe, Saint Auguſtin, le Pape Gelaſe, Saint Fulgence, & Vigile de Tapſe. Sa principale remarque ſur Tertullien, c'eſt qu'il tient que l'ame de l'homme a un corps ſubtile, qu'elle eſt de couleur de bleu celeſte & toute luiſante, qu'elle a la figure du corps humain. Pour Saint Cyprien, il eſt charmé de voir que le Clergé de Rome de ce tems-là, lui donne le nom de Pape, & que lui appelle le Pape mon frere. On voit combien le Sieur Lœſcherus eſt verſé dans l'Antiquité Eccleſiaſtique. Pour Arnobe ſon grand merite, dit-il, eſt que ſans lui, nous ignorerions une infinité de choſes de la ſuperſtition des anciens Payens. Les choſes

mémorables, qu'il a remarquées de Saint Augustin, sont au nombre de trois. 1°. Qu'avant qu'il entrât dans le *Ministere*, il n'étoit pas permis aux Prêtres de prêcher. 2°. Que Chr. Thomasius assûre que S. Augustin étoit très-méchant Théologien & très-mauvais Chrétien. Il est vrai que Monsieur Lœscherus nie cela à Thomasius & l'en reprend. 3°. Que les Espagnols font leurs délices de Saint Augustin. Pour le Pape Saint Gelase, il le fait sans façon Lutherien Impanateur, sans faire semblant de sçavoir comment les Catholiques ont mis plus de mille fois cette accusation en poudre. Il remarque, après le Diacre Ferrand, que Saint Fulgence étoit regardé de son tems comme un autre Saint Augustin. Enfin, que Vigile de Tapse, qu'il appelle Virgile, a publié divers Ouvrages, sous les noms de Saint Athanase, de Saint Ambroise & de Saint Augustin, & qu'il en imitoit si bien le stile, qu'on y étoit trompé, après nous avoir donné une si belle idée, *de Patrum Africanorum meritis*, il nous promet un second Livre, où il traitera des

Saints Peres, d'Egypte, & sur tout d'Alexandrie.

D'ITALIE. DE PARME.

On a imprimé ici l'Oraison Funebre que le R. P. Bellati a fait du Saint & Sçavant Cardinal del Verme.

Nous en rendrons compte incessamment au public : tout nous y invite.

Le neuviéme Tome du Cabinet Farnese, paroit depuis plusieurs mois. Le R. P. *Piovene*, digne Successeur du feu Pere Pedrusi, y a ramassé plus de deux cent Medailles de Domitien, quelques-unes de l'Imperatrice Domitia, & quelques autres de Julie Auguste, fille de l'Empereur Tite: tout cela accompagné d'Explications & de Dissertations sçavantes.

Nous esperons que le Public verra avec plaisir les choses curieuses, que nous en mettrons dans notre Extrait.

DE VENIZE.

Le P. Cesare Calino, déja connu par des Leçons Sacrées, sur la Sainte Ecriture, vient de donner au Public un Ouvrage très-estimable, sous le titre de *Trattenimento Istorico e Cronologico sulla serie dell' antico Testamento, &c.* C'est-à-dire, Entretien

Hiſtorique & Chronologique, ſur toute la ſuite de l'Ancien Teſtament, où ſont expliquez les paſſages les plus difficiles de l'Ecriture Sainte, qui ont rapport à la Chronologie & à l'Hiſtoire. Ce qu'il y a de meilleur, c'eſt que l'Auteur tire de la Sainte Ecriture, même la ſolution des difficultez qu'elle préſente.

Nous ne paſſerons pas legerement ſur un Ouvrage de cette importance.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Nos beaux Eſprits ont traduit les Epîtres de Pline & ſon Panegyrique de Trajan. On a auſſi ajoûté la Vie de Pline, tirée de ſes Lettres. Quoique ce ſoient diverſes mains qui ont travaillé à cette Traduction, elle n'en eſt pas moins eſtimée. Car ce ſont toutes mains excellentes. L'Ouvrage eſt dédié à Mylord Parker.

L'Hiſtoire Critique d'Angleterre Eccleſiaſtique & Civile, n'attaque pas ſeulement les Hiſtoires écrites par les Moines avant la Reformation d'Henry VIII. Mais encore les *Reticences* & la partialité des Hiſtoriens des derniers ſiecles. Mais afin qu'on ne s'i-

magine pas que cet Ouvrage, n'est que pure Critique, on y a ajoûté des Remarques sur les objections proposées contre l'Histoire de son tems, écrite par M. Burnet, Evêque de Salisbery, Auteur qui a eu tous les moyens de s'instruire de la verité; mais que l'on a toûjours soupçonné de partialité.

On a mis en Anglois les Antiquitez Sacrées & Profanes; c'est-à-dire, les trois Tomes des Dissertations du P. Calmet sur la Bible, réimprimées en Hollande, sous un nom emprunté. C'est à Oxford que plusieurs Sçavans s'employent à la Traduction & à l'Impression de cet Ouvrage.

Il paroit une Traduction des Livres de Ciceron *de Oratore*. Par G. P.

DE HOLLANDE.

On a ramassé divers Ouvrages de feu M. Hugens en deux Volumes *in* 4°. Il n'est pas necessaire d'en faire d'éloge. Il suffit d'en nommer l'Auteur.

DE FRANCE.

L'Histoire Poëtique du P. Gautruche a été revûë & considerablement augmentée par M. l'Abbé de Belle-

garde ; elle ſe vend chez Theodore le Gras, au Palais.

On trouve chez Ganeau, ruë Saint Jacques les Voyages d'Avington, aux Indes Occidentales, traduits de l'Anglois en François. 12. *Vol.*

On réimprime *in* 4°. l'Abregé de l'Hiſtoire de France, du P. Daniel, fait par lui-même, c'eſt par ſouſcription ; en voici le Proſpectus.

ABREGE' DE L'HISTOIRE de France, depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules. Nouvelle édition, en ſix Volumes in 4°, *grand papier. Propoſé par Souſcription.*

Les Abregez en matiere d'Hiſtoire, ont été du goût de tous les tems & de de toutes les Nations, où les Lettres ont fleuri. A en juger néanmoins par le peu qui nous en reſte des Grecs & des Latins, il s'en faut beaucoup qu'ils ayent été autant à la mode parmi eux, qu'ils le ſont devenus parmi nous depuis un ſiecle, en particulier pour l'Hiſtoire de France.

La commodité de trouver une

matiere toute préparée & toute rangée, fait qu'on succombe aisément à la tentation de se faire Auteur en ce genre, où il semble qu'il n'y a qu'à retrancher & à faire un choix des faits les plus importans.

La paresse des Lecteurs, que la séule vûë d'un grand Volume effraye, quelque envie qu'ils ayent de ne paroître pas tout-à-fait ignorans dans l'Histoire de leur Patrie, a beaucoup autorisé cet usage. Les Abreviateurs ont encore fait extrêmement valoir le motif de donner même aux enfans quelque teinture de l'Histoire, & ont porté leur zéle & leur soin jusqu'à la reduire en leur faveur, en façon de Catechisme par demandes & par réponses, qu'on leur fait apprendre par cœur, dès qu'ils sçavent parler, bien entendu qu'ils auront parfaitement oublié ce qu'on leur aura appris de cette sorte, lorsqu'ils commenceront dans un âge un peu plus avancé, d'être en état d'en faire quelque usage. Après tout, il n'y a en cela rien de blamable ; ce n'est qu'un tems perdu qui ne pouvoit être mieux employé.

Juin 1725.

Cette impatience des Lecteurs, qui se contentent d'une connoissance superficielle des choses qu'ils auroient honte d'ignorer entierement, fit que le Sieur de Mezeray se laissa persuader de faire l'Abregé de son propre Ouvrage. C'est le premier des Auteurs de notre Histoire generale, qui ait pris la peine de s'abreger lui-même. On a engagé le P. Daniel à en faire autant, lorsqu'on se préparoit à faire de nouvelles éditions de son Histoire de France.

En suivant l'exemple du Sieur de Mezeray, le P. Daniel a pris une maniere toute differente dans l'Abregé de son Histoire.

Il ne s'est pas contenté de mettre des faits bout-à-bout souvent sans liaison ; & dont la lecture doit par consequent être difficile à soûtenir long-tems. Il a fait reflexion qu'une Histoire abregée est une Histoire, & que consequemment elle en doit avoir l'essence, & autant qu'il se peut les agrémens. Telle est, par exemple, celle de Justin, qui est le meilleur modéle que nous ayons parmi les Anciens, dans son Abregé de l'Histoire

Univerſelle de Trogus Pompeïus, qui s'eſt perduë.

C'eſt ſuivant l'idée de cet Auteur, que le P. Daniel a donné l'Abregé de ſon Hiſtoire de France. Les faits y ſont liez, les incidens préparez, les principaux perſonnages caractériſez, les differens interêts développez, les negociations importantes ſuffiſamment touchées, les évenemens éclatans aſſez détaillez, les reſſorts qui en ont été le principe marquez ; de ſorte que par la lecture de ſon Abregé, il reſulte dans l'eſprit une idée du Gouvernement de cette Monarchie, des mœurs de la Nation, & des differens changemens qui ſont arrivez dans la ſuite des tems ſur ces deux points, dont la connoiſſance eſt le principal fruit de l'Hiſtoire. En un mot, cet Ouvrage eſt une Hiſtoire, & non pas comme une ample Table d'une longue Hiſtoire, tels que ſont les Abregez qui ont paru de la premiere & de la ſeconde Race de nos Rois.

La premiere Edition de cet Abregé qui a paru depuis peu en neuf Volumes *in*-12. a été ſi favorable-

ment reçûë du Public, que les Libraires, pour ſatisfaire à ce qu'ont ſouhaité d'eux les Perſonnes de la premiere conſideration, ont crû devoir en propoſer une nouvelle Edition, en caracteres & papier conformes au preſent Projet.

On n'épargnera rien pour faire un Ouvrage magnifique. Il y aura ſix Volumes *in* 4°, tout en grand papier.

On livrera cet Ouvrage complet à la S. Jean 1726.

On payera pour la premiere moitié de la Souſcription la ſomme de vingt-cinq livres, & pareille ſomme en retirant l'Exemplaire.

On ne recevra des Souſcriptions que juſqu'au premier Juin, & pour les Païs Etrangers, juſqu'au premier Août prochain. On tirera fort peu d'Exemplaires, au-delà des Souſcriptions; & ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront quatre-vingt-dix livres pour chaque Exemplaire.

Ceux des Souſcripteurs qui voudront retirer les trois premiers Volumes, on les leur délivrera à la fin de la preſente année, en payant par eux les vingt-cinq livres du ſecond

Juin 1725.

payement. *On recevra des Souscriptions*

A Paris, ruë S. Jacques, chez Denis Mariette, à S. Augustin. Jean-Baptiste Delespine, à l'Image S. Paul. Jean-Baptiste Coignard Fils, au Livre d'Or. 1725.

On vient d'imprimer une nouvelle Arithmetique, qui a pour titre l'Arithmetique renduë facile à la pouvoir apprendre sans Maître. *In* 12. pp. 240. On la trouve chez Cavelier au Palais, chez Maillet, au Quay des Augustins, & chez Joinbert, ruë S. Jacques.

DE PARIS.

La Nouvelle Collection des Conciles, composée par le P. Hardoüin, & imprimée à l'Imprimerie Royale, par l'ordre du feu Roi, est presentement en vente. Si quelqu'un a lû l'Ouvrage du Bibliothecaire de Sorbone, qui s'est mis depuis peu au rang des Ecrivains des Catalogues ; il pourra y avoir lû ce qu'il dit à la page 335. que *M. l'Abbé Fleury lui a appris, que les Actes entiers du Concile huitiéme, que Photius fit assembler en 879. ne sont point encore imprimez:*

Juin 1725.

que M. Baluze en a fait venir de Rome une copie fidelle, d'où l'on ne peut douter que M. l'Abbé Fleury n'ait puisé beaucoup de lumieres pour la suite de l'Histoire, & pour rendre complets les Actes de ce Concile. C'est après avoir mis à la page 223. *Parmi les pieces données pour la premiere fois dans la Collection des Conciles, par le P. H. le faux Synode de Photius, en 887. en Grec & en Latin, donné sur un Manuscrit du Vatican.* Quand le P. H. fera paroître ses Réflexions sur cet Ouvrage, je suis persuadé qu'il demandera à l'Auteur, où il a pris ce faux Concile de Photius, de l'an 887. Car aucun Sçavant n'en a jamais entendu parler. Le faux Concile de Photius, que le P. H. a donné le premier, au 6^e Tome, p. 213. cité par ce Bibliothecaire lui-même, est de l'an 879. Cette année y est marquée à chaque colomne, à droite & à gauche, depuis la colomne 213. jusqu'à la 344. avec ce tître à la tête : *Pseudosynodus Photiana, quæ nunc primum prodit ex Manuscripto Græco Codice Bibliothecæ Vaticanæ, quem S. D. N. Clemens XI. transcribi jussit*, & le

reſte. Les Actes mêmes marquent cette année-là. Il y a plus : dans la Préface des Conciles, où le P. H. marque en détail les Pieces qu'il a ajoûtées dans cette édition ; Préface, que le Bibliothecaire de Sorbonne a copiée, quoiqu'avec peu de fidelité, il y a à la p. IX. *Pſeudoſynodus Photiana, quam benevolentiſſimè ex Codice Vaticano paſſus eſt deſcribi S. D. N. Clemens Papa XI. & ad nos juſſit tranſmitti.* Pourquoi donc mettre un Concile à l'an 887 ; c'eſt-à-dire, un an du moins après qu'on n'entend plus parler de Photius dans l'Hiſtoire, & dire qu'il ſe trouve, ou qu'il a été dans cette édition, ce qui eſt une fauſſeté évidente ? Seroit-ce peut-être une faute de chiffre, qui ait échappé au Bibliothecaire de Sorbonne ? N'y auroit-il pas plûtôt de l'affectation ? Puiſqu'il ajoûte enſuite, que le Concile de 879, *n'eſt point encore imprimé ; quoiqu'on en puiſſe tirer beaucoup d'utilité, pour la ſuite de l'Hiſtoire, & pour rendre complets les Actes de ce Concile.* Seroit-ce donc par jalouſie ? Il ne ſiéroit pas à un Docteur de Sorbonne d'en faire paroître. Seroit-ce

enfin par un ébloüissement, que lui ait causé le nom de Clement XI. qu'il a trouvé dans la Préface, où ce Concile de l'an 879. est annoncé, & dans le 6e Tome, où il est imprimé tout entier? Quoi! Ce nom de Clement XI. l'auroit-il mis en si mauvaise humeur, qu'il n'ait pas voulu qu'on sçût, qu'il avoit contribué à rendre complette cette Collection des Conciles? Ce grand Pape sçavoit qu'elle s'imprimoit par l'ordre du feu Roi, pour qui il avoit une veneration singuliere. Veut-on lui ravir l'honneur d'y avoir contribué, par la communication d'une Piece de cette importance? La haine va-t'elle jusques-là? Jusqu'à substituer même en la place de cette Piece, un Concile imaginaire?

Cet avis à paru ici necessaire, pour prévenir ceux qui liront peut-être ces endroits du Livre du Bibliothecaire de Sorbonne; Et qui pourroit s'imaginer, que ce faux Concile de Photius, de l'an 887. loüé par un Docteur de cette Maison, a été supprimé à dessein, ou retranché de cette Edition, vû qu'il n'y paroit pas?

Juin 1725.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1725.

ARTICLE XLVI. AN Idea of the Nature Ofman, &c, *C'eſt-à-dire, Idée de la conſtruction Méchanique de l'homme, &c.* Page 966

ART. XLVII. *Traité Philoſophique de la foibleſſe de l'eſprit humain, &c.* p. 989

ART. XLVIII. Memoire Inſtructif ſur le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIII. &c. p. 1021

ART. XLIX. De Epigrammatis artificis Syntagma, &c. *C'eſt-à-dire, Expoſition Syſtematique de l'artifice de l'Epigramme, &c.* p. 1059

ART. L. *Extrait d'une Lettre du R. P. de Rebeque, &c.* p, 1064

ART. LI. *Apologie pour feu M. l'Abbé de la Trape, &c.* p, 1068

ART. LII. *Memoire où eſt contenuë la Démonſtration de la fameuſe Regle de Kepler, &c.* p. 1102

ART. LIII. *Leçons de Mathematiques, &c.* p. 1119

ART. LIV. *Reſolution du Problême d'Optique, &c.* p. 1126

ART. LV. *Nouvelles Litteraires. D'Allemagne. De Dreſde.* p. 1136

De Rochlitz. p. 1138

D'Italie. De Parme. p. 1140

De Venize. ibid.

D'Angleterre. De Londres. p. 1141

De Hollande. p. 1142

De France. ibid.

&
l-
c,
é-
6
la
9
le
I.
.I
is
si-
bi-
59
dé
54
la
58
Dé-
Xe-
02
es,
19
eti-
26
lle-
36
38
40
id.
41
42
bid.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1803